

بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 90.000.000 dinars divisé en 18.000.000 actions de valeur nominale
5 dinars entièrement libérées.

Siège social : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis BP 242 Cedex 1080
Tél : (71) 126 000 Fax : (71) 337 957

RC: B 13 881 1996 E-mail: banquehabitat@bh.fin.tn

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale "BB-" à long terme avec
perspective d'évolution "Stable" et "B" à court terme par l'agence de notation
"Standard & Poor's" en date du 05/11/2012

Document de Référence "Banque de l'Habitat 2013-1"

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 30 AVR. 2013 sous le
N° 13...0...3... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du
Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé
régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut
être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note
d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été
établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement
effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la
situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et
financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Ahmed Méjaji
Directeur de la Direction du suivi des participations et des filiales
Adresse : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis
Tél : 71 338 255 / 71 126 128
Fax : 71 338 311
E-mail: ahmed.mejaji@bh.fin.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse (SIFIB-BH)
Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082
Tunis Mahrajène
Tel : (71) 948 429
Fax : (71) 948 512
E-mail: sifib.bh@planet.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la
Banque de l'Habitat - 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis , la SIFIB-BH - Immeuble
Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis
Mahrajène et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.org.tn, de la BH : www.bh.com.tn et de la
SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn



SOMMAIRE

Présentation Résumée de la Banque	5
Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes ...	8
1.1 Responsable du document de référence	8
1.2 Attestation du responsable du document de référence	8
1.3 Responsables du contrôle des comptes	8
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence...	25
1.5 Responsable de l'information	25
Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital.....	26
2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque	26
2.1.1 Dénomination et siège social	26
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable	26
2.1.3 Date de constitution et durée	26
2.1.4 Objet Social (article 3 des statuts)	26
2.1.5 Registre de commerce	27
2.1.6 Exercice social	27
2.1.7 Clauses statutaires particulières	27
2.1.8 Capital social	32
2.1.9 Nationalité	32
2.1.10 Régime fiscal.....	32
2.1.11 Matricule fiscal.....	32
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque.....	32
2.1.13 Responsable chargé des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM.....	32
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque.....	32
2.3 Evolution du capital.....	33
2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 31/12/2012.....	34
2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2012.....	35
2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012	35
2.4.3 Nombre d'actionnaires	35
2.5 Description sommaire du groupe BH au 31/12/2011.....	36
2.5.1 Présentation Générale du groupe BH	36
2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2011	52
2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2011.....	57
2.6 Relations de la BH avec les autres parties liées au 31/12/2011.....	63
2.6.1 Informations sur les engagements	63
2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues.....	64
2.6.3 Transferts de ressources.....	64
2.6.3 Relations Commerciales	64
2.7 Dividendes.....	71
2.8 Marché des titres	71
2.9 Notation de la Banque	71
Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque.....	85
3.1 Présentation sommaire de la banque	85
3.2 Organisation de la Banque	87
3.2.1 Gouvernance	87
3.2.2 Le Contrôle Interne	93
3.2.3 Mise en place d'un système de bonne gouvernance.....	94
3.2.4 Système d'information.....	95
3.2.5 Politique sociale	101
3.2.6 Effectif et réseau de la banque	102
3.2.7 Structure générale de l'organigramme de la banque	103
3.3 Activités et Performances de la Banque au 31/12/2011.....	104
3.3.1 Les Ressources	104

3.3.2 Les Emplois.....	106
3.3.3 Les résultats d'exploitation	108
3.4 Activités et Performances de la Banque au 30/06/2012	111
3.4.1 Les Ressources	111
3.4.2 Les emplois.....	112
3.4.3 Les résultats d'exploitation.....	114
3.5 Les indicateurs trimestriels de la banque au 31/12/2012	117
3.6 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques)	119
3.7 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur	120
3.8 Dépendance de l'émetteur	123
3.9 Litige ou arbitrage	123
3.10 Politique d'investissement de la banque	124
Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière- Résultat	125
4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2011	125
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2011.....	125
4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2011	128
4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2012	132
4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2012.....	132
4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2012.....	132
4.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2012	135
4.3.1 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2012.....	135
4.3.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2012.....	135
4.4 Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31décembre	136
4.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre	137
4.4.2 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011	180
4.4.3 Tableau des mouvements des capitaux propres.....	197
4.4.4 Affectation des résultats	198
4.4.5 Evolution des dividendes.....	198
4.4.6 Evolution du PNB et du résultat d'exploitation.....	198
4.4.7 Evolution des bénéfices nets.....	199
4.4.8 Emprunts obligataires garantis par la BH	199
4.4.9 Emprunts obligataires émis par la BH	199
4.4.10 Evolution de la marge brute d'autofinancement	200
4.4.11 Principaux indicateurs et ratios	201
4.5 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2011	202
4.5.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011.....	202
4.5.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011	203
4.5.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2011	204
4.5.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2011.....	205
4.5.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.....	206
4.5.6 Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011	220
4.5.7 Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2011	228
4.6 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2012	234
4.6.1 Bilan arrêté au 30 juin 2012.....	234
4.6.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2012.....	235
4.6.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2012.....	236
4.6.4 Etat des flux de trésorerie arrêté 30 juin 2012	237
4.6.5 Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012	238
4.6.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012...	256
4.7 Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat	260
Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes	261
5.1 Conseil d'Administration	261
5.1.1 Membres des organes d'administration	261
5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la banque	261

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	262
5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	263
5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent	263
5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2011	264
5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2011.....	264
5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2011.....	265
5.3 Contrôle	265
5.3.1 Contrôleur d'Etat	265
5.3.2 Commissaires aux comptes	265
5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	266
Chapitre 6. Renseignements Concernant l'Evolution Récente et les Perspectives d'Avenir	267
6.1 Evolution récente	267
6.1.1 Evolution récente.....	267
6.1.2 Orientations stratégiques.....	269
6.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions publiées au niveau le document de référence « BH 2009 »	270
6.3 Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2012-2016 par rapport aux informations prévisionnelles 2009-2013 publiées au niveau du document de référence « BH 2009 »	271
6.4. Analyse des performances réalisées au 31/12/2012 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2012	273
6.5 Perspectives d'avenir	274
6.5.1 Les hypothèses des prévisions retenues	274
6.5.2 Les états financiers prévisionnels	285
6.5.3 Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	290

Présentation Résumée de la Banque

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale. La participation directe de l'Etat Tunisien dans le capital de la banque est de l'ordre de 49,2%.

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques. Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend actuellement 93 agences et 3 succursales.

Aujourd'hui, la Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 11 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

En 2011, les dépôts de la clientèle de la banque ont terminé l'année avec un volume de 3 332,312 MDT contre 3 364,495 MDT en 2010 soit une baisse absolue -32,183 MDT correspondant à -0,96%.

Ce mouvement baissier n'a concerné que les dépôts à échéance ; les dépôts à vue et les dépôts d'épargne ont affiché des évolutions positives respectivement de l'ordre de +4,05% et +2,90%.

La part de marché de la banque en 2011 en terme de dépôts a été de l'ordre de 8,68%.

Les emprunts et les ressources spéciales ont accusé une diminution absolue de -49,097 MDT soit -8,36% par rapport à l'exercice 2010 et ce suite aux remboursements de plusieurs échéances dont notamment l'emprunt subordonné (14 MDT), la ligne BAD (15,2 MDT) et la ligne BEI (8,8 MDT).

Demeurés soutenus par les réserves, les capitaux propres se sont consolidés de 10,946 MDT par rapport à 2010 pour atteindre 441,334 MDT.

Concernant les emplois et au titre de l'année 2011, les crédits à la clientèle ont évolué de +6,31% par rapport à 2010 pour s'établir à 4 259,204 MDT. Cette progression provient essentiellement du développement du portefeuille escompte et des crédits aux particuliers.

En 2011, la part de marché de la banque en terme de crédit a été de l'ordre de 9,69%.

Quant au portefeuille titres d'investissement, son volume a augmenté de +0,872 MDT imputable à l'encours de placement de la banque auprès de sa filiale SIM-SICAR à hauteur de 162,351 MDT.

Ces évolutions avec l'impact négatif de la baisse des taux d'intérêt et la rude concurrence régnant au sein du secteur bancaire, l'activité d'intermédiation de la banque a affiché des indicateurs de résultats en décroissance.

En effet, les produits d'exploitation se sont établis à 317,689 MDT, en baisse de 1,53% par rapport à l'année 2010 contre une hausse des charges d'exploitation bancaire de 1,14% pour se stabiliser à 129,450 MDT.

Il en résulte un PNB en baisse de 3,28% pour se situer à 188,239 MD.

Parallèlement, les charges opératoires ont augmenté de +12,53% par rapport à 2010 pour atteindre 98,241 MDT fin 2011.

La banque a ainsi clôturé l'année 2011 avec un résultat net de 18,862 MDT en baisse de -37,59% MD par rapport à 2010.

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit:

Ratios	2011	2010	2009
Ratio Cooke	9,12%	9,55%	10,16%
Ration de liquidité	78,77%	111,94%	129,55%
Taux de couverture des créances douteuses	65,20%	68,93%	69,99%
Taux des créances classées	13,11%	10,77%	8,71%

L'activité de la Banque durant l'année 2012, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation du produit net bancaire de 4 millions de dinars soit 2%, provenant essentiellement de l'évolution positive des commissions de l'ordre de 3 millions de dinars.

- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 423 millions de dinars, provenant essentiellement de l'évolution positive :

- des dépôts de l'épargne à raison de 86 millions de dinars.
- des dépôts à vue à raison de 199 millions de dinars.
- des dépôts à échéance à raison de 144 millions de dinars.

- Un léger accroissement de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 6 millions de dinars.

- Une diminution des produits d'exploitation bancaire de 1 million de dinars soit 0,31%, résultant du repli des intérêts et revenus du portefeuille titre commercial atténué par la reprise du niveau des commissions.

- Une baisse importante des charges d'exploitation bancaire de l'ordre de 5 millions de dinars occasionnée par la conjugaison de plusieurs facteurs essentiellement la baisse du TMM durant les trois premiers trimestres 2012 et la fixation du TRE à 2%.

- Une augmentation des frais de personnel de 4,8 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires conjuguée à une maîtrise totale des charges générales d'exploitation.

- Une diminution des emprunts de 11,52%, provenant principalement du remboursement :

* de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,

* de l'emprunt BAD pour un montant de 15 millions de dinars

* de l'emprunt BEI pour un montant de 6 millions de dinars.

* de l'emprunt obligataire pour un montant de 8 millions de dinars.

et de la baisse des ressources budgétaires de 13 millions de dinars.

Enfin, la Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes: "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30/08/2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19/09/2007, l'agence de notation STANDARDS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Le 28/07/2008, l'agence de notation a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "positive" à "stable". Cependant, les notes de contrepartie ont été améliorées passant de "BB+" long terme à "BBB-" et de "B" à court terme à "A-3".

Ces notes ont été maintenues en 2009 et 2010 avec "BBB-" à long terme, "A-3" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

En 2011 et en deux reprises soit le 20 janvier et le 21 mars, l'agence a noté la banque "BB+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négative".

Le 29/05/2012, la notation a été révisée en "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Cette dernière notation, a été maintenue en date du 05/11/2012 soit "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Brahim Hajji
Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat

1.2 Attestation du responsable du document de référence

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat
Brahim Hajji



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2009

- FMBZ KPMG TUNISIE société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri. Les Jardins du Lac, boîte postale N°317 – Publiposte les Berges du Lac, Rue Lac Echkel – 1053 Tunis.
- Le groupement:
 - AWT AUDIT & CONSEIL société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Wassim Turki. 3, avenue Louis Braille – 1002 Tunis.
 - Monsieur Mounir Graja, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. 15, rue Mohamed Badra – Immeuble Emraude de Tunis, Appartement A1-2 Montplaisir – 1073 Tunis.

Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2010 et 2011

- La Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International - société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI. 9, place Ibn Hafs, Mutuelleville – 1002 Tunis.



- Le Cabinet Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International - société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chérif Ben Zina.
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi, El Menzah 9 A, El Manar 2 – 1013 Tunis.

Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2010 et 2011

- La Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International - société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI.
9, place Ibn Hafs, Mutuelle-ville – 1002 Tunis.
- Le Cabinet Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International - société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chérif Ben Zina.
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi, El Menzah 9 A, El Manar 2 – 1013 Tunis.

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012

- La Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International - société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI.
9, place Ibn Hafs, Mutuelle-ville – 1002 Tunis.
- Le Cabinet Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International - société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chérif Ben Zina.
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi, El Menzah 9 A, El Manar 2 – 1013 Tunis.

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2009

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ KPMG TUNISIE représentée par Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri et le groupement AWT AUDIT & CONSEIL représenté par Monsieur Wassim Turki et Monsieur Mounir Graja selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« III- Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les états financiers de la Banque de l'Habitat sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les points suivants :

A la date d'arrêtés des états financiers, certaines créances de la banque relatives à la gestion des fonds spéciaux méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

En outre, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728, du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur ».

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2010

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International représentée par Monsieur Chiheb GHANMI et la société Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International représentée par Monsieur Chérif Ben Zina selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les créances rattachées, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ainsi que des comptes de suspens monétique et de certains comptes de caisse et qui n'ont pas fait l'objet de provisions pour risques de la part de la banque.

Il en est de même pour les comptes d'immobilisations qui n'ont pas été rapprochées en l'absence d'un inventaire physique.

En outre, et comme il est indiqué dans les notes aux états financiers N°2-9 et 10, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nous avons constaté que certaines valeurs de garanties ont été retenues par la banque sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des copies des inscriptions correspondantes et des rapports d'expertises récents conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collectives qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 8 821 Mille Dinars.

6. Les charges au titre des provisions pour congés payés ne sont comptabilisées que dans la limite de 30 jours. Ainsi, les provisions pour congés payés sont sous estimées à hauteur des nombres de jours dépassant cette limite soit pour un montant de 1 677 Mille Dinars.

7. La « B.H » a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Les résultats de ce contrôle n'ont pas été mis à notre disposition et aucune provision pour risque fiscal n'a été constatée dans les comptes de la banque.

Opinion

8. A notre avis, et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque de L'Habitat » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°2, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.

2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n°11- Capitaux propres », la banque a procédé au cours de l'exercice 2010 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une diminution des capitaux propres à hauteur de 2 371 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant à la dépréciation antérieure sur les fonds gérés pour le montant de 1 554 Mille Dinars et à la constatation des agios réservés pour le montant de 817 Mille Dinars qui, remontent à l'exercice 2009.

Les états financiers de l'exercice 2009, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

3. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°26 « Evénements postérieurs à la date de clôture », et dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, nous portons à votre attention que le niveau des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, est évalué à 231,5 MDT dont 69,5 MDT sont classés au 31 Décembre 2010. Ces engagements sont couverts par des provisions à hauteur de 30,9 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque. La majorité de ces sociétés sont gérées actuellement par des administrateurs judiciaires.

Nous estimons que ces événements pourraient avoir une incidence éventuelle sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé.

II - Vérifications spécifiques

9. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

10. En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.

11. D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur ».

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2011

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International représentée par Monsieur Chiheb GHANMI et la société Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International représentée par Monsieur Chérif Ben Zina selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la Banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la Banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens inter-siège et monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont la date d'acquisition remonte à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 5 447 529 DT, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.
- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du

personnel" à un montant de 14 435 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECT afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.

6. La « B.H » a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Le montant réclamé par l'administration fiscale au titre de ce contrôle s'élève à 67,8 Millions de Dinars et pour lequel la Banque a constitué des réserves pour risques généraux à hauteur de 12,4 Millions de Dinars. Selon le PV de réconciliation provisoire, le montant payé par la Banque en Décembre 2011 s'élève à 8,5 Millions de Dinars et a été déduit des réserves pour risques généraux. Cette réconciliation ne couvre pas la taxation relative aux réinvestissements exonérés.

Opinion

7. A notre avis, et sous réserves des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque de l'Habitat » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observations

8. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

8.1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°2, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.

8.2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n°11- Capitaux propres », la Banque a procédé au cours de l'exercice 2011 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une augmentation des capitaux propres à hauteur de 4 630 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant aux plus-values réinvestis sur les fonds gérés pour le montant de 1 323 Mille Dinars, à la constatation des gains sur contrat de liquidité pour le montant de 679 Mille Dinars, à l'ajustement des crédits d'impôts suite au redressement fiscal pour un montant de 1 798 Mille Dinars et la constatation de l'effet d'impôts sur modifications comptables antérieures pour un montant de 830 Milles Dinars.

Les états financiers de l'exercice 2010, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

8.3. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a procédé à un inventaire de ses garanties hypothécaires reçues des clients pour lesquels le montant des engagements hors crédit habitat est supérieur à 50 mDT, qui s'est traduit par la révision de certaines valeurs de garanties dont l'impact est une dotation aux provisions de 24 086 Mille dinars et une reprise de 4 068 Mille Dinars.

Par ailleurs, la Banque a procédé à la révision de la méthode d'estimation des garanties hypothécaires pour les crédits habitat. Selon cette nouvelle estimation, la Banque a enregistré une reprise de provisions pour un montant de 8 161 Mille Dinars sur les

engagements habitat supérieurs à 50 Mille Dinars. Cet ajustement a pour effet une baisse du taux de provisionnement des crédits habitat applicable aux engagements habitat inférieurs à 50 Mille Dinars.

Ainsi, il en résulte de l'application du nouveau taux de provisionnement sur les engagements habitat inférieurs 50 Milles Dinars, une reprise de provisions pour un montant de 17 948 Milles Dinars.

Ces dotations et reprises de provisions ont été intégrées dans le résultat imposable de l'exercice 2011.

8.4. Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève au 31 Décembre 2011 à 111 886 Mille Dinars dont 54 667 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2011, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.

8.5. En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés,
- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation,
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 400 KDT.

II - Vérifications spécifiques

9. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.

10. En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.

Par ailleurs, il est à signaler que le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit au 31 Décembre 2011 à 78,8% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 253,4 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité

inférieure à 90 jours s'élève à 316,2 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

11. D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur ».

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International représentée par Monsieur Chiheb GHANMI et la société Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International représentée par Monsieur Chérif Ben Zina selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les créances rattachées, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ainsi que des comptes de suspens monétique et de certains comptes de caisse et qui n'ont pas fait l'objet de provisions pour risques de la part de la banque.

Il en est de même pour les comptes d'immobilisations qui n'ont pas été rapprochées en l'absence d'un inventaire physique.

En outre, certains comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nous avons constaté que certaines valeurs de garanties ont été retenues par la banque sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des copies des inscriptions correspondantes et des rapports d'expertises récents conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La société mère ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment du départ à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 8 821 Mille Dinars.

6. Les charges au titre des provisions pour congés payés ne sont comptabilisées que dans la limite de 30 jours. Ainsi, les provisions pour congés payés est sous estimées à hauteur des nombres de jours dépassant cette limite. Ainsi, les provisions pour congés payés sont sous estimées à hauteur des nombres de jours dépassant cette limite soit pour un montant de 1 677 Mille Dinars.

7. Comme il est détaillé dans les notes aux états financiers, nous n'avons pas également reçu les états financiers de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. En outre, nous avons identifié certains écarts entre les états financiers communiqués et les liasses de consolidations correspondantes.

8. La société mère a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Les résultats de ce contrôle n'ont pas été mis à notre disposition et aucune provision pour risque fiscal n'a été constatée dans les comptes de la banque.

9. Contrairement aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas reçu les rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de certaines filiales, incluses dans le périmètre de consolidation.

10. En dépit du contrôle de fait exercé sur les sociétés « SICAV BH obligataires » (BHO) et « BH Placement » (BHP), ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe « BH ».

11. Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » a été traduit uniquement par l'élimination des opérations réciproques. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC » ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés. Aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.

Opinion

12. A notre avis et compte tenu de ce qui précède et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Groupe de la « Banque de l'Habitat » ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°1, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.

2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n° 7- Capitaux propres», la société mère a procédé au cours de l'exercice 2010 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une diminution des capitaux propres à hauteur de 2 371 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant à la dépréciation antérieure sur les fonds gérés pour le montant de 1 554 Mille Dinars et à la constatation des agios réservés pour le montant de 817 Mille Dinars qui, remontent à l'exercice 2009.

Les états financiers de l'exercice 2009, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

3. Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 6 « Evénements postérieurs à la date de clôture », et dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, nous portons à votre attention que le niveau des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, est évalué à 231,5 MDT dont 69,5 MDT sont classés au 31 Décembre 2010. Ces engagements sont couverts par des provisions à hauteur de 30,9 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque. La majorité de ces sociétés sont gérées actuellement par des administrateurs judiciaires.

Nous estimons que ces événements pourraient avoir une incidence éventuelle sur la situation de la société mère et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé.

II- Vérification spécifique

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe de la « Banque de l'Habitat » arrêtés au 31 Décembre 2010».

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International représentée par Monsieur Chiheb GHANMI et la société Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International représentée par Monsieur Chérif Ben Zina selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

« Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens inter-siège et monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont les dates d'acquisition remontent à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 5 447 529 Dinars, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.
- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La société mère ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19

"Avantages du personnel" à un montant de 14 435 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECT afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.

6. Contrairement aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas reçu les états financiers et les rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes de Société Moderne de Titrisation incluse dans le périmètre de consolidation.

7. La société mère a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Le montant réclamé par l'administration fiscale au titre de ce contrôle s'élève à 67,8 Millions de Dinars et pour lequel la Banque a constitué des réserves pour risques généraux à hauteur de 12,4 Millions de Dinars. Selon le PV de réconciliation provisoire, le montant payé par la Banque en Décembre 2011 s'élève à 8,5 Millions de Dinars et a été déduit des réserves pour risques généraux. Cette réconciliation ne couvre pas la taxation relative aux réinvestissements exonérés.

8. En dépit du contrôle de fait exercé sur les sociétés « SICAV BH obligataires » (BHO) et « BH Placement » (BHP), ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe « BH ».

9. Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » a été traduit uniquement par l'élimination des opérations réciproques. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC » ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés. Aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.

Opinion

10. A notre avis et compte tenu de ce qui précède et sous réserves des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Groupe de la « Banque de l'Habitat » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes:

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°1, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.

2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n° 7- Capitaux propres », la société mère a procédé au cours de l'exercice 2011 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une augmentation des capitaux propres à hauteur de 4 630 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant aux plus values réinvestis sur les fonds gérés pour le montant de 1 323 Mille Dinars, à la constatation des gains sur contrat de liquidité pour le montant de 679 Mille Dinars, à l'ajustement des crédits d'impôts suite au redressement fiscal pour un montant de 1 798 Mille Dinars et la constatation de l'effet d'impôts sur modifications comptables antérieures pour un montant de 830 Mille Dinars.

Par ailleurs, la correction de la quote part du groupe BH dans le résultat de l'exercice 2010 de l'UTB a été déduite des capitaux propres d'ouverture du groupe à hauteur de 8 797 Mille de Dinars. Cet ajustement résulte des changements constatés entre le résultat provisoire de 2010 de l'UTB pris en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés de 2010 et le résultat définitif.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2010, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

3. Au cours de l'exercice 2011, la société mère a procédé à un inventaire de ses garanties hypothécaires reçues des clients pour lesquels le montant des engagements hors crédit habitat est supérieur à 50 mDT, qui s'est traduit par la révision de certaines valeurs de garanties dont l'impact est une dotation aux provisions de 24 086 Mille dinars et une reprise de 4 068 Mille Dinars.

Par ailleurs, la société mère a procédé à la révision de la méthode d'estimation des garanties hypothécaires pour les crédits habitat. Selon cette nouvelle estimation, la Banque a enregistré une reprise de provisions pour un montant de 8 161 Mille Dinars sur les engagements habitat supérieurs à 50 Mille Dinars. Cet ajustement a pour effet une baisse du taux de provisionnement des crédits habitat applicable aux engagements habitat inférieurs à 50 Mille Dinars.

Ainsi, il en résulte de l'application du nouveau taux de provisionnement sur les engagements habitat inférieurs à 50 Mille Dinars, une reprise de provisions pour un montant de 17 948 Mille Dinars.

Ces dotations et reprises de provisions ont été intégrées dans le résultat imposable de l'exercice 2011.

4. Le risque encouru par le Groupe BH sur la relation SOTACIB (Crédits et participations) s'élève au 31 Décembre 2011 à 121 474 Mille Dinars. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2011, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.

5. En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés par la société mère aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans les notes aux états financiers consolidés « Règles d'évaluation des engagements » et « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés,
- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation,
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 400 KDT.

II- Vérification spécifique

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'autres incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe de la « Banque de l'Habitat » arrêtés au 31 Décembre 2011.

En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.

Par ailleurs, il est à signaler que le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit au 31 Décembre 2011 à 78,8% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 253,4 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élève à 316,2 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement ».

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012 de la Banque de l'Habitat ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société la Générale d'Audit & Conseil (G.A.C) Membre de CPA International représentée par Monsieur Chiheb GHANMI et la société Commissariat-Management-Conseil (CMC) Membre de DFK International représentée par Monsieur Chérif Ben Zina. Les commissaires aux comptes déclarent:

« 4. Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la banque. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la Banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

5. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements, l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constituées au titre des créances classées, portefeuille titres ou au titre des d'autres actifs de la Banque au 30 juin 2012, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

6. Dans le cadre de notre intervention, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont la date d'acquisition remontent à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 7 778 906 DT, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.
- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur le résultat et les capitaux propres ainsi que les autres éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

7. La Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 14 765 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECT afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.

8. Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des points 5 à 7, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.
- Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève, au 30 juin 2012, à 113 574 Mille Dinars dont 54 667 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2012, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.
- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :
 - Des relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés. Toutefois, certaines de ces relations n'ont pas encore fait l'objet de mise en place de leurs décisions de rééchelonnement.
 - Une provision collective forfaitaire sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 1 600 KDT.
- Le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit, au 30 juin 2012, à 77,1% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 313,5 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élèvent à 313 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

Nous estimons que ces événements pourraient avoir une incidence sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé. »

Attestation des commissaires aux comptes

"Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées."

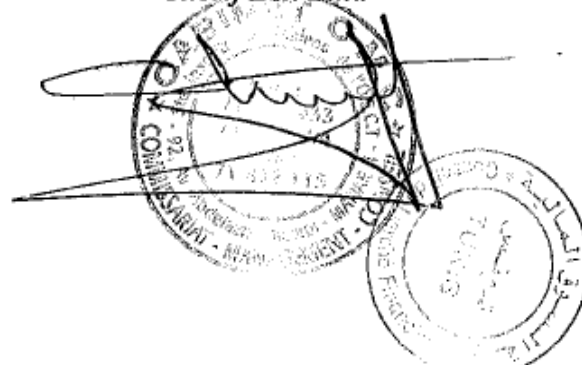
Les Commissaires aux Comptes

GAC-CPA International



CMC- DFK International

Chérif-Ben-Zina



1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

SIFIB-BH
Le Directeur Général
Lamine REZGUI

SIFIB BH

Imm. Assurances Salim B
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél: 91.948.429 - Fax: 71.948.512

1.5 Responsable de l'information

Monsieur Ahmed Méjaji
Directeur de la Direction du suivi des participations et des filiales
Adresse : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis
Tél : 71 338 255 / 71 126 128
Fax : 71 338 311
E-mail: ahmed.mejaji@bh.fin.tn



Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital

2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1 Dénomination et siège social

- Dénomination sociale: Banque de l'Habitat "BH"
- Siège social: 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis
- BP : 242 Cédex 1080
- Téléphone: 71 126 000
- Fax: 71 337 957
- Adresse Swift: B.H BK TNTT
- Site web: www.bh.com.tn
- E-Mail: banquehabitat@bh.fin.tn

2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Forme juridique: Société anonyme
- Législation particulière applicable: la société est régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi N°2006-19 du 2 mai 2006.

2.1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution: 30 Mai 1989 (Date de transformation de l'ex-CNEL en Banque de l'Habitat)
- Durée: 99 ans

2.1.4 Objet Social (article 3 des statuts) Traduction des statuts en arabe

La Société agissant en tant que banque de dépôts conformément à la législation bancaire a pour objet de contribuer au développement de l'économie en général et concourir en particulier à la promotion, au développement et au financement de l'habitat.

A ce titre, elle est appelée à entreprendre en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, toutes opérations de banque, d'escomptes, d'avances, de crédit, de commissions, de souscriptions, d'émissions, de dépôts de fonds, de change et plus généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

- Recevoir et gérer des dépôts quels qu'en soient la durée et la forme.
- Recevoir et gérer toute dotation budgétaire ou ligne de crédit spéciale affectée ou non affectée à un programme immobilier à usage d'habitation.

- Emettre des emprunts à court, moyen et long termes.
- Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions.
- Octroyer des prêts à court, moyen et long terme destinés au financement de l'habitat, tels que l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration et la rénovation de logements ainsi que l'acquisition et l'aménagement de terrains à usage d'habitation.
- Etudier, promouvoir et participer au financement des projets de promotion immobilière ainsi qu'à toutes opérations afférentes au développement de l'habitat.
- Donner toutes acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures.
- Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, service de transferts, ordre de bourse.

2.1.5 Registre de commerce

N° du Registre de commerce: B 13881 1996

2.1.6 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2.1.7 Clauses statutaires particulières

Affectation des bénéfices : article 42 des statuts

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- 1) Une fraction égale à 5 % du bénéfice au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.
- 2) La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixées.
- 3) Les réserves statutaires.
- 4) L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, allouer un montant aux actionnaires sous forme de dividendes.
- 5) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit, sur la proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportés à nouveau sur l'exercice suivant.

Nature des Assemblées : article 30 des statuts

Il y aura, chaque année, une Assemblée Générale, annuelle ou ordinaire qui sera tenue dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

En outre, des Assemblées Générales dites extraordinaires, peuvent être convoquées à toutes époques de l'année. Ces Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, en cas de nécessité, elles peuvent être convoquées par:

- 1) Le ou les Commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 15 % du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession de bloc de contrôle.

La banque s'engage à conformer l'article 30 de ses statuts aux dispositions de l'article 277 du code des sociétés commerciales.

Composition des Assemblées: article 31 des statuts

1) L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'université des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour les dissidents, les incapables et les absents.

2) Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataires, doivent posséder au moins 10 actions libérées des versements exigés. Ils doivent justifier de leurs identités.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

3) Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les mineurs et les incapables peuvent être représentés par leurs tuteurs et administrateurs, et les sociétés par tout personnel ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet, le tout, sans que, tuteurs, administrateurs ou autres représentants aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées Ordinaires et Extraordinaires sauf convention contraire entre eux ainsi qu'il est dit.

Convocation – lieu de réunion: article 32 des statuts

Les Assemblées Générales sont convoquées par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de 15 jours au moins à l'avance avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Ordre du jour - Bureau: Article 33 des statuts

1) L'ordre du jour de chaque assemblée est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pour cent du Capital Social, peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur les questions non inscrites à l'ordre du jour.

2) L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'administrateur temporaire délégué dans ses fonctions ou à défaut par un actionnaire choisi par les associés présents.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents.

Feuille de présence - voix – majorité : article 34 des statuts

1) Il est tenu une feuille de présence : elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions de chacun. Cette feuille, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée : elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

2) Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, sauf exceptions légales.

Les votes sont exprimés soit par mainlevée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

3) Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf toutefois dans les cas prévus par les articles 291 et 292 du code des sociétés commerciales.

Assemblée Annuelle ou Ordinaire: article 35 des statuts

1) L'Assemblée annuelle a les pouvoirs suivants :

- Elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires.
- Elle discute et approuve ou rejette **les états financiers**, ou en demande le redressement.
- Elle détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'Article 42 ci-après.
- Elle nomme les administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites par le Conseil, à titre révocable, pendant le cours de l'exercice social.
- Elle examine les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.
- Elle peut révoquer les administrateurs pour des causes dont elle est seule juge et dont elle apprécie souverainement l'importance.
- Elle donne aux administrateurs les approbations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Elle désigne les commissaires prévus par l'Article 29 des statuts.

2) Cette Assemblée Ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement sur première convocation lorsque les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Assemblée Extraordinaire à quorum Ordinaire: article 36 des statuts

L'Assemblée délibérant à titre extraordinaire sur les questions énumérées à l'Article 37 (§1 et 2) ci-après ou une Assemblée convoquée extraordinairement et délibérant dans les conditions prévues à l'Article 35, sur les propositions du Conseil d'Administration pourra décider toutes émissions d'obligations.

Ces mêmes assemblées peuvent en outre donner toutes autorisations ou ratifications qui pourraient être demandées par le Conseil d'Administration pour tous actes et opérations non spécialement prévus par l'Article 37 sauf que l'Assemblée annuelle est seule qualifiée pour l'approbation des comptes annuels.

Assemblée Extraordinaire à quorum Spécial : article 37 des statuts

1) L'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues à l'article 291 du code des sociétés commerciales, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut pas, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires.

2) Les Assemblées qui seront appelées soit à vérifier les apports en nature ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, soit à décider ou autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet ou à la forme de la société, ne seront régulièrement constituées et ne délibéreront valablement qu'autant qu'elles seront composées d'actionnaire représentant au moins la moitié du capital social, déduction faite des actions qui sont privées de droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Toutefois, le capital social qui doit être représenté pour la vérification des apports ne comprendra pas les actions appartenant à des personnes qui auront fait l'apport ou stipulé les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Si une première Assemblée ne réunit pas ce quorum, de nouvelles Assemblées pourront valablement délibérer en se conformant aux prescriptions des deuxième et troisième alinéas de l'Article 291 du Code des sociétés commerciales.

Ces nouvelles Assemblées pourront se tenir dix jours au moins après le dernier avis de convocation.

Les résolutions, dans toutes les Assemblées ci-dessus prévus au présent Article, doivent être votées à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

3) Toutefois, l'unanimité des actionnaires est requise en cas d'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominale des actions, sauf si l'augmentation a été réalisée par incorporation des réserves, des bénéfices ou des primes d'émission.

Paiement des dividendes: article 43 des statuts

Le paiement des dividendes est effectué aux époques et lieux fixés par l'Assemblée Générale, mais sans jamais excéder un délai de **trois** mois à compter de la date de la décision de l'Assemblée.

Tous dividendes qui n'ont pas été encaissés dans les cinq années à partir de l'époque de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

2.1.8 Capital social

Le capital s'élève à 90 000 000 de dinars divisé en 18 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.9 Nationalité

Tunisienne

2.1.10 Régime fiscal:

Droit commun

2.1.11 Matricule fiscal

Matricule fiscal: 0245588WAM 000

2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de la banque: 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis

2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CME, la BVMT et la STICODEVAM

Monsieur Ahmed Méjaji
Directeur de la Direction du suivi des participations et des filiales
Adresse : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis
Tél : 71 338 255 / 71 126 128
Fax : 71 338 311
E-mail: ahmed.mejaji@bh.fin.tn

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

- Capital social : 90 000 000 dinars
- Nombre d'actions : 18 000 000
- Nominal : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance : 01/01/2012

2.3 Evolution du capital

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions
AGE du 30 Mai 1989	Apport en nature de l'Etat Tunisien (transformation du patrimoine de l'ex CNEL)	15.000.000	3.000.000	15.000.000	3.000.000
	Apport en espèces (autres que l'Etat)	100.000	20.000	15.100.000	3.020.000
AGE du 23 Avril 1992	Augmentation de capital (conversion de la créance de l'Etat sur la B.H.)	4.867.545	973.509	19.967.545	3.993.509
	Souscription en numéraire pour Compte /autres actionnaires	32.455	6.491	20.000.000	4.000.000
AGE du 16 Juin 1992	Augmentation de capital en numéraire	7.500.000	1.500.000	27.500.000	5.500.000
AGE du 27 Juillet 1992	Augmentation de capital en numéraire	7.500.000	1.500.000	35.000.000	7.000.000
AGE du 6 Juin 1995	Augmentation de capital en numéraire	10.000.000	2.000.000	45.000.000	9.000.000
	Incorporation de Réserves de la Banque	5.000.000	1.000.000	50.000.000	10.000.000
Conseil d'Administration du 20 avril 1999*	Augmentation du capital en numéraire	10.000.000	2.000.000	60.000.000	12.000.000
	Incorporation de réserves de la Banque	2.500.000	500.000	62.500.000	12.500.000
Conseil d'Administration du 7 décembre 1999*	Augmentation du capital en numéraire	10.000.000	2.000.000	72.500.000	14.500.000
	Incorporation de réserves de la Banque.	2.500.000	500.000	75.000.000	15.000.000
AGE du 27/02/2007	Augmentation du capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	85 000 000	17 000 000
	Incorporation de réserves de la Banque.	5 000 000	1 000 000	90 000 000	18 000 000

*: En vertu des pouvoirs conférés par l'AGE du 23/10/1998

2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	1 895	16 669 347	83 346 735	92,61%
Personnes morales	83	11 453 592	57 267 960	63,63%
Ayant 3% et plus	2	8 855 249	44 276 245	49,20%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	1 957 150	9 785 750	10,87%
Ayant au maximum 0,5%	74	641 193	3 205 965	3,56%
Personnes physiques	1 812	5 215 755	26 078 775	28,98%
Ayant 3% et plus	1	1 732 705	8 663 525	9,63%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 336 826	11 684 130	12,98%
Ayant au maximum 0,5%	1 803	1 146 224	5 731 120	6,37%
Actionnaires Etrangers	34	1 330 653	6 653 265	7,39%
Personnes morales	24	1 325 380	6 626 900	7,36%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	916 306	4 581 530	5,09%
Ayant au maximum 0,5%	20	409 074	2 045 370	2,27%
Personnes physiques	10	5 273	26 365	0,03%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	10	5 273	26 365	0,03%
TOTAL	1 929	18 000 000	90 000 000	100,00%

2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital en des droits de vote au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre d'Actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien	5 872 427	29 362 135	32,62%
ETAP pour le compte de l'Etat	2 982 822	14 914 110	16,57%
Monsieur Rached Horchani	1 732 705	8 663 525	9,63%
TOTAL	10 587 954	52 939 770	58,82%

2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2012

Membres	Nombre d'Actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien & ETAP P/C de l'Etat	8 855 249	44 276 245	49,20%
Monsieur Rached Horchani	1 732 705	8 663 525	9,63%
Monsieur Ahmed Trabelsi	469 811	2 349 055	2,61%
Monsieur Habib Miled	360 000	1 800 000	2,00%
Monsieur Mohamed Sadok Driss	164 002	820 010	0,91%
Monsieur Néjib Marzougui	180 000	900 000	1,00%
Monsieur Brahim Hajji	10	50	0,00%
Monsieur Samir Regaieg	0	0	0,00%
Monsieur Nabil Skhiri	0	0	0,00%
Madame Dalila Koubaa	0	0	0,00%
TOTAL	11 761 777	58 808 885	65,34%

2.4.3 Nombre d'actionnaires

Le capital de la BH est réparti entre 1 929 actionnaires au 31/12/2012 dont:

- 107 actionnaires personnes morales
- 1 822 actionnaires personnes physiques

2.5 Description sommaire du « Groupe BH » au 31/12/2011

2.5.1 Présentation générale du « Groupe BH »

Au 31/12/2011, la BH est à la tête d'un groupe composé de 11 sociétés (y compris la Banque de l'Habitat), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

2.5.1.1 Présentation des sociétés du « Groupe BH » au 31/12/2011

Sociétés	Capital au 31/12/2011 en DT	Nombre d'actions	Participation directe de la BH en nombre d'actions	% de participation	Solde Provision au 31/12/2011 en DT
BH	90 000 000	18 000 000	-	-	-
MODERN LEASING	20 000 000	4 000 000	1 425 983	35,65%	-
SIM-SICAR	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,58%	-
EPARGNE INVEST SICAF	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	-
ASSURANCES SALIM	13 300 000	2 660 000	581 448	21,86%	-
SOPIVEL	9 100 000	91 000	27 285	29,98%	-
SIFIB-BH	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	-
SGRC	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	-
STIMEC	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	150 000
SMT	500 000	5 000	1 500	30,00%	150 000
TFB	49 594 008*	3 254 200	1 412 627	43,41%	3 876 401

*En euro

Il est à signaler qu'en dépit du contrôle de fait exercé sur les sociétés SICAV BH Obligataire et SICAV BH placement, ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe BH.

BHO	131 492 620*	1 283 936	1 562	0,12%	-
BHP	5 325 305*	114 741	54 481	47,48%	-

* : Actifnet

La Banque de l'Habitat: BH

La Banque de l'Habitat a été créée en mai 1989, suite à la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement « CNEL » en banque commerciale, Société Anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits.

Le capital social actuel de la banque s'élève à 90 000 000 de dinars divisé en 18 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

L'introduction de la BH à la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 14/12/1992.

Modern Leasing

Créée en mars 1997, la société a pour objet social d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Son capital social actuel est de 20 000 000 de dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 35,65% par la BH, 9,46% par la Société Epargne Invest SICAF, 5,56% par la SIM-SICAR, 5,15% par SALIM, 1,51% par la SICAV BHP.

La société Modern Leasing figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction de Modern Leasing au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1^{er} décembre 2010.

Société d'Investissement Moderne (SIM-SICAR)

Créée en mars 1997, la société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, conformément aux textes de lois régissant les SICAR.

Son capital social est de 18 000 000 de dinars divisé en 3 600 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,58% par la BH, 9,84% par la Société Epargne Invest SICAF, 5,00% par Modern Leasing, 0,01% par la SOPIVEL et 10,00% par SALIM.

La SIM-SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société Epargne Invest SICAF

Créée en novembre 1994, la société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Son capital social est de 15 000 000 de dinars divisé en 1 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 49,65% par la BH, 5,66% par la SIM SICAR et 0,83% par la SIFIB-BH.

La société Epargne Invest SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société d'Assurances SALIM

Créée en septembre 1995, la société a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats, de conventions d'assurances et de réassurances de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être également réalisés par les sociétés d'assurances conformément à la législation en vigueur.

Le capital social actuel de la société s'élève à 13 300 000 de dinars divisé en 2 660 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 21,86% par la BH, 9,95% par la Société Epargne Invest SICAF, 6,81% par SIM-SICAR, 1,75% par Modern Leasing et 1,68% par la SIFIB-BH.

La société « Assurances SALIM » figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction de SALIM au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1^{er} Avril 2010.

Société de Promotion Immobilière pour la Vente et la Location (SOPIVEL)

Créée en mars 1997, la société a pour objet social le lotissement et l'aménagement de terrains et de zones destinées à la construction immobilière et leur vente, et aux activités agricoles, de tourisme et d'industrie ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente ou location.

Son capital social actuel est de 9 100 000 de dinars divisé en 91 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 29,98% par la BH, 7,59% par la SIFIB-BH, 11,48% par la Société Epargne Invest SICAF, 6,59% par la SIM-SICAR et 39,84% par SALIM.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiaire en Bourse (SIFIB-BH)

Créée en octobre 1995, la société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières, notamment la négociation des valeurs mobilières, la gestion de portefeuille pour le compte des clients, le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cession d'entreprises, évaluation de projets et introduction en bourse.

Le capital social de la société est de 3 000 000 de dinars divisé en 30 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune libérées en totalité.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 46,66% par la Société Epargne Invest SICAF, 9,33% par SIM-SICAR, 7,28% par SALIM et 0,03% par Modern Leasing.

La SIFIB-BH figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société Générale de Recouvrement de Créances (SGRC)

Créée en mars 2002, la société a pour objet l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement de créances pour le compte de tiers.

Son capital social est de 2 000 000 de dinars divisé en 200 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune libérées totalement.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 60,00% par la BH, 10,00% par SIM-SICAR, 10,00% par Modern Leasing, 19,99% par SALIM, 0,002% par la SIFIB-BH, 0,002% par la SOPIVEL et 0,002% par la Société Epargne Invest SICAF.

La SGRC figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société Tunisienne d'Impression et de Confection de Chéquiers (STIMEC)

Créée en octobre 1999, la société a pour objet la réalisation des opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition.

Son capital social est de 1 400 000 de dinars divisé en 140 000 actions de valeur nominale 10 dinars dont 50 000 actions libérées.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 3,42% par la SIFIB-BH, 6,45% par la SIM-SICAR, 16,90% par SALIM, 0,71% par la SOPIVEL, 1% par Modern Leasing et 1,5% par la Société Epargne Invest SICAF.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Société Moderne de Titrisation (SMT)

Créée en juillet 2002, la société a pour objet la gestion de fonds communs de créances et leur représentation dans leurs rapports avec les tiers.

Son capital social est de 500 000 dinars divisé en 5 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2011, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 5% par Modern Leasing et 10,00% par SALIM.

Il importe de signaler à ce niveau qu'aucun fonds commun de créances n'a été lancé par la SMT.

La SMT figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Union Tunisienne de Banques (Tunisian Foreign bank TFB)

L'Union Tunisienne de Banques (UTB) devenue Tunisian Foreign Bank (TF Bank) suite à la décision de son AGE du 28/12/2009, est une société anonyme de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises.

Cette banque qui a été créée en 1977 sur initiative de la BCT a pour objet la mobilisation de l'épargne des tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Au 31/12/2011, le capital social de la banque est de 49,594 M€ divisé en 3 254 200 actions de nominal 15,24 € entièrement libérées. Le capital social est détenu à hauteur de 43,41% par la BH, 0,005% par SALIM et 0,005% par Modern Leasing.

L'Union Tunisienne de Banques figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

SICAV BH Obligataire (BHO)

Créée en juin 1997, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le Capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2011, l'actif net de la BHO a été de l'ordre de 131 492 620 dinars avec une valeur liquidative de 102,414 dinars et 1 283 936 parts dont 1 562 parts détenues par la BH soit 0,12%.

La BH est dépositaire de la SICAV BH Obligataire.

La SICAV BHO ne figure pas dans le périmètre de consolidation de la BH malgré l'existence d'une influence notable par cette dernière.

SICAV BH Placement (BHP)

Créée en juillet 1994, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le Capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2011, l'actif net de la BHP a été de l'ordre de 5 325 305 dinars avec une valeur liquidative de 46,412 dinars et 114 741 parts dont 54 481 parts détenues par la BH soit 47,48%.

La BH est dépositaire de la SICAV BH Placement.

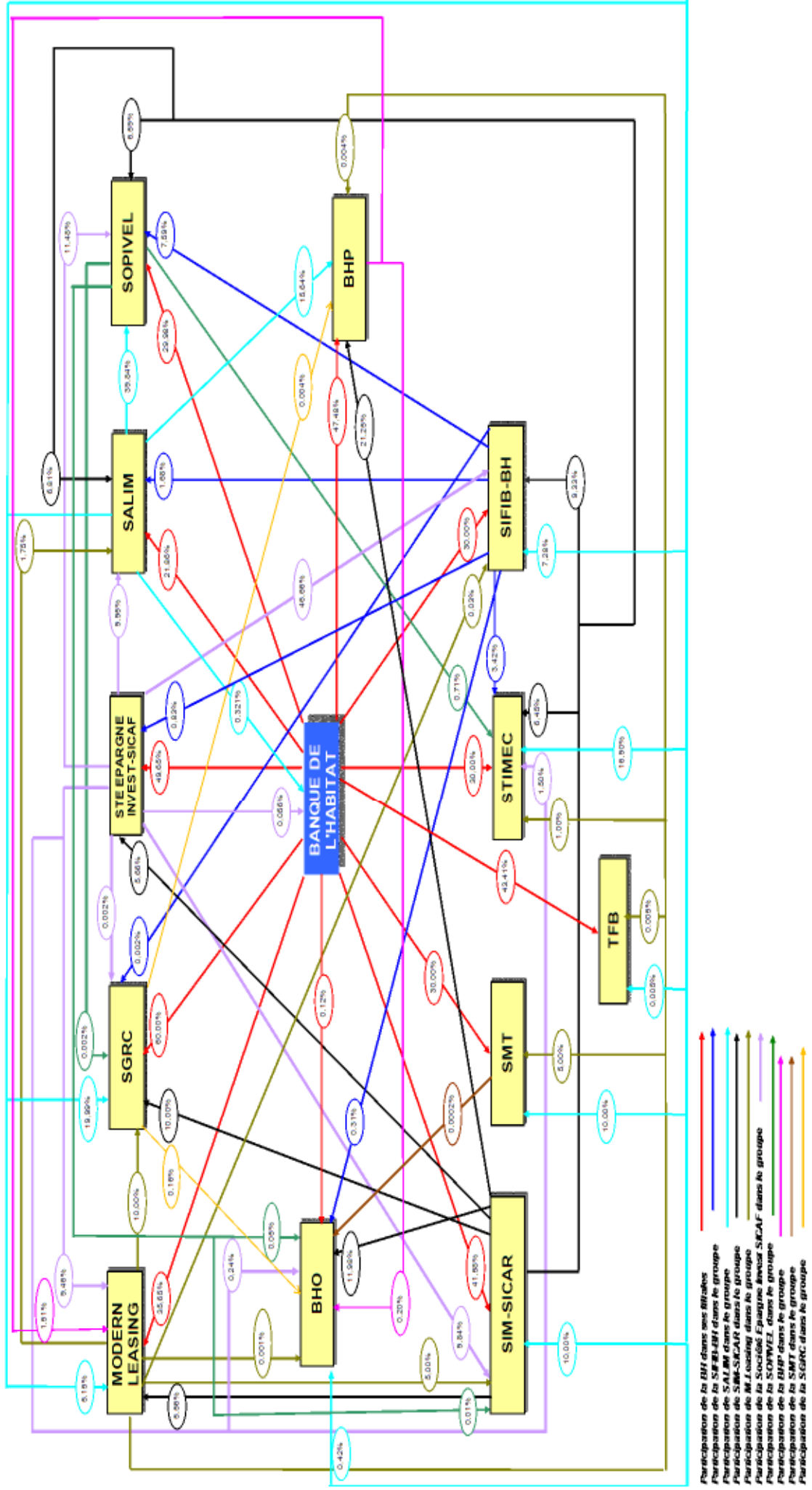
La SICAV BHP ne figure pas dans le périmètre de consolidation de la BH malgré l'existence d'une influence notable par cette dernière.

2.5.1.2 Etat des participations entre les sociétés du « groupe BH » au 31/12/2011

	BH	SIFIB-BH	SOPIVEL	EPARGNE INVEST SICAF	SIM-SCAR	MODERN LEASING	STIMEC	SMT	SGRC	Assurances SALIM	TFB	BHO	BHP
BH	0,00%	30,00%	29,98%	49,65%	41,58%	35,65%	30,00%	30,00%	60,00%	21,86%	43,41%	0,12%	47,48%
SIFIB-BH	0,00%	0,00%	7,59%	0,83%	0,00%	0,00%	3,42%	0,00%	0,002%	1,68%	0,00%	0,31%	0,00%
SOPIVEL	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,71%	0,00%	0,002%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%
EPARGNE INVEST SICAF	0,056%*	46,66%	11,48%	0,00%	9,84%	9,46%	1,50%	0,00%	0,002%	9,95%	0,00%	0,24%	0,00%
SIM-SCAR	0,00%	9,33%	6,59%	5,66%	0,00%	5,56%	6,45%	0,00%	10,00%	6,81%	0,00%	11,98%	21,25%
MODERN LEASING	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	1,00%	5,00%	10,00%	1,75%	0,005%	0,001%	0,004%
STIMEC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SMT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,0002%	0,00%
SGRC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	0,004%
Assurances SALIM	0,321%*	7,28%	39,84%	0,00%	10,00%	5,15%	16,90%	10,00%	19,99%	0,00%	0,005%	0,42%	15,64%
TFB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BHO	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BHP	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,51%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,20%	0,00%

*La Banque de l'Habitat s'engage à supprimer les participations réciproques entre les sociétés du « Groupe BH » afin de se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales.

2.5.1.3 Le Schéma financier du « groupe BH » au 31/12/2011

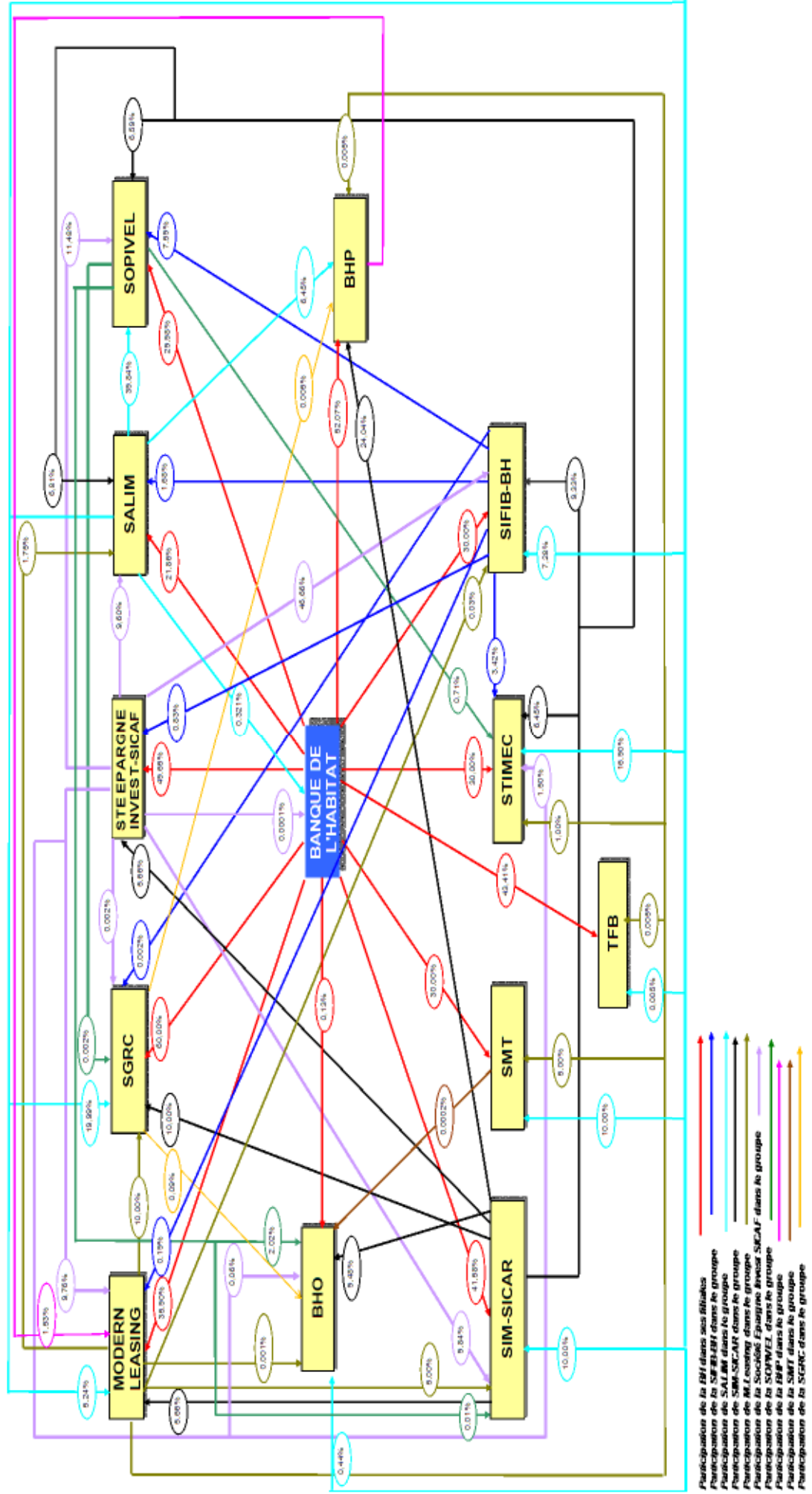


2.5.1.4 Etat des participations entre les sociétés du « groupe BH » au 30/06/2012

	BH	SIFIB-BH	SOPIVEL	EPARGNE INVEST SICAF	SIM-SCAR	MODERN LEASING	STIMEC	SMT	SGRC	Assurances SALIM	TFB	BHO	BHP
BH	0,00%	30,00%	29,98%	49,65%	41,58%	35,90%	30,00%	30,00%	60,00%	21,86%	43,41%	0,13%	52,07%
SIFIB-BH	0,00%	0,00%	7,59%	0,83%	0,00%	0,190%	3,42%	0,00%	0,002%	1,68%	0,00%	0,00%	0,00%
SOPIVEL	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,71%	0,00%	0,002%	0,00%	0,00%	2,02%	0,00%
EPARGNE INVEST SICAF	0,0001%*	46,66%	11,48%	0,00%	9,84%	9,76%	1,50%	0,00%	0,002%	9,60%	0,00%	0,06%	0,00%
SIM-SICAR	0,00%	9,33%	6,59%	5,66%	0,00%	5,66%	6,45%	0,00%	10,00%	6,81%	0,00%	9,48%	24,04%
MODERN LEASING	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	1,00%	5,00%	10,00%	1,75%	0,005%	0,001%	0,005%
STIMEC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SMT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,0002%	0,00%
SGRC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,09%	0,005%
Assurances SALIM	0,321%*	7,28%	39,84%	0,00%	10,00%	5,24%	16,90%	10,00%	19,99%	0,00%	0,005%	0,44%	6,45%
TFB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BHO	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BHP	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,53%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

*La Banque de l'Habitat s'engage à supprimer les participations réciproques entre les sociétés du « Groupe BH » afin de se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales.

2.5.1.5 Le Schéma financier du « groupe BH » au 30/06/2012



2.5.1.6 Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe BH durant le deuxième semestre 2012

Transactions effectuées sur la valeur BH par :

La société Epargne Invest SICAF

Durant le deuxième semestre 2012, la société Epargne Invest SICAF a acheté 4 879 actions BH pour un montant global de 69 901 DT.

Durant la même période, la société Epargne Invest SICAF a vendu 4 904 actions BH pour un montant global de 62 203 DT.

Au 31/12/2012, la société Epargne Invest SICAF ne détient plus d'actions BH.

La SICAV BHP

Durant le deuxième semestre 2012, la SICAV BHP a acheté 2 074 actions BH pour un montant global de 30 261 DT.

Durant la même période, la SICAV BHP a vendu 2 074 actions BH pour un montant global de 28 857 DT.

Transactions effectuées sur la valeur SALIM par :

La SIFIB-BH

Durant les six derniers mois de l'année 2012, la SIFIB-BH a acheté 4 000 actions SALIM pour un montant global de 102 400 DT.

La participation de la SIFIB-BH dans le capital de SALIM est passée de 1,68% au 30/06/2012 à 1,83% au 31/12/2012.

La société Epargne Invest SICAF

Durant les six derniers mois de l'année 2012, la société Epargne Invest SICAF a acheté 7 969 actions SALIM pour un montant global de 498 329 DT.

De même et durant cette période, la société Epargne Invest SICAF a vendu 1 650 actions SALIM pour un montant global de 49 430 DT.

La participation de la société Epargne Invest SICAF dans le capital de SALIM est passée de 9,60% au 30/06/2012 à 10,22% au 31/12/2012.

La société SIM-SICAR

Durant le deuxième semestre 2012, la société SIM-SICAR a vendu 10 000 actions SALIM pour un montant global de 281 600 DT.

La participation de la société SIM-SICAR dans le capital de SALIM est passée de 6,81% au 30/06/2012 à 6,43% au 31/12/2012.

La SICAV BHP

Durant les six derniers mois de l'année 2012, la SICAV BHP a acheté 22 699 actions SALIM pour un montant global de 574 653 DT.

De même et durant cette période, la SICAV BHP a vendu 4 536 actions SALIM pour un montant global de 117 814 DT.

La participation de la SICAV BHP dans le capital de SALIM est passée de 0,00% au 30/06/2012 à 0,68% au 31/12/2012.

Transactions effectuées sur la valeur Modern Leasing par :

La Banque de l'Habitat

Durant le dernier semestre de l'année 2012, la Banque de l'Habitat a acheté 3 183 actions Modern Leasing pour un montant global de 23 659 DT.

La participation de la BH dans le capital de Modern Leasing est passée de 35,90% au 30/06/2012 à 35,98% au 31/12/2012.

La SICAV BHP

Durant les six derniers mois de l'année 2012, la SICAV BHP a acheté 1 357 actions Modern Leasing pour un montant global de 11 384 DT.

De même et durant cette période, la SICAV BHP a vendu 4 000 actions Modern Leasing pour un montant global de 32 600 DT.

La participation de la SICAV BHP dans le capital de Modern Leasing est passée de 1,53% au 30/06/2012 à 1,46% au 31/12/2012.

La Société d'Assurances SALIM

Durant les six derniers mois de l'année 2012, la société d'Assurances SALIM a acheté 379 actions Modern Leasing pour un montant global de 3 157 DT.

La participation de la société d'Assurances SALIM dans le capital de Modern Leasing est passée de 5,24% au 30/06/2012 à 5,25% au 31/12/2012.

La société Epargne Invest SICAF

Durant les six derniers mois de l'année 2012, la société Epargne Invest SICAF a acheté 9 742 actions Modern Leasing pour un montant global de 80 881 DT.

La participation de la société Epargne Invest SICAF dans le capital de Modern Leasing est passée de 9,76% au 30/06/2012 à 10,00% au 31/12/2012.

La société SIM-SICAR

Durant le deuxième semestre 2012, la société SIM-SICAR a acheté 1 511 actions Modern Leasing pour un montant global de 12 783 DT.

La participation de la société SIM-SICAR dans le capital de Modern Leasing est passée de 5,66% au 30/06/2012 à 5,70% au 31/12/2012.

Transactions effectuées sur la valeur SICAV BHO par :

La société SIM-SICAR

Durant le deuxième semestre 2012, la société SIM-SICAR a souscrit pour 84 985 actions BHO pour un montant global de 8 649 223 DT.

Durant la même période, la société SIM-SICAR a racheté 123 765 actions BHO pour un montant global de 12 604 016 DT.

La participation de la société SIM-SICAR dans le capital de la SICAV BHO est passée de 9,48% au 30/06/2012 à 6,41% au 31/12/2012.

La SIFIB-BH

Durant le deuxième semestre 2012, la SIFIB-BH a souscrit pour 6 891 actions BHO pour un montant global de 699 834 DT.

Durant la même période, la SIFIB-BH a racheté 5 377 actions BHO pour un montant global de 546 784 DT.

La participation de la SIFIB-BH dans le capital de la SICAV BHO est passée de 0,00% au 30/06/2012 à 0,13% au 31/12/2012.

La SGRC

Durant le deuxième semestre 2012, la SGRC a souscrit pour 4 588 actions BHO pour un montant global de 465 232 DT.

Durant la même période, la SGRC a racheté 2 040 actions BHO pour un montant global de 207 706 DT.

La participation de la SGRC dans le capital de la SICAV BHO est passée de 0,09% au 30/06/2012 à 0,30% au 31/12/2012.

La SOPIVEL

Durant le deuxième semestre 2012, la SOPIVEL a souscrit pour 15 005 actions BHO pour un montant global de 1 519 112 DT.

Durant la même période, la SOPIVEL a racheté 26 978 actions BHO pour un montant global de 2 733 826 DT.

La participation de la SOPIVEL dans le capital de la SICAV BHO est passée de 2,02% au 30/06/2012 à 1,06% au 31/12/2012.

La société Epargne Invest SICAF

Durant le deuxième semestre 2012, la société Epargne Invest SICAF a souscrit pour 990 actions BHO pour un montant global de 100 085 DT.

Durant la même période, la société Epargne Invest SICAF a racheté 393 actions BHO pour un montant global de 40 070 DT.

La participation de la société Epargne Invest SICAF dans le capital de la SICAV BHO est passée de 0,06% au 30/06/2012 à 0,11% au 31/12/2012.

La SICAV BHP

Durant le deuxième semestre 2012, la SICAV BHP a souscrit pour 3 970 actions BHO pour un montant global de 400 331 DT.

Durant la même période, la SICAV BHP a racheté la même quantité souscrite soit 3 970 actions BHO pour un montant global de 402 821 DT.

Au 31/12/2012, la SICAV BHP ne détient pas d'actions SICAV BHO.

Transactions effectuées sur la valeur SICAV BHP par :

La Société d'Assurances SALIM

Durant le deuxième semestre 2012, la société d'Assurances SALIM a souscrit pour 11 064 actions BHP pour un montant global de 451 988 DT.

La participation de la société d'Assurances SALIM dans le capital de la SICAV BHP est passée de 6,45% au 30/06/2012 à 15,56% au 31/12/2012.

La SGRC

Durant le deuxième semestre 2012, la SGRC a souscrit pour 4 570 actions BHP pour un montant global de 190 044 DT.

Durant la même période, la SGRC a racheté 2 285 actions BHP pour un montant global de 90 132 DT.

La participation de la SGRC dans le capital de la SICAV BHP est passée de 0,005% au 30/06/2012 à 2,00% au 31/12/2012.

2.5.1.7 Chiffres clés des sociétés du « Groupe BH » au 31/12/2011

EN DT

	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net après modification comptable	Dettes globales (total passif)	Charges financières	Dividendes distribués en 2012 au titre de l'exercice 2011
BH	441 333 888	317 688 615	19 466 398	18 861 704	5 029 200 969	124 859 087	7 200 000
SALIM	32 357 106	40 532 572	4 295 052	3 799 785	105 014 700	138 685	1 862 000
SIFIB BH	6 089 502	1 248 495	331 930	580 845	3 323 402	388 491	240 000
SGRC	4 492 839	1 511 885	928 729	546 596	461 511	4 184	200 000
SMT	-424 773	0	-26 164	-39 454	660 347	12 963	0
SIM SICAR	18 470 596	2 574 164	808 000	643 920	191 782 084	187 374	0
STIMEC	2 196	886 642	-243 584	-261 118	683 873	21 280	0
SOPIVEL	8 802 259	9 206 673	1 766 585	564 206	23 918 105	1 143 467	280 000
MODERN LEASING	30 305 641	5 934 726	515 760	259 198	122 073 177	5 017 149	0
EPARGNE INVEST SICAF	16 325 724	871 568	171 627	164 899	325 314	0	675 000
TFB*	45 225	11 588	305	268	227 243	0	0
SICAV BHO	131 492 620	5 181 837	4 478 090	4 446 237	596 180	0	4 987 246
SICAV BHP	5 325 305	214 124	162 284	-356 564	252 792	0	1 62 694

* : Chiffres exprimés en milliers d'Euros

2.5.1.8 Les engagements financiers du « Groupe BH » au 31/12/2011

En DT

	BH	SGRC	SMT	SIM-SICAR	STIMEC	SOPIVEL	MODERN LEASING	Total
Crédits bancaires (encours +1 et -1 an)	0	1 396	338 000	0	180 937	20 988 941	74 766 345	96 275 619
Crédits extérieurs	191 720 189	0	0	0	0	0	0	191 720 189
Emprunts obligataires	105 101 563	0	0	0	0	0	0	105 101 563
Fonds gérés	0	0	0	171 958 901	0	0	0	171 958 901
Emprunts et ressources spéciales	241 225 795	0	0	746 134	0	0	0	241 971 929
Découvert	0	0	122 005	0	141 595	3 697	148 352	415 649
Billet de trésorerie	0	0	0	0	0	0	35 000 000	35 000 000
Leasing	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	538 047 547	1 396	460 005	172 705 035	322 532	20 992 638	109 914 697	842 443 850

2.5.1.9 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment à la BH, elles peuvent émettre des billets de trésorerie ou certificats souscrits par les sociétés du groupe et avalisés par la BH et ce dans les conditions du marché.

2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2011

2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la BH se détaillent comme suit :

	En dinars	
	Dépôt à vue	Dépôt à terme
SALIM	6 500 000	17 000 000
SIFIB BH	2 646 970	0
SICAV BHO	1 504 000	14 153 000
SICAV BHP	705 462	0
SGRC	44 599	0
SMT	0	0
SIM-SICAR	10 903 204	0
STIMEC	0	0
SOPIVEL	1 593 288	0
MODERN LEASING	533 428	0
EPARGNE INVEST SICAF	4 732	0
Total	24 435 683	31 153 000

Prêts octroyés

La BH a accordé des concours aux sociétés du groupe dont les soldes au 31/12/2011 se détaillent comme suit:

En dinars

Filiales de la BH	Découvert	Escompte	EPS*	Crédit à Court terme	Crédit à Moyen Terme	Crédit à Long Terme	Total
SMT	122 005	0	0	411 369	0	0	533 374
STIMEC	141 573	0	49 325	180 937	0	0	371 835
SOPIVEL	3 697	268 750	0	8 180 399	12 808 543	0	21 261 389
MODERN LEASING	141 942	2 919	380 788	3 825 416	19 651 925	0	24 002 990
TOTAL	409 217	271 669	430 113	12 598 121	32 460 468	0	46 169 588

*EPS : Engagement par signature

NB: Les taux d'intérêts varient en fonction des types d'opérations pour chaque forme de concours (entre TMM+1% et TMM+2%)

2.5.2.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Les créances commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la créance	Nature de la créance
SALIM	251 906	Diverses factures
SIFIB BH	0	-
SICAV BHO	0	-
SICAV BHP	0	-
SGRC	675	Retenus sociaux
SMT	0	-
SIM SICAR	0	-
STIMEC	53 950	Frais de voiture (assurances, vignette, frais de jouissances)
SOPIVEL	40 189	Diverses factures
MODERN LEASING	15 824	Quotepart foires
EPARGNE INVEST SICAF	7 174	Loyer 2010 et 2011 Honoraire médecin de travail
Total	369 718	

Les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la dette	Nature
SALIM	11 777 963	Diverses primes d'assurances non réglées (vie et non vie)
SIFIB BH	204 644	Commission de gestion sur emprunt & frais divers
SICAV BHO	0	-
SICAV BHP	0	-
SGRC	0	-
SMT	0	-
SIM SICAR	767 000	Commission de gestion sur fonds BH non réglées (FACR 2011)
STIMEC	20 987	Facture de confection de chèques
SOPIVEL	16 903	Couverture SPRIC Douar Hicher
MODERN LEASING	0	-
EPARGNE INVEST SICAF	0	-
Total	12 787 497	

2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Donnés

Durant le premier trimestre 2011, la société STIMEC a réduit son capital social de 1 400 000 dinars à 200 000 dinars par absorption des pertes antérieures puis elle a augmenté son capital social en numéraire de 200 000 dinars à 1 400 000 dinars par la création de 120 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune à libérer du quart à la souscription.

La participation de la BH à cette augmentation ainsi que le pourcentage de détention dans le capital de la STIMEC se présentent comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions avant réduction	Nombre d'actions après réduction	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions après augmentation	Montant de l'augmentation	Montant libéré du 1/4	% du capital
BH	42 000	6 000	36 000	42 000	360 000	90 000	30,00%

Reçus : Néant

2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BH et distribués par les sociétés du groupe en 2012 au titre de 2011

En dinars

Filiales	Nombres d'actions ou parts détenus par la BH au 31/12/2011	Dividende par action	Dividende encaissé par la BH	Jetons de présence perçus par la BH (Bruts)
SGRC	120 000	1,000	120 000,000	2 500
SIFIB-BH	9 000	8,000	72 000,000	3 750
SICAV BHP	54 481	1,417	77 199,577	625
Assurances SALIM	581 448	0,700	407 013,600	6 250
SICAV BHO	1 562	3,885	6 068,370	2 500
SOPIVEL	27 285	7,000*	190 995,000*	3 750
Epargne Invest SICAF	744 799	0,450	335 159,550	6 250
SIM - SICAR	1 497 092	0,000	0,000	3 750
Modern Leasing	1 425 983	0,000	0,000	3 750
Total			1 208 436,097	33 125

* : Ce dividende ne concerne que les actions anciennes. La date de jouissance des actions nouvelles émises portant le capital social de la SOPIVEL de 4 MDT à 9,1 MDT a été fixée pour le 01/01/2012.

2.5.2.5 Dividendes distribués par la BH aux sociétés du groupe en 2012 au titre de 2011

FILIALES	Dividendes en dinars*
SALIM	23 092,800
EPARGNE INVEST SICAF	384,800
TOTAL	23 477,600

*: A la date de distribution des dividendes soit le 20/09/2012

2.5.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Les garanties et sûretés réelles

 *Reçues*

La SOPIVEL a confié à la BH, pour sûretés et garanties les hypothèques suivantes :

	N° Titres Fonciers	Superficies m ²	Hypothèques DT
CITE JARDIN -EX EXEROX-TERRAIN N° 17	55501	10593	1 015 551
TERRAIN MGHIRA	97044 /97043/44215/280	6470	332 384
TERRAIN DAOUAR HICHER	17737 / 10315		9 120 113
CONSTRUCTION DAOUAR HICHER /1	10315		801 824
COMPL CONSTRUCTION DAOUAR HICHER /2	10315		519 884
CONSTRUCTION MREZGUA	548340 Nabeul	2005	4 726 419
TERRAIN BERGE DU LAC	140468 /140469	2050/2051	2 390 200
SOUSSE PLACE FARHAT HACHED	197 Sousse	305	578 012
TERRAIN MANOUBA	108719/9876 Manouba	3727	1 278 111
TERRAIN JARDIN DE CARTHAGE LOT 16	19754/61573/61774 Tunis	1144	2 193 620
TERRAIN JARDIN DE CARTHAGE LOT 17	61087 Tunis	2611	961 127
TERRAIN JARDIN DE CARTHAGE LOT 18	19754/61974/61087 Tunis	1116	937 602
TERRAIN JARDIN DE CARTHAGE LOT 19	19754/61573/61974 Tunis	1120	940 963
Marina -Hammamet (6 APPARTEMENTS) N° 4431-2432-2252-2232-4311-2452	547935/580826 Nabeul	963	1 843 404
CMT BATIMENT INDUSTRIEL ZAGHOUAN	21422/7248 Zaghouan	8647	1 437 782
TOTAL HYPOTHEQUES			29 076 996

 *Données : Néant*

Les cautions

 *Données*

FILIALES	Montants en dinars	Nature
SALIM	70 000	Cautions sur marché
STIMEC	2 150	Cautions sur marché
TOTAL	72 150	

 *Reçues*

Néant

2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2011

2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

Encaissé

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) au 31/12/2011 s'élève à **5 113 521*** dinars réparti comme suit:

 * : Ce chiffre ne comprend pas les commissions perçues d'Assurances SALIM suite aux différentes conventions conclues avec elle tel que précisé dans le rapport spécial 2011 des commissaires aux. Ces commissions sont comptabilisées dans la rubrique « autres produits d'exploitation ».

En dinars

FILIALES	31/12/2011
SALIM	415 518
SIFIB BH	76 254
SICAV BHO	1 000
SICAV BHP	1 000
SGRC	65 203
SMT	12 964
SIM SICAR	3 777
STIMEC	34 091
SOPIVEL	2 517 055
MODERN LEASING	1 461 198
EPARGNE INVEST SICAF	525 461
TOTAL	5 113 521

Décaissé

 SIFIB-BH

- 50 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de tenue de registre des actionnaires de la BH.

- 112 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de gestion et de placement de l'emprunt subordonné BH 2007. Le taux de rémunération de la SIFIB-BH est fixé à 0,2% sur l'encours en principal.

- 200 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de gestion et de placement de l'emprunt obligataire BH 2009. Le taux de rémunération de la SIFIB-BH est fixé à 0,2% sur l'encours en principal.

- La Banque a conclu une convention avec la « SIFIB », portant sur la gestion du contrat de liquidité des titres de la société « Modern Leasing », pour un montant de 384 237 DT et 66 716 « titres Modern Leasing », contre une rémunération de 0,2% hors TVA sur les transactions boursières objet du dit contrôle. Cette rémunération a été de l'ordre de 1 838 dinars.

- La Banque a conclu une convention avec la « SIFIB », portant sur la gestion du contrat de liquidité des titres de la société « Assurances SALIM » pour un montant de 807 104 DT et 25 459 « titres SALIM », contre une rémunération de 0,2% hors TVA sur les transactions boursières objet du dit contrôle. Cette rémunération a été de l'ordre de 5 874 dinars.

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la SIFIB-BH en 2011 est d'un montant global de 369 712 dinars HT.

SGRC

La Banque a conclu une convention avec la « SGRC » portant sur la cession de créances d'un montant global de 17 731 146 DT pour un prix de 112 DT.

SIM-SICAR

Quatorze conventions portant mises à la disposition de la SIM SICAR de fonds à capital risque, ont été conclues par la Banque depuis 1998. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5% du montant des fonds gérés au profit de la SIM-SICAR. Le montant de la commission, relative à l'exercice 2011, s'élève à 650 000 dinars.

SOPIVEL

- Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », portant sur la réalisation du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis. Le montant des honoraires s'élève en 2011 à 50 655 dinars.

- Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC pour un montant de 14 324 dinars.

Assurances SALIM

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la Société Assurances SALIM en 2011 est d'un montant global de 5 940 764 dinars HT sous forme de diverses primes d'assurances.

STIMEC

34 678 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de confection de chèquiers.

16 044 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'envoi de chèquiers, soit 0,260 DT HT par chèque envoyé.

39 901 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'impression des articles divers.

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la STIMEC en 2011 s'élève à 90 623 dinars HT.

2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : *Néant*

Ventes : *Néant*

2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données

Une convention de dépositaire a été conclue avec les « SICAV BH PLACEMENT » depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE » depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à mille dinars pour chacune d'entre elles.

OPCVM	% de détention	Fonctions	Commission 2011 HTVA
BHO	0,12%	Dépositaire	1 000 DT
BHP	47,48%	Dépositaire	1 000 DT

2.5.3.4 Les contrats de gestion

SOPIVEL

La SOPIVEL a signé avec la BH et Modern Leasing, une convention de gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis. La SOPIVEL aura droit en sa qualité de maître d'ouvrage délégué à une rémunération de 3% flat calculée sur l'assiette du coût global du projet en TTC.

MODERN LEASING

Modern Leasing a signé avec la BH et la SOPIVEL, une convention de gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis. La BH a confié à Modern Leasing la mission de gestion sous forme de leasing de l'opération de financement de la construction du nouveau siège de la FSEG ainsi que la gestion d'un compte spécial ouvert à la BH crédité par les sommes d'appel de fonds qui seront présentés à la BH par Modern Leasing. Cette dernière aura la libre gestion de ce compte en le débitant des sommes nécessaires aux dépenses à engager par la SOPIVEL dans la construction du siège. Modern Leasing percevra en rémunération du service de suivi, de gestion et d'assistance technique pour la mise en place de ce financement en leasing une commission de gestion de 0,5% annuellement hors taxes à laquelle sera ajoutée la TVA en vigueur.

2.5.3.5 Les contrats de location

EPARGNE INVEST SICAF

Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec Epargne Invest SICAF portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Assurances SALIM

- Une convention de location auprès de la société « Assurances SALIM » de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1^{er} Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 294 481 DT HT.

- Une convention de location auprès de la société « Assurances SALIM » concernant la location à usage administratif et commercial par la Banque de l'Habitat du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble Assurances SALIM à partir du 1^{er} Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 30 553 DT HT.

2.5.3.6 Les fonds gérés

Jusqu'à l'exercice 2011, la BH a signé 14 conventions de placement à capital risque avec sa filiale SIM-SICAR.

Le total des fonds mis à la disposition de la SIM-SICAR à la date de signature des différentes conventions s'élève à **186 637 500 dinars**.

Jusqu'au au 31/12/2011, la SIM-SICAR a procédé à la restitution d'une partie des fonds BH1, BH2, BH3, BH4, BH5, BH6, BH7, BH8 et BH9 à la Banque de l'Habitat.

Il est à noter que le montant global de la rémunération annuelle à percevoir par la SIM-SICAR, pour tous les fonds mis à sa disposition à partir de l'année 2003, est plafonné à 350 000 dinars en hors taxes. Ce plafond a été porté à :

- 420 000 dinars en hors taxes à partir de l'année 2007,
- 550 000 dinars en hors taxes à partir de l'année 2010,
- 650 000 dinars en hors taxes à partir de l'année 2011.

Il est à noter aussi, qu'en 2012, une convention de gestion "FACR BH15" a été signée, par laquelle la SIM-SICAR a accepté la gestion pour le compte de la BH d'un montant de 5 475 000 dinars pour des commissions de 0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées.

Les fonds gérés par la SIM-SICAR jusqu'au 31/12/2011 se présentent comme suit :

				En dinars
Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion en %	Montant au 31/12/2011
1998	FACR BH 1	9 000 000	0,50%	4 556 020
1999	FACR BH 2	8 915 000	0,50%	3 579 498
2000	FACR BH 3	13 675 000	0,50%	10 527 338
2001	FACR BH 4	9 042 000	0,50%	4 316 661
2002	FACR BH 5	10 050 000	0,50%	7 756 017
2003	FACR BH 6	6 500 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 053 834
2004	FACR BH 7	5 300 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	4 876 310
2005	FACR BH 8	8 000 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 601 006
2006	FACR BH 9	12 715 500	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	12 657 168
2007	FACR BH 10	20 100 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	20 086 860
2008	FACR BH 11	28 350 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	28 328 466
2009	FACR BH 12	26 600 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	26 530 123
2010	FACR BH 13	22 790 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	22 758 577
2011	FACR BH 14	5 600 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 600 000
Total (1)		186 637 500		160 227 878
Plus-Value réinvestie	FACR BH 1			174 399
Plus-Value réinvestie	FACR BH 2			211 906
Plus-Value réinvestie	FACR BH 3			241 150
Plus-Value réinvestie	FACR BH 4			99 115
Plus-Value réinvestie	FACR BH 5			463 957
Plus-Value réinvestie	FACR BH 6			17 225
Plus-Value réinvestie	FACR BH 8			115 663
Total (2): Plus-Value réinvestie				1 323 415
Total (1) + (2)				161 551 293
Reclassement 2011				800 000
Total général				162 351 293

2.6 Relations de la BH avec les autres parties liées* au 31/12/2011

2.6.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par la BH aux membres du Conseil d'Administration et de Direction ainsi qu'aux sociétés en relations avec eux sont présentés au 31/12/2011 dans le tableau suivant:

En dinars

	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé	4 207 774	2 259 905	-	-	6 467 679
Groupe Ahmed Trabelsi	-	-	-	-	-
Groupe Zarrouk Adel ⁽¹⁾	4 044 392	418 170	-	-	4 462 562
Groupe Néjib Marzougui	163 382	1 841 735	-	-	2 005 117
Groupe Mohamed Sadok Driss	-	-	-	-	-
Groupe Habib Miled	-	-	-	-	-
Groupe Rached Horchani	-	-	-	-	-
	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	45 467 806	430 113	271 669	-	46 169 588
SOPIVEL	20 992 639	-	268 750	-	21 261 389
SMT	533 374	-	-	-	533 374
MODERN LEASING	23 619 283	380 788	2 919	-	24 002 990
STIMEC	322 510	49 325	-	-	371 835
	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Membres du Conseil d'Administration et de Direction	268 633	-	-	-	268 633
Mr Ahmed Trabelsi	-	-	-	-	-
Mr Zarrouk Adel*	170 251	-	-	-	170 251
Mr Néjib Marzougui	-	-	-	-	-
Mr Mohamed Sadok Driss	-	-	-	-	-
Mr Rached Horchani	-	-	-	-	-
Mr Brahim Hajji	11 394	-	-	-	11 394
Mr Taoufik Driss ⁽²⁾	5 085	-	-	-	5 085
Mme Dalila Koubaa	27 947	-	-	-	27 947
Mr Habib Miled	-	-	-	-	-
Mr Samir Rgaieg	-	-	-	-	-
Mr Nabil Skhiri	-	-	-	-	-
Mr Chouih Jalel (représentant l'Etat Tunisien)	53 956	-	-	-	53 956
Total Général	49 944 213	2 690 018	271 669	0	52 905 900

(1) : Administrateur démissionnaire lors de l'AGO du 12/09/2012

(2) : Retraité

* : Telles que définies par l'article 23 de la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi N°2006-19 du 2 mai 2006.

2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

Données : Néant

Reçues : Néant

2.6.3 Transferts de ressources

Données

La Banque de l'Habitat détient des participations directes dans le capital de certaines sociétés publiques. Elle ne détient pas des participations directes ou par portage dans le capital des sociétés promues par les autres membres du Conseil d'Administration et de direction (secteur privé).

En 2011, l'apport en capital dans les sociétés publiques a atteint 875 000 dinars.

Les rémunérations et les dividendes versés aux administrateurs au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 4 773 733,200 dinars dont 68 750 dinars représentant les jetons de présence et 4 704 983,200 dinars représentant les dividendes.

Reçues : Néant

2.6.4 Relations Commerciales

2.6.4.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2011

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à **1 431 274 dinars** détaillé comme suit:

En dinars	
Désignations	31/12/2011
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 382 295
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	32 025
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	13 874
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	1 607
Rémunération sur gestion : convention pour la réhabilitation d'EL Hafsia	773
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	260
Rémunération sur gestion : convention PRLSI	440
Total	1 431 274

Le chiffre d'affaires réalisé par la BH avec les sociétés en relation avec les administrateurs (autres que l'Etat) et membres de direction: 145 140 dinars.

Le chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les administrateurs et membres de direction avec la BH: Néant

2.6.4.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats : Néant

Ventes : Néant

2.6.4.3 Les prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données :

Les conventions signées entre la Banque de l'Habitat et l'Etat Tunisien se détaillent comme suit:

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fonds est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 382 295 DT en 2011.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 32 025 DT en 2011.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 13 874 DT en 2011.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 1 607 DT en 2011.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 773 DT en 2011.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le

recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 260 DT en 2011.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 440 DT en 2011.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé. En 2011, aucun engagement n'est constaté par la banque au titre de cette convention.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

De même, une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010.

- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.

- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- RATTACHEMENT : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées.

2.6.4.4 Les contrats de location en 2011

Les contrats de location établis entre la BH et l'Etat Tunisien sont présentés comme suit:

- 1) Agence Avenue de Carthage Tunis, louée auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 31 714 dinars;
- 2) Direction régionale de Bizerte, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 1 947 dinars;
- 3) Agence Bizerte Khaldoun, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 650 dinars;
- 4) Agence Ksar Helal, louée auprès du Conseil Municipal de Ksar Héhal pour un loyer annuel de 14 472 dinars;
- 5) Agence et Annexe Zaouiet Jedidi, louées auprès du Conseil Municipal de Zaouiet Jedidi pour un loyer annuel de 15 279 dinars;
- 6) Agence Kairouan, louée auprès du Conseil Municipal de Kairouan pour un loyer annuel de 22 967 dinars;
- 7) Agence M'jez El Bab, louée auprès de l'Etat (Ex local du RCD dissout) pour un loyer annuel de 4 366 dinars;
- 8) Agence Monastir, louée auprès de l'Etat (Ex local du RCD dissout) pour un loyer annuel de 35 949 dinars;
- 9) Agence Karkar, louée auprès du Conseil Municipal de Karkar pour un loyer annuel de 11 879 dinars;
- 10) Agence Béja, louée auprès du Conseil Municipal de Béja pour un loyer annuel de 25 723 dinars;
- 11) DAB gare de Tunis, loué auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 5 766 dinars;
- 12) DAB Béni Khaled, loué auprès de la Municipalité de Béni Khaled pour un loyer annuel de 927 dinars;
- 13) 5 Box de change, loués auprès de l'OACA pour un loyer annuel de 40 961 dinars;
- 14) Agence kélibia louée auprès de l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche pour un montant annuel de 8 251 dinars.
- 15) DAB Metlaoui, loué auprès du Conseil Municipal de Metlaoui pour un loyer annuel de 1 688 dinars.

2.7 Dividendes

	2011	2010	2009
Capital social en DT	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Nombre d'actions	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	7 200 000,000	0,000	11 700 000,000
Dividende par action en DT	0,400	0,000	0,650
Date de détachement	20/09/2012	-	18/06/2010

2.8 Marché des titres

Les actions de la BH sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe actuellement un emprunt subordonné et un emprunt obligataire émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Les caractéristiques desdits emprunts sont comme suit :

Emprunt subordonné

- ⊕ Dénomination : Emprunt Subordonné BH 2007
- ⊕ Montant : 70 000 000 dinars
- ⊕ Durée : 7 ans dont 2 années de franchise
- ⊕ Taux : TMM+1,2%
- ⊕ Date du premier paiement : 07/12/2008
- ⊕ Date de la dernière échéance : 07/12/2014

Emprunt Obligataire

- ⊕ Dénomination : Emprunt Obligataire BH 2009
- ⊕ Montant : 100 000 000 dinars
- ⊕ Durée : 15 ans dont 2 années de franchise
- ⊕ Taux : Catégorie A : TMM+0,8% Catégorie B : 5,30%
- ⊕ Date du premier paiement : 31/12/2010
- ⊕ Date de la dernière échéance : 31/12/2024

2.9 Notation de la Banque

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes: "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30/08/2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19/09/2007, l'agence de notation STANDARDS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Le 28/07/2008, l'agence de notation a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "positive" à "stable". Cependant, les notes de contrepartie ont été améliorées passant de "BB+" long terme à "BBB-" et de "B" à court terme à "A-3".

Ces notes ont été maintenues en 2009 et 2010 avec "BBB-" à long terme, "A-3" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

En 2011 et à deux reprises soit le 20 janvier et le 21 mars, l'agence a noté la banque "BB+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négative".

Le 29/05/2012, la notation a été révisée en "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Cette dernière notation, a été maintenue en date du 05/11/2012 soit "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Signification des notes

1) A long terme (au-delà d'un an)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

"BB": Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économiques et financiers.

+ ou - : les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe (+) ou (-) afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.

Perspective : les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

2) A court terme (un an au plus)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D"

"B": Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

RatingsDirect®

Banque de l'Habitat

Primary Credit Analyst:

Samira Mensah, London (44) 20-7176-3800; samira_mensah@standardandpoors.com

Secondary Contact:

Nicolas Hardy, PhD, Paris (33) 1-4420-7318; nicolas_hardy@standardandpoors.com

Table Of Contents

Major Rating Factors

Outlook

Rationale

Business position: A strong customer franchise in Tunisia's fragmented banking sector

Related Criteria And Research

Banque de l'Habitat

SACP	b	+	Support	+2	+	Additional Factors	0
Anchor	bb-		GRE Support	+2		Issuer Credit Rating	
Business Position	Adequate	0	Group Support	0		BB-/Stable/B	
Capital and Earnings	Weak	-1	Sovereign Support	0			
Risk Position	Adequate	0					
Funding	Average	-1					
Liquidity	Moderate	-1					

Major Rating Factors

Strengths:	Weaknesses:
<p>Considered to be a government related entity and systemically important bank.</p> <p>Strong customer franchise and stable business position in a fragmented market.</p> <p>Comparatively good funding profile, underpinned by a stable deposit base.</p>	<p>Deteriorating and weak capitalization.</p> <p>Moderate earnings generation due to pressure on net interest margins and high provisioning charges.</p> <p>High credit risk associated with weak quality of corporate exposures.</p> <p>Weakening liquidity indicators.</p>

Outlook: Stable

Standard & Poor's Ratings Services' outlook on Tunisia-based Banque de l'Habitat (BH, or 'the bank') is stable, reflecting our expectations that the bank's business and financial profile will remain broadly unchanged over the next 12 months, and that the role of the bank and its links with the government will remain unchanged.

We do not consider a rating upgrade likely in the medium term. We would need to see not only an improvement in the economic and industry-risk factors but also the bank's risk-adjusted capital (RAC) ratio moving beyond 5%, and an improvement in liquidity and asset quality metrics.

We could lower the ratings on BH if the bank's risk profile deteriorates. This could happen if BH's asset quality deteriorates materially owing to a greater vulnerability to the economic slowdown. We would also lower the ratings on the bank if we were to lower the sovereign ratings on Tunisia. A weakening of the links with the government could also prompt us to lower the rating on the bank.

Rationale

Our ratings on BH reflect its anchor of 'bb-', and our view of its "adequate" business position, "weak" capital and earnings, "adequate" risk position, and "average" funding and "moderate" liquidity, as our criteria define these terms. We assess BH's stand-alone credit profile (SACP) at 'b'. We consider the bank to be a government-related entity (GRE). We believe there is a "high" likelihood that the Tunisian government would provide timely and sufficient extraordinary support to BH in the event of financial distress. Hence, the issuer credit rating is two notches above the SACP.

Anchor: 'bb-' for Tunisian Banks

Table 1

Banque de l'Habitat Key Figures					
--Year-ended Dec. 31--					
(Mil. TND)	2011	2010	2009	2008	2007
Adjusted assets	5,470.5	5,295.1	5,175.8	4,356.1	3,925.9
Customer loans (gross)	4,720.8	4,387.3	3,908.9	3,682.9	3,271.2
Adjusted common equity	440.3	429.4	397.9	357.1	312.4
Operating revenues	199.7	211.3	201.6	198.6	179.4
Noninterest expenses	98.2	87.3	81.3	72.9	69.0
Core earnings	15.1	32.7	53.3	54.0	51.1

TND--TND-Tunisian dinar.

Under our bank criteria, we use the Banking Industry Country Risk Assessment (BICRA) methodology and our economic risk and industry risk scores to determine a bank's anchor, the starting point in assigning an issuer credit rating. The anchor for a commercial bank operating only in Tunisia is 'bb-'.

Tunisia's economic risk score is '8' and reflects the country's diversified economy, which proved to be fairly resilient during the 2008-2010 economic crisis. However, various shocks, including the uncertainties related to the political transition after the fall of former president Ben Ali, a dramatic drop in tourism revenue, and lower growth prospects in the EU, which is Tunisia's main trade partner, have hindered the country's growth prospects in the short term. Although we expect credit growth to remain subdued in the foreseeable future, credit risk is extremely high and we expect asset quality to weaken over the short-to-medium term.

The industry risk score for Tunisia is '8'. This reflects our view of a relatively weak funding profile with a moderate share of core customer deposits funding loans, and a shallow domestic debt capital market. In addition, banks exhibit low profitability due to high competition in a fragmented banking sector.

Business position: A strong customer franchise in Tunisia's fragmented banking sector

Table 2

Banque de l'Habitat Business Position					
	--Year-ended Dec. 31--				
(%)	2011	2010	2009	2008	2007
Total revenues from business line (currency in millions)	199.8	211.0	202.0	199.0	N/A
Retail banking/total revenues from business line	100.0	100.0	100.0	100.0	N.M.
Return on equity	3.3	7.7	13.7	15.6	17.9

N/A--Not applicable. N.M.--Not meaningful.

We consider BH's business profile to be "adequate," owing to the bank's strong customer franchise and distribution network, steady growth in revenues, and stable management team. However, the bank operates solely in Tunisia and exhibits limited business and revenues diversification. With total assets of Tunisian dinar (TND) 5.5 billion (\$3.5 billion at TND0.63 to \$1) at year-end 2011, BH controls an estimated 11% of Tunisian banking system assets and 9.3% of total deposits. BH is the third-largest public bank in the country by assets and owned a nationwide network of 94 branches at the end of 2011. Although the bank's business initiative into the small and midsize banking corporate business is more recent and growing, the bank has a strong position in retail, particularly mortgage, lending. We consider management's strategy to be consistent with prior goals to continue to grow its consumer and corporate lending, which in turn contribute to a more-diversified loan portfolio.

BH has delivered steady revenue growth, including during the global crisis of 2007-2010. We expect BH to continue to implement its strategy of defending its market position in mortgage lending and developing its consumer lending business. In addition to its regular mortgage business, BH manages a government scheme, which provides a full guarantee against mortgages extended to low income earners accessing the property market. This enables the bank to source more fees and commission and diversify its revenues streams. BH also provides short-term loans to small and medium sized enterprises (SMEs) and leverage further on SMEs' funding to finance projects based on a strict risk-reward consideration. This contributes to further credit diversification.

However, the bank exhibits limited business and revenue diversification. BH owns specialized financial subsidiaries, which provide leasing and insurance services, among others, but contribute only marginally to the consolidated results.

We understand that BH's management strategy takes a cautious stance toward loan growth in the corporate sector in order to maintain stable asset quality. BH is working on implementing a new risk framework to better monitor the risks. The bank's governance has also gained in transparency, benefiting from the new regulatory governance regime. BH's risk appetite has been muted in 2011 in the context of a sluggish economic environment. Nonetheless, we consider rapid loan growth as a risky characteristic in a high credit risk environment.

We view BH as a GRE with a very strong link to the government, which has 57.1% stake in the bank that is the main mortgage lender in Tunisia. Consequently, we believe there is a "high" likelihood that the Tunisian government would provide timely and sufficient extraordinary government support to BH in the event of financial distress.

Capital and earnings: Weak capitalization and moderate earnings capacity

Table 3

Banque de l'Habitat Capital And Earnings					
	--Year-ended Dec. 31--				
(%)	2011	2010	2009	2008	2007
Tier 1 capital ratio	N/A	N/A	8.6	8.7	9.3
S&P RAC ratio before diversification	4.3	4.6	4.4	N.M.	N.M.
S&P RAC ratio after diversification	3.2	3.6	3.5	N.M.	N.M.
Adjusted common equity/total adjusted capital	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Net interest income/operating revenues	65.1	69.6	71.0	72.8	71.1
Fee income/operating revenues	16.1	15.8	15.6	15.9	18.3
Market-sensitive income/operating revenues	13.1	6.6	5.9	5.6	4.8
Noninterest expenses/operating revenues	49.2	41.3	40.3	36.7	38.5
Provisioning operating income/average assets	1.9	2.4	2.5	3.0	2.9
Core earnings/average managed assets	0.3	0.6	1.1	1.3	1.3

N/A--Not applicable. N.M.--Not meaningful.

We view BH's capital and earnings as "weak". This is based primarily on our expectation that BH's RAC ratio (under Standard & Poor's methodology) before adjustments will remain at about 4.75%-5.00% over the next 12-18 months. Our assessment also factors in moderate, yet resilient, earnings generation due to relatively low net interest margins and muted credit growth. Our projected RAC is based on our expectation of a slower growth in risk-weighted assets, and rising provisioning. As measured by our RAC framework, BH's pro forma RAC ratio before diversification or concentration adjustments was 4.3% at end-2011. The main risk charges, which are higher than those applied by the regulator, arise from the bank's corporate and retail lending. The bank's RAC ratio is significantly lower than the regulatory capital adequacy ratio, which was about 10.2% at the end of December 2011.

Our projections include the expectation of a capital injection of TND30 million by the government in the next 12 months. This amount excludes the issue premium, which could bring the capital increase up to TND70 million-TND80 million. Given the low interest rate environment and pressure on interest margins, retained earnings are insufficient to sustain capitalization at moderate levels over the short term. Given the bank's recapitalization needs, we expect BH's dividend distribution to be modest and should not exceed 10% of net profits.

The quality of capital and earnings is good and compares adequately with domestic peers. BH is considering issuing Tier 2 debt in the short term to strengthen regulatory capital requirements and improve its liquidity. Similarly to peers, net interest income to revenues amounts to about two-thirds of the bank's total revenues. In light of BH's plan to adopt a prudent approach to loan growth, the bank is further developing its fee and commission revenues stream, which in our view should help strengthen revenue generation.

The earnings buffer, which measures the capacity of a bank's earnings to cover normalized losses, is estimated to be less than 50 basis points. We expect core pre-provisioning earnings to remain resilient despite margin pressures, and the higher provisioning needs, in the current economic environment. BH made TND21 million of collective provisions in 2011 to account for the suspension of nonperforming loans (NPLs) that were triggered by the political turmoil. BH's loan loss reserve is considered relatively low, although it compares adequately to peers and averaged 70% of nonperforming assets over the past four years. However, we expect BH's loan loss coverage to increase gradually in

the short-to-medium term.

Finally, we estimate that operating efficiency will remain strong, but with a cost-to-income ratio slowly increasing above 50% in the short term, in the context of gradual branch network expansion.

Table 4

Banque de l'Habitat RACF [Risk-Adjusted Capital Framework] Data					
(Mil. TND)	Exposure*	Basel II RWA	Average Basel II RW (%)	Standard & Poor's RWA	Average Standard & Poor's RW (%)
Credit risk					
Government and central banks	765	0	0	356	47
Institutions	124	0	0	141	114
Corporate	2,419	0	0	4,805	199
Retail	1,813	0	0	1,437	79
Of which mortgage	1,459	0	0	934	64
Securitization§	0	0	0	0	0
Other assets	841	0	0	1,792	213
Total credit risk	5,961	0	0	8,532	143
Market risk					
Equity in the banking book†	116	0	0	1,220	1,052
Trading book market risk	--	0	--	0	--
Total market risk	--	0	--	1,220	--
Insurance risk					
Total insurance risk	--	--	--	0	--
Operational risk					
Total operational risk	--	0	--	396	--
(Mil. TND)		Basel II RWA		Standard & Poor's RWA	% of Standard & Poor's RWA
Diversification adjustments					
RWA before diversification		0		10,148	100
Total Diversification/Concentration Adjustments		--		3,353	33
RWA after diversification		0		13,501	133
(Mil. TND)		Tier 1 capital	Tier 1 ratio (%)	Total adjusted capital	Standard & Poor's RAC ratio (%)
Capital ratio					
Capital ratio before adjustments		0	0.0	440	4.3
Capital ratio after adjustments‡		0	0.0	440	3.3

*Exposure at default. §Securitisation Exposure includes the securitisation tranches deducted from capital in the regulatory framework. †Exposure and Standard & Poor's risk-weighted assets for equity in the banking book include minority equity holdings in financial institutions. ‡Adjustments to Tier 1 ratio are additional regulatory requirements (e.g. transitional floor or Pillar 2 add-ons). RWA--Risk-weighted assets. RW--Risk weight. RAC--Risk-adjusted capital.TND--Tunisia Dinar. Sources: Company data as of Dec. 31, 2011, Standard & Poor's.

Risk position: Adequate risk position owing to a more resilient mortgage portfolio

Table 5

Banque de l'Habitat Risk Position					
(%)	--Year-ended Dec. 31--				
	2011	2010	2009	2008	2007
Growth in customer loans	7.6	12.2	6.1	12.6	8.1
Total diversification adjustment / S&P RWA before diversification	32.9	28.7	25.7	N.M.	N.M.
Total managed assets/adjusted common equity (x)	12.4	12.3	13.0	12.2	12.6
New loan loss provisions/average customer loans	1.8	2.0	1.4	1.7	1.5
Net charge-offs/average customer loans	N.M.	N.M.	N.M.	0.5	(0.7)
Gross nonperforming assets/customer loans + other real estate owned	14.2	11.3	10.6	9.3	8.6
Loan loss reserves/gross nonperforming assets	68.7	76.9	71.8	68.1	72.3

N.M.--Not meaningful.

In our view, BH's risk position is "adequate". We consider that BH's mortgage portfolio, which accounts for half of the bank's portfolio, to be more resilient in the current economic environment. However, we expect BH's exposure to the consumer and corporate segments to be more vulnerable to weaker economic prospects in Tunisia. BH's exposure to tourism is limited while its construction and real estate portfolio accounts for about 12% of the bank's total exposures at year-end 2011. Nonetheless, we view the bank's short-term lending to SMEs and focus on public sector as partly mitigating factors.

BH's NPLs rose to TND672 million at Dec. 31, 2011, from TND495 million the previous year. BH's NPLs-to-total loans ratio rose to 14.2% compared with 11.3% in 2010, which was in line with our expectations. The reclassification of some loans has caused NPLs to shoot up in 2011. Furthermore, the regulatory forbearance on the classification of NPLs that were due to the political change in Tunisia has led the bank to make TND21 million of collective provisions for outstanding loans amounting to TND3.429 billion in 2011. NPL growth has been driven by the bank's reclassification of NPLs for a total of TND130 million in 2011. Corporate exposures, which are broadly evenly split between real estate and tourism sectors on one hand and industries and services on the other hand, accounted for 80% of NPLs in 2011. We anticipate that the ratio of NPLs to total loans could reach approximately 15% in 2012 owing to the additional reclassification of retail and corporate loans. However, we expect the bank's moderate risk appetite, gradually improving risk practices, and recovery could limit the pace at which NPLs are rising. A rapid diversification into the corporate sector has caused BH's asset quality to deteriorate, which was further exacerbated by weakening economic factors in Tunisia. We consider rapid credit growth as risky in an economy that carries a structurally high level of credit risk.

Retail mortgage loans accounted for more than a third of BH's total loans at year-end 2011. BH's loan portfolio is skewed toward mortgage lending, which provides it with better asset quality than its corporate loans. However, Tunisia's high unemployment rate could trigger some weakening in asset quality in both mortgages and consumer lending portfolios. BH's corporate exposure is skewed toward SMEs, across commerce and services, which account for more than a third of the bank's corporate exposure, while exposure to the industrial and public sectors is about 15%, each respectively, at the end of December 2011. Future key growth segments could include construction and agriculture. Credits to the agricultural sector are small in relative terms, representing less than 1% of total loans at

year-end 2011. The bank's balance sheet exhibits some exposure to single names, however this single name concentration compares well to rated peers. The top-20 loans to total loans and to adjusted total equity were 16% and 1.7x, respectively at year-end 2011.

Table 6

Banque de l'Habitat Funding And Liquidity					
	--Year-ended Dec. 31--				
(%)	2011	2010	2009	2008	2007
Core deposits/funding base	79.3	83.1	82.3	80.2	80.7
Customer loans (net)/customer deposits	127.8	119.1	111.0	129.8	125.5
Long term funding ratio	88.7	88.1	87.7	85.9	84.8
Broad liquid assets/short-term wholesale funding (x)	0.7	2.2	6.5	3.3	4.8
Net broad liquid assets/short-term customer deposits	(5.8)	13.3	21.1	9.6	12.7
Net short-term interbank funding/total wholesale funding	24.6	(17.8)	(56.2)	(25.0)	(36.7)
Short-term wholesale funding/total wholesale funding	50.3	20.0	12.1	11.8	11.2

In our opinion, BH's funding is "average" and its liquidity is "adequate".

Funding and liquidity: Mixed picture

BH benefits from a stable and granular deposit base owing to its good reputation and name recognition. Core customer deposits formed 80% of BH's funding base at year-end 2011 while they accounted for 83% of total the funding base at year-end 2010. More than two-third of deposits are made up of savings and term deposits at year-end 2011 and more than a third matures beyond one year. The bank benefits from a diversified deposit base with the top-20 deposits representing 14% of total deposits at year-end 2011, of which 85% are from the public sector. BH's strategy is to leverage more on SMEs as they are less sensitive to pricing than institutional investors. These factors partly mitigate BH's high loan leverage. Net customer loans to deposits stood at 128% in 2011 (119% in 2010). In addition, BH's deposits decreased by 1% in 2011 while loans grew by 7.6% during the same period. BH's funding gap is structural as we expect loans to grow more quickly than deposits when the economy recovers.

Long-term funding, which accounts for about 10% of total funding, essentially comprises loans extended by supranational, domestic bond, and special resource funds managed on behalf of the government. A large portion of BH's liabilities are with a fixed interest rate while BH is exposed to interest rate declines on the assets side. We view mortgage financing and consumer lending at fixed rate as mitigating factors. BH also has the ability to re-price its deposits by adjusting its saving rates. BH plans to access the bond market by year-end, which should help reduce its asset and liability maturity mismatch, lengthen its maturity profile, and improve its liquidity.

BH faces increased liquidity risk, which reflects liquidity pressure at the banking system level. BH's funding relies on the public sector and large corporates, which have been affected by Tunisia's economic slowdown. With Tunisia facing a slow economic recovery, we are of the view that BH is vulnerable to liquidity pressure in the current economic environment. While the bank could have access to additional funding through committed credit facilities and the domestic capital markets, we anticipate that it will be in breach of the regulatory liquidity ratio at year-end 2012. With less than 10% of liquid assets on its balance sheet, the bank's liquid-assets-to-total-assets ratio compares unfavorably to some rated peers. Furthermore, in a context of tight liquidity in the banking system, BH is unable to pledge a

meaningful share of its performing loans portfolio with the Central Bank of Tunisia (foreign currency BB/Stable/B) as retail mortgage loans are not eligible for refinancing. Liquid assets are mostly cash held at the central bank, Tunisian T-Bills, and interbank deposits. Despite the still-limited development of the capital markets in Tunisia, we consider that the bond market has adequate liquidity under normal conditions. Moreover, government securities are eligible for repurchase agreements with the central bank, which provides some flexibility.

We understand that BH's liquidity ratio is below the regulatory requirement at year-end 2011. BH estimated that its liquidity ratio was 79% at year-end 2011, while it stood at 112% the previous year. This situation reflects constrained liquidity across the Tunisian banking sector.

External support: Government Support

The long-term rating on BH is two notches higher than its SACP. We consider BH to be a GRE.

The Tunisian government holds a 57.1% stake in BH. In accordance with our criteria on rating GREs, we believe there is a "high" likelihood that the Tunisian government would provide timely and sufficient extraordinary support to BH in the event of financial distress.

Our opinion is based on our assessment of BH's:

"Very strong" link with the Tunisian government, which holds directly and indirectly a 57.1% stake in the bank. We do not consider a privatization likely in the next 12 months; and

"Important" role in Tunisia because of the bank's size (BH is the fifth-largest bank in Tunisia by assets); but also its role as the main mortgage lender.

As a result, we factor two notches of government support, above BH's SACP, to reflect the capacity of the government to provide extraordinary support in times of stress.

Additional rating factors: None

No additional factors affect this rating.

Significant accounting considerations

BH's financial statements are prepared according to Tunisian generally accepted accounting principles (GAAP) and audited by two local audit firms, namely GAC-CPA International and CMC-DFK International. We base our analysis of BH on the bank's stand-alone financial statements as the level of disclosure in the consolidated accounts is insufficient. Unconsolidated subsidiaries contribute marginally to the group's profit and equity. For instance, they represented less than 5% of the group's consolidated results at year-end 2011.

Related Criteria And Research

All articles listed below are available on RatingsDirect on the Global Credit Portal.

Banking Industry Country Risk Assessment: Tunisia, Sep. 24, 2012

BICRA On Tunisia Maintained At Group '8', June 28, 2012

Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011

Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011

Group Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
Bank Capital Methodology And Assumptions, Dec. 6, 2010

Anchor Matrix										
Industry Risk	Economic Risk									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	bb	bb	bb-	b+	b+
8	-	-	bb+	bb	bb	bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Ratings Detail (As Of November 5, 2012)

Banque de l'Habitat

Counterparty Credit Rating

BB-/Stable/B

Counterparty Credit Ratings History

29-May-2012

BB-/Stable/B

21-Mar-2011

BB+/Negative/B

20-Jan-2011

BB+/Watch Neg/B

28-Jul-2008

BBB-/Stable/A-3

Sovereign Rating

Tunisia (Republic of)

BB/Stable/B

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. Standard & Poor's credit ratings on the global scale are comparable across countries. Standard & Poor's credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country.

Additional Contact:

Financial Institutions Ratings Europe; FIG_Europe@standardandpoors.com

Copyright © 2012 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED, OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses, and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw, or suspend such acknowledgement at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal, or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com and www.globalcreditportal.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

McGRAW-HI

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

NOVEMBER 5, 2012
11

1031715 | 301960560

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC C	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économiques et financières favorables.
D / SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera général ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN AU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Le paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(s)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative ou indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque

3.1 Présentation Sommaire de la Banque

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale. La participation directe de l'Etat Tunisien dans le capital de la banque est de l'ordre de 49,2%.

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques. Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend actuellement 93 agences et 3 succursales.

Aujourd'hui, la Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 11 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

En 2011, les dépôts de la clientèle de la banque ont terminé l'année avec un volume de 3 332,312 MDT contre 3 364,495 MDT en 2010 soit une baisse absolue -32,183 MDT correspondant à -0,96%.

Ce mouvement baissier n'a concerné que les dépôts à échéance ; les dépôts à vue et les dépôts d'épargne ont affiché des évolutions positives respectivement de l'ordre de +4,05% et +2,90%.

La part de marché de la banque en 2011 en terme de dépôts a été de l'ordre de 8,68%.

Les emprunts et les ressources spéciales ont accusé une diminution absolue de -49,097 MDT soit -8,36% par rapport à l'exercice 2010 et ce suite aux remboursements de plusieurs échéances dont notamment l'emprunt subordonné (14 MDT), la ligne BAD (15,2 MDT) et la ligne BEI (8,8 MDT).

Demeurés soutenus par les réserves, les capitaux propres se sont consolidés de 10,946 MDT par rapport à 2010 pour atteindre 441,334 MDT.

Concernant les emplois et au titre de l'année 2011, les crédits à la clientèle ont évolué de +6,31% par rapport à 2010 pour s'établir à 4 259,204 MDT. Cette progression provient essentiellement du développement du portefeuille escompte et des crédits aux particuliers.

En 2011, la part de marché de la banque en terme de crédit a été de l'ordre de 9,69%.

Quant au portefeuille titres d'investissement, son volume a augmenté de +0,872 MDT imputable à l'encours de placement de la banque auprès de sa filiale SIM-SICAR à hauteur de 162,351 MDT.

Ces évolutions avec l'impact négatif de la baisse des taux d'intérêt et la rude concurrence régnant au sein du secteur bancaire, l'activité d'intermédiation de la banque a affiché des indicateurs de résultats en décroissance.

En effet, les produits d'exploitation se sont établis à 317,689 MDT, en baisse de 1,53% par rapport à l'année 2010 contre une hausse des charges d'exploitation bancaire de 1,14% pour se stabiliser à 129,450 MDT.

Il en résulte un PNB en baisse de 3,28% pour se situer à 188,239 MD.

Parallèlement, les charges opératoires ont augmenté de +12,53% par rapport à 2010 pour atteindre 98,241 MDT fin 2011.

La banque a ainsi clôturé l'année 2011 avec un résultat net de 18,862 MDT en baisse de -37,59% MD par rapport à 2010.

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit:

Ratios	2011	2010	2009
Ratio Cooke	9,12%	9,55%	10,16%
Ration de liquidité	78,77%	111,94%	129,55%
Taux de couverture des créances douteuses	65,20%	68,93%	69,99%
Taux des créances classées	13,11%	10,77%	8,71%

L'activité de la Banque durant l'année 2012, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation du produit net bancaire de 4 millions de dinars soit 2%, provenant essentiellement de l'évolution positive des commissions de l'ordre de 3 millions de dinars.

- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 423 millions de dinars, provenant essentiellement de l'évolution positive :

- des dépôts de l'épargne à raison de 86 millions de dinars.
- des dépôts à vue à raison de 199 millions de dinars.
- des dépôts à échéance à raison de 144 millions de dinars.

- Un léger accroissement de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 6 millions de dinars.

- Une diminution des produits d'exploitation bancaire de 1 million de dinars soit 0,31%, résultant du repli des intérêts et revenus du portefeuille titre commercial atténué par la reprise du niveau des commissions.

- Une baisse importante des charges d'exploitation bancaire de l'ordre de 5 millions de dinars occasionnée par la conjugaison de plusieurs facteurs essentiellement la baisse du TMM durant les trois premiers trimestres 2012 et la fixation du TRE à 2%.

- Une augmentation des frais de personnel de 4,8 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires conjuguée à une maîtrise totale des charges générales d'exploitation.

- Une diminution des emprunts de 11,52%, provenant principalement du remboursement :

* de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,

* de l'emprunt BAD pour un montant de 15 millions de dinars

* de l'emprunt BEI pour un montant de 6 millions de dinars.

* de l'emprunt obligataire pour un montant de 8 millions de dinars.

et de la baisse des ressources budgétaires de 13 millions de dinars.

3.2 Organisation de la Banque

3.2.1 Gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de gouvernance de la banque. Il est composé de membres représentant l'Etat tunisien, de membres représentant du secteur privé et de membres indépendants.

Pour réaliser ses objectifs, le Conseil d'Administration est secondé par les instances suivantes :

- *Un comité exécutif de crédit*

Le Comité Exécutif de Crédit a pour mission principale d'étudier et de suivre l'activité de financement de la Banque. A cet effet, il est tenu d'assurer le respect des conditions et des plafonds fixés par le Conseil d'Administration en matière de politique de financement notamment les montants de crédits accordés et leur répartition sur les différents secteurs, les taux d'intérêts appliqués et le niveau des commissions prélevées.

Les membres du Comité Exécutif de Crédit sont désignés par le Conseil d'Administration. Les membres qui n'ont pas une qualité de membre du Conseil d'Administration disposent de la compétence et de l'expérience nécessaires en matière de financement.

Il est à signaler qu'aucun membre du Conseil d'Administration ne peut joindre deux postes dans le Comité Exécutif de Crédit, le Comité Permanent d'Audit Interne et le Comité des Risques.

Le Comité Exécutif de Crédit est actuellement composé des membres suivants:

- Le Président : Mr Brahim Hajji;
- Deux membres du Conseil d'Administration : Mme Faouzia Said Moussa et Mr Rached Horchani ;
- Le Directeur Général Adjoint chargé du développement et de la production: Mme Dalila Koubaa;
- Le Directeur Central de l'Exploitation: Mr Khaled Zaouchi;
- Le Directeur Central des Crédits: Mr Habib El Amri;
- Le Directeur Central des Opérations: Mme Najet Chabchoub

Aucune rémunération n'est accordée aux membres de ce comité.

▪ Un comité permanent d'audit interne

Ce comité a pour mission de veiller au respect de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration, du Contrôleur d'Etat et d'un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants:

Président du Comité

- Mr Nabil Skhiri dit Nouira: Administrateur indépendant

Membres du Comité

- Mr Ahmed Trabelsi : représentant du secteur privé
- Mr Abdelaziz Mahfoudhi: représentant permanent de l'Etat Tunisien
- Mr Mohamed Lassaad Mrabet: Contrôleur d'Etat, Observateur

Aucune rémunération n'est accordée aux membres de ce comité.

▪ Un comité des risques

Ce comité a pour mission de s'assurer que les risques générés par l'activité de la Banque notamment en matière de crédit, de marché, de taux global d'intérêts, de liquidité, de règlement ainsi que les risques opérationnels sont identifiés, couverts et compatibles avec les politiques et les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration et un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants:

Président du Comité

- Mr Samir Regaieg : Administrateur indépendant

Membres du Comité

- Mr Mohamed Sadok Driss : représentant du secteur privé
- Mr Mohamed Riadh Nakouri : représentant permanent de l'Etat Tunisien

- Un comité de nomination et rémunération

Ce comité a pour mission de statuer sur la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celle des membres du Conseil d'Administration ainsi que des comités.

Il propose au Conseil d'Administration la politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque en matière de rentabilité et de risque.

Il propose au Conseil d'Administration un plan de succession de l'organe de direction et des responsables de l'encadrement supérieur.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité

- Mr Brahim Hajji : Président Directeur Général

Membres du Comité

- Mr Ahmed Trabelsi : représentant du secteur privé

- Mr Abdelaziz Mahfoudhi: représentant permanent de l'Etat Tunisien

- Un organe de contrôle de conformité

Cet organe, rattaché au Conseil d'Administration, veille à l'application des principes, des mécanismes et des procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et l'éthique professionnelle et morale.

- Une cellule de bonne gouvernance

Cette Cellule est chargée de coordonner entre les Services du Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargé des dossiers de la corruption et de la bonne gouvernance et les services de la Banque de l'Habitat.

- La Direction Générale

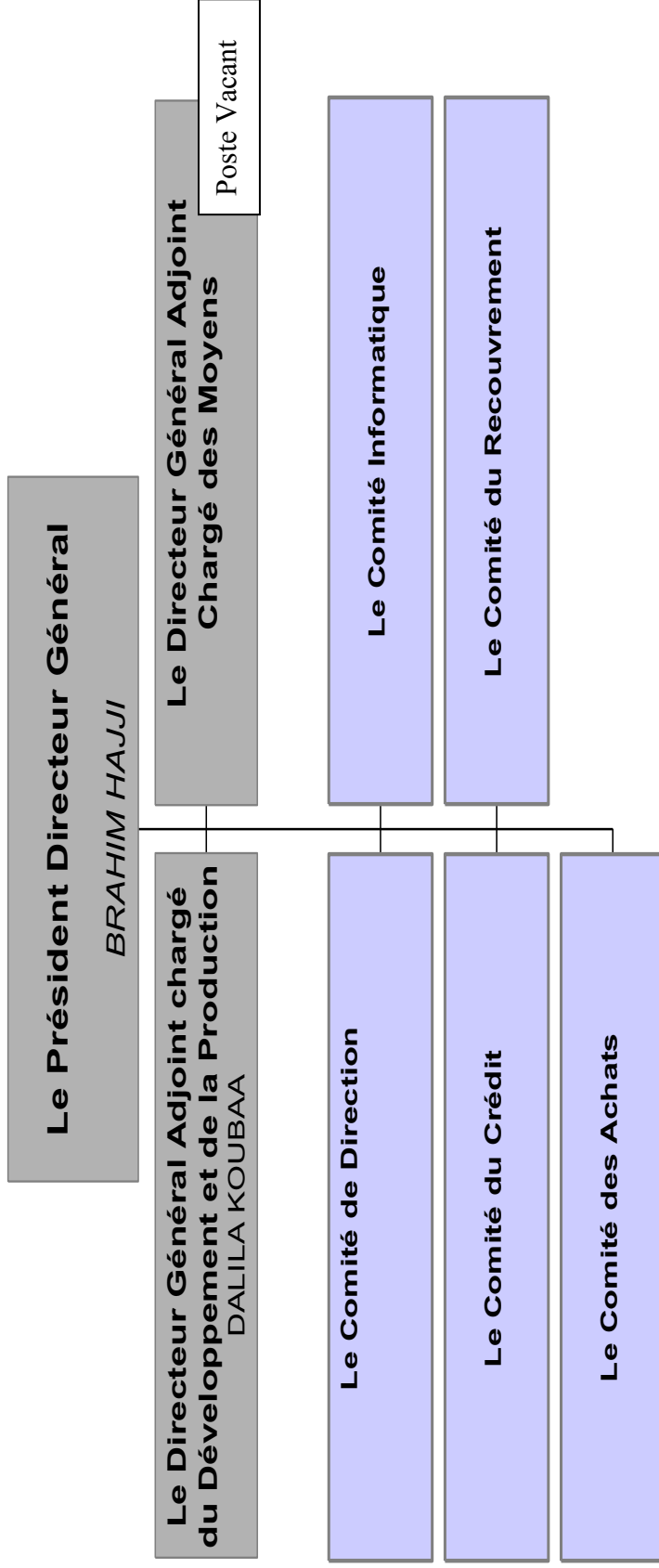
La Direction Générale met en place les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

La Direction Générale est constituée du Président Directeur Général, d'un Directeur Général Adjoint chargé du Développement et de la Production et d'un Directeur Général Adjoint chargé des Moyens.

La Direction Générale est assistée dans sa mission par les cinq comités suivants :

- **Le Comité de Direction** : est chargé d'étudier tous les problèmes liés directement ou indirectement à l'activité de la Banque, notamment son fonctionnement, son organisation et son développement.
- **Le Comité du Crédit** : est chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi de tout type de crédit.
- **Le Comité du Recouvrement** : est chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.
- **Le Comité des Achats** : est chargé de prendre toute décision relative aux marchés à effectuer par la Banque.
- **Le Comité Informatique** : est chargé de valider les orientations stratégiques de la Banque en matière d'informatique et de télécommunication et de suivre leurs réalisations.

Les Comités de la Banque



**Directeur Général Adjoint
Chargé du Développement
et de la Production**
DALILA KOUBAA

**Dir. Centrale
des Crédits**
HABIB EL AMRI

**Dir. Centrale
de l'Exploitation**
KHALED ZAOUCHI

**Dir. Centrale
des Opérations**
NAJET CHABCHOUB

**Dir. Centrale
des Affaires
Juridiques**
HECHMI CHAKER

**Dir. du Suivi
des Participations
et des Filiales**
AHMED MAJAJI (PI)

**Directeur Général Adjoint
Chargé des Moyens**

Poste Vacant

**Direction Centrale
des Ressources
Humaines**
ANOUAR GALLAS (PI)

**Direction Centrale
de l'Organisation
et de la Qualité**
MOHAMED ACHOUR

**Direction Centrale
des Moyens
Généraux**
RIDHA BEJAOUI (PI)

**Direction Centrale
de la Comptabilité**
BECHIR CHAARI (PI)

**Direction Centrale
de l'Informatique**
MONCEF TLILI

3.2.2 Contrôle Interne

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Banque de l'Habitat a instauré un environnement propice à un contrôle interne sain et efficace nécessaire pour la réalisation de ses objectifs et la préservation de sa viabilité financière. Le dispositif de contrôle interne repose sur les piliers suivants :

a) Un contrôle intégré à tous les niveaux de l'organisation

- **L'examen au plus haut niveau** : le Conseil d'Administration et les organes qui lui sont rattachés ainsi que la Direction Générale demandent des rapports et des comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque et le niveau d'atteinte des objectifs.
- **L'auto évaluation** : constitue une activité de contrôle et une source de remontée d'informations sur les risques et sur le niveau de contrôle faisant intervenir tous les niveaux hiérarchiques inférieurs lors des réunions périodiques d'évaluation tenues avec la Direction Générale.
- **Le Contrôle des activités** : chaque direction centrale reçoit, examine et contrôle des comptes rendus d'activités, standardisés ou exceptionnels, sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, des unités qui lui sont rattachées.
- **La séparation des tâches** : Aussi bien au niveau organisationnel qu'opérationnel, la répartition des responsabilités est une composante importante du contrôle interne au sein de la banque. Elle permet une séparation entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle, impose des points de vérifications obligatoires pour des opérations sensibles et permet de prévenir la réalisation, par une même personne, d'opérations incompatibles ayant des impacts financiers importants.

b) des procédures appropriées

Dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, la Banque de l'Habitat s'est dotée d'un manuel de procédures détaillé afin de répondre à un objectif de diffusion et d'uniformisation des procédures de travail. Ce manuel de procédures est constitué de notes répertoriées par thème et couvrant l'ensemble des domaines d'activité de la banque.

Les notes de procédures, depuis leur création, passent par un processus de validation faisant intervenir toutes les structures concernées dont l'Inspection Générale et l'Audit Interne et ne sont diffusées qu'après leur validation par la Direction Générale. Le manuel de procédures est un manuel vivant, constamment mis à jour pour répondre aux mutations de l'environnement juridique et réglementaire et aux nouvelles orientations de la Direction Générale.

Le manuel de procédures est mis à la disposition des utilisateurs au niveau du site intranet en sus des guides utilisateurs des applications informatiques, des notes circulaires, organiques et de services.

c) des structures internes de contrôle

La banque dispose de structures permanentes, de contrôle à savoir la Direction de l'Inspection, la Direction de l'audit interne, la Direction Centrale de la maîtrise et de la surveillance des risques et la cellule de lutte contre le blanchiment qui veillent au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes de gestion et s'assure de l'absence de malversations ou d'erreurs. Elles permettent aussi, d'analyser l'efficacité des systèmes, de l'organisation et du fonctionnement de la banque.

La Banque de l'Habitat est dotée aussi :

- de la direction centrale de la surveillance et de la maîtrise des risques est une structure permanente pour identifier, analyser, évaluer et suivre les risques générées par l'activité de la Banque en matière de crédit, de marché, de taux d'intérêt, de liquidité, de règlement ainsi que les risques opérationnels et ce, en application de la loi n°2006-19 du 02/05/2006 modifiant et complétant la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit et conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 relative au contrôle interne et la circulaire BCT n°2011-06 relative à la bonne gouvernance.
- La banque dispose aussi d'une structure permanente pour le contrôle de gestion qui s'assure de l'exécution du budget et vérifie que les ressources et les emplois sont obtenus et utilisés avec efficacité.

Le système de contrôle interne mis en place à la Banque de l'Habitat permet de ce fait:

- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires et conduites d'une façon prudente et appropriée en accord avec la politique arrêtée par la Direction Générale.
- de s'assurer de la protection et la sauvegarde des actifs de la banque contre les risques inhérents à l'organisation et l'activité bancaire, notamment les risques liés aux irrégularités, erreurs et fraudes qui pourraient survenir.
- de garantir l'obtention d'une information financière et comptable complète, fiable, en accord avec les règles prévues et dans les délais requis.

3.2.3 Mise en Place d'un Système de Bonne Gouvernance

En application des dispositions réglementaires relatives aux règles de bonne gouvernance, notamment la circulaire BCT n°06-2011 du 20 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la recomposition du Conseil d'Administration de la manière suivante :

Membres représentant l'Etat tunisien, madame et messieurs :

- **Faouzia Saaid Moussa**
- **Jelal Chouih**
- **Abdelaziz Mahfoudhi**
- **Mohamed Riadh Nakouri**

Membres représentant le secteur privé, messieurs :

- **Ahmed Trabelssi,**
- **Rached Horchani,**
- **Néjib Marzougui,**
- **Mohamed Sadok Driss**

Monsieur **Samir Regaieg** est nommé en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans,

Monsieur **Nabil Skhiri dit Nouira** est nommé en tant qu'administrateur indépendant et président du comité permanent d'audit interne, pour une durée de trois ans.

Monsieur **Habib Miled** en tant que membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux, pour une durée de trois ans.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de la circulaire BCT numéro 2011-06, le code déontologique et de bonne gouvernance a été élaboré formalisant les critères de qualification et d'honorabilité pour les membres du Conseil d'Administration.

Le code déontologique et de bonne gouvernance a été validé par le Conseil d'Administration composé des Administrateurs représentant de l'Etat, les Administrateurs représentant du secteur privé, les deux Administrateurs indépendants et l'Administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux.

Pour les comités émanant du Conseil d'Administration, trois chartes ont été élaborés arrêtant les missions, les attributions et le fonctionnement du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques. Les trois chartes ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la Banque.

De même et pour la mise en place des dispositions de la circulaire BCT n°2011-06, le Conseil d'Administration de la Banque a procédé à l'approbation des politiques suivantes :

- La politique de formation continue des Administrateurs,
- La politique de nomination et de rémunération de l'organe de direction et des responsables de l'encadrement supérieur,
- La politique de gestion des conflits d'intérêts,
- La politique de communication.

3.2.4 Système d'information

Le système d'information de la BH est en mutation continue pour répondre aux orientations stratégiques dont les principales :

- Adhésion aux orientations nationales de modernisation et de mise à niveau du système bancaire national,
- Décentralisation des opérations et réorganisation des points de vente,
- Introduction de mécanismes garantissant la qualité de service et son maintien,

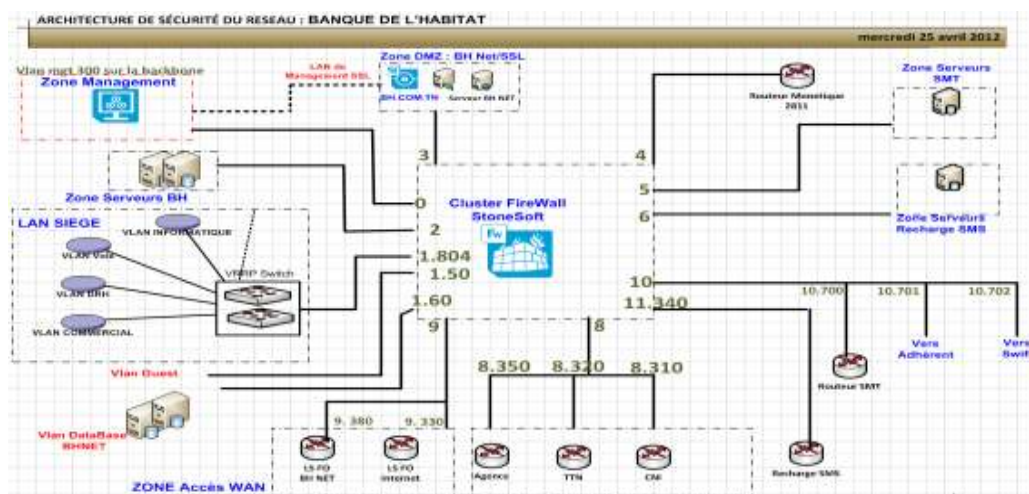
- Accessibilité du Client aux services de la Banque en tout lieu, par tout moyen et à tout moment, avec le meilleur temps de service et d'une manière sécurisée,
- Exigence d'un système d'information urbanisé, cohérent et fiable répondant aux besoins de la clientèle et au développement des activités,
- Intégration des technologies de pointe (SGBDR, Internet, Web, Intranet, Messagerie, Workflow, GED, ...) dans un cadre de systèmes ouverts,
- Vision intégrale et Référentiel unique du Client, Produit, Engagement
- Etc ...

Pour ce faire un plan d'actions stratégiques englobant les travaux informatiques en cours et les principaux projets et travaux d'informatisation à faire durant la période 2010-2014 a été arrêté et validé par la Direction Générale. Aussi, la Banque ne lésine pas sur les moyens ; elle entreprend à cet effet des investissements importants, pour l'acquisition d'équipements et de Progiciels. A titre d'information la BH a acquis certains progiciels tel que le progiciel de gestion de parc informatique, de gestion de réseau et de tété distribution, celui de lutte contre le blanchiment d'argent et principalement un noyau permettant la gestion des référentiels clients, contrat, produit et comptable dans le cadre de la mise à niveau du système d'information bancaire. Aussi la banque est entrain de renouveler son parc informatique par le moyen d'appels d'offres pour l'acquisition d'équipements informatiques selon un programme annuel.

A ce jour, Le parc informatique de la banque compte plus de 1500 postes de travail et plus de 200 serveurs (points de vente et Services centraux).

Pour ses développements internes, la Banque s'appuie sur les services d'une quarantaine d'experts de haut niveau couvrant les opérations bancaires courantes (les mouvements sur compte, le crédit, la télé compensation, recouvrement, engagements, le portefeuille, la comptabilité, ...) et également les opérations centrales (Référentiel Client, la comptabilité, le reporting, ...).

Actuellement l'infrastructure réseau de la BH est composée de plusieurs réseaux locaux interconnectés par l'intermédiaire de lignes spécialisées ou Frame Relay, comme présenté par le schéma suivant :



La banque est entrain de faire migrer cette infrastructure vers la technologie MPLS. Un contrat cadre a été conclu entre la banque et Tunisie Télécom pour cette migration.

Chaque point de vente est doté d'un serveur intégrant toutes les données de ses clients et des ressources logicielles qui lui confèrent une autonomie totale de fonctionnement par rapport au siège.

Au besoin, l'accès au système central est sécurisé et est possible à tout moment pour effectuer des consultations d'historiques ou exécuter des opérations pour le compte d'un client d'un autre point de vente.

Grâce à cette organisation et à la vue intégrée du Client où il se trouve, le point de vente est au service de l'ensemble des clients de la Banque indépendamment du lieu de domiciliation de leurs comptes.

Les données des agences sont transférées au siège, tout au long de la journée ou répliquées sur un autre serveur pour rendre nul le risque de perte de données en cas de panne d'un serveur agence, lesquelles données sont mises à la disposition de la clientèle en temps réel pour des fins de consultation via le portail internet.

Ces données sont ensuite communiquées, à la clôture de la journée du travail, à l'ordinateur central pour contrôle, traitement et mise à jour des fichiers et des bases de données centrales.

Ce traitement génère à son tour des données à transférer aux points de vente relatives aux opérations inter unités.

Ce transfert s'effectue le matin avant 5 h de telle sorte que les données des opérations déplacées ou de télé-compensation inter-banques soient injectées dans les systèmes des agences à l'ouverture de la journée.

Les sauvegardes des données des agences est assurée une fois par semaine pour le niveau deux fois par jour pour le niveau 1 et cinq fois par jour pour le niveau 2. La sauvegarde des données au niveau centrale est assurée une fois par jour. Tous ces données sont répliquées sur un serveur de sauvegarde, et à partir du quel des bandes de sauvegardes sont préparées et externalisées.

Egalement, la Banque a développé des télé-services bâtis sur les nouveaux canaux de communication permettant au Client d'effectuer certaines opérations sans se déplacer à la Banque. A présent, un ensemble de service à distance sont disponibles au niveau :

- Site Web de la Banque (www.bh.com.tn),
- Serveur Vocal BHTEL, N° d'appel 88401421,
- Service SMS de messages courts par téléphone portables,
- Centre d'appel où une dizaine de téléopérateurs répondent en permanence aux requêtes des clients,
- Mobile banking (BhNet Mobile).

Le parc des GAB est composé de 104 machines réparties presque sur toutes les agences BH et hors sites (hôtel, aéroport, gare, etc.) Le GAB est disponible 24/24 afin de servir les porteurs de cartes Visa et MasterCard (National et international). Le parc des GAB est connecté au serveur B24 de la société monétique Tunisie en tant que Switch national via le réseau sécurisé de la banque.

Le parc TPE de la BH comporte 810 machines installées chez les commerçants affiliés, pour permettre aux porteurs de cartes (Visa, MasterCard, Amex, Diners club) d'effectuer les opérations de paiement en toute sécurité (EMV). Les TPE sont connectés au serveur B24 de la SMT moyennant le réseau téléphonique, ADSL et le GPRS.

Le système d'information de la banque a connu au courant des années 2011 et 2012 une nette amélioration. Cette amélioration est matérialisée par la réalisation d'un ensemble de projets de développement et d'infrastructures dont les plus importants sont:

PORJETS D'INFRASTRUCTURES LOGICIELLES ET MATERIELLES ACQUISES

Noyau bancaire

Après la phase de cadrage du projet qui a duré 4 mois, la banque a entamé la phase d'adaptation et livraison de la solution. Cette phase a démarré le 01 juillet 2010. Son délai de réalisation est fixé à **10 mois** calendaires (hors délais de validation des travaux par la banque). Elle consiste à réaliser les adaptations issues de la phase de cadrage ainsi que le paramétrage du Noyau bancaire UniB@nk et son intégration avec les applications métiers existantes.

Outre les travaux d'adaptation qui incombent au fournisseur : Le Groupement Medsoft-Manager Partner, l'équipe de projet Noyau bancaire en collaboration avec les structures de la banque se chargent des principaux travaux suivants :

- Achèvement de la réalisation des préalables nécessaires à la mise en œuvre du projet dont principalement : La fiabilisation des données clients, comptables et des données à intégrer au système de gestion des accès « SSO » et la validation des schémas comptables ;
- Spécifications détaillées des adaptations UniB@nk et test de la version livrée ;
- Adaptation des applications existantes en vue de les intégrer au Noyau bancaire UniB@nk;
- Test de la version UniB@nk Adaptée et prise en charge des données existantes de la Banque.

L'encadrement du projet est assuré par un comité de suivi qui a été mis en place pour suivre continuellement l'état d'avancement du projet.

NB : Ce projet a été suspendu pour des raisons exogènes à la banque. Son abandon ou sa poursuite sera décidé incessamment.

Logiciel de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent

Le contrat de marché a été signé. Les travaux de mise en place de la solution de filtrage et de profilage sont en cours. La partie filtrage est en production actuellement. La partie Profilage est en cours de test.

Logiciel de Gestion de Parc

Le contrat de marché a été signé. La solution comporte un module de gestion de parc informatique, un module de gestion de réseau et un module de télé distribution. La solution est en production.

Logiciel Active Directory

Ce logiciel est acquis dans le cadre de la convention PPP signé entre la Banque et Microsoft. Les travaux de mise en place de cette infrastructure logicielle sont effectués au niveau du siège. L'annuaire est actuellement utilisé au niveau des services centraux. Son déploiement au niveau des agences est planifié pour l'année 2013.

Logiciel de Gestion des EPS

Ce logiciel acquis auprès de la société GTI a été mis en place et est en production.

Logiciel de Gestion RH

Acquis auprès de BULL en 2010, le projet est en arrêt

Logiciel de Gestion de la salle de marché

Les travaux de mise en œuvre de cette solution sont en cours.

Logiciel de Gestion des opérations du bancaire étranger

La validation du cahier des charges relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des opérations du bancaire étranger est en cours. Le marché d'acquisition sera lancé en 2013

Logiciel de Gestion des opérations du mobile banking

Une solution de mobile banking est en cours de test.

Convention PPP entre la Banque et Microsoft

Une convention de Partenariat Public/Privé a été signée entre la banque et Microsoft. Elle concerne l'acquisition de licences Windows, office, SQL Server, ..., l'active directory (AD) et la partie support. La fin de cette convention est prévue pour juillet 2013. La banque est en cours de préparation des termes de référence pour le renouvellement de cette convention pour une durée de trois années.

Elaboration de la politique de sécurité du système d'information (PSSI).

Le projet d'élaboration de la politique de sécurité est en cours de réalisation par un bureau d'étude.

Convention entre la Banque et Tunisie Télécom pour la mise au niveau de l'infrastructure télécoms par la technologie MPLS

La mise à niveau de l'infrastructure Télécom par la technologie MPLS est achevée.

Mise à niveau de l'infrastructure matérielle de la banque

La banque a mis en place son data center.

Une nouvelle solution d'impression et une solution de détection d'intrusion ont été également acquises.

Le nouveau système central (data center) de la Banque est composé de 4 armoires :

La première armoire contient :

- Deux serveurs blades DELL PowerEdge M610 bi processeurs quad cœurs avec 64 GB de mémoire chacun dédiés au système central configurés en cluster de haute disponibilité sous RedHat Advanced server 6.2
- Six serveurs blades DELL PowerEdge M610 bi processeurs double cœurs avec 32 GB de mémoire chacun dédiés au nouveau Cloud, ces serveurs sont configurés en deux clusters.
 - Un cluster de gestion du Cloud composé de deux nœuds physiques où sont hébergés les outils de management du Cloud orchestrater 2012, scom 2012, sql server 2008 et vmm 2012.
 - Un cluster de production composé de quatre nœuds physiques où sont hébergées toutes les machines virtuelles converties ou nouvellement créées.

La deuxième armoire contient :

- un Switch SAN DELL 5424 FC,
- une station d'administration dell R610,
- une baie de stockage EMC CX4-240
- Un robot de sauvegarde DELL PV TL4000 avec double lecteur et pouvant accueillir jusqu'à 45 cartouches LTO5 de 3 TB compressé et 1.5 TB non compressé.

Ces deux armoires précédemment citées sont doublées et ce pour assurer une sécurité supplémentaire.

En effet, ces deux armoires sont actuellement installées au niveau de la même salle et la banque compte les déplacer dans un autre local (l'ancienne salle ordinateur sise à l'avenue Kheireddine Pacha) pour une meilleure sécurité. La réplication distante assurera la disponibilité des données sur les deux baies de disques et la défaillance de l'un ou l'ensemble des serveurs blades de l'actuel site central (Mohamed V) ne pourra engendrer de problème puisque les blades du futur site central (Kheireddine Pacha) prendront en charge l'ensemble des traitements.

Cahier des charges en cours de préparation

Conformément au plan d'actions stratégiques, les équipes de la banque ont entamé la préparation des cahiers des charges suivants : gestion de la relation client (CRM), refonte du site web de la banque, le plan de continuité de l'activité, gestion des risques, système d'aide à la gestion : Business intelligence, gestion des processus (BPM) et un cahier des charges pour l'acquisition d'une nouvelle solution monétique.

3.2.5 Politique sociale

L'effectif de la Banque a enregistré une légère baisse passant de 1 855 en 2009 à 1 844 en 2010, soit une diminution de 11 employés représentant -0,59 %.

Cette diminution est la résultante notamment des départs à la retraite pour limite d'âge et autres départs alors que le recrutement était limité à une action pour faire face à un besoin spécifique de caissiers (recrutement de 09 caissiers).

L'année 2011 a été caractérisée par rapport à l'année écoulée par une évolution positive se traduisant par une variation absolue de (+ 201 employés).

Cette augmentation est due essentiellement en réponse au programme de recrutement exceptionnel d'urgence. La banque a recruté au cours du mois de juin 2011, 51 diplômés universitaires, de longue date, et issus de familles nécessiteuses affectés comme suit :

20 cadres affectés aux services centraux ;
31 cadres affectés au réseau ;

De même, il y a eu intégration du personnel qui faisait partie auparavant des sociétés sous-traitantes dissoutes dans le cadre des négociations entre le ministère des affaires sociales et l'UGTT.

Le taux d'encadrement a continué pour sa part de s'améliorer légèrement. Il a atteint 48,85% en 2011 contre 48,10% en 2010 et 48,52% en 2009. Ce taux était de 47,14% en 2008.

Formation et gestion des carrières

Dans le cadre de la mise à niveau des compétences de ses employés, la banque a réalisé durant l'année 2011 en matière de formation continue 104 actions de formations pour 764 participants, contre 252 actions pour 789 participants en 2010.

Il est à rappeler que l'exercice 2011 a été marqué par un faible taux de réalisation d'actions de formation dû essentiellement au climat d'instabilité qui a connu le pays.

Par ailleurs, la banque a axé son travail sur les actions de formation en intra entreprise afin de suivre l'évolution des métiers bancaires et affiner leurs compétences et l'orientation des besoins en formation vers les cours inter entreprise essentiellement à travers l'inscription des employés dans les centres de formation bancaires (cours CFPB, cours ITB et Master Professionnels), 12 inscrits en 2011 contre 16 en 2010.

Les principaux axes de formation sont les suivants :

- Risque management
- Services financiers
- Ingénierie civile

Système de motivation

Dans le cadre de sa politique d'encouragement du personnel à redoubler d'effort pour l'amélioration des performances, la banque a généralisé, en 2011, la prime d'intéressement à l'ensemble des employés, auparavant servi aux cadres ayant le grade de chef de service et plus. C'est une prime variable qui tient compte du rendement de chaque employé durant l'année, des objectifs atteints et du résultat de la banque.

Le montant global de la prime d'intéressement servie en 2011 s'est élevé à 2,850 MD.

La banque encourage aussi son personnel par la mobilité :

- De la mobilité verticale :

Changement d'emploi d'un niveau de responsabilité donné à un emploi d'un niveau de responsabilité supérieur : Mobilité promotionnelle.

- De la mobilité horizontale :

Avec ou sans changement de métier ou d'emploi dans un même niveau de responsabilité. Sans oublier la motivation par la promotion des actions sociales à travers la mise en œuvre d'une politique sociale en faveur du personnel, considérée comme un élément fondamental de la politique de gestion des ressources humaines.

3.2.6 Effectif et réseau de la banque

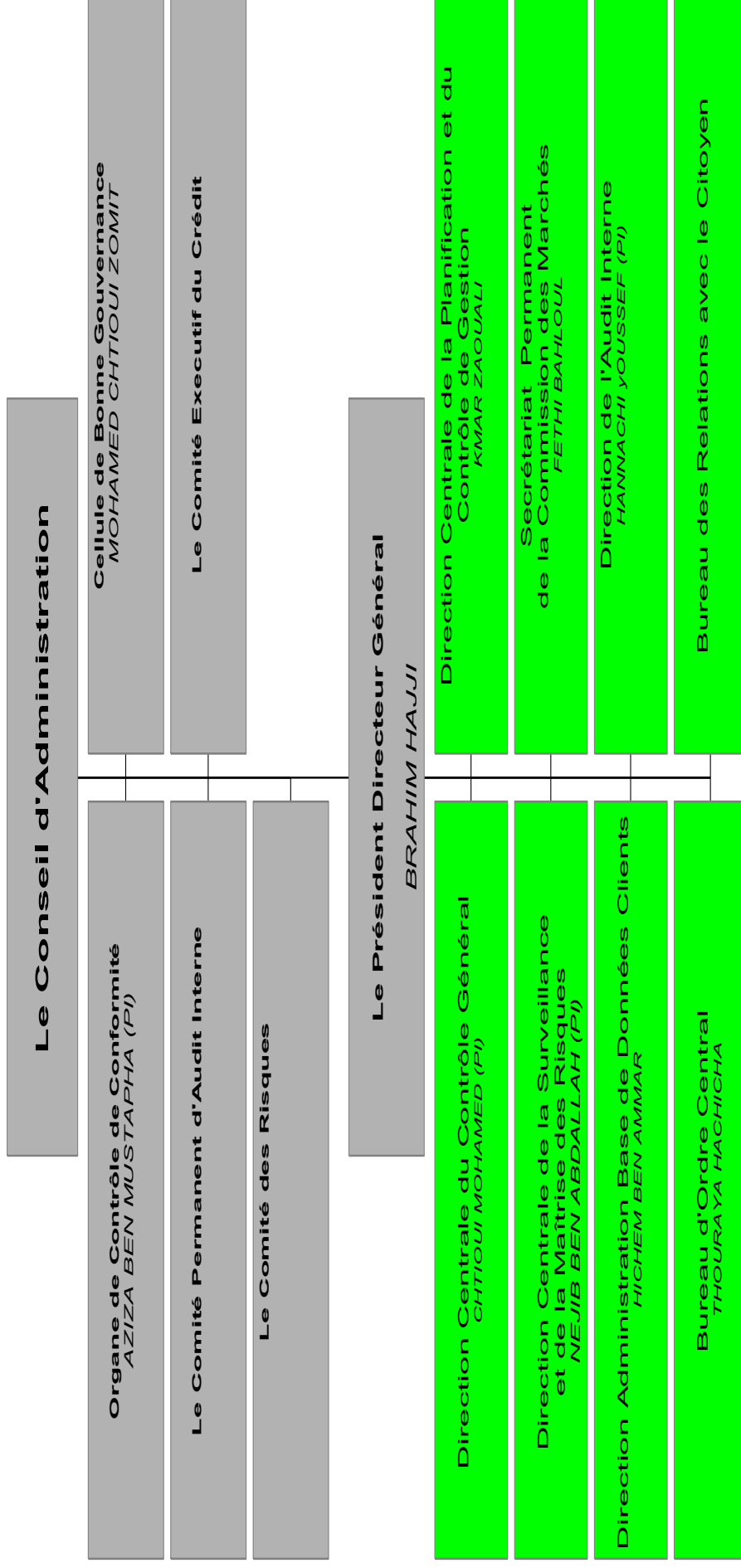
Catégorie professionnelle	2008	2009	2010	2011
Personnel de Direction	874	900	887	999
Personnel d'Encadrement	556	561	557	523
Personnel d'Exécution	356	346	353	306
Personnel de Service	68	48	47	217
Total	1 854	1 855	1 844	2 045

Le réseau de la Banque est présenté comme suit :

Réseau	2008	2009	2010	2011
Agences	83	88	92	93
Succursales	3	3	3	3
Total	86	91	95	96

3.2.7 Structure Générale de l'Organigramme de la banque

BANQUE DE L'HABITAT Structure Générale de L'Organigramme



3.3 Activités et Performances de la Banque au 31/12/2011

3.3.1 Les Ressources

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Dépôts à vue	829 957 972	797 664 433	874 357 960	4,05%
Comptes d'épargne	1 334 789 230	1 297 109 387	1 250 640 804	2,90%
Comptes à terme	1 067 102 470	1 198 670 477	1 061 641 616	-10,98%
Autres dépôts et avoirs	100 462 537	71 050 925*	68 890 101*	41,40%
Total Dépôts	3 332 312 209	3 364 495 224	3 255 530 481	-0,96%

* : Chiffres retraités

Les dépôts de la clientèle ont terminé l'année 2011 avec un volume de 3 332,3 MD contre 3 364,5 MD en 2010 soit une baisse absolue -32,2 MD correspondant à -0,96%. Ce mouvement baissier n'a concerné que les dépôts à échéance ; les dépôts à vue et les dépôts d'épargne ont affiché une évolution positive ; en effet :

- Les dépôts à vue ont enregistré une augmentation de 32,3 MD. Cette augmentation est attribuable aux dépôts à vue en dinars enregistrant un flux additionnel de 75,9 MD, mais partiellement freinée par les dépôts à vue en devises qui ont accusé une régression de 43,6 MD.
- Les dépôts d'épargne ont illustré une progression de 37,7 MD provenant exclusivement des dépôts d'épargne libre avec une croissance de 47,8 MD. Les dépôts d'épargne logement et les dépôts d'épargne Eljadid ont accusé une baisse respectivement de 5,7 MD et de 5,2 MD.
- Les dépôts à terme se sont inscrits à la baisse (-131,6 MD), laquelle a été plus prononcée courant le premier semestre (-200,1 MD). Il est à souligner que la baisse des dépôts à terme découle d'un choix adopté par la banque de ne pas entrer dans la surenchère entraînée par la rareté des ressources ayant caractérisé l'année 2011.

La part de marché de la BH en termes de dépôts s'élève au 31/12/2011 à 8,68%.

Ci après un tableau retraçant la part de marché* de la Banque de l'Habitat par nature de dépôts au cours des trois dernières années:

	2011	2010	2009
Dépôts à vue	6,19%	6,54%	8,30%
Comptes d'épargne	12,45%	13,34%	14,17%
Comptes à terme	9,01%	9,67%	8,91%
Certificats de dépôts	3,91%	3,41%	6,85%
Autres sommes dues	9,55%	7,27%	7,74%
Total Dépôts	8,68%	9,20%	10,00%

*: Source: BH

3.3.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Emprunts Obligataires	105 101 563	100 014 403	100 271 543	5,09%
Autres Emprunts	237 287 277	273 267 220	295 455 370	-13,17%
Emprunts et dettes pour propres comptes	8 406 748	8 785 275	13 763 802	-4,31%
Dettes rattachées	239 094	241 966	5 683 413	-1,19%
Ressources spéciales	187 012 865	204 835 734	240 188 173	-8,70%
Total	538 047 547	587 144 598	655 362 301	-8,36%

Les emprunts et les ressources spéciales ont accusé une diminution absolue de -49 MD soit -8,36% par rapport à l'exercice 2010.

Le montant des emprunts en 2011 a atteint 351 MD enregistrant par rapport à 2010 une baisse de 31,3 MD suite aux remboursements des échéances afférentes à :

- L'emprunt subordonné : 14 MD
- La ligne BAD : 15,2 MD
- La ligne BEI : 6,22 MD
- La 2^{ème} tranche de l'emprunt HG 004C : 0,4 MD

Le seul tirage en 2011 revient à la 5^{ème} ligne BEI pour un montant de 2,5 MD.

Les ressources spéciales en 2011 ont atteint 187 MD soit une baisse de 17,8 MD par rapport à 2010.

3.3.1.3 Les Capitaux Propres

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Capital	90 000 000	90 000 000	90 000 000	0,00%
Réserves	331 615 857	309 309 890	266 342 432	7,21%
Autres capitaux propres	414 048	414 048	414 048	0,00%
Résultats reportés	5 072 072	-1 928 878	1 233 515	-362,95%
Résultat de l'exercice	14 231 911	32 592 498	53 258 932	-56,33%
Total capitaux propres	441 333 888	430 387 558	411 248 927	2,54%

Les capitaux propres de la banque ont évolué en 2011 de 2,54% par rapport à 2010 soit une augmentation de 10,946 MD. Cette évolution est imputable à l'augmentation des réserves de 22,3MD.

Les résultats reportés sont détaillés comme suit :

- Modification comptable sur résultat reporté 2009 : 436 263 dinars
- Modification comptable sur résultat reporté 2011 : 4 629 792 dinars
- Report à nouveau : 6 016 dinars

- Le montant de 436 263 dinars figurant sous la rubrique 'report à nouveau lié à une modification comptable' représente la réserve constituée en vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'article 25 de la loi 2000-98 du 25/12/2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et ce afin de bénéficier de l'avantage fiscal consistant à l'abondant de 50% de l'impôt sur les sociétés suite à une rectification du résultat fiscal.

- Le montant de 4 629 792 dinars est une modification comptable constatée sur les capitaux propres d'ouverture détaillé comme suit :

- ✓ Un crédit d'impôt sur les fonds gérés « FCR 12: LES CIMENTS DE BIZERTE » pour un montant de 544 083 dinars et un crédit d'impôt sur la constatation des agios réservés pour un montant de 285 881 dinars qui, remontent à l'exercice 2009.
- ✓ Crédit d'impôt résultant du redressement fiscal (exercice 2006 à 2009) pour un montant de 1 143 741 dinars et d'une régularisation d'impôt payé sur plus-values sur fonds gérés d'un montant de 653 554 dinars au titre de l'exercice 2010.
- ✓ Les plus-values sur fonds gérés réinvestis par la SIM SICAR pour un montant de 1 323 415 dinars.
- ✓ Plus-value réalisée sur le contrat de liquidité conclu par la banque avec sa filiale ASSURANCE SALIM pour un montant de 679 118 dinars.

3.3.2 Les Emplois

3.3.2.1 Les crédits à la clientèle

En dinars

<i>Valeurs nettes des provisions et agios réservés</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Comptes débiteurs	234 568 787	230 295 207	225 681 611	1,86%
Autres concours à la clientèle	3 604 632 160	3 356 616 938	2 957 899 940	7,39%
Crédits sur ressources spéciales	420 002 574	419 402 972	427 971 132	0,14%
Total crédits à la clientèle	4 259 203 521	4 006 315 117	3 611 552 683	6,31%

Au titre des années 2011 et 2010, les crédits à la clientèle ont enregistré une évolution respectivement de 6,31% et de 10,93% provenant essentiellement du développement du portefeuille escompte et des crédits aux particuliers.

La BH détient une part de marché de 9,69% sur les crédits à la clientèle au 31/12/2011. Ci-après un tableau retraçant la part de marché* de la BH par nature de crédit:

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Comptes débiteurs	7,48%	7,83%	8,94%
Autres concours à la clientèle	9,21%	9,83%	10,52%
Crédits sur ressources spéciales	25,37%	26,33%	26,21%
Total crédits à la clientèle	9,69%	10,36%	11,19%

*: Source BH

Portefeuille des créances

En MD

Désignations	31-déc-2011	31-déc-2010	31-déc-2009
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	2 729,367	2 590,086	2 314,468
Créances clientèles (classes 0 et 1)	2 206,707	2 132,820	1 973,702
Classe 0	1 813,958	1 111,017	1 069,631
Classe 1	392,749	1 021,803	904,071
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (b)	522,660	457,266	340,766
Classe 2	55,151	39,004	59,646
Classe 3	79,047	108,867	59,283
Classe 4	225,721	153,849	96,378
Classe 5	162,741	155,546	125,459
Autres Créances clientèles (classes 0 et 1) (c)	2 248,545	2 427,635	2 456,662
Autres Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3, 4 et 5) (d)	149,788	93,021	81,859
Total Créances brutes bilan et hors bilan (e) [= (a)+(c)+(d)]	5 127,700	5 110,742	4 852,989
Total Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (f) [= (b) + (d)]	672,448	550,287	422,625
Provisions	336,221	297,218	226,077
Provisions collectives	21,400	-	-
Agios réservés	102,247	82,109	69,705
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (g)	438,468	379,327	295,782
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (g')	459,868	379,327	295,782
Taux de couverture de l'ensemble des créances (g') / (e)	8,97%	7,42%	6,09%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (g) / (f)	65,20%	68,93%	69,99%
Taux des créances classées (f) / (e)	13,11%	10,77%	8,71%

(a) & (b) Relatives aux créances commerciales et immobilières supérieures à 50 000 DT

(c) Crédits Acquéreurs habitat & Autres créances inférieures à 50 000 DT

(d) Total créances particuliers y compris l'habitat et les créances commerciales et immobilières inférieures à 50 000 DT

(g) Sur instruction de la BCT, pour le calcul du taux de couverture des créances classées, seules les provisions sur clientèles sont prises en considération.

(g') Sur Instruction de la BCT et en référence à la Circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012, la BH a commencé à partir de l'exercice 2011 à constituer une provision collective en couverture des actifs courants.

3.3.2.2 Le Portefeuille titre

3.3.2.2.1 Portefeuille titres commercial

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Titres de transaction	130 590 457	183 620 108	194 240 241	-28,88%
Créances rattachées	6 758 292	8 467 495	8 543 786	-20,19%
Emprunts nationaux	493 995	581 932	1 524 255	-15,11%
Autres*	-2 712 797	-839 219	-70 467	223,25%
Titres de placement	10 859 655	11 693 105	7 693 105	-7,13%
Total	145 989 602	203 523 421	211 930 920	-28,27%

*: Charges constatées d'avance

Au 31/12/2011, le portefeuille titre commercial totalise 145 989 602 dinars contre 203 523 421 dinars au 31/12/2010 soit une baisse de 28,27%. Cette diminution est due principalement à la cession des Bons de Trésor Assimilables.

3.3.2.2 Portefeuille titres d'investissement

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Titres d'investissement	136 610 644	131 617 627	119 646 984	3,79%
Titres SICAR	162 351 292	154 754 915	141 968 051	4,91%
Provisions	-25 605 870	-23 128 606	-22 321 067	10,71%
Produits perçus d'avance	-134 778	-8 682	0	1452,38%
Titres de participation	113 266 111	117 387 274	86 105 978	-3,51%
Part dans les entreprises liées*	30 504 493	29 363 579	30 679 810	3,89%
Autres participations	90 182 122	90 813 746	57 220 252	-0,70%
Créances rattachées	0	0	33 247	0,00%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-7 420 504	-2 790 052	-1 827 331	165,96%
Total portefeuille d'investissement	249 876 756	249 004 901	205 752 962	0,35%

*: Ne comprend pas la participation dans la STIMEC et la TFB qui figurent parmi les autres participations.

3.3.2.3 Les immobilisations nettes

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Immobilisations nettes	69 290 642	69 533 571	63 010 872	-0,35%

Les immobilisations nettes sont passées de 69,534 MD à fin 2010 à 69,291 MD à fin 2011 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 7,080 MD.

En valeurs brutes, les immobilisations ont augmenté de 6,452 MD soit +5,51% provenant essentiellement de la rubrique matériels et mobiliers de bureau illustrant une hausse de 2,922 MD.

3.3.2 Les résultats d'exploitation

3.3.3.1 Le produit Net Bancaire

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
PNB	188 238 526	194 627 572	186 506 696	-3,28%

Le produit net bancaire de la banque a atteint 188,239 MD au 31/12/2011 enregistrant ainsi une baisse de -3,28% par rapport à 2010.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

3.3.3.1.1 La Marge en intérêts (MIN)

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Produits en intérêts*	266 335 688	269 458 300	259 469 602	-1,16%
Charges en intérêts	124 859 087	122 312 961	116 297 939**	2,08%
Marges en intérêt	141 476 601	147 145 339	143 171 663	-3,85%

*: Y compris les intérêts sur titres de transaction

** : Y compris les pertes nettes sur titres de transaction

3.3.3.1.2 Les Commissions nettes

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Commissions perçues	36 810 466	39 130 046	35 038 749	-5,93%
Commissions encourues	4 591 001	5 673 134	3 683 850	-19,07%
Commissions nettes	32 219 465	33 456 912	31 354 899	-3,70%

En 2011, les commissions nettes ont atteint un volume global de 32,219 MD contre 33,457 MD une année auparavant, enregistrant ainsi une baisse de -3,70% par rapport à 2010.

3.3.3.1.3 Autres revenus

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Dividendes & autres revenus sur titres de placement	2 735 659	2 215 376	2 132 472	23,49%
Gains nets sur opérations de changes	10 075 345	9 980 371	8 827 067	0,95%
Revenus du portefeuille investissement	1 731 457	1 829 574	1 020 594	-5,36%
Total autres revenus	14 542 461	14 025 321	11 980 133	3,69%

Durant l'exercice 2011, les autres revenus ont enregistré une hausse de 3,69% par rapport à 2010 et qui est due essentiellement à l'augmentation des dividendes et les autres revenus sur titres de placement de 0,520 MD soit +23,49%.

3.3.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Frais de personnel	72 845 732	62 112 914	59 191 898	17,28%
Charges générales d'exploitation	17 941 522	20 859 228	19 189 012	-13,99%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 453 465	4 333 224	2 933 329	72,01%
Total Frais d'exploitation	98 240 719	87 305 366	81 314 239	12,53%

Les frais d'exploitation se sont élevés à 98,241 MD au 31/12/2011 contre 87,305 MD au 31/12/2010, enregistrant ainsi une augmentation de 12,53%. Cette augmentation trouve son origine de la hausse des frais de personnel de 10,733 MD soit +17,28% et de l'évolution des dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations de +72,01% passant de 4,333 MD en 2010 à 7,453 MD en 2011.

3.3.3.3 Les soldes en pertes de créances

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges	122 330 769*	73 117 167	60 144 022	67,31%
Reprise de provisions	-61 744 284	-1 629 056	-4 630 000	3690,19%
Pertes sur créances couvertes par des provisions	14 332 291	1 293 697	76 659	1007,86%
Soldes en pertes de créances	74 918 775	72 781 808	55 590 681	2,94%

* : Y compris les provisions collectives

Durant l'exercice 2011, le solde en pertes de créances a enregistré une détérioration de l'ordre de 2,94% par rapport à 2010.

3.3.3.4 Le Résultat Net

En dinars

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	Variation 2011/2010
Résultat net *	18 861 704	30 221 173	54 033 858	-37,59%

*: Après modifications comptables

Le Résultat net de la banque après modifications comptables a enregistré une baisse de l'ordre de -37,59% par rapport à 2010 pour se situer à 18,862 MD.

3.4 Activités et Performances de la Banque au 30/06/2012

3.4.1 Les Ressources

3.4.1.1 Les dépôts de la clientèle

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Dépôts à vue	973 545 700	857 740 499	829 957 972	13,50%
Comptes d'épargne	1 374 543 472	1 302 248 204	1 334 789 230	5,55%
Comptes à terme	1 148 193 174	998 561 645	1 067 102 470	14,98%
Autres dépôts et avoirs	84 002 507	89 234 129*	100 462 537	-5,86%
Total Dépôts	3 580 284 852	3 247 784 477	3 332 312 209	10,24%

* : Chiffres retraités

Les dépôts de la clientèle ont évolué de 10,24% par rapport au 30/06/2011 atteignant ainsi un montant de 3 580,285 MDT au 30/06/2012 contre 3 247,784 MDT durant la même période en 2011.

Ci-après un tableau retraçant la part de marché* de la Banque de l'Habitat par nature de dépôts au 30/06/2012:

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Dépôts à vue	7%	6%	6%
Comptes d'épargne	12%	13%	12%
Comptes à terme	9%	10%	9%
Certificats de dépôts	9%	2%	4%
Autres sommes dues	8%	9%	10%
Total Dépôts	9%	9%	9%

*: Source: BH

3.4.1.2 Les emprunts et les ressources spéciales

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Emprunts matérialisés	324 692 267	362 186 379	342 388 841	-10,35%
Autres fonds empruntés	12 385 492	13 186 818	8 645 841	-6,08%
Ressources spéciales	181 324 526	193 659 699	187 012 865	-6,37%
Total	518 402 285	569 032 896	538 047 547	-8,90%

Les emprunts et les ressources spéciales ont enregistré durant le premier semestre de 2012 une baisse de l'ordre de -8,90% par rapport au premier semestre de 2011 passant de 569,033 MDT à 518,402 MDT.

3.4.1.3 Les Capitaux propres

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Capital	90 000 000	90 000 000	90 000 000	0,00%
Réserves	331 898 981	339 828 224	331 615 857	-2,33%
Autres capitaux propres	414 048	414 048	414 048	0,00%
Résultats reportés	5 072 072	442 279	5 072 072	1046,80%
Résultat de l'exercice	3 645 473	14 824 733	14 231 911	-75,41%
Résultat en instance d'affectation	14 231 911	0	0	-
Total capitaux propres	445 262 485	445 509 285	441 333 888	-0,06%

Les capitaux propres de la banque ont maintenu presque le même niveau que le premier semestre de 2011 pour atteindre 445,262 MDT au 30/06/2012.

3.4.2 Les emplois

3.4.2.1 Les crédits à la clientèle

En dinars

<i>Valeurs nettes des provisions et agios réservés</i>	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Comptes débiteurs	314 666 345	298 366 245	234 568 787	5,46%
Autres concours à la clientèle	3 578 931 696	3 459 972 949	3 604 632 160	3,44%
Crédits sur ressources spéciales	418 081 954	417 228 739	420 002 574	0,20%
Total crédits à la clientèle	4 311 679 994	4 175 567 934	4 259 203 521	3,26%

Au 30/06/2012, les crédits à la clientèle ont enregistré une hausse de 3,26% par rapport au 30/06/2011 passant de 4 175,568 MDT à 4 311,680 MDT.

Les crédits de la BH représentent 11 % de part de marché au 30/06/2012. Ci après un tableau retraçant la part de marché* de la BH par nature de crédit:

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Comptes débiteurs	10%	10%	10%
Autres concours à la clientèle	10%	10%	10%
Crédits sur ressources spéciales	25%	26%	25%
Total crédits à la clientèle	11%	11%	11%

*: Source: BH

Portefeuille des créances

En MD

Désignations	30-juin-2012	30-juin-2011	31-déc-2011
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	2 810,728	2 637,338	2 729,367
Créances clientèles (classes 0 et 1)	2 228,926	2 135,361	2 206,707
Classe 0	1 965,620	1 134,964	1 813,958
Classe 1	263,306	1 000,397	392,749
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (b)	581,802	501,977	522,660
Classe 2	56,327	62,860	55,151
Classe 3	90,858	105,916	79,047
Classe 4	239,366	190,448	225,721
Classe 5	195,251	142,753	162,741
Autres Créances clientèles (classes 0 et 1) (c)	2 393,904	2 690,061	2 248,545
Autres Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3, 4 et 5) (d)	153,368	98,001	149,788
Total Créances brutes bilan et hors bilan (e) [= (a)+(c)+(d)]	5 358,000	5 425,400	5 127,700
Total Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (f) [= (b) + (d)]	735,170	599,978	672,448
Provisions	373,722	308,998	336,221
Provisions collectives	23,000	0,000	21,400
Agios réservés	113,799	89,605	102,247
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (g)	487,521	398,603	438,468
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (g')	510,521	398,603	459,868
Taux de couverture de l'ensemble des créances (g') / (e)	9,53%	7,35%	8,97%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (g) / (f)	66,31%	66,44%	65,20%
Taux des créances classées (f) / (e)	13,72%	11,06%	13,11%

(a) & (b) Relatives aux créances commerciales et immobilières supérieures à 50 000 DT

(c) Crédits Acquéreurs habitat & Autres créances inférieures à 50 000 DT

(d) Total créances particuliers y compris l'habitat et les créances commerciales et immobilières inférieures à 50 000 DT

(g) Sur instruction de la BCT, pour le calcul du taux de couverture des créances classées, seules les provisions sur clientèles sont prises en considération.

(g') Sur Instruction de la BCT et en référence à la Circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012, la BH a commencé à partir de l'exercice 2011 à constituer une provision collective en couverture des actifs courants.

3.4.2.2 Le Portefeuille titres

3.4.2.2.1 Portefeuille titres commercial

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Titres de transaction	127 280 050	171 635 310	130 590 457	-25,84%
Créances rattachées	5 055 668	6 629 396	6 758 292	-23,74%
Emprunts nationaux	478 020	575 351	493 995	-16,92%
Autres*	-1 909 013	-1 236 517	-2 712 797	54,39%
Titres de placement	11 359 655	11 693 105	10 859 655	-2,85%
Total	142 264 380	189 296 645	145 989 602	-24,85%

*: Charges constatées d'avance

La valeur du portefeuille titres commercial a baissé de -24,85% passant de 189,297 MDT au 30/06/2011 à 142,264 MDT au 30/06/2012.

3.4.2.2 Portefeuille titres d'investissement

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Titres d'investissement	139 019 301	137 017 627	136 610 644	1,46%
Fonds gérés SICAR	166 235 307	161 154 915	162 351 292	3,15%
Provisions	-27 105 870	-24 128 606	-25 605 870	12,34%
Produits perçus d'avance	-110 137	-8 682	-134 778	1168,57%
Titres de participation	111 998 777	112 869 601	113 266 112	-0,77%
Participation exonérée*	30 431 484	30 452 723	30 198 819	-0,07%
Participation non exonérée	90 487 796	89 061 353	90 487 796	1,60%
Créances rattachées	0	-111 092	0	-100,00%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-8 920 503	-6 533 383	-7 420 503	36,54%
Total portefeuille d'investissement	251 018 078	249 887 228	249 876 756	0,45%

3.4.2.3 Les immobilisations nettes

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Immobilisations nettes	67 174 119	72 097 812	69 290 642	-6,83%

La valeur nette des immobilisations de la banque au 30/06/2012 ont marqué une baisse de -6,83% par rapport au 30/06/2011 pour atteindre un montant de 67,174 MDT.

3.4.3 Les résultats d'exploitation

3.4.3.1 Le Produit net bancaire

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
PNB	91 289 030	92 791 610	188 238 526	-1,62%

Le PNB de la banque a baissé durant le premier semestre 2012 de -1,62% passant de 92,792 MDT au 30/06/2011 à 91,289 MDT au 30/06/2012.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

3.4.3.1.1 La marge en intérêts (MIN)

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Produits en intérêts*	126 631 120	135 155 760	266 335 688	-6,31%
Charges en intérêts	57 611 783	64 593 558	124 859 087	-10,81%
Marges en intérêt	69 019 337	70 562 202	141 476 601	-2,19%

*: Y compris les intérêts sur titres de transaction

Durant le premier semestre 2012, la marge en intérêts a affiché une baisse de l'ordre de -2,19% par rapport au 30/06/2011 atteignant ainsi 69,019 MDT.

3.4.3.1.2 Les commissions nettes

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Commissions perçues	19 020 775	17 924 827	36 810 466	6,11%
Commissions encourues	2 147 506	2 052 725	4 591 001	4,62%
Commissions nettes	16 873 269	15 872 102	32 219 465	6,31%

Les commissions nettes ont évolué de +6,31% durant le premier semestre 2012 pour s'établir à 16,873 MDT contre 15,872 MDT durant le premier semestre 2011.

3.4.3.1.3 Autres revenus

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Dividendes & autres revenus sur titres de placement	241 828	239 175	2 735 659	1,11%
Gains nets sur opérations de changes	4 441 082	4 387 625	10 075 345	1,22%
Revenus du portefeuille investissement	713 513	1 730 504	1 731 457	-58,77%
Total autres revenus	5 396 423	6 357 304	14 542 461	-15,11%

Cette rubrique a affiché une baisse de l'ordre de -15,11% par rapport au 30/06/2011 atteignant ainsi un montant de l'ordre de 5,396 MDT au 30/06/2012.

3.4.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Frais de personnel	37 248 686	34 110 273	72 845 732	9,20%
Charges générales d'exploitation	9 486 130	9 446 926	17 941 522	0,41%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	3 562 662	2 765 049	7 453 465	28,85%
Total Frais d'Exploitation	50 297 478	46 322 248	98 240 719	8,58%

Au 30/06/2012, les frais d'exploitation ont augmenté de +8,58% par rapport au 30/06/2011 passant de 46,322 MDT à 50,297 MDT. Cet accroissement est dû notamment à la hausse des charges salariales qui ont augmenté de +9,20% pour atteindre 37,249 MDT au 30/06/2012.

3.4.3.3 Les soldes en pertes de créances

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges	39 495 343*	27 180 623	122 330 769*	45,31%
Reprise de provisions	-31 841	-15 284 977	-61 744 285	-99,79%
Pertes sur créances couvertes par des provisions	0	15 220 174	14 332 291	-100,00%
Soldes en pertes de créances	39 463 501	27 115 820	74 918 775	45,54%

* : Y compris les provisions collectives

Au 30/06/2012, cette rubrique a enregistré une hausse importante de l'ordre de +45,54% par rapport au 30/06/2011.

3.4.3.4 Le résultat net

En dinars

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	Variation 06/2012 – 06/2011
Résultat net	3 645 473	14 824 733	18 861 704	-75,41%

* : Après modifications comptables

Le résultat net de la banque a enregistré une diminution importante par rapport au 30/06/2011 de l'ordre de -75,41% pour s'établir à 3,645 MDT.

3.5 Les indicateurs trimestriels de la banque au 31/12/2012

	(EN DINARS)			
	4EME TRIMESTRE		CUMUL A LA FIN DU 4EME TRIMESTRE	
	2012	2011	2012	2011
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	84 646 739	79 068 830	316 710 627	317 688 615
INTERETS	65 515 780	61 037 132	253 685 370	254 788 521
COMMISSIONS EN PRODUITS	10 568 982	9 942 727	39 778 866	36 810 466
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	8 561 977	8 088 971	23 246 391	26 089 628
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	32 709 862	30 495 040	124 649 240	129 450 088
INTERETS ENCOURUS	31 477 931	29 180 962	120 022 263	124 859 087
COMMISSIONS ENCOURUES	1 231 931	1 314 078	4 626 977	4 591 001
AUTRES CHARGES	0	0	0	0
3- PRODUITS NETS BANCAIRES	51 936 877	48 573 790	192 061 387	188 238 527
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 077 491	2 868 666	12 319 245	11 451 126
5- CHARGES OPERATOIRES DONT (*) :	21 924 592	24 953 077	95 653 433	90 787 254
FRAIS DE PERSONNEL	18 302 885	20 024 669	77 646 592	72 845 732
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 621 707	4 928 408	18 006 841	17 941 522
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	0	0	398 608 866	395 866 358
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	0	0	150 684 367	145 989 602
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	247 924 499	249 876 756
7- ENCOURS DES CREDITS			4 264 982 855	4 259 203 520
8- ENCOURS DES DEPOTS DONT :			3 754 926 728	3 332 312 209
DEPOTS A VUE	0	0	1 028 487 014	829 957 972
DEPOTS D'EPARGNE	0	0	1 420 459 487	1 334 789 230
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	0	0	476 042 334	538 047 547
10- CAPITAUX PROPRES	0	0	446 896 001	441 333 888

(*) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2012

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre de l'exercice 2012.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/12/2012 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant à l'exercice 2012.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque durant l'année 2012, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation du produit net bancaire de 4 millions de dinars soit 2%, provenant essentiellement de l'évolution positive des commissions de l'ordre de 3 millions de dinars.
- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 423 millions de dinars, provenant essentiellement de l'évolution positive :
 - des dépôts de l'épargne à raison de 86 millions de dinars.
 - des dépôts à vue à raison de 199 millions de dinars.
 - des dépôts à échéance à raison de 144 millions de dinars.
- Un léger accroissement de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 6 millions de dinars.
- Une diminution des produits d'exploitation bancaire de 1 million de dinars soit 0,31%, résultant du repli des intérêts et revenus du portefeuille titre commercial atténué par la reprise du niveau des commissions.
- Une baisse importante des charges d'exploitation bancaire de l'ordre de 5 millions de dinars occasionnée par la conjugaison de plusieurs facteurs essentiellement la baisse du TMM durant les trois premiers trimestres 2012 et la fixation du TRE à 2%.

- Une augmentation des frais de personnel de 4,8 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires conjuguée à une maîtrise totale des charges générales d'exploitation.

- Une diminution des emprunts de 11,52%, provenant principalement du remboursement :

* de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,

* de l'emprunt BAD pour un montant de 15 millions de dinars

* de l'emprunt BEI pour un montant de 6 millions de dinars.

* de l'emprunt obligataire pour un montant de 8 millions de dinars.

et de la baisse des ressources budgétaires de 13 millions de dinars.

3.6 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien de l'État Tunisien - Un fonds de commerce de particuliers et de professionnels riche et diversifié - Une offre diversifiée de produits et services bancaires adaptée aux besoins de la clientèle - Un positionnement sectoriel appréciable - Une salle de marché dynamique - Un savoir-faire dans le processus de traitement des crédits hypothécaires - Des canaux de communication avec la clientèle diversifiés et modernes - Des ressources humaines de niveau universitaire et jeunes dotés d'un savoir-faire appréciable aptes à se convertir aux nouveaux besoins du métier 	<ul style="list-style-type: none"> - Une Sous-capitalisation - Un resserrement de liquidité - Un poids des provisions marqué par une hausse (sous l'effet notamment de la circulaire de la BCT datant de janvier 2012 imposant aux banques la constitution d'une enveloppe supplémentaire pour couvrir les risques sur les engagements courants des classes 0 et 1). - Une sous-représentation à travers le territoire - Des lenteurs administratives et procédurales (en tant que banque publique) pouvant entraver la réactivité de la Banque
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de nouvelles niches de clientèle à cibler par la Banque - Des marges tarifaires à développer - Un secteur de l'immobilier demeurant en développement - Une meilleure indépendance dans la prise de décision - L'introduction de nouvelles règles de bonne gouvernance contribuant au renforcement des mécanismes de gestion et de supervision - Une meilleure transparence de l'information financière 	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de prévisibilité sur la relance économique. - La multiplication des mesures et des restrictions émises par la BCT pour réguler la conjoncture économique et financière. - Une Pression concurrentielle croissante. - Un environnement économique européen en crise - La situation de la Libye et son impact sur l'économie tunisienne

3.7 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur

Depuis l'émission de la circulaire BCT 2006–19 du 28 novembre 2006 relatif au contrôle interne, la Banque de l'Habitat a déjà inscrit dans ses priorités stratégiques la mesure, la surveillance et le suivi des risques auxquels elle se trouve confrontée. Dans le cadre d'une politique de gestion des risques, de nombreux projets ont été entamés afin de mettre en place différents dispositifs de contrôle et de mesure des risques.

Conformément à la Circulaire Aux Etablissements de Crédit N° 2011-06 du 20 mai 2011, la Banque de l'Habitat a donné une plus grande importance à la gestion des risques :

- En créant une Direction Centrale de surveillance et de suivi des risques rattachée directement à la Direction Générale. Cette Direction Centrale est composée d'une Direction Evaluation et Suivi des Risques Crédits, une Direction chargée des risques opérationnels, de la position de taux et de changes, et d'une Direction chargée du contrôle permanent du 2^{ième} niveau qui veille à l'application effective des règles et procédures internes.
- En ayant, dans ce même cadre, une structure chargée de la conformité rattachée au Conseil d'Administration, d'une unité chargée de la lutte anti- blanchiment et contre le financement du terrorisme, d'une direction d'audit interne et d'une direction centrale du contrôle général (Inspection sur place).
- En rattachant le comité des risques au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par un administrateur indépendant.
- En améliorant la gouvernance par la nomination de deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- En instaurant un comité d'audit interne présidé par un administrateur indépendant, et un comité exécutif de crédits dont les attributions et la composition ont subi récemment une actualisation.

De part la nature de son activité, la Banque de l'Habitat, comme tout établissement de crédit, est exposée à divers risques détaillés ci-après.

I. Risque de crédit :

Dans le cadre de la mise en place d'un système de mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits tel que défini par la circulaire BCT 2006–19 du 28 novembre 2006, des travaux ont été entamés par le comité technique des risques en collaboration avec les départements concernés de la Banque.

Au préalable, un travail d'identification des besoins et de définition des termes de référence ont été réalisés en vue d'établir un cahier de charge pour organiser l'administration des risques.

L'objectif visé par ce travail est la satisfaction des besoins en matière de mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits par l'automatisation du processus et de l'élaboration des différentes déclarations et reportings des risques.

La Banque a procédé à la mise en place d'un référentiel pour la collecte des données quantitatives et qualitatives au sein d'un système structuré permettant l'historisation et l'exploitation analytique des informations, et ce moyennant une action de fiabilisation et de complétude des données.

A. processus de gestion des décisions de crédits

En vue d'améliorer la gestion des nouvelles approbations de crédits, une application informatique centralisée a été mise en place durant l'année 2012 permettant le recours à une base de données unique de décision de crédits accessible à l'ensemble des intervenants dans le processus de prise en charge des demandes de crédits aux entreprises, la validation des décisions, l'accomplissement des formalités de garanties et la mise en place selon leurs habilitations.

En plus et dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité, la célérité et la qualité de service, une procédure de décentralisation de l'instruction, la prise de décision et la mise en place de certains types de crédits aux entreprises.

Cette procédure reste tributaire du respect des plafonds des pouvoirs et conditions d'éligibilité, elle est actuellement en phase de test au niveau d'une direction régionale pilote.

Quant aux crédits aux particuliers, habitat et consommation, le traitement de ces crédits depuis le dépôt de dossier jusqu'à sa mise en place est totalement décentralisé et automatisé dans le cadre des conditions et plafonds de la décentralisation.

Des outils de contrôle et suivi des risques à posteriori ont été élaborés afin de permettre la mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits.

B. processus de gestion et d'analyse de crédits

Le reporting des risques crédits est adressé périodiquement aux organes de gouvernance de la Banque de l'Habitat. Il s'agit de présenter les résultats des travaux de classification des créances, le respect des normes prudentielles et la couverture des risques ventilée par activité, par les principaux bénéficiaires et par type de clientèle.

Depuis fin Juin 2012, et suite à la parution de la circulaire BCT N° 2012-09 du 29 Juin 2012, la Banque de l'Habitat a entamé un processus de revue et d'analyse de la qualité des risques sur une base trimestrielle.

II. Risque de marché :

En vue d'améliorer la gestion des risques de marché, la Banque de l'Habitat a entamé la mécanisation de la gestion de trésorerie et de la salle de marché permettant la prise en charge des différentes opérations et la gestion des limites.

Ces limites sont définies par contrepartie, par opération et par cambiste. Leurs respects incombent au back-office.

III. Risque de taux d'intérêts:

Conformément à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie, la banque de l'Habitat assure des mesures périodiques de son exposition au risque de taux et ce principalement à travers :

- la mesure du gap de taux
- le calcul de l'impact d'une variation des taux sur le résultat de la banque.
- la simulation de crise.

La Banque de l'habitat a pris des mesures concrètes pour limiter les gaps qui peuvent être générés par une baisse du TMM, en favorisant les emplois à taux fixes par rapport à ceux à taux variables et d'une manière opposée au niveau des ressources.

IV. Risque de liquidité :

La banque de l'habitat assure un suivi permanent du risque de liquidité, en se basant sur la gestion prévisionnelle de la trésorerie, elle collecte des ressources adéquates pour faire face au gap de maturité. Pour se faire, elle dispose :

- La mobilisation des titres de trésor et d'un matelas de crédits.
- Le tirage sur les lignes de crédits dont la Banque de l'Habitat bénéficie auprès des autres Banques correspondants.

V. Risque de règlement :

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2006-19 du 28/11/2006 comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que le dit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Ce risque est maîtrisé par la présence de la position de back office qui assure un suivi rigoureux des délais de dénouement des opérations.

VI. Risque opérationnel :

Afin d'instaurer un environnement favorisant la gestion des risques, la Banque de l'Habitat dispose d'une structure qui vient d'être rattachée à la nouvelle Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques chargée de l'identification, de l'évaluation, le suivi, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels.

D'autre part, certaines actions ont été entreprises :

- La gestion des incidents : Acquisition et mise en place d'un logiciel pour la gestion des incidents ;
- La nomination d'un Responsable de la sécurité informatique (RSSI)
- L'élaboration d'une Politique de la Sécurité du Système d'Information (en cours de dépouillement des offres);
- Plan de la continuité de l'activité (cahier des charges en cours d'élaboration).
- La création d'une direction de la sécurité Générale et la nomination d'un responsable
- La création d'une unité pour gérer les sauvegardes et les archivages des données et des logiciels informatiques de la banque.
- La réalisation d'un marché sur trois ans avec un bureau externe spécialisé pour l'audit de la sécurité informatique.

3.8 Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Article 1

Cet article précise que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 23.651 mDT, ne doit pas excéder 5 fois les fonds propres nets corrigés soit 2 365 139 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Cet article précise, par ailleurs que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 70.954 mDT, ne doit pas excéder 2 fois ses fonds propres nets corrigés, soit 946.055 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Article 2

Cet article précis que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder 25 % des fonds propres nets de la banque, soit 118.257 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Article 3

Selon cet article, les risques encourus sur les Dirigeants de la BH, les Administrateurs et actionnaires détenant plus de 10 % du capital ne doivent pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la Banque, soit 1.419.084 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Article 4

Cet article indique que les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Au 31 décembre 2011, les fonds propres nets correspondent au moins à 8 % de l'actif net risqué de la Banque s'élève à 414.925 mDT contre un montant réel 473.028 mDT, soit un excédent de fonds propres de l'ordre de 58.103 mDT. Le ratio de couverture s'établit ainsi à 9,12% contre 9,55% en 2010.

La Banque répond ainsi aux dispositions de cette norme.

3.9 Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la BH en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

Cependant, la Banque de l'Habitat a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Le montant réclamé par l'administration fiscale au titre de ce contrôle s'élève à 67,8 Millions de Dinars et pour lequel la Banque a constitué des réserves pour risques généraux à hauteur de 12,4 Millions de Dinars. Selon le PV de réconciliation provisoire, le montant payé par la Banque en Décembre 2011 s'élève à 8,5 Millions de Dinars et a été déduit des réserves pour risques généraux. Cette réconciliation ne couvre pas la taxation relative aux réinvestissements exonérés.

3.10 Politique d'investissement de la banque

Les investissements en cours de réalisation :

- L'achèvement de la réalisation du nouveau siège de la Banque (paiements)
- L'achèvement des travaux du complexe administratif de Ben Arous.
- La réhabilitation de l'immeuble de la BH sis au 25 rue du Parc.
- Le réaménagement d'agences
- La concrétisation du marché relatif au renouvellement du matériel informatique.
- Le système de gestion des ressources humaines
- Acquisition de matériel de transport

Les investissements futurs

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la Banque envisage :

- L'expansion du réseau à travers l'ouverture de 5 nouvelles agences par an pendant la période 2012-2016 et ce pour une meilleure représentation géographique de la Banque ; le nombre de points de vente atteindrait 120 à fin 2016.
- La poursuite de la modernisation des agences actuelles par leur réaménagement et rénovation en y intégrant le nouveau logo et l'aménagement intérieur convenu pour l'ensemble des points de vente.
- La rénovation des infrastructures informatiques (licences, acquisition de matériels informatique et de télécommunication, acquisition de la solution de sécurité, acquisition de GABs, acquisition de TPEs,...).
- La mise à niveau du système d'information et le développement d'outils de gestion par l'acquisition progiciels de Business Intelligence, de CRM, de gestion de trésorerie, de solution monétique, de bancaire étranger,

PROJET D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE SUR LA PERIODE 2012-2016

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
MOB.MAT.DE BUREAU	3 974 000	4 813 000	4 318 000	4 346 000	4 741 000
ACQUISITION MATERIEL DE SECURITE	410 000	700 000	350 000	200 000	200 000
ACQUISITION GUICHET AUTO BILLETS	389 000	700 000	300 000	200 000	300 000
ACQUISITION TPE ET AUTOMATE DE CHANGE	416 000	447 000	480 000	517 000	556 000
ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES	1 574 000	1 692 000	1 819 000	1 956 000	2 103 000
ETUDES ET LOGICIELS INFORMATIQUES	510 000	548 000	589 000	633 000	680 000
ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU	675 000	726 000	780 000	840 000	902 000
ACQUISITION & CONSTRUCTION LOCAUX	2 000 000	2 000 000	2 307 000	2 480 000	2 667 000
ACQUISITION TERRAINS	0	0	0	0	0
ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT	350 000	350 000	300 000	300 000	350 000
AGENCEMENT AMENAGEMENT & INSTALLATION	2 775 000	2 666 000	3 634 000	4 214 000	4 436 000
INVESTISSEMENT INCORPOREL	243 107	213 765	236 972	265 670	282 096
TOTAL	9 342 107	10 042 765	10 795 972	11 605 670	12 476 096

Chapitre4. Patrimoine – Situation financière – Résultat

4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2011

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2011

4.1.1.1 Terrain

			En DT
Terrains d'Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain le Kef	100 000	100 000
01/01/1989	Terrain de Sfax	22 125	22 125
01/01/1989	Terrain Kasserine	23 450	23 450
01/01/1989	Terrain Ben Arous	60 000	60 000
01/01/1989	Terrain avenue Kheredine Pacha	304 000	304 000
01/01/1989	Terrain Siège K.P	1 216 000	1 216 000
01/01/1989	Terrain Station Total K.P	300 000	300 000
01/01/1989	Terrain Immeuble Uzan	6 969	6 969
01/01/1989	Terrain Agence Monastir	6 400	6 400
01/01/1989	Terrain Immeuble Av.Parc	60 000	60 000
01/01/1989	Terrain Agence Sfax	2 566	2 566
01/01/1989	Terrain Agence Siliana	5 695	5 695
01/01/1989	Terrain Agence Gafsa	2 387	2 387
01/01/1989	Terrain Agence le Kef	1 700	1 700
01/01/1989	Terrain Agence Nabeul	6 940	6 940
01/01/1989	Terrain Agence Gabes	4 371	4 371
01/01/1989	Terrain Agence Kairouan	3 547	3 547
01/01/1989	Terrain Agence Mednine	10 000	10 000
01/01/1989	Terrain Agence Bab Saadoun	24 326	24 326
01/01/1989	Terrain Agence Zaghouan	4 930	4 930
01/01/1989	Terrain Sousse Uzan	8 000	8 000
01/01/1989	Terrain Avenue Mohamed 5	673 000	673 000
27/10/1999	Terrain Ag Sis Ahmed Tlili	249 450	249 450
06/01/2003	AnnexeTerrain Direction Régionale Sociale	50 400	50 400
29/07/2004	Terrain Local Archive Mghira	310 510	310 510
31/08/2010	Terrain Av Mohamed 5 Rue Ichbilja	999 600	999 600
Total 1		4 456 366	4 456 366
Terrains Hors Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain Ezzahra	84 900	84 900
01/01/1989	Terrain LF Jendouba	1 540	1 540
01/01/1989	Terrain LF Mahdia	2 300	2 300
01/01/1989	Terrain LF Bizerte	2 797	2 797
01/01/1989	Terrain LF Le Kef	1 000	1 000
01/01/1989	Terrain LF Kasserine	2 840	2 840
01/01/1989	Terrain LF Siliana	2 000	2 000
01/01/1989	Terrain LF Gafsa	1 697	1 697
01/01/1989	Terrain LF Zaghouan	3 050	3 050
01/01/1989	Terrain Agence Sfax 2	2 488	2 488
01/07/1998	Terrain Khouzama Sousse	659 250	659 250
Total 2		763 862	763 862
Total Général (1+2)		5 220 228	5 220 228

4.1.1.2 Construction

			En DT
Construction d'Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Agence Sousse	133 031	0
01/01/1989	Agence Monastir	143 600	0
01/01/1989	Agence Sfax Cité Jardins	37 434	0
01/01/1989	Agence Siliana	54 305	0
01/01/1989	Agence Gafsa	22 613	0
01/01/1989	Agence de Nabeul	93 060	0
01/01/1989	Agence Gabes (Direction Regionale)	90 629	0
01/01/1989	Agence Kairouan	28 953	0
01/01/1989	Agence Zagouan	65 070	0
01/01/1989	Agence Bab Saadoun	95 674	0
01/01/1989	Imm Siège Social K.P	3 800 000	0
01/01/1989	Agence Mednine	30 000	0
01/01/1989	Imm sousse II	52 000	0
01/01/1989	Direction Regionale Sfax	363 000	0
01/01/1989	Agence Sfax D R S	51 512	0
12/05/1994	Achat Appart B5+B6 (9 Avril)	105 000	12 384
26/06/1998	Achat Local Sis à Kasserine	112 200	36 365
29/12/1998	Local Ag Souse Kantaoui	594 755	207 920
27/10/1999	Local Ag Sis Ahmed Tlili	1 207 544	472 100
20/04/2001	Local Ag Sis Alain Savary	900 000	418 438
14/02/2003	Local Ag Sis Alain Savary	365 000	202 950
03/06/2004	Reliquat Agence Ennasr	10 000	6 210
14/07/2004	Local Agence Sis rades	536 310	336 073
15/02/2005	Local Agence" Sousse Korniche"	520 170	341 317
30/03/2005	Local Hammem chatt	225 985	149 615
29/09/2005	Local " Achraf" Jendouba	160 000	109 940
05/01/2006	Local "Mahou" sis à El Mourouj	516 289	361 685
24/04/2006	Local Sfax Route Gabes	486 359	347 980
17/07/2006	Local Nouvelle Agence Medenine	197 364	143 481
05/11/2006	Local Agence sis M'hamdia	220 084	163 344
29/01/2007	Local Sfax Sakiet Ezzit	268 692	202 550
04/05/2007	Local Sousse Rue Ibn El Jazzar	524 824	402 461
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	65 603	51 907
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	519 000	410 650
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	160 500	126 993
14/02/2008	Local Sis à L'Aouina	275 100	221 734
18/09/2008	Annexe Local Agence Kairaoun	10 400	8 691
06/05/2009	Local Sis Av 15 Oct Cité Raouabi Bizert	298 113	258 501
15/12/2009	Local Ag Bardo Sis au 60 Av Bougatf	857 459	769 716
31/12/2009	Logement adjudgé au profit de la BH	361 813	361 813
31/12/2009	Logement de fonction	117 873	0
28/01/2010	local Essaad Sis Lac Nord (RDC Imm)	1 250 000	1 129 623
13/05/2010	Local Sis RDC 117 Av H.B Kheired Le K	470 769	432 205
31/08/2010	Immeuble Siège Social Mohamed V	19 995 538	18 658 850
31/08/2010	Pilotage et Coordination TX Nouvea	236 669	220 848
02/01/2011	TX Construction Siège	130 942	124 413
02/01/2011	Pilotage et Coordination TX Nouvea	194 206	184 523
Total 1		36 955 442	26 875 279
Construction Hors Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Immeuble Av De Londres I	503 000	0
01/01/1989	Complex Du Kef	350 000	0
05/04/1993	Achat Logement Ag Zagouan	22 000	1 383
02/07/1996	Logement UNFT	12 000	2 700
09/06/2008	Adjonction Hors Exploitation	365 322	300 242
Total 2		1 252 322	304 326
Total Général (1+2)		38 207 764	27 179 605

4.1.1.3 Immobilisations en Cours

En DT

Libellé	Montant
Avance et Acompte Immobilisation en cours	6 635 962
Construction en cours	351 320
Etude contrôle TVX STRUC	84 267
Etude suivi Décoration	27 731
Mission de pilotage et de coordination des travaux SS STCT	31 653
Etude architecturale ZBF	2 234
Lot alimentation en eau SS	3 783
Etude de décoration DRS	17 346
Etude géotechnique DRS	4 319
Etude topographique	371
Contrôle des études de TVX DRS	1 189
Lot électricité DRS	18 195
Lot fluides	3 027
Lot raccord ONAS DRS	3 411
Lot Alimentation eau DRS	1 218
Total	7 186 025

4.1.1.4 Immobilisations incorporelles (fonds de commerce et logiciels)

En DT

Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable
FC		2 801 500	458 283
02/01/1988	FC sise 21 Av K pacha	5 000	0
07/04/1989	FC sise 21 Av K pacha	70 000	0
30/06/1989	FC sise 21 Av K pacha	100 000	0
30/06/1989	FC av DE Carthage	300 000	0
21/07/1989	FC abc Nabeul	15 000	0
26/07/1990	FC AG Jerba	20 000	0
06/03/1991	FC AG Hammamet	30 000	0
19/11/1991	FC AG Sousse	100 000	0
27/04/1992	FC AG Kairouan	43 000	683
17/08/1992	FC AG A Boukhadi	3 500	109
30/08/1995	FC Café Tunis TC	1 800 000	329 425
25/09/1996	FC AG Sousse	30 000	7 097
04/12/1996	FC Agence et Imm	110 000	27 078
02/01/1997	FC Agence Khaznadar	50 000	12 507
06/01/1999	FC AG Gafsa	25 000	8 767
11/07/2006	FC Agence Nabeul	100 000	72 616
Logiciels informatiques*		5 297 281	968 143
Total		8 098 781	1 426 425

* : Les logiciels informatiques figurent dans la rubrique "matériel et mobilier " au niveau de la note 5 aux états financiers arrêtés au 31/12/2011.

4.1.1.5 Autres Immobilisations

En DT

	Valeurs brutes au 31/12/2010	Acquisition 2011	Cession 2011	Amortissement 2011	VCN au 31/12/2011
MMB	30 446 307	3 162 649	241 036	22 895 517	10 472 403
AAI	32 201 787	3 111 013	731 767	16 316 045	18 264 988
Mat de transport	1 906 481	223 082	-	1 620 454	509 109
Total	64 554 575	6 496 744	972 803	40 832 016	29 246 500

4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2011

Le portefeuille titres d'investissement de la BH est composé de titres de participation et de titres d'investissement.

4.1.2.1 Titres d'investissement

Jusqu'à l'exercice 2011, la BH a signé 14 conventions de placement à capital risque avec sa filiale SIM-SICAR.

Le total des fonds mis à la disposition de la SIM-SICAR à la date de signature des différentes conventions s'élève à **186 637 500 dinars**.

Jusqu'au 31/12/2011, la SIM-SICAR a procédé à la restitution d'une partie des fonds BH1, BH2, BH3, BH4, BH5, BH6, BH7, BH8 et BH9 à la Banque de l'Habitat.

Les fonds gérés par la SIM-SICAR jusqu'au 31/12/2011 se présentent comme suit :

				En dinars
Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion en %	Montant au 31/12/2011
1998	FACR BH 1	9 000 000	0,50%	4 556 020
1999	FACR BH 2	8 915 000	0,50%	3 579 498
2000	FACR BH 3	13 675 000	0,50%	10 527 338
2001	FACR BH 4	9 042 000	0,50%	4 316 661
2002	FACR BH 5	10 050 000	0,50%	7 756 017
2003	FACR BH 6	6 500 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 053 834
2004	FACR BH 7	5 300 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	4 876 310
2005	FACR BH 8	8 000 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 601 006
2006	FACR BH 9	12 715 500	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	12 657 168
2007	FACR BH 10	20 100 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	20 086 860
2008	FACR BH 11	28 350 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	28 328 466
2009	FACR BH 12	26 600 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	26 530 123
2010	FACR BH 13	22 790 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	22 758 577
2011	FACR BH 14	5 600 000	0,2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 600 000
Total (1)		186 637 500		160 227 878
Plus-Value réinvestie	FACR BH 1			174 399
Plus-Value réinvestie	FACR BH 2			211 906
Plus-Value réinvestie	FACR BH 3			241 150
Plus-Value réinvestie	FACR BH 4			99 115
Plus-Value réinvestie	FACR BH 5			463 957
Plus-Value réinvestie	FACR BH 6			17 225
Plus-Value réinvestie	FACR BH 8			115 663
Total (2): Plus-Value réinvestie				1 323 415
Total (1) + (2)				161 551 293
Reclassement 2011				800 000
Total général				162 351 292

4.1.2.2 Titres de participation

4.1.2.2.1 Les sociétés liées

En dinars

Raison sociale	Nb Total d'actions ou parts souscrites dans la société	Valeur Nominale	Capital Social	CAPITAL SOUSCRIT		% de participation	Montant Libéré par la BH	Provision constatée au 31/12/2011
				Nb d'actions ou parts	Montant			
LES SOCIETES LIEES (FILIALES)								
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300 000	581 448	2 907 240	21,86%	3 828 333	0
BM TECHNOLOGIE	8 000	100	800 000	30	3 000	0,38%	3 000	3 000
MODERN LEASING	4 000 000	5	20 000 000	1 425 983	7 129 915	35,65%	6 595 588	0
S I C A V BH OBLIGATAIRE	1 283 936	102,414	126 504 418	1 562	156 263	0,12%	156 263	0
S O P I V E L	91 000	100	9 100 000	27 285	2 728 500	29,98%	2 728 500	0
SGRC	200 000	10	2 000 000	120 000	1 200 000	60,00%	1 200 000	0
SICAF EPARGNE INVEST	1 500 000	10	15 000 000	744 799	7 447 990	49,65%	7 446 059	0
SIFIB BH	30 000	100	3 000 000	9 000	900 000	30,00%	900 000	0
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000 000	1 497 092	7 485 460	41,59%	7 496 749	0
STE MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500 000	1 500	150 000	30,00%	150 000	150 000
STIMEC*	140 000	10	1 400 000	42 000	420 000	30,00%	150 000	150 000
TFB*	3 254 200	15	48 813 000	1 412 627	21 189 405	43,41%	41 010 638	3 876 401**
TOTAL				51 717 773			71 665 130	4 179 401

* : La STIMEC et la TFB figurent parmi les autres participations et non parmi les filiales dans le tableau de la note 4 aux états financiers arrêtés au 31/12/2011.

** : Ce montant a été inscrit parmi les provisions sur les titres des autres participations et non parmi les filiales dans le tableau de la note 4 aux états financiers arrêtés au 31/12/2011.

4.1.2.2.2 Participation en rétrocession

En dinars

Raison sociale	Nb Total d'actions ou parts souscrites dans la société	Valeur Nominale	Capital Social	CAPITAL SOUSCRIT		% de participation	Montant Libéré par la BH	Provision constatée au 31/12/2011
				Nb d'actions ou parts	Montant			
LES SOCIETES EN RETROCESSION								
SOCIETE TUNISIE LAIT*	10 000 000	4	40 000 000	475 000	1 235 000	4,75%	1 060 800	0
TOTAL					1 235 000		1 060 800	0

* : Il s'agit d'une participation en portage remboursable annuellement

4.1.2.2.3 Autres titres de participation

En dinars

Raison sociale	Nb Total d'actions ou parts souscrites dans la société	Valeur Nominale	Capital Social	CAPITAL SOUSCRIT		% de participation	Montant Libéré par la BH	Provision constatée au 31/12/2011*
				Nb d'actions ou parts	Montant			
LES AUTRES SOCIETES								
AGENCE TUNIS D'INTERNET	10 000	100	1 000 000	500	50 000	5,00%	50 000	0
BEATL	19 000	20	380 000	2 370	47 400	12,47%	47 400	0
BQ CONGO. DE L'HABITAT (FCFA)	500 000	27	13 500 000	36 097	974 619	7,22%	988 440	493 734
BURKINA FASO (FCFA)	200 000	28	5 600 000	24 000	672 000	12,00%	673 032	0
DIVA SICAR	2 000 000	10	20 000 000	150 000	1 500 000	7,50%	750 000	46 120
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 739 500	28 450	284 500	1,81%	284 500	205 851
FCP INTEC	23 000	1 000	23 000 000	3 000	3 000 000	13,04%	1 500 000	0
FCP OPTIMA	500 000	100	50 000 000	160 000	16 000 000	32,00%	16 000 000	0
FOIRE INTER DE GABES	22 094	50	1 104 700	2 054	102 700	9,30%	102 700	0
INTER BANK SERVICES	473 409	5	2 367 045	80 000	400 000	16,90%	400 000	0
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885 000	557 500	557 500	6,27%	525 300	261 405
MONETIQUE TUNISIE	27 000	100	2 700 000	1 640	164 000	6,07%	164 000	0
NIDA	5 000 000	1	5 000 000	800 000	800 000	16,00%	800 000	19 516
Parc Actv. Ecq Zarzis	59 740	100	5 974 000	4 350	435 000	7,28%	435 000	3 698
PHENICIA SEED FUND	10 052	1 000	10 052 000	1 000	1 000 000	9,95%	750 000	138 791
POL. COMPTV,GAFSA	10 000	100	1 000 000	2 000	200 000	20,00%	200 000	155 594
S O D E K	1 247 211	5	6 236 055	368 045	1 840 225	29,51%	967 068	113 998
S. GEST. TECNOP SFAX	476 470	10	4 764 700	162 000	1 620 000	34,00%	1 381 750	0
S.O.D.E.Sidi. Bouzid	500 000	10	5 000 000	20 000	200 000	4,00%	100 000	0
SEDS	10 000	100	1 000 000	2 500	250 000	25,00%	250 000	120 943
SEPTS	10 000	100	1 000 000	1 450	145 000	14,50%	145 000	0
SHELTER AFRIQUE (USD)	300 000	1 316	394 800 000	300	394 800	0,10%	394 690	0
SIBTEL	50 400	100	5 040 000	4 533	453 300	8,99%	516 378	0
SICAV TANIT	10 006	100	1 000 600	1	100	0,01%	100	0
SIDCO SICAR	4 056 520	5	20 282 600	157 756	788 780	3,89%	788 780	174 760
SNIT CENTRE	95 000	10	950 000	1	10	0,00%	10	0
SNIT NORD	85 000	10	850 000	1	10	0,00%	10	0
SNIT SUD	120 000	10	1 200 000	1	10	0,00%	10	0
SOJET KEF(EX BOUMAKHLOUF)	2 000	100	200 000	200	20 000	10,00%	20 000	11 811
SODINO	4 800 000	10	48 000 000	952 346	9 523 460	19,84%	6 733 130	823 054
SODIS SICAR	2 603 342	10	26 033 420	417 087	4 170 870	16,02%	4 670 870	387 416
SOTUGAR	30 000	100	3 000 000	2 000	200 000	6,67%	200 000	0
SPPI	760 450	1	760 450	25 000	25 000	3,29%	25 000	0
STE NALE DES TELECOMS	140 000 000	10	1 400 000 000	10	100	0,00%	100	0
STE SVCE PELERG OMRA	30 000	100	3 000 000	2 500	250 000	8,33%	250 000	0
STICODEVAM	555 300	5	2 776 500	18 509	92 545	3,33%	71 978	0
T.I.T.F SICAR	205 000	10	2 050 000	50 000	500 000	24,39%	500 000	0
TECHNOPOL. B. CEDRIA	10 000	100	1 000 000	2 500	250 000	25,00%	250 000	66 087
TECHNOPOL. SID. THABET	10 000	100	1 000 000	1 000	100 000	10,00%	100 000	0
TECHNOPOLE GABES	200 000	100	20 000 000	2 000	200 000	1,00%	50 000	1 597
TOPIC	1 336 505	10	13 365 050	53 245	532 450	3,98%	5 183 904	0
TUNISIE AUTOROUTE	2 704 653	100	270 465 300	19 201	1 920 100	0,71%	1 584 200	216 728
GRANADA HOTEL	1 200 000	10	12 000 000	100 000	1 000 000	8,33%	107 335	0
TOTAL					50 608 949		47 960 685	3 241 102*

*: Un montant de 56 140 dinars a été inscrit parmi les provisions sur les titres de sociétés liées et non parmi les autres titres de participation dans le tableau de la note 4 aux états financiers arrêtés au 31/12/2011.

4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2012

4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2012

Le tableau de variation des immobilisations au 30/06/2012 se présente comme suit:

En dinars			
VALEURS IMMOBILISEES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 144 438	1 442 192	1 426 427
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 122 319	7 685 775	8 098 782
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-6 977 881	-6 243 584	-6 672 355
IMMOBILISATION CORPORELLES	66 029 681	70 655 620	67 864 216
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	7 778 906	8 709 225	7 186 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	106 773 130	103 954 584	106 193 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 016 184	2 016 184	2 016 184
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-50 538 539	-44 024 372	-47 531 036
T O T A L	67 174 119	72 097 812	69 290 642

4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2012

Le portefeuille titres d'investissement de la banque est passé de 249,887 MDT au 30/06/2011 à 251,018 MDT au 30/06/2012. Ce portefeuille se présente comme suit :

4.2.2.1 Titres d'investissement

En dinars			
	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Titres d'investissement	139 019 301	137 017 627	136 610 644
Titres SICAR	166 235 307	161 154 915	162 351 292
Provisions	27 105 870	24 128 606	25 605 870
Produits perçus d'avance	110 137	8 682	134 778

4.2.2.2 Titres de participation

4.2.2.2.1 Les sociétés liées

En dinars

Raison sociale	Nb Total d'actions ou parts souscrites dans la société	Valeur Nominale	Capital Social	CAPITAL SOUSCRIT		% de participation	Montant Libéré par la BH	Provision constatée au 30/06/2012
				Nb d'actions ou parts	Montant			
LES SOCIETES LIEES (FILIALES)								
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300 000	581 448	2 907 240	21,86%	3 828 333	0
BM TECHNOLOGIE	8 000	100	800 000	30	3 000	0,38%	3 000	3 000
MODERN LEASING	4 000 000	5	20 000 000	1 436 172	7 180 860	35,90%	6 595 588	0
S I C A V BH OBLIGATAIRE	1 283 936	102,414	126 504 418	1 562	156 263	0,13%	156 263	0
S O P I V E L	91 000	100	9 100 000	27 285	2 728 500	29,98%	2 728 500	0
SGRC	200 000	10	2 000 000	120 000	1 200 000	60,00%	1 200 000	0
SICAF EPARGNE INVEST	1 500 000	10	15 000 000	744 799	7 447 990	49,65%	7 446 059	0
SIFIB BH	30 000	100	3 000 000	9 000	900 000	30,00%	900 000	0
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000 000	1 497 092	7 485 460	41,59%	7 496 749	0
STE MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500 000	1 500	150 000	30,00%	150 000	150 000
STIMEC*	140 000	10	1 400 000	42 000	420 000	30,00%	240 000	150 000
TFB*	3 254 200	15	48 813 000	1 412 627	21 189 405	43,41%	41 010 638	3 876 401
TOTAL				51 768 718			71 755 130	4 179 401

* : La STIMEC et la TFB figurent parmi les autres participations et non parmi les filiales dans le tableau de la note 5 aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012.

4.2.2.2.2 Participation en rétrocession

En dinars

Raison sociale	Nb Total d'actions ou parts souscrites dans la société	Valeur Nominale	Capital Social	CAPITAL SOUSCRIT		% de participation	Montant Libéré par la BH	Provision constatée au 30/06/2012
				Nb d'actions ou parts	Montant			
LES SOCIETES EN RETROCESSION								
SOCIETE TUNISIE LAIT*	10 000 000	4	40 000 000	475 000	1 235 000	4,75%	1 060 800	0
TOTAL					1 235 000		1 060 800	0

* : Il s'agit d'une participation en portage remboursable annuellement

4.2.2.2.3 Autres titres de participation

En dinars

Raison sociale	Nb Total d'actions ou parts souscrites dans la société	Valeur Nominale	Capital Social	CAPITAL SOUSCRIT		% de participation	Montant Libéré par la BH	Provision constatée au 30/06/2012
				Nb d'actions ou parts	Montant			
LES AUTRES SOCIETES								
AGENCE TUNIS D'INTERNET	10 000	100	1 000 000	500	50 000	5,00%	50 000	0
BEATL	19 000	20	380 000	2 370	47 400	12,47%	47 400	0
BQ CONGO. DE L'HABITAT (FCFA)	500 000	27	13 500 000	36 097	974 619	7,22%	988 440	493 734
BURKINA FASO (FCFA)	200 000	28	5 600 000	24 000	672 000	12,00%	673 032	0
DIVA SICAR	2 000 000	10	20 000 000	150 000	1 500 000	7,50%	750 000	46 120
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 739 500	28 450	284 500	1,81%	284 500	205 851
FCP INTEC	23 000	1 000	23 000 000	3 000	3 000 000	13,04%	1 500 000	0
FCP OPTIMA	500 000	100	50 000 000	160 000	16 000 000	32,00%	16 000 000	0
FOIRE INTER DE GABES	22 094	50	1 104 700	2 054	102 700	9,30%	102 700	0
INTER BANK SERVICES	473 409	5	2 367 045	80 000	400 000	16,90%	400 000	0
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885 000	557 500	557 500	6,27%	525 300	261 405
MONETIQUE TUNISIE	27 000	100	2 700 000	1 640	164 000	6,07%	164 000	0
NIDA	5 000 000	1	5 000 000	800 000	800 000	16,00%	800 000	19 516
Parc Actv. Ecq Zarzis	59 740	100	5 974 000	4 350	435 000	7,28%	435 000	3 698
PHENICIA SEED FUND	10 052	1 000	10 052 000	1 000	1 000 000	9,95%	1 000 000	138 791
POL. COMPTV,GAFSA	10 000	100	1 000 000	2 000	200 000	20,00%	200 000	155 594
S O D E K	1 247 211	5	6 236 055	366 827	1 834 136	29,41%	967 068	113 998
S. GEST. TECNOP SFAX	476 470	10	4 764 700	162 000	1 620 000	34,00%	1 381 750	0
S.O.D.E.Sidi. Bouzid	500 000	10	5 000 000	20 000	200 000	4,00%	100 000	0
SEDS	10 000	100	1 000 000	2 500	250 000	25,00%	250 000	120 943
SEPTS	10 000	100	1 000 000	1 450	145 000	14,50%	145 000	0
SHELTER AFRIQUE (USD)	300 000	1 316	394 800 000	300	394 800	0,10%	394 690	0
SIBTEL	50 400	100	5 040 000	4 533	453 300	8,99%	516 378	0
SICAV TANIT	10 006	100	1 000 600	1	100	0,01%	100	0
SIDCO SICAR	4 056 520	5	20 282 600	157 756	788 780	3,89%	788 780	174 760
SNIT CENTRE	95 000	10	950 000	1	10	0,00%	10	0
SNIT NORD	85 000	10	850 000	1	10	0,00%	10	0
SNIT SUD	120 000	10	1 200 000	1	10	0,00%	10	0
SODET KEF(EX BOUMAKHLOUF)	2 000	100	200 000	200	20 000	10,00%	20 000	11 811
SODINO	4 800 000	10	48 000 000	952 346	9 523 460	19,84%	6 733 130	823 054
SODIS SICAR	2 603 342	10	26 033 420	617 087	6 170 870	23,70%	4 670 870	387 416
SOTUGAR	30 000	100	3 000 000	2 000	200 000	6,67%	200 000	0
SPPI	760 450	1	760 450	25 000	25 000	3,29%	25 000	0
STE NALE DES TELECOMS	140 000 000	10	1 400 000 000	10	100	0,00%	100	0
STE SVCE PELERG OMRA	30 000	100	3 000 000	2 500	250 000	8,33%	250 000	0
STICODEVAM	555 300	5	2 776 500	18 509	92 545	3,33%	71 978	0
T.I.T.F SICAR	205 000	10	2 050 000	50 000	500 000	24,39%	500 000	0
TECHNOPOL. B. CEDRIA	10 000	100	1 000 000	2 500	250 000	25,00%	250 000	66 087
TECHNOPOL. SID. THABET	10 000	100	1 000 000	1 000	100 000	10,00%	100 000	0
TECHNOPOLE GABES	200 000	100	20 000 000	2 000	200 000	1,00%	50 000	1 597
TOPIC	1 336 505	10	13 365 050	53 245	532 450	3,98%	5 183 904	0
TUNISIE AUTOROUTE	2 704 653	100	270 465 300	19 201	1 920 100	0,71%	1 584 200	216 728
TOTAL					51 658 390		48 103 350	3 241 102

4.2.2.2.4 Provision sur le portefeuille titres de participation

	30/06/2012	31/12/2011
Provisions	7 420 503	7 420 503
Provisions complémentaires	1 500 000	0
Total provisions	8 920 503	7 420 503

Au 30/06/2012, une dotation aux provisions complémentaire globale a été constituée sur le portefeuille titres de participation d'un montant de 1,500 MDT et qui vient en addition à la provision constituée au 31/12/2011 ce qui rapporte le montant global de la provision à 8,920 MDT.

4.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2012

4.3.1 Les Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2012

En dinars

	Acquisition	Cession / Sortie
Immeubles d'exploitation	416 089,159	30 000,000
Immeubles hors exploitation	0,000	16 303,000
Matériel et mobilier	958 754,159	690 114,509
Matériel de transport	0,000	0,000
AAI	1 890 785,731	108 480,974
Immobilisations en cours	1 422 425,445	3 912 766,110
Fonds de commerce (logiciels informatique,)	294 930,088	0,000
Total	4 982 984,582	4 757 664,593

4.3.2 Les Principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2012

En dinars

	Acquisition	Cession / Sortie
STICODEVAM	18 510	-
SODEK	867 067	-
SODINO	1 395 165	-
Banque Congolaise de l'Habitat	2 660 518	-
Caisse de Dépôt et de Consignation - Développement	50 000	-
Total	4 991 260	-

De même, les montants restant à libérer pour les titres de participation se présentent comme suit :

En dinars

SOCIETE	Reste à libérer
SODINO	1 395 165
STIMEC	180 000
SODIS - SICAR	1 500 000
DIVA SICAR	750 000
FCP INTEC	1 500 000
TECHNOPOLE GABES	150 000
SO.D.E.Sidi. Bouzid	100 000
Total	5 575 165

4.4 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés au 31/12/2011 ne s'accrochent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements suivants :

1. Une note sur les titres de transaction et les titres de placement, comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, indiquant :
 - la ventilation des titres entre titres émis par les organismes publics, titres émis par les entreprises liées, titres émis par les entreprises associées et co-entreprises et autres titres.
 - Le montant des plus-values latentes sur les titres de placement.
2. Une note portant sur la ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, et autre clientèle et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
3. Une note sur la ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, et autre emprunteurs, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
4. Une note portant sur les rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC01 relatives à la présentation des états financiers.

La Banque de l'Habitat s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

4.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre

4.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT		213 654 269	217 672 179*	434 403 554**
Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	123 812 932	112 071 968*	150 058 501**
Créances sur la clientèle	2	4 259 203 521	4 006 315 117	3 611 552 683
Portefeuille titres commercial	3	145 989 602	203 523 421	211 930 920
Portefeuille titres d'investissement	4	249 876 756	249 004 901	205 752 963
Valeurs immobilisées	5	69 290 642	69 533 571	63 010 872
Autres actifs	6	408 707 135	438 196 267*	500 720 828**
TOTAL ACTIF		5 470 534 857	5 296 317 423	5 177 430 321
PASSIF				
Banque centrale de Tunisie, CCP		0	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	331 198 282	98 303 221	44 594 350
Dépôts et avoirs de la clientèle	8	3 332 312 209	3 364 495 224*	3 255 530 481**
Emprunts et ressources spéciales	9	538 047 547	587 144 598	655 362 301
Autres passifs	10	827 642 932	815 986 823	810 694 262
TOTAL PASSIF		5 029 200 969	4 865 929 865	4 766 181 394
CAPITAUX PROPRES				
Capital		90 000 000	90 000 000	90 000 000
Réserves		331 615 857	309 309 890	266 342 432
Autres capitaux propres		414 048	414 048	414 048
Résultats reportés		5 072 072	-1 928 878	1 233 515
Résultat de l'exercice		14 231 911	32 592 498	53 258 932
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	441 333 888	430 387 558	411 248 927
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 470 534 857	5 296 317 423	5 177 430 321

*Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

** Chiffres 2009 retraités par la banque pour les besoins de la comparabilité.

4.4.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	12	350 483 182	383 687 525	349 133 418
<i>A- En faveur des établissements bancaires et financiers</i>		36 758 829	51 140 530	79 421 169
<i>B- En faveur de la clientèle</i>		313 724 353	332 546 995	269 712 249
Crédits documentaires		137 708 129	203 078 520	322 400 653
Actifs donnés en garantie		0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		488 191 311	586 766 045	671 534 071

ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement donnés	12	1 148 363 493	1 281 761 958	1 353 237 768
<i>A- En faveur des établissements bancaires et financiers</i>		2 296 549	0	0
<i>B- En faveur de la clientèle</i>		1 146 066 944	1 281 761 958	1 353 237 768
Engagements sur titres		8 177 398	7 052 398	7 013 933
<i>A- Participations non libérées</i>		8 177 398	7 052 398	7 013 933
<i>B- Titres à recevoir</i>		0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		1 156 540 890	1 288 814 356	1 360 251 701

ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement reçus	13	382 075 861	435 856 078	370 450 460
Garanties reçues	14	75 482 925	75 105 074	66 890 876
A- Garanties reçues de l'Etat		0	0	0
B- Garanties reçues d'autres étabts bancaires, fin. et d'assurances		0	0	0
C- Garanties reçues de la clientèle		75 482 925	75 105 074	66 890 876
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		457 558 786	510 961 152	437 341 336

4.4.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre (en dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	15	254 788 521	256 251 662	248 786 562
Commissions (en produits)	16	36 810 466	39 130 046	35 038 749
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	24 358 171	25 402 385	21 555 301
Revenus du portefeuille d'investissement	18	1 731 457	1 829 574	1 020 594
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		317 688 615	322 613 667	306 401 206
CHARGES D'EXPLOITATION				
Intérêts encourus et charges assimilées	19	124 859 087	122 312 961	116 210 660
Commissions encourues		4 591 001	5 673 134	3 683 850
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		129 450 088	127 986 095	119 894 510
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		188 238 526	194 627 572	186 506 696
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	-74 918 775	-72 781 808	-55 590 681
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	-7 063 761	-10 474 418	1 057 215
Autres produits d'exploitation	22	11 451 126	16 657 379	15 131 977
Frais de personnel		-72 845 732	-62 112 914	-59 191 898
Charges générales d'exploitation		-17 941 522	-20 859 228	-19 189 012
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-7 453 465	-4 333 224	-2 933 329
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 466 398	40 723 359	65 790 968
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-1 080 724	-154 926	-3 419
Impôts sur les sociétés	23	-4 153 763	-7 975 935	-12 528 617
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		14 231 911	32 592 498	53 258 932
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		14 231 911	32 592 498	53 258 932
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	24	4 629 792	-2 371 325	774 926
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		18 861 704	30 221 173	54 033 858

4.4.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au comparés au 31 décembre (en dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		311 035 940	308 427 310	283 904 578
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-125 115 453	-126 611 638	-121 910 475
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		19 806 140	1 022 615	-13 677 104
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres étabts financiers		-81 875 500	52 142 200	297 900
Prêts et avances / rembt prêts et avances auprès de la clientèle		-334 096 234	-483 691 151	-230 434 313
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle		-31 364 195	106 849 739*	596 534 416**
Titres de placement		-833 450	4 000 000	5 275 020
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-81 100 974	-79 836 883	54 475 494
Sommes reçues des débiteurs divers		40 973 130	79 362 819*	-136 795 503**
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7 228 790	-3 736 514	6 258 144
Impôts sur les bénéfices		-7 975 935	-12 528 617	-13 454 558
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-283 317 741	-154 600 120	430 473 599
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 731 457	1 829 574	1 020 594
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 979 570	-45 055 446	-52 556 469
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-6 451 798	-10 016 880	-9 442 083
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-12 699 911	-53 242 752	-60 977 958
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		-35 820 638	-31 271 598	44 234 485
Augmentation/diminution ressources spéciales		-17 146 060	-26 010 699	7 355 214
Dividendes versés		0	-11 700 000	-10 819 383
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-52 966 698	-68 982 297	40 770 316
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		10 075 345	9 980 371	8 827 067
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-338 909 005	-266 844 798*	419 093 024**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		429 465 417	696 310 215*	277 217 191**
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	25	90 556 412	429 465 417	696 310 215

*Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

** Chiffres 2009 retraités par la banque pour les besoins de la comparabilité.

4.4.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des éléments de l'actif :

Les chiffres de la rubrique AC1 au 31/12/2010 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement des comptes de prêts à la BCT de la rubrique AC2 d'un montant de 120 000 000 dinars et du compte ordinaire nos tri IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 3 568 688 dinars.

Ainsi la rubrique AC1 totalise au 31/12/2010 un montant de 94 103 492 dinars.

Egalement la rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 628 360 dinars à la rubrique AC7.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES :

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2011, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Relations commerciales, industrielles, Habitat, particuliers...

Pour les relations hors promotion immobilière, les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Promoteurs immobiliers

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, une procédure amiable ou une liquidation. Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêté des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Mesures dérogatoires prévues par la Circulaire 2011-04

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ayant des engagements pour 162 319 KDT ont été classées en classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » ou classe 0 « Actifs courants » alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles, classées parmi les engagements douteux,
- Certaines relations ayant des engagements pour 117 381 KDT ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière (Classe 2 ou Classe 3) alors qu'elles auraient subi une aggravation de classe, en application des règles usuelles,
- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50mDT.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 21 400 MD.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. Les intérêts réservés s'élèvent à 4,3 MD.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens

suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêt est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêt, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêt comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences

de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)

3.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2011	31/12/2010
Caisse	18 684 797	17 840 200
Banque Centrale de Tunisie et à l'étranger (*)	135 238 653	154 851 812
Compte de chèques postaux « Tunisie à l'étranger »	90 969	61 167
Trésorerie générale de Tunisie	59 639 850	44 919 000
TOTAL AC1	213 654 269	217 672 179
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		
Créances sur les établissements bancaires	78 826 621	85 023 862
BCT (*)	-	-
Prêts interbancaires (*)	78 892 444	85 065 113
Comptes ordinaires banques (*)	-65 822	-41 250
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	-
Créances sur les établissements financiers (*)	44 986 311	27 048 106
TOTAL AC2	123 812 932	112 071 968
TOTAL AC1 ET AC2	337 467 201	329 744 147

(*) Les chiffres de la rubrique AC1 au 31/12/2010 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement des comptes de prêts à la BCT de la rubrique AC2 d'un montant de 120 000 000 dinars et du compte ordinaire nos tri IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 3 568 688 dinars.

Ainsi la rubrique AC1 totalise au 31/12/2010 un montant de 94 103 492 dinars.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALIZED PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
CPTE ORD.BANQ.	9	-	9	BANQUE	Non	Non
Prêts inter bancaire	63 962 907	14 494 270	78 457 177	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	-	44 825 551	44 825 551	STE LEASING	Non	Non
Créances rattaché	-	596 026	596 026			
Provision	-	-65 831	-65 831			
TOTAL	63 962 916	59 850 016	123 812 932			

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31/12/2011 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2011, les créances sur la clientèle totalisent 4 259 203 md contre 4 006 315 md au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
Comptes débiteurs	313 366 384	299 717 234
Crédits commerciaux et industriels	1 693 475 023	1 407 415 835
Immobiliers	1 894 888 459	1 836 494 720
Autres concours à la clientèle	399 159 342	424 282 288
Créditeurs sur ressources spéciales	420 002 574	419 402 972
TOTAL SANS CREANCES CLASSEES ET AGIOS RESERVES	4 720 891 782	4 387 313 049
Agios réservés	102 247 894	82 109 678
Provisions	359 440 367	298 888 254
TOTAL NET	4 259 203 521	4 006 315 117

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2011 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

A la date du 31/12/2011, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 md, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Immobilier (1)	520 353	473 602	132 484	112 468	652 837	586 070
Services (1)	819 739	676 972	169 033	88 908	988 773	765 880
Industrie	737 169	855 564	69 669	113 145	806 838	968 709
Tourisme	115 029	117 343	145 658	141 750	260 687	259 093
Agriculture	14 417	9 339	5 815	995	20 232	10 334
Total brut	2 206 707	2 132 820	522 660	457 266	2 729 367	2 590 087

(*) *Actifs Classés 0 & 1*

(**) *Actifs Classés 2, 3 & 4*

(1) L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières dont principalement la société EL FOULADH, la SNCFT, l'Office National de l'Huile, la Municipalité de Tunis et la Société des Transports de Tunis etc., s'avèrent liées aux discussions et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

Les créances sur la clientèle sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

CREANCES SUR LA CLIENTELE (COMPTE COURANT DEBITEUR)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	72 079 735	101 397 466	129 050 368	-	302 527 569	Autres	Non	Non
Créances classées	13 530 933	19 034 508	24 225 559	-	56 791 000			
Agios réservés	5 243 257	7 375 900	9 387 440	-	22 006 597			
Intérêts perçus d'avance	-	-	-	-	-			
Créances rattachées	10 838 815	-	-	-	10 838 815			
Provisions	-	-	-	-	-			
TOTAL	64 144 361	74 987 057	95 437 369	-	234 568 787			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (IMMOBILIERS)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	(En Dinars) MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	265 091 216	327 869 733	690 938 404	610 897 669	1 894 797 022	Autres	Non	Non
Créances classées	38 983 076	48 214 991	101 606 175	89 835 758	278 640 000			
Agios réservés	5 232 243	6 471 335	14 279 409	12 057 604	38 040 590			
Intérêts perçus d'avance	702 292	-	-	-	702 292			
Créances rattachées	793 729	-	-	-	793 729			
Provisions	-	-	-	-	-			
TOTAL	220 967 335	273 183 406	575 052 820	509 004 308	1 578 207 869			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDIT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	(En Dinars) MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	236 997 214	293 122 549	617 713 705	546 155 575	1 693 989 043	Autres	Non	Non
Créances classées	33 487 335	41 417 757	87 281 979	77 170 928	239 358 000			
Agios réservés	5 904 082	7 302 278	15 388 503	13 605 844	42 200 707			
Intérêts perçus d'avance	4 299 567	-	-	-	4 299 567			
Créances rattachées	3 785 547	-	-	-	3 785 547			
TOTAL	197 091 776	244 402 514	515 043 223	455 378 803	1 411 916 316			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	(En Dinars) MATERIAISES PAR DES TITRES
Montant brut	4 598 116	13 213 389	164 738 979	237 452 090	420 002 574	Autres	Non	Non
Créances classées	-	-	-	-	-			
Agios réservés	-	-	-	-	-			
Intérêts perçus d'avance	-	-	-	-	-			
Créances rattachées	-	-	-	-	-			
Provisions	-	-	-	-	-			
TOTAL	4 598 116	13 213 389	164 738 979	237 452 090	420 002 574			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (AUTRES)

(En Dinars)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISEES PAR DES TITRES
Montant brut	95 368 915	105 561 022	454 055 470	318 855 846	973 841 253	Autres	Non	Non
Créances classées	-	-	-	-	-			
Agios réservés	-	-	-	-	-			
Intérêts perçus d'avance	1 253 389	-	-	-	1 253 389			
Créances rattachées	1 360 478	-	-	-	1 360 478			
Provisions	-	-	-	359 440 367	359 440 367			
TOTAL	95 476 004	105 561 022	454 055 470	-40 584 520	614 507 975			

TOTAL (AC3)	4 259 203 521
--------------------	----------------------

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

DESIGNATION	AGIOS RESERVES	AGIOS RESERVES	TRANSFERT DE COMPTE	DOTATION 2011	REPRISE 2011	CUMUL AU 31/12/2011
	31/12/2009	31/12/2010	A COMPTE			
Crédit habitat	17 644 972	17 650 584	-	6 945 725	4 171 575	-
C C Débiteurs gelés	12 568 147	16 513 026	153 548	6 453 798	1 017 505	96 270
Prof. Promo. immobilières	15 025 144	14 586 493	231 119	4 595 150	1 796 907	-
C M T d'investissement	14 872 702	19 175 843	2 926 423	5 518 841	905 042	2 703 219
CDT d'exploitation	1 062 886	1 947 040	14 225	1 372 373	29 739	-
Consolidation	8 367 578	11 370 060	1 006 131	2 231 932	526 426	599 254
CDT aux particuliers	-	702 605	-	638 957	104 070	-
Agios réservés / EPS	164 027	164 027	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	69 705 456	82 109 678	4 331 446	27 756 776	8 551 264	3 398 743

ENGAGEMENTS DES SOCIETES APPARTENANT A LA FAMILLE DE L'EX-PRESIDENT.

Les engagements accordés par la Banque à des sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président totalisent au 31 décembre 2011 un montant de 272 206 Mille dinars contre 231 550 Mille dinars au 31 décembre 2010.

Le total des engagements classés s'élève à 117 801 Mille dinars au 31 décembre 2011 contre 69 493 Mille dinars au 31 décembre 2010.

Ces engagements sont couverts par des agios réservés à hauteur de 8 277 Mille dinars et par des provisions à hauteur de 44 640 Mille dinars.

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2011, le portefeuille titre commercial totalise 145 989 602 DT contre 203 523 421 DT au 31/12/2010 détaillé dans le tableau ci-après. Cette baisse est due principalement aux Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

LIBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
Titres de transaction	129 554 457	1 036 000		130 590 457	0
- B.Trésor		1 036 000	Trésor	1 036 000	
- BTA	129 554 457		Trésor	129 554 457	
Emprunts Nationaux	0	493 995		493 995	0
- PRETS		493 995	Trésor	493 995	
Titres de placement	10 859 655				10 859 655
- SICAV	2 693 105		Sicav		2 693 105
- BANQUES	8 166 550		BANQUE		8 166 550

LIBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
TOTAL 1	140 414 112	1 529 995		141 944 107	
Créances rattachées	6 758 292			6 758 292	
Charges constatées d'avance	-2 712 797			-2 712 797	
TOTAL 2				4 045 495	
TOTAL (1+2)				145 989 602	

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 249 876 756 DT au 31 décembre 2011 contre 249 004 901 DT au 31 décembre 2010. L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2011 provient principalement de la variation positive des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2010 et les nouvelles souscriptions dans les titres de participation. Cette évolution se présente comme suit :

LIBELLES	TITRES	PARTICIPATION		TOTAL
	SCAR	FILIALES	AUTRES	
Solde au 31/12/ 2010	154 754 915	29 633 580	90 543 746	274 932 241
RECLASSEMENT 2011	800 000	-	-800 000	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE JENDOUBA	400 000	-	-400 000	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE KEF	400 000	-	-400 000	-
Acquisition 2011	5 600 000	870 913	1 037 865	7 508 778
Régularisations	4 258 289	-	-	4 258 289
Remboursement	-3 061 912	-	-599 489	-3 661 401
Sous Total Brut	162 351 292	30 504 493	90 182 122	283 037 907
Provision 31/12/2010	23 128 606	360 392	2 429 661	25 918 658
Dotation 2011	3 124 811	77 100	5 059 505	8 261 416
Reprise 2011	647 547	78 352	427 802	1 153 701
Provision 31/12/2011	25 605 870	359 140	7 061 364	33 026 373
Produits perçus d'avance	-134 778	-	-	-134 778
TOTAL au 31/12/2011	136 610 644	30 145 353	83 120 758	249 876 756

Participation TOPIC et SOTACIB : Malgré la baisse de la valeur mathématique de la société TOPIC, aucune provision n'a été constatée. L'évaluation de cette participation est basée notamment sur un business plan indiquant des perspectives prometteuses concernant la rentabilité future de cette entreprise.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2011	31/12/2010
Participations exonérées	17 674 309	17 674 308
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT	7 446 060	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
Participations non exonérées	12 830 184	11 959 271
SICAV BH OBLIGATAIRE	156 263	156 263
ASSURANCES SALIM	3 828 333	2 957 420
S.I.F.I.B BH	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING	6 595 588	6 595 588
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATION	150 000	150 000
Total	30 504 493	29 633 579

Note 5 – Valeurs Immobilisées

DESIGNATION	VALEURS A LA FIN DE LA PERIODE PRECEDENTE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE			VALEURS BRUTES A LA FIN DE LA PERIODE	AMORTISSEMENTS			VALEURS NETTES COMPTABLES
		ACQUISITIONS	IMMOBILIS. APORTEES PAR TIERS	IMMOBILIS. SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL	CUMUL DE LA PERIODE PRECEDENTE	DOTATION DE LA PERIODE	AMORTILIMM. SORTIES DE L'ACTIF	
Immeubles d'exploitation	41 086 660	325 149	-	-	325 149	41 411 809	1 570 699	-	31 331 646
Immeubles hors exploitation	2 016 184	-	-	-	-	2 016 184	19 966	-	1 068 188
Matériel et mobilier	30 446 307	3 162 649	-	241 036	2 921 613	33 367 920	2 660 933	142 270	10 472 403
Matériel de transport	1 906 481	223 082	-	-	223 082	2 129 563	275 586	-	509 109
Agencement, aménagement, installation	32 201 787	3 111 013	-	731 767	2 379 246	34 581 033	2 440 660	570 043	18 264 988
Immobilisations en cours	6 583 317	602 708	-	-	602 708	7 186 025	-	-	7 186 025
Fonds de commerce	2 801 500	-	-	-	-	2 801 500	112 749	-	458 283
TOTAUX	117 042 236	7 424 601	-	972 803	6 451 798	123 494 034	7 080 593	712 313	69 290 642

L'augmentation des valeurs immobilisées résulte essentiellement des dépenses engagées pour la construction du nouveau siège de la banque.

Les valeurs d'origine et des amortissent déjà pratiqués à la fin de la période précédente ont subi des reclassements de la rubrique immeuble d'exploitation pour un montant de 13 659 868 DT à la rubrique matériels et mobiliers pour un montant de 1 902 608 DT et à la rubrique agencements, aménagements et installations pour un montant de 11 757 260 DT.

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 408 707 135 DT contre 438 196 267 DT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	7 694 221	7 169 665
Prêts au personnel	23 879 825	24 891 378
Etat et collectivités locales	8 787 366	11 677 065
Débiteurs divers (*)	298 363 351	307 121 333
Valeurs d'encaissements (*)	69 134 390	86 357 507
Charges reportées (*)	847 982	979 319
TOTAL	408 707 135	438 196 267

(*) Les chiffres de la rubrique AC1 au 31/12/2010 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement du compte ordinaire nos tri IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 3 568 688 dinars.

3.2 PASSIFS

Note 7 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 331 198 282 DT contre 98 303 221 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
BCT	-	-	-	BCT	Non	Non
CPTÉ ORD.BANQ.	-	-	-	BANQUE	Non	Non
Prêts interbanc.	316 213 350	11 597 700	327 811 050	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	2 234 426	-	2 234 426	STé LEASING	Non	Non
Dettes rattachées	1 152 805	-	1 152 805			
TOTAL	319 600 581	11 597 700	331 198 282			

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 3 332 312 209 DT contre 3 364 495 224 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

Ressources Clientèle	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts à vue	829 957 972	797 664 433
Dépôts en dinars	684 332 843	608 471 884
Dépôts en devises et en dinars convertibles	144 815 930	188 442 202
Dettes rattachées	809199	750347
Dépôts d'épargne	1 334 789 230	1 297 109 387
Epargne logement	559 272 525	565 021 852
Epargne El jadid	224 700 698	229 886 156
Epargne Libre	540 698 020	492 926 860
Epargne Etude	10 117 987	9 274 521
Dépôts à échéance	1 067 102 470	1 198 670 477
Autres sommes dues à la clientèle(*)	100 462 537	71 050 925
TOTAL	3 332 312 209	3 364 495 224

La rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 628 360 dinars à la rubrique AC7.

Ces dépôts se détaillent ainsi par nature et par durée résiduelle :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (DEPOTS A VUE)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	479 956 519	349 192 254			829 148 773
Dettes rattachées	809 199				809 199
Charges constatées d'avance					
TOTAL	480 765 718	349 192 254			829 957 972

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE EPARGNE)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	402 206 067	72 968 145	167 231 836	692 383 182	1 334 789 230
Dettes rattachées					
Charges constatées d'avance					
TOTAL	402 206 067	72 968 145	167 231 836	692 383 182	1 334 789 230

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE A TERME ET BONS A ECHEANCE)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	134 016 490	629 876 495	288 683 454		1 052 576 439
Dettes rattachées	16 039 220				16 039 220
Charges constatées d'avance	1 513 189				1 513 189
TOTAL	148 542 521	629 876 495	288 683 454	-	1 067 102 470

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (AUTRES SOMME DUES)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	100 462 537				100 462 537
Dettes rattachées					-
Charges constatées d'avance					-
TOTAL	100 462 537	-	-	-	100 462 537
	100 462 537				100 462 537
TOTAL (PA3)			3 332 312 209		

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 538 047 547 DT contre 587 144 598 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31/12/2011	31/12/2010
EMPRUNTS MATERIALISES	342 388 840	373 281 623
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	100 000 000	100 000 000
DETTES RATTACHEES	5 101 563	14 403
AUTRES EMPRUNTS	237 287 277	273 267 220
- EMPRUNTS B A D	101 264 441	116 485 897
- EMPRUNTS B E I	90 455 748	96 676 403
- EMPRUNTS SUBORDONNES	42 000 000	56 000 000
DETTES RATTACHEES	3 567 088	4 104 920
AUTRES FONDS EMPRUNTES	8 645 842	9 027 241
EMP. ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	8 406 748	8 785 275
- EMPRUNTS HG004C	3 406 748	3 785 275
- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA ET AME	5 000 000	5 000 000
DETTES RATTACHEES	239 094	241 966
RESSOURCES SPECIALES	187 012 865	204 835 734
TOTAL	538 047 547	587 144 598

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle et par nature se présente comme suit :

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	9 072 837	24 795 403	137 546 048	170 712 650	342 126 938
Dettes rattachées	8 907 744				8 907 744
Charges constatées d'avance					-
TOTAL	17 980 581	24 795 403	137 546 048	170 712 650	351 034 682

RESSOURCES SPECIALES

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	2 576 377	7 402 436	43 803 148	132 361 449	186 143 410
Dettes rattachées	869 455				869 455
Charges constatées d'avance					-
TOTAL	3 445 832	7 402 436	43 803 148	132 361 449	187 012 865
TOTAL (PA4)			538 047 547		

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 827 642 932 DT contre de 815 986 823 DT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
Organismes sociaux	2 005 666	1 883 302
Personnel	47 170	24 187
Etat et collectivités locales	4 564 604	5 485 204
Risque néant sur projets spéciaux	22 706 752	21 640 776
Créditeurs divers	726 283 425	720 021 995
Provisions pour risques et charges	3 663 939	3 848 994
Impôt sur les sociétés	4 153 763	7 975 935
Divers	64 217 613	55 106 430
TOTAL	827 642 932	815 986 823

Au 31/12/2011, les emplois et les ressources relatifs aux projets spéciaux se détaillent comme suit :

ANNEES	31/12/2011			31/12/2010		
	NATURE DE LA RESSOURCE	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT	EMPLOIS	RESSOURCES
3 EME PDU	-132 075	3 768 253	3 900 328	-132 075	3 769 860	3 901 935
4 EME PDU	2 674 406	6 378 667	3 704 261	3 504 095	6 410 692	2 906 597
HG 004B	-232 838	11 889 547	12 122 385	42 903	11 903 421	11 860 518
PRLSI	-8 852	1 179 515	1 188 367	-8 852	1 179 515	1 188 367
HAFSIA	1 685	1 793 096	1 791 411	10 511	1 793 870	1 783 359
TOTAL	2 302 326	25 009 078	22 706 752	3 416 582	25 057 358	21 640 776

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31/12/2011	31/12/2010
Capital	90 000 000	90 000 000
Réserves	331 615 857	309 309 890
Autres capitaux propres	414 048	414 048
Résultats reportés	5 072 072	-1 928 878
Résultat de l'exercice	14 231 911	32 592 498
TOTAL	441 333 888	430 387 558

A la date du 31-12-2011, le capital social s'élève à 90 000 000 DT composé de 18 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2011 s'élève au 31 décembre 2011 à 441 333 888 DT contre 430 387 558 DT au 31 décembre 2010.

Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	PRIME	RESERVES	RESERVES	RESERVES	RVE POUR	RESERVES	RESERVE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT	TOTAL	
	D'EMISSION	LEGALES	EXTRA	REINVES.	RISQUES	F.SOCIAL	REVEL.IMM.	MODIF COMP.(*)	DE	L'EXERCICE	
Solde au 31.12.2010 (avant répartition)	41 720 837	9 000 000	230 621 853	-	-	27 967 200	414 048	-1 935 062	6 184	32 592 498	430 387 558
Reserve à nouveau								-6 184	6 184	-	
Report à nouveau sur mod. Comptable								2 371 325	-2 371 325		
Fond social						850 000			-850 000		
Reserve pour réinvestissement exonérés			16 951 341						-16 951 341		
Reserve pour risques bancaires généraux			12 420 000						-12 420 000		
Report à nouveau								6 016	-6 016		
Résultat de l'exercice 2010											
Solde au 31.12.2010 (avant répartition)	41 720 837	9 000 000	230 621 853	16 951 341	12 420 000	28 817 200	414 048	436 263	6 016	-	430 387 558
Modification comptable s/ résultats reportés								4 629 792			4 629 792
Reclassement			-198 325 608	198 325 608							
Redressement fiscal (2006 à 2009)					-8 514 344						-8 514 344
Autres opérations sur fonds social						598 971					598 971
Résultat de l'exercice 2011									14 231 911	14 231 911	
Solde au 31.12.2010 avant affectation	41 720 837	9 000 000	32 296 245	215 276 949	3 905 656	29 416 171	414 048	5 066 055	6 016	14 231 911	441 333 888

(*) Il s'agit d'une modification comptable pour un montant de 4 629 792 DT, constatée sur les capitaux propres d'ouverture détaillé comme suit :

- Un crédit d'impôt sur les fonds gérés « FCR 12: LES CEMENTS DE BIZERTE » pour un montant de 544 083 DT et un crédit d'impôt sur la constatation des agios réservés pour un montant de 285 881 DT qui, remontent à l'exercice 2009.

- Crédit d'impôt résultant du redressement fiscal (exercice 2006 à 2009) pour un montant de 1 143 741 DT et d'une régularisation d'impôt payé sur plus-values sur fonds gérés d'un montant de 653 554 DT au titre de l'exercice 2010.

- Les plus-values sur fonds gérés réinvestis par la SIM SICAR pour un montant de 1 323 415 DT.

- Plus-value réalisée sur le contrat de liquidité conclu par la banque avec sa filiale ASSURANCE SALIM pour un montant de 679 118 DT.

3.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2011 par nature et par bénéficiaire comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Passif Eventuel	36 758 828	451 432 483	-	-	488 191 311
- Caution et Avals	36 758 828	313 724 353	-	-	350 483 181
- Crédit Doc.	-	137 708 130	-	-	137 708 130
- Actifs donnés en garantie	-	-	-	-	-

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Engagements Donnés	2 296 549	1 146 066 943	-	8 177 398	1 156 540 890
- De financement	2 296 549	1 146 066 943	-	-	1 148 363 492
- Sur Titres	-	-	-	8 177 398	8 177 398

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	31/12/2011	31/12/2010
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	190 066 249	263 039 047
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	4 545 167	4 962 931
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	4 416 836	5 101 989
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 494 040	1 489 389
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	393 028 733	460 319 333
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	552 515 919	546 849 269
- AVALS AUX BANQUES	2 296 549	0
TOTAL	1 148 363 492	1 281 761 958

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES

INTITULE	31/12/2011
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	547 970 752
a / murs et réguliers	406 805 027
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2	
203 402 513, 374 X 2	406 805 027
b / murs mais irréguliers	141 165 725
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2	
70 581 862 , 425 X 2	141 165 725
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	4 545 168
TOTAL	552 515 919

Note 13 – Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2011 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
- De financement	57 179 664	3 028 741	321 867 456	-	382 075 861
Engagements Reçus	57 179 664	3 028 741	321 867 456	-	382 075 861

(*) Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31/12/2011
ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31/12/2011
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	4 545 168
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	317 322 289
a/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	547 970 752
b/Encours des crédits sur Epargne logement	328 624 062
(+) Crédit normal	204 243 782
(+) Crédit anticipé	4 354 341
(+) Crédit complémentaire	120 025 939
c/Dépôts sur épargne logement	559 272 525
(-) Epargne logement	559 272 525
TOTAL	321 867 456

Note 14 – Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2011 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
- de garantie de la clientèle	-	75 482 925	-	-	75 482 925
Engagements reçus	-	75 482 925	-	-	75 482 925

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 254 788 521 DT au 31/12/2011 contre 256 251 662 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 936 465	4 188 459
Opérations avec la clientèle	239 765 665	238 239 536
Crédits industriels et commerciaux	78 404 639	68 414 740
Crédits immobiliers promoteurs	24 883 784	22 130 409
Crédits immobiliers acquéreurs	87 699 999	90 429 974
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	576 650	601 933
Agricoles	807 966	925 344
Autres crédits	9 109 262	14 433 518
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	8 551 262	11 772 682
Intérêts de retards sur crédits	4 772 654	6 732 852
Intérêt sur comptes ordinaires débiteurs	24 951 258	22 721 274
Produits/opérations clientèle liées la modification comptable	8 191	76 810
Autres intérêts et revenus assimilés	11 086 391	13 823 667
TOTAL	254 788 521	256 251 662

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 36 810 466 DT au 31/12/2011 contre 39 130 046 DT au 31/12/2010. Ces commissions se détaillent comme suit :

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2011	31/12/2010
COMMISSIONS SUR EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	20 380 740	21 077 378
Effets à l'encaissement	36 900	39 914
Effets escomptés	73 082	270 094
Opérations diverses sur effets	391 058	393 079
Opérations de virement	6 107 151	6 033 203
Opérations par chèque en devise ou en devise convertibles	5 680 991	5 986 277
Opérations sur titres	14 338	17 126
Locations de coffres forts	-	60

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2011	31/12/2010
Frais de tenue de compte	8 077 220	8 337 625
COMMISSIONS SUR COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	2 285 668	2 577 119
Domiciliation & modification de titres	72 233	76 625
Remises et accreditifs documentaires	2 011 570	2 184 111
Virements & chèques en devises	201 865	316 383
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	1 480 875	1 389 074
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 382 295	1 325 645
REMUNERATION PROJETS SPECIAUX	98 580	63 429
Rémunération sur gestion PRLSI	440	468
Rémunération sur gestion 2 ^{ème} PDU	260	453
Rémunération sur gestion 3 ^{ème} PDU	1 607	2 616
Rémunération sur gestion HG 004 B	13 874	18 108
Rémunération sur gestion 4 ^{ème} PDU	32 025	40 903
Rémunération sur gestion Hafsia	774	881
Rémunération sur gestion FNAH	49 600	
AUTRES COMMISSIONS	12 663 183	14 086 475
Gestion	1 252 761	880 764
Etudes	6 933 043	8 614 819
Opérations monétiques	3 679 546	3 818 789
Frais additionnel des prêts	130	126
Autres commissions	797 703	771 977
TOTAL	36 810 466	39 130 046

Note 17 – Revenus du portefeuille titres commercial

Au 31/12/2011, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 24 358 171 DT contre 25 402 385 DT au 31/12/2010 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur titres de transaction	11 547 167	13 206 638
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	2 735 659	2 215 376
Gains nets sur opérations de change	10 075 345	9 980 371
Total des produits	24 358 171	25 402 385
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Solde compensé	24 358 171	25 402 385

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2011, le revenu du portefeuille d'investissement est de 1 731 457 DT contre 1 829 574 DT au 31/12/2010 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes	1 731 457	1 829 574
Total	1 731 457	1 829 574

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2011, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 124 859 087 DT contre 122 312 961 DT au 31/12/2010 détaillés comme suit :

INTERETS COURUS ET CHARGES ASSIMILEES	31/12/2011	31/12/2010
OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	11 958 086	5 896 519
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	86 911 093	88 188 427
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	4 726 493	4 296 582
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	35 905 874	34 933 438
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	45 890 799	47 545 909
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MOD. COMPTABLE	387 927	1 412 498
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	24 887 707	27 246 535
EMPRUNTS EXTERIEURS	16 503 187	17 797 483
EMPRUNT OBLIGATAIRES	5 127 076	5 221 439
EMPRUNT SUBORDONNE	2 982 444	3 884 069
AUTRES EMPRUNTS	275 000	343 544
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE	1 102 201	981 480
TOTAL	124 859 087	122 312 961

Note 20 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de 74 918 776 au 31 décembre 2011 contre 72 781 808 DT au 31 décembre 2010 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	136 663 060	74 410 864
Dotations aux provisions sur opérations avec la clientèle	100 479 171	72 584 513
Dotation aux comptes provisions collectives	21 400 000	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	451 598	532 654
Pertes sur créances couvertes par des provisions (*)	14 332 291	1 293 697
REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	61 744 284	1 629 056
Reprises de provisions sur opération avec la clientèle	61 327 058	1 316 989
Reprises des provisions pour risques et charges (**)	417 226	312 067
Récupération des créances passées en pertes	-	-
SOLDE NET	-74 918 775	-72 781 808

(*) Au cours de l'exercice 2011 la Banque a cédé des créances d'un montant de 17 731 147 DT, au prix de 112 DT.

Ces créances sont couvertes par des provisions d'un montant de 14 332 291 DT et des agios réservés à hauteur de 3 398 744 DT.

(**) Les reprises sur provisions pour risque et charges se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
ECARTS SUR COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT	2 339	3 465
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	-	-
INSTANCES BANCAIRES	14 605	53 251
DIVERS RISQUES SUR ACTIFS ET PASSIFS	400 282	255 351
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	-	-
INDEMNITE SINISTRE A RECOUVRER CREDIT AUX PARTICULIERS	-	-
DETOURNEMENT	39 860	-
COMPTE COURANT ET COMPTE D'ATTENTE	188 646	-
COMPTE A TERME	-	-
CREANCES DEBITEURS DIVERS	-	-
COMPTE DE LIAISON EN TND	171 776	255 351
REMUNEARTION FOPROLOS	-	-
TOTAL NET	417 226	312 067

Note 21- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 7 063 761 DT au 31 décembre 2011 contre 10 474 418 DT au 31/12/2010 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT

	31/12/2011	31/12/2010
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	8 326 811	15 793 029
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	3 124 811	3 855 615
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	5 136 605	1 678 735
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	65 395	3 346 907
MOINS VALUES SUR TITRES DE PARTICIPATION	-	6 911 772
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	1 263 050	5 318 611
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	647 547	4 602 597
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	506 155	716 014
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	109 348	-
SOLDE NET	-7 063 761	-10 474 418

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31.12.2011

INTITULES	31.12.2009	DOTAT° 2010	REP 2010	MODF. CPTLE	31.12.2010	DOTAT° 2011	REP 2011	31.12.2011
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENGA LA CLTS)	226 077 015	72 435 000	1 293 697		297 218 318	100 270 769	61 267 131	336 221 956
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENGA COLLECTIVES)						21 400 000		21 400 000
ÉCART COMPTE DES CREDITS	197 749	5 700	21 489		181 960	7 406	11 034	178 332
INTER ETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	376 814	48 285	1 802		423 297	53 497	7 081	469 713
ECARTS SUR CREDIT AUX PARTICULIERS	4 085	64 059			68 144	38 084	34 526	71 701
ECARTS SUR CREDIT COURT ET MOYEN TERME	56 165				56 165	80 213		136 378
ECARTS SUR IMPAYEES CREDIT HABITAT	13 280	14 194			27 474	18 190	3 738	41 926
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX(3 et 4 eme PDU)	895 622	17 275			912 897	11 012	3 548	920 362
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	1 543 715	149 513	23 291		1 669 936	208 402	59 927	1 818 412
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	227 620 730	72 584 513	1 316 989		298 888 254	121 879 171	61 327 058	359 440 367
ECART EPARGNE LOGEMENT	2 097	1 162			3 259	848	1 204	2 903
ECART INTERET /MVTS NON IDENTIFIES	1 743 777		3 465		1 740 312		1 135	1 739 177
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 745 874	1 162	3 465		1 743 571	848	2 339	1 742 080
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVICES	51 959		10 699		41 260	33 251	8 680	65 831
COMPTES BCT EN DEVICES	239 156		42 551		196 604	62 778	5 926	253 456
INSTANCES BANCAIRES	291 115		53 251		237 864	96 029	14 606	319 288
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	655 749				655 749			655 749
INDEMNITE SINISTRE A RECOURVER CDT AUX PART.	300 500				300 500			300 500
DETOURNEMENT	1 634 275	58 353			1 692 628	33 115	39 860	1 685 882
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	87 779	219 143			306 922	4 827	188 646	123 103
COMPTE A TERME	17 000				17 000	7 000		24 000
DEPOSANT CHEQUE ENT TND A L'ESCOMPTE	88 874				88 874			88 874
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	14 079	100 717			114 796	68 413	90 476	92 732
OPERATION EN INSTANCE DE REGUL CPT LIAISON (38 992)	171 525				171 525			171 525
BUREAU A L'ETRANGER	23 589				23 589			23 589
O B A R	30 851				30 851			30 851
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	801 141	153 279	255 351		699 069	241 365	81 300	859 134
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	3 825 362	531 491	255 351		4 101 502	354 720	400 282	4 055 941
TITRES DE PARTICIPATION	1 827 331	1 678 735	716 014		2 790 052	5 136 605	506 155	7 420 503
TITRES DE PLACEMENT	22 321 067	3 855 615	4 602 597		1 554 522	3 124 811	647 547	25 605 870
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	30 010 748	6 067 003	5 630 678		32 001 595	8 713 014	1 570 928	39 143 681
TOTAL DES PROVISIONS	257 631 478	78 651 516	6 947 666		330 889 850	130 592 185	62 897 986	398 584 049

Note 22 –Autres produits d’exploitation

Au 31/12/2011, les autres produits d’exploitation totalisent 11 451 126 DT contre 16 657 379 DT au 31/12/2010. Cette rubrique se détaille comme suit :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L’EXPLOITATION BANCAIRE	351 929	50 490
PRODUITS SUR OPERATIONS D’ASSURANCE	3 872 822	4 453 897
RECUPERATION DE FRAIS POSTAUX	114 085	152 964
AUTRES CHARGES NON IMPUTABLES	1 899 912	1 820 802
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRES (*)	5 212 378	10 179 226
TOTAL	11 451 126	16 657 379

(*) La baisse des autres produits d’exploitation provient principalement :

- Des résiliations négatives des comptes d’épargne logements pour un montant de 3 647 728 DT ;
- Des récupérations sur des comptes d’épargne logements pour un montant de 157 442 DT.

Notes 23 – Impôt sur les bénéfices

L’impôt sur les bénéfices au titre de l’exercice 2011 totalise 4 153 763 DT.

La banque est soumise à l’impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d’impôt a été déterminée compte tenu d’un réinvestissement exonéré pour un montant de 6 350 000 DT dont 5 475 000 DT confié à la filiale de la banque la société SIM SICAR.

Notes 24 – Effets des modifications comptables

Il s’agit d’un solde créditeur pour un montant de 4 629 792 DT détaillé comme suit :

- Un crédit d’impôt sur les fonds gérés « FCR 12: LES CIMENTS DE BIZERTE » pour un montant de 544 083 DT et un crédit d’impôt sur la constatation des agios réservés pour un montant de 285 881 DT qui, remontent à l’exercice 2009.
- Crédit d’impôt résultant du redressement fiscal (exercice 2006 à 2009) pour un montant de 1 143 741 DT et d’une régularisation d’impôt payé sur des plus values sur fonds gérés d’un montant de 653 554 DT au titre de l’exercice 2010.
- Les plus values sur fonds gérés réinvestis par la SIM SICAR pour un montant de 1 323 415 DT.
- La plus-value réalisée sur le contrat de liquidité conclu par la banque avec sa filiale ASSURANCE SALIM pour un montant de 679 119 DT.

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2011 un montant de 90 556 412 DT contre 429 465 417 DT au 31/12/2010, soit une variation négative de 338 909 005 DT.

Cette variation négative des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2011	2010
FLUX NET D'EXPLOITATION	-283 317 741	-154 600 120
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-12 699 911	-53 242 752
ACTIVITE DE FINANCEMENT	-52 966 698	-68 982 297
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	10 075 345	9 980 371
VARIATION DE LIQUID ET EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	-338 909 005	-266 844 798
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	429 465 417	696 310 215
Caisse, BCT, C.C.P.	84 094 865	122 573 064
Créances/ établissement bancaire	161 168 511	377 972 655
Titres de transaction	184 202 041	195 764 496
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	90 556 412	429 465 417
Caisse, BCT, C.C.P.	121 117 007	84 094 865
Créances/établissement bancaire	-161 645 046	161 168 511
Titres de transaction	131 084 451	184 202 041

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse de 138 213 934 DT.
- Les crédits à la clientèle ont diminué de 149 594 917 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2010 et le 31/12/2011 à 1 264 091 DT.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 186 562 487 DT ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 12 699 911 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 52 966 698 DT provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2011 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 10 075 345 DT.

4.4.1.6 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2011 (en dinars)

4.4.1.6.1 : Note complémentaire relative au portefeuille titres commercial

AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	31/12/2011	31/12/2010
AC4A	TITRES DE TRANSACTIONS	134 961 450	191 640 437
	TITRES DE TRANSACTIONS A REVENU FIXE	0	0
	TITRES DE TRANSACTIONS A REVENU VARIABLE	131 084 451	184 202 040
	BONS DE TRESOR	1 036 000	458 000
	B C T	2 000 000	2 000 000
	PUBLIC	-964 000	-1 542 000
	BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	129 554 456	183 162 108
	AJUSTEMENT BCT	0	0
	EMPRUNT NATIONAUX "PRET SNCFT"	493 995	581 932
	CREANCES ET DETTES RATTACHEES	6 589 795	8 277 616
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	0	0
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-2 712 797	-839 219
AC4B	TITRES DE PLACEMENT	11 028 152	11 882 983
	TITRES DE PLACEMENT A REVENU FIXE	0	0
	TITRES DE PLACEMENT A REVENU VARIABLE	2 693 105	2 693 105
	SICAV BH PLACEMENT 1997	2 693 105	2 693 105
	ACTIONS AUTRES BANQUES	0	0
	TITRE DE PLACEMENT " OBLIGATION EMIS PAR UIB "	8 166 550	9 000 000
	CREANCES RATTACHEES	168 497	189 879
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0
	AJUSTEMENT BCT	0	0
	TOTAL	145 989 602	203 523 421

4.4.1.6.2 Note complémentaire relative au portefeuille titres d'investissement

AC5 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	31/12/2011	31/12/2010
AC5A TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT	136 610 644	132 417 627
TITRES D'INVESTISSEMENT	136 745 422	132 426 309
FONDS A CAPITAL RISQUE "S.I.M SICAR"	161 551 292	154 754 915
FONDS A CAPITAL RISQUE "IRADA KEF"	400 000	400 000
FONDS A CAPITAL RISQUE "IRADA JENDOUBA"	400 000	400 000
PROVISIONS	-25 605 870	-23 128 606
CREANCES RATTACHEES	0	0
PROVISION POUR DEPRECIATION	-134 778	-8 682
AC5B TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	113 266 112	116 587 274
TITRES DE PARTICIPATIONS	120 686 615	119 377 327
PARTICIPATIONS EXONEREES	30 198 819	30 452 723
FILIALES	17 674 309	17 674 309
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT 1994	7 446 059	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION 1995 (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
AUTRES	12 524 510	12 778 414
STE DE DEVELOP. & D'EXPLOIT. ZONE FRANCHE ZARZIS 1993	435 000	435 000
TUNISIE AUTOROUTE 1992	1 584 200	1 584 200
MONETIQUE TUNISIE 1991	164 000	164 000
B.E.A.T.L 1990	47 400	47 400
SODINO 1992	6 733 130	6 733 130
MONTAZAH SOUKRA 1992	0	0
S.P.P.I 1989	25 000	75 000
S.E.P.T.S 1990	145 000	145 000
SODEK	967 068	967 068
GRANADA HOTEL	0	311 239
S I B T E L	516 378	516 378
S T I M E C	150 000	150 000
TIT.F.S I C A R	500 000	500 000
INTER BANK SERVICE	400 000	400 000
PHENICIA SEED FUND	750 000	750 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.PORTAGE JNA YNET HAMAMMET	107 335	0
PARTICIPATIONS NON EXONEREES	90 487 796	88 924 603
FILIALES	12 830 184	11 959 271
SICAV BH OBLIGATAIRE 1997	156 263	156 263
ASSURANCES SALIM 1995	3 828 333	2 957 420
S.I.F.I.B BH 1995	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING	6 595 588	6 595 588
SOCIETE GENERALE RECOURVEMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATI.	150 000	150 000
AUTRES	77 657 612	76 965 332
SNIT NORD 1978	10	10
SNIT CENTRE 1978	10	10
SNIT SUD 1978	10	10
STICODEVAM 1993	71 978	16 448
FOIRE INTERNATIONALE DE GABES 1995	102 700	102 700
AGENCE TUNIS D'INTERNET	50 000	50 000
MAISON DU BANQUIER 1983	525 300	525 300
SHETER AFRIQUE 1998	394 690	394 690
TIT.PARTICIP.LIB.S.TUNISIENNE DE GARANTIE	200 000	200 000
SOCIETE EL MANSOUR TABARKA	284 500	284 500
SOCIETE BOUMAKHTOUF	20 000	20 000
SOCIETE SCE PERELINAGE OMRA	250 000	250 000
TUNISIE LAIT	1 060 800	1 060 800
TUNISIE NATIONAL DE TELECOM	100	100
N I D A	800 000	800 000
S E D E S	250 000	250 000
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	1 381 750	1 620 000
BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT	988 440	988 440
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE BORJ CEDRIA	250 000	250 000
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE GAFSA	200 000	200 000
SOCIETE BH BURKINA FASO	673 032	673 032
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE SIDI THABET	100 000	100 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT "FCP OPTIMA "	16 000 000	16 000 000
SOCIETE SICAV TANIT	100	100
SOCIETE SIDCO	788 780	788 780
SOCIETE SODIS	4 670 870	4 170 870
SOCIETE DIVA SICAR	750 000	375 000
SOCIETE TOPIC	5 183 904	5 183 904
SOCIETE U T B	41 010 638	41 010 638
SOCIETE F C R P	1 500 000	1 500 000
SOCIETE GEN. PO . TEC GABES	50 000	50 000
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE SIDI BOUZID	100 000	100 000
ECARTS DE CONVERSION TITRES DE PARTICIPATIONS	0	0
CREANCES RATTACHEES	0	0
PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATIONS	-7 420 503	-2 790 052
T O T A L G E N E R A L	249 876 756	249 004 901

4.4.1.6.3 Note complémentaire relative aux dépôts et avoirs de la clientèle:

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	18 558 029	21 186 938	789 403 806	829 148 773
Dépôts d'épargne			1 334 789 230	1 334 789 230
Dépôts à terme	47 073 000	277 318 000	728 185 439	1 052 576 439
Dépôts à terme en dinars	47 073 000	200 000 000	609 007 272	856 080 272
Dépôts à terme en devises		77 318 000	119 178 167	196 496 167
Autres sommes dues à la clientèle			100 462 537	100 462 537
Total	65 631 029	298 504 938	2 952 841 012	3 316 976 979

4.4.1.6.4 Note complémentaire relative aux emprunts et ressources spéciales

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

En DT

Rubriques	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	17 100 000	5 000 000	119 900 000	142 000 000
Emprunts extérieurs	-	-	200 126 938	200 126 938
Ressources spéciales	-	-	186 143 410	186 143 410
Total	17 100 000	5 000 000	506 170 347	528 270 347

4.4.1.6.5 Note complémentaire relative aux liquidités:

En DT

	2011	2010
Flux net d'exploitation	-283 317 741	-154 600 120
Activité net d'investissement	-12 699 911	-53 242 752
Activité de financement	-52 966 698	-68 982 297
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	10 075 345	9 980 371
Variation de liquidité et équivalent de liquidité en cours de période	-338 909 005	-266 844 798
Liquidité et équivalent de liquidité en début de période	429 465 417	696 310 215
Caisse, BCT, CCP	84 094 865	122 573 064
Créances, établissement bancaire	161 168 511	377 972 655
Titres de transaction	184 202 041	195 764 496
Liquidité et équivalent de liquidité en fin de période	90 556 412	429 465 417
Caisse, BCT, CCP	121 117 007	84 094 865
Créances, établissement bancaire	-161 645 046	161 168 511
Titres de transaction	131 084 451	184 202 041

4.4.1.6.6 Note complémentaire relative aux autres actifs

AC7	AUTRES ACTIFS	31/12/2011	31/12/2010
AC7A	COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	224 225 431	217 762 023,923
	OPERATIONS SUR TITRES (INT ET DIVIDENDE, ECH/T.PLS)	0	0
	SIEGE ET SUCCURSALES	7 991 914	0
	COMPTES DE POSIT DE CHANGE	205	189
	COMPTES DE CONTRE VALEUR POSITION DE CHANGE	117 678 159	133 883 612
	COMPTES D'AJUSTEMENT DEVISES	97 522 156	78 807 248
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	399 074	433 273
	PRODUITS A RECEVOIR	3 224 580	4 074 527
	PERTES SUR CONTRAT DE COUVERTE A TERME	0	0
	COMPTE D'ATTENTE A REGULARISER	-456 576	2 559 255
	PROVISIONS	-2 134 082	-1 996 079,654
	O B A R	-30 851	-30 851
	COMPTE DE LIAISON	-1 146 981	-1 008 979
	INDEMNITE SINISTRE	-956 249	-956 249
	REMUNERATION SUR FOPROLOS	0	0
	TOTAL 1	224 225 431	217 762 023,923
Les comptes d'actifs			
AC7	AUTRES ACTIFS	31/12/2011	31/12/2010
AC7B	AUTRES	184 481 704	220 434 242,755
	DEBITEURS DIVERS	110 529 616	107 425 706,083
	FRAIS PRELIMINAIRES	19 775	24 081
	FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	828 207	955 238
	ETAT IMPOTS ET TAXES	8 787 366	11 677 065,332
	ACOMPTES PROVISIONNELS	5 843 175	11 651 296
	RETENUE A LA SOURCES A RECUPERER	146 323	25 769
	ETAT IMPOT SUR SOCIETE	2 797 867	0
	AVANCES AU PERSONNEL	7 694 221	7 169 665
	AVANCES AUX FOURNISSEURS	0	0
	IND.SINISTRE CLTS A RECUP. ASSURANCES	5 729 981	5 160 217
	ACTIONNAIRES	-162	-162,178
	ACT/CAPITAL SOUSC.NON APPELE	0	0
	ACT.REST DUS S/CAPITAL APPELE	-162	-162
	ACT.REST DUS S/PRIME D'EMISSION	0	0
	OPERATION S/ FILIALE A REGUL.	89 015	3 343 061
	ASSURANCE GROUPE (CTIS, PAT. ET PERS.)	-398 785	-66 754
	ECH. MUNICIPALITE, TUNIS CREDIT US AID	0	0
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	132 850	132 850
	PRETS F.A.S	20 176 260	20 907 804
	PRETS PERSONNEL BH	509	690
	PRET ACHAT DE VOITURES	3 628 671	3 904 576
	SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL F.A.S	74 385	78 308
	SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL SUR RESSOURCES PROPRES	0	0
	AUTRES	63 767 324	54 139 067
	COMPTES DE STOCKS	1 469 393	1 505 576
	AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	72 482 695	111 502 960,249
	PORTEFEUILLE VALEUR EN RECOUVREMENT	69 134 390	86 357 506,802
	CHEQUES ET EFFETS A L'ESCOMPTE	3 325 362	5 814 635
	CHEQUES PLACE, FACTURETTE, TRAV CHQ ET EUROCHQ A L'ENCAISS.	95 465	447 443
	PORTEFEUILLE VALEURS EN RECETTE	92 329 366	117 554 723
	PORTEFEUILLE EFFET A L'ENCAISSEMENT	54 644 801	31 275 786
	EFFETS ET DOCUMENTS A L'ENCAISSEMENT	11 251 086	9 094 667
	EFFETS ET DOCUMENTS A L'ESCOMPTE EN DEVISE	0	0
	EFFETS REJETES	-290 955	-257 577
	CHEQUES REJETES	4 498 043	5 081 048
	EFFET ET DOCUMENT A L'ENCAISSEMENT	0	0
	TRAVELES. CHEQUES EN CONSERVATION	649	649
	EFFETS ET DOCUMENT EN CONSERVATION	0	0
	COMPTES RECOUVREMENT NOSTRI	8 092 910	29 680 323
	OPERATION MONETIQUE	-9 865 104	-8 587 051
	FACTURETTE, TRAV CHQ ET EUROCHQ A L'ENCAISSEMENT	0	0
	CHEQUES ET EFFETS HORS PLACE	4 725	4 725
	VIREMENTS ET FACTURETTES REJETES	4 804	-24 812
	NEUTRALISATION PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT	-94 956 761	-103 727 052
	COMPENSATION	3 348 305	25 145 453
	CHEQUES	0	0
	EFFETS	0	0
	VIREMENTS	0	0
	TOTAL 2	184 481 704	220 434 243
	TOTAL 1+2	408 707 135	438 196 267

4.4.1.6.7 Note complémentaire relative aux autres passifs

PA5	AUTRES PASSIFS	31/12/2011	31/12/2010
PA5A	PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	3 663 939	3 848 994
	* ECARTS /COMPTES EP.LOGEMENT	1 742 080	1 743 571
	- EP.LOGEMENT	2 903	3 259
	- INT /MVTs NON IDENTIFIES	1 739 177	1 740 312
	* DIFF DE CHANGE /CDT US-AID	0	0
	* DETOURNEMENT	1 685 882	1 692 628
	* DEPOSANT CHQ EN TND A L'ESCOMPTE	0	0
	* DEPOTS ET AVOIRS	147 103	323 922
	* DEPRECIATION /CRE-DEBITEURS DIVERS	88 874	88 874
	* PROVISION S/ FLUCTUATION DE COURS S/ PTE EMPRUNT	0	0
	* PROVISION NON AFFECTER A DES RISQUES ET CHARGES	0	0
PA5B	COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	303 511 795	278 495 556
	EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENTS	0	0
	EFFETS ET DOCUMENT EN TND A L'ENCT	16 110 919	35 980 025
	DEPOSANTS CHQ EN TND A L'ENCT	19 269 525	27 877 743
	DEPOSANTS CHQ EN TND A L'ESCOMPTE	-88 874	-88 874
	DEPOSANTS CHQ EN DEVISES A L'ENCAIS	1 010 972	1 276 508
	DEPOSANTS EFFETS ET DOCUMENTS	0	0
	DEPOSANTS EFFETS ET DOCUMENT A L'ESCOMPTE	58 654 217	38 651 412
	DEPOSANTS EFFETS ET DOCUMENT EN CONSERV.	0	0
	DEPOSANTS TRAV. CHQ. EN CONSERV.	0	0
	EFFETS ET DOUCEMENT EN CONSERVATION	0	30 238
	AJUSTEMENT BCT	0	0
	NEUTRALISATION PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT	-94 956 761	-103 727 052
	COMPENSATION	-636	-115 013
	COMPTES D'ATTENTE	279 695 800	259 521 364
	SIEGE ET SUCCURSALES	0	10 662 520
	COMPTES DE POSITIONS DE CHANGES	32 222 366	74 766 581
	COMPTES DE CONTRE VALEURS POSITION DE CHANGES	86 696 781	59 538 482
	COMPTES D'AJUSTEMENT DEVISES	98 885 820	77 350 582
	GAINS SUR CONTRAT DE COUVERTURES A TERME	0	0
	AUTRES COMPTES D'ATTENTES	61 890 833	37 203 199
	COMPTES DE REGULARISATION	23 816 631	19 089 205
	PRODUITS CONST D AVANCE	199 721	244 912
	CHARGES A PAYER	23 616 910	18 844 293
	TOTAL (1)	307 175 734	282 344 549
LES COMPTES DE PASSIFS			
PA5	AUTRES PASSIFS	31/12/2011	31/12/2010
PA5C	AUTRES	520 467 198	533 642 273
	INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		
	PRIMES ET ACCESSOIRES SUR INST CONDIT VENDUS		
	CREDITEURS DIVERS	520 467 198	533 642 273
	* REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	34 492	11 469
	* OPPOSITIONS SUR SALAIRE	12 678	12 718
	* IMPOTS, TAXES ET COTISATION DUS	10 724 033	15 344 441
	- ETAT IMPOTS & TAXES	8 718 367	13 461 139
	- RETENUES CNRPS	1 641 131	1 342 823
	- COTISATION STAR & CNRPS	155 319	325 207
	- COTISATION CNSS	209 216	215 272
	* 2EME PDU	446 943	430 902
	- FONDS	3 175 363	3 168 835
	- CREDITS LONG TERME	5 240	266
	- MENSUALITES ECHUES	-2 727 239	-2 732 038
	- REMUNERATION	-6 421	-6 161
	* PNRLR	1 694 000	1 506 892
	- FONDS	114 715 857	114 715 857
	- CREDIT LONG TERME	-434 190	-434 190
	- CONSEIL DE GOUVERNERAT	-18 040 822	-18 040 822
	- MENSUALITES ECHUES	-87 452 146	-87 636 390
	- REMUNERATION	-1 091 260	-1 091 260
	- AUTRES	-6 003 439	-6 006 304
	* RELIQUAT S/RSSSE PLE A RISQUE NEANT	22 706 752	21 640 776
	* FRAIS ETUDES LOGT.MIN.EQUIPEMENT	6 000	6 000
	* VERST CREANCES DOUTEUSES	148 679	179 954
	* FOURNISSEURS	4 886 534	5 290 268
	* FOURNISSEURS RETENUE DE GARANTIE	1 050 456	934 527
	* COMMISSIONS DE GARANTIE ET DE CHANGE	1 259 913	623 746
	* DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	131 018	131 018
	* EFFETS EN ROUTE POUR RECVT	117 750 256	150 139 651
	* AUTRES	64 217 613	55 106 430
	* LES INTERETS S/PROJETS SPECIAUX ET FOPROLOS	295 397 832	282 283 482
	TOTAL (2)	520 467 198	533 642 273
	TOTAL (1+2)	827 642 932	815 986 823

4.4.1.6.8 Note complémentaire relative aux frais de personnel

CH6 FRAIS DE PERSONNEL	31/12/2011	31/12/2010
SALAIRES ET TRAITEMENTS	50 055 989	44 683 184
SALAIRES DE BASE (y compris ceux du 13^{ème} & p.rendement)	34 940 438	31 901 187
HEURES SUPPLEMENTAIRES	105 797	101 022
INDEMNITES	5 599 116	4 890 387
INDEMNITE PROVISOIRE COMPLEMENTAIRE	0	0
INDEMNITE DE REPRESENTATION	1 546 956	1 470 277
INDEMNITE DE TRANSPORT	2 236 727	2 151 294
INDEMNITE DE FONCTION	361 096	89 513
AUTRES INDEMNITES SERVIES	1 454 336	1 179 302
PRIMES	5 411 762	4 973 466
PRIME DE TECHNICITE	260 379	196 750
PRIME DE BILAN A PAYER	4 537 793	4 207 166
PRIME EXCEPTIONNELLE	0	0
PRIME DE SCOLARITE	613 590	569 550
ALLOCATION SALAIRE UNIQUE & ALLOC.FAMILIALE	165 266	165 763
BONS D'ESSENCE	1 002 204	820 196
ENVELOPPE	1 875 826	1 611 781
REMUNERATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL	955 580	219 381
REMUNERATION DU PERSONNEL SAISONNIER	0	0
CHARGES SOCIALES	13 368 587	10 462 810
CHARGE DE PERSONNEL LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	307 738	200 777
AUTRES CHARGES AU PERSONNEL	7 415 832	5 325 358
IMPOTS ET TAXE LIEES AUX PERSONNELS	1 697 585	1 440 785
T.F.P	1 131 724	960 523
FOPROLS	565 862	480 262
TOTAL	72 845 732	62 112 914

4.4.1.6.9 Note complémentaire relative aux charges générales d'exploitation

CH7 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	31/12/2011	31/12/2010
CH7A FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	825 432	1 606 759
DONS ET COTISATIONS	825 432	1 606 759
CH7B AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	17 116 090	19 252 470
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	2 656 140	3 301 994
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	2 653 800	3 297 076
MATERIEL INFORMATIQUE	0	0
AUTRES	2 341	4 918
FOURNITURE ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	1 000 546	1 088 546
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 981 439	7 881 310
ENTRETIEN & REPARATION (confies a tiers)	2 015 743	2 007 951
TRAVAUX & FACONS EXECUTES PAR TIERS	1 953 823	2 065 887
FOURNITURES FAITES A L'ENTREPRISE (eau et gaz)	1 169 166	1 064 601
PRIMES D'ASSURANCES	558 111	448 380
ETUDES	0	0
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES & HONORAIRES	2 222 723	2 246 323
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	61 873	48 168
AUTRE	0	0
REDEV.P.CONCES.BREVET LICENCES PROCED.DROIT.&VAL. SIMILAIRE	0	0
JETONS DE PRESENCE	68 750	68 750
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIONS	5 204 111	6 532 294
PUBLICITES	726 053	1 895 325
ANNONCES & INSERTIONS PUBLICITAIRES	667 264	1 497 037
OBJETS PUBLICITAIRES	0	0
CADEAUX OFFERTS A LA CLIENTELE	58 790	398 288
FRAIS DE RECEPTION PUBLICITAIRE	0	0
FRAIS DE MISSION PUBLICITAIRE	0	0
DOCUMENTATION CENTRALE	251 941	258 812
AFFRANCHISSEMENTS, TELEPHONE, TELEG, TELEX	3 153 337	2 979 275
MISSIONS & RECEPTIONS	114 065	140 597
AUTRES FRAIS DE GESTION	236 335	176 277
FRAIS DU CONSEIL & D'ASSEMBLEES	21 105	20 000
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL	0	0
PARTICIPATION AU BUDGET DE L'APBT	188 484	127 371
FRAIS D'ACTE & DE CONTENTIEUX	26 746	28 906
AUTRES FRAIS DIVERS D'EXPLOITATION	722 380	1 082 009
IMPOTS ET TAXES	205 104	379 576
TAXES SUR LES ETABLISSEMENTS	100 000	100 000
DROITS SUR ACTES CONSTATANT AUGMENTATION DU CAPITAL	0	0
AUTRES DROITS D'ENREGISTREMENT	42 692	198 906
T.V.A REGLEE DIMINUEE DE LA TVA RECUPER	0	0
AUTRES (taxe de circulation, enseigne)	62 412	80 670
TOTAL	17 941 522	20 859 228

4.4.1.6.10 Note complémentaire relative aux dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

CH8	DOTATION AUX AMORTIS.ET PROVISION /IMMOBILIS.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS	31/12/2011	31/12/2010
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATION	7 080 592	4 333 224
	DOTATIONS AUX PROV SUR IMMOBILISATION	0	0
	DOTAT.AUX AMORTISSEMENT LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	372 872	0
T O T A L		7 453 465	4 333 224

4.4.1.6.11 Note complémentaire relative au solde en gain sur perte provenant des éléments ordinaires

PR8/CH9	SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	31/12/2011	31/12/2010
CH9	PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	1 206 407	286 433
	CHARGES ORDINAIRES	1 206 407	286 433
	DOTATION AUX PROVISION POUR RISQUE SICAV	0	0
	PERTES COUVERTES PAR DES PROVISION POUR RISQUE SICAV	0	0
	MOINS VALUE S/CESSION D'IMMOBILISATIONS	0	0
	INCORPORELLES	0	0
	CORPORELLES	0	0
	CORRECTIONS DES VALEURS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 206 407	286 433
	PERTES EXCEPTIONNELS	1 206 407	286 433
	RISTOURNES D'INTERETS	0	0
PR8	SOLDE EN GAIN SUR PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	31/12/2011	31/12/2010
PR8	GAINS PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	125 683	131 507
	PRODUITS ORDINAIRES	125 683	131 507
	REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUE SICAV	0	0
	PLUS VALUE S/CESSION D'IMMOBILISATIONS	0	128 465
	INCORPORELLES	0	0
	CORPORELLES	0	128 465
	CORRECTIONS DES VALEURS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	125 683	3 042
	PROFITS EXCEPTIONNELS	125 683	3 042
	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0
	RISTOURNES D'INTERETS	0	0
SOLDE NET		-1 080 724	-154 926

4.4.1.6.12 Note complémentaire relative à l'application de la circulaire BCT N°91-24

Ces normes instaurées par la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents se présentent au 31/12/2011 comme suit :

Article 1

Cet article précise que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 23.651 mDT, ne doit pas excéder 5 fois les fonds propres nets corrigés soit 2 365 139 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Cet article précise, par ailleurs que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 70.954 mDT, ne doit pas excéder 2 fois ses fonds propres nets corrigés, soit 946.055 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Article 2

Cet article précise que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder 25 % des fonds propres nets de la banque, soit 118.257 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Article 3

Selon cet article, les risques encourus sur les Dirigeants de la BH, les Administrateurs et actionnaires détenant plus de 10 % du capital ne doivent pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la Banque, soit 1.419.084 mDT.

Au 31 décembre 2011, la Banque répond favorablement aux exigences de cette norme.

Article 4

Cet article indique que les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Au 31 décembre 2011, les fonds propres nets correspondent au moins à 8 % de l'actif net risqué de la Banque s'élève à 414.925 mDT contre un montant réel 473.028 mDT, soit un excédent de fonds propres de l'ordre de 58.103 mDT. Le ratio de couverture s'établit ainsi à 9,12% contre 9,55% en 2010.

La Banque répond ainsi aux dispositions de cette norme.

4.4.1.6.13 Note complémentaire relative au tableau de détermination du résultat fiscal relatif à l'exercice 2011

DESIGNATIONS	MONTANT AU 31/12/2011
BENEFICE AVANT PROVISIONS	148 977 858,856
PROVISIONS	130 592 184,746
BENEFICE APRES PROVISIONS	18 385 674,110
Réintégrations	195 014 815,079
-Fonds de commerce	112 748,973
-Taxes sur les voyages	1 380,000
-Provisions	130 592 184,746
-Provisions N - 3	60 283 911,570
-Jetons de présence	68 750,000
-Mission et réception et Cadeaux offerts à la clientèle	152 854,479
-Congés payés	2 559 107,407
-Pénalité	1 196 000,000
-Retenue à la source	47 877,904
Déductions	195 182 595,651
-Provisions s/ titres de placement	3 124 810,540
-Provisions s/ titres de participation	5 136 605,400
-Plus value s/ titres de placement	2 255 757,329
-Provisions s/engts indivis de la clientèle	100 270 768,540
-Provisions s/engts indivis de la clientèle collective	21 400 000,000
-Provisions N - 3	60 283 911,570
-Reprise des provisions	477 153,745
-Congés payés	502 131,661
-Dividendes	1 731 456,866
Résultat corrigé de l'exercice avant Réinvestissement exonérés	18 217 893,538
Réinvestissement exonérés	6 350 000,000
* SIM SICAR	5 475 000,000
* SODIS - SICAR	500 000,000
* DIVA - SICAR	375 000,000
Bénéfice Fiscal	11 867 893,538
Impôt sur les bénéfices (35%)	4 153 762,738
Bénéfice sans minimum d'impôts	14 231 911,372
Minimum d'impôt (20% du résultat corrigé)	3 643 578,708
Bénéfice avec minimum d'impôts	14 742 095,402
Bénéfice à déclarer	14 231 911,372
DIFFERENTIEL D'IMPOT S/ LES SOCIETE	-510 184,031

4.4.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011



BANQUE DE L'HABITAT RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.

I – Rapport sur les états financiers

1. Nous avons audité les états financiers ci-joints de la « Banque de l'Habitat » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011, font apparaître un total bilan net de 5 470 535 Mille Dinars et un bénéfice net de 14 232 Mille Dinars, arrêtés compte tenu :

- d'une dotation aux provisions nette et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs de 74 919 Mille Dinars dont 21 400 Mille Dinars de provisions collectives ;
- d'une dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement de 7 064 Mille Dinars ;
- des modifications comptables imputées sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 4 630 Mille Dinars ;
- d'un impôt sur les sociétés de 4 154 Mille Dinars.

Responsabilité de la Direction

2. La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la « Banque Centrale de Tunisie ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 93-23 du 30 Juillet 1993.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la Banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la Banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens inter-siège et monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont la date d'acquisition remonte à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 5 447 529 DT, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiés et rapprochés avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.
- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel " à un montant de 14 435 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECD afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.

6. La « B.H » a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Le montant réclamé par l'administration fiscale au titre de ce contrôle s'élève à 67,8 Millions de Dinars et pour lequel la Banque a constitué des réserves pour risques généraux à hauteur de 12,4 Millions de Dinars. Selon le PV de réconciliation provisoire, le montant payé par la Banque en Décembre 2011 s'élève à 8,5 Millions de Dinars et a été déduit des réserves pour risques généraux. Cette réconciliation ne couvre pas la taxation relative aux réinvestissements exonérés.

Opinion

7. A notre avis, et sous réserves des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque de l'Habitat » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

8. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

8.1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°2, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.

8.2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n°11- Capitaux propres », la Banque a procédé au cours de l'exercice 2011 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une augmentation des capitaux propres à hauteur de 4 630 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant aux plus-values réinvestis sur les fonds gérés pour le montant de 1 323 Mille Dinars, à la constatation des gains sur contrat de liquidité pour le montant de 679 Mille Dinars, à l'ajustement des crédits d'impôts suite au redressement fiscal pour un montant de 1 798 Mille Dinars et la constatation de l'effet d'impôts sur modifications comptables antérieures pour un montant de 830 Mille Dinars.

Les états financiers de l'exercice 2010, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

8.3. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a procédé à un inventaire de ses garanties hypothécaires reçues des clients pour lesquels le montant des engagements hors crédit habitat est supérieur à 50 mDT, qui s'est traduit par la révision de certaines valeurs de garanties dont l'impact est une dotation aux provisions de 24 086 Mille dinars et une reprise de 4 068 Mille Dinars.

Par ailleurs, la Banque a procédé à la révision de la méthode d'estimation des garanties hypothécaires pour les crédits habitat. Selon cette nouvelle estimation, la Banque a enregistré une reprise de provisions pour un montant de 8 161 Mille Dinars sur les engagements habitat supérieurs à 50 Mille Dinars. Cet ajustement a pour effet une baisse du taux de provisionnement des crédits habitat applicable aux engagements habitat inférieurs à 50 Mille Dinars.

Ainsi, il en résulte de l'application du nouveau taux de provisionnement sur les engagements habitat inférieurs 50 Milles Dinars, une reprise de provisions pour un montant de 17 948 Milles Dinars.

Ces dotations et reprises de provisions ont été intégrées dans le résultat imposable de l'exercice 2011.

8.4. Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève au 31 Décembre 2011 à 111 886 Mille Dinars dont 54 667 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2011, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.

8.5. En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés,
- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation,

- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 400 KDT.

II - Vérifications spécifiques


9. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.
10. En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.

Par ailleurs, il est à signaler que le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit au 31 Décembre 2011 à 78,8% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 253,4 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élève à 316,2 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

11. D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 Août 2012

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI




09, Place IBN-FAHIS
1002 Moutaqqelville – Tunis
Tél. 71 288 259 –
Fax. 71 289 827

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA




92, Avenue Abdelaziz THAALBI –
El Menzeh 9A – El Manar II – 1013 Tunis
Tél. 71 880 933 – 71 887 294 –
Fax. 71 872 115



BANQUE DE L'HABITAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2011:

- a) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2011, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », détaillées comme suit : assurance groupe pour un montant de 5 435 224 DT, assurance automobile pour un montant de 104 415 DT, assurance engineering pour un montant de 21 342 DT, assurance risque divers pour un montant de 263 048 DT et assurance incendie pour un montant de 116 735 DT.

- b) La Banque a conclu une convention avec la « SGRC » portant sur la cession de créances d'un montant global de 17 731 146 DT pour un prix de 112 DT.
- c) La Banque a conclu une convention avec la « SIFIB », portant sur la gestion du contrat de liquidité des titres de la société « Modern Leasing », pour un montant de 384 237 DT et 66 716 « titres Modern Leasing », contre une rémunération de 0,2% hors TVA sur les transactions boursières objet du dit contrôle.
- d) La Banque a conclu une convention avec la « SIFIB », portant sur la gestion du contrat de liquidité des titres de la société « Assurances SALIM » pour un montant de 807 104 DT et 25 459 « titres SALIM », contre une rémunération de 0,2% hors TVA sur les transactions boursières objet du dit contrôle.
- e) La Banque a conclu des contrats de crédit avec la société « Modern Leasing ». L'encours total de ces crédits s'élève, au 31 Décembre 2011, à 8 931 000 DT à un taux d'intérêt de TMM+1,5% l'an.
- f) La Banque a conclu une convention avec la « SIM SICAR », portant sur la gestion du fonds 14. Le montant débloqué, au titre de ce fonds s'élève, à 5 600 000 DT.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2011

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2011 :

- a) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010.
- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
 - Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
 - Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.

➤ Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.

➤ RATTACHEMENT : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées.

- b) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt subordonné « BH 2007 » émis pour 70 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Montage : 20 KDT.
 - Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission.
 - Gestion : 0,2% du restant dû.
- c) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt « BH 2009 » émis pour 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Montage : 20 KDT.
 - Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission.
 - Gestion : 0,2% du restant dû.
- d) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 KDT HTVA.
- e) Une convention de dépositaire a été conclue avec les « SICAV BH PLACEMENT » depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE » depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à mille dinars pour chacune d'entre elles.
- f) Quatorze conventions portant mises à la disposition de la SIM SICAR de fonds à capital risque, ont été conclues par la Banque depuis 1998. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5% du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission, relative à l'exercice 2011, s'élève à 650 KDT.
- g) Une convention de location auprès de la société « Assurances SALIM » de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1^{er} Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 294 481 DT HT.
- h) Une convention de location auprès de la société « Assurances SALIM » concernant la location à usage administratif et commercial par la Banque de l'Habitat du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble Assurances SALIM à partir du 1^{er} Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 30 553 DT HT.

- i) Une convention « DHAMEN » est conclue avec la société « Assurances SALIM ». Les commissions au profit de la Banque sont fixées à 45% des primes nettes, 40% pour le contrat DHAMEN payé d'avance et DHAMEN échelonnée.
- j) Une convention de bancassurance conclue avec la société « Assurance SALIM », pour laquelle les commissions sont fixées à 45% des primes nettes pour le contrat DHAMEN, 40% pour le contrat DHAMEN payé d'avance, DHAMEN échelonné et les contrats vie crédits commerciaux. Le montant total des commissions, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 5 161 046 DT.
- k) Une convention est conclue avec la société « Assurance SALIM », portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2011, à 35 815 DT.
- l) Une convention est conclue avec la société « Assurance SALIM », portant sur la participation bénéficiaire relatives aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2011, à 66 492 DT.
- m) Des contrats de crédit ont été conclus avec la société « Modern Leasing ». Le montant des crédits accordé, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 10 000 000 DT pour un taux de TMM+1,25%. En 2009, le montant des crédits accordés s'élève à 6 000 000 DT pour un taux de TMM+1,25%. En 2007, le montant des crédits accordés s'élève à 4 000 000 DT pour un taux de TMM+1,625% révisé en 2009 à TMM+1,25%. L'encours de ces crédits s'élève, au 31/12/2011, à 14 546 333 DT.
- n) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », portant sur la réalisation du nouveau siège de la faculté des sciences économique et de gestion de Tunis. Le montant des honoraires s'élève en 2011 à 50 655 DT.
- o) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL » (filiale de la banque), portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC pour un montant de 14 324.
- p) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « SICAF » (filiale de la Banque) portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.
- q) Les conventions suivantes avec l'Etat tunisien continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 382 295 DT en 2011.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 32 025 DT en 2011.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 13 874 DT en 2011.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 1 607 DT en 2011.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younés et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 773 DT en 2011.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2,5% sur les recouvrements, soit 260 DT en 2011.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 440 DT en 2011.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé. En 2011, aucun engagement n'est constaté par la banque au titre de cette convention.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2011, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 68 750 DT au titre de la « Banque de l'Habitat » et 9 300 DT au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Premier Ministère et du Ministère des Finances. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 82 440 DT ;
 2. des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 7 575 DT et qui comprennent :
 - une voiture de fonction,
 - un quota mensuel de carburant de 450 litres.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des moyens a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 34 831 DT ;

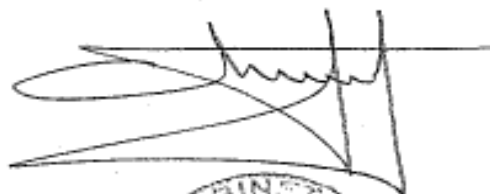
2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 9 083 DT et comprennent :
 - une voiture de fonction : 1100 DT,
 - un quota mensuel de carburant de 360 litres soit 5 918 DT,
 - d'autres avantages en nature (restauration, scolarité, etc.) : 2 064 DT,
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 29 826 DT.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé du Développement et de la Production a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
1. d'un salaire annuel brut de 29 857 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 7 886 DT et comprennent :
 - une voiture de fonction : 1 065 DT,
 - un quota mensuel de carburant de 360 litres soit 4 548 DT,
 - d'autres avantages en nature (restauration, scolarité, etc.) : 2 273 DT
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 20 352 DT.

Tunis, le 21 Août 2012

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI




P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA




09, Place IBN FAHS
1002 Mutuelleville – Tunis
Tél. 71 288 259 –
Fax. 71 289 827

92, Avenue Abdelaziz THAALEBI –
El Menzeh 9A – El Manar II – 1013 Tunis
Tél. 71 880 933 – 71 887 294 –
Fax. 71 872 115

4.4.3 Tableau de mouvement des capitaux propres

En dinars

Libellés	Capital social	Prime d'émission	Réserves Légales	Réserves Extra	Réserves pour Reinv Exoné	Réserves pour Ris généraux	Réserves Fonds Social	Réserves Rév Imm	Résultat Reporté		Report à Nouv sur Modif Comp	Résultat de la période	Modification comptable	Total
									Avant affectation	Après affectation				
Solde au 31/12/2009 avant affectation	90 000 000	41 720 837	9 000 000	189 121 853	-	-	26 499 743	414 048	22 325	-	436 263 *	53 258 933	774 926	411 248 928
Affectation du résultat 2009 (AGO du 10/06/2010)	-	-	-	41 500 000	-	-	850 000	-	-	6 184	-	-	-	-
Dividendes														
Opérations sur fonds social							617 457							
Modifications comptables sur résultats reportés														
Modifications comptables sur résultats reportés														
Solde au 31/12/2009 après affectation	90 000 000	41 720 837	9 000 000	230 621 853	-	-	27 967 200	414 048	-	6 184	436 263	-	-	397 795 061
Résultat au 31/12/2010														
Solde au 31/12/2010 avant affectation	90 000 000	41 720 837	9 000 000	230 621 853	-	-	27 967 200	414 048	6 184	-	436 263	32 592 498	-	32 592 498
Affectation du résultat 2010 (AGO du 29/06/2010)	-	-	-	-	16 951 341	12 420 000	850 000	-	-	6 016	-	-	-	-
Dividendes														
Opérations sur fonds social														
Modifications comptables sur résultats reportés														
Modifications comptables sur résultats reportés														
Reclassement														
Redressement fiscal														
Solde au 31/12/2010 après affectation	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 245	215 276 949	3 905 656	29 416 171	414 048	-	6 016	436 263	-	-	427 101 978
Résultat au 31/12/2011														
Solde au 31/12/2011 avant affectation	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 245	215 276 949	3 905 656	29 416 171	414 048	-	6 016	436 263	14 231 911	4 629 792	14 231 911
Affectation du résultat 2011 (AGO du 12/09/2012)	-	-	-	-	6 350 000	2 667 720	850 000	-	1 800 000	-	-	-	-	-
Dividendes														
Solde au 31/12/2011 après affectation	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 245	221 626 949	6 573 376	30 266 171	414 048	1 800 000	-	436 263	-	-	434 133 889

*: Le montant de 436 263 dinars figurant sous la rubrique 'report à nouveau lié à une modification comptable' représente la réserve constituée en vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'article 25 de la loi 2000-98 du 25/12/2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et ce afin de bénéficier de l'avantage fiscal consistant à l'abondant de 50% de l'impôt sur les sociétés suite à une rectification du résultat fiscal.

** : Il s'agit d'une modification comptable pour un montant de 2 371 325 DT, constatée sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant à la dépréciation antérieure sur les fonds gérés "FCR 12: les Ciments de Bizerte" pour le montant de 1554 522 DT et à la constatation des agios réservés pour le montant de 816 803 DT qui remonte à l'exercice 2009.

***: Il s'agit d'une modification comptable pour un montant de 4 629 792 DT, constatée sur les capitaux propres d'ouverture détaillé comme suit :

- Un crédit d'impôt sur les fonds gérés « FCR 12: LES CIMENTS DE BIZERTE » pour un montant de 544 083 DT et un crédit d'impôt sur la constatation des agios réservés pour un montant de 285 881 DT qui, remontent à l'exercice 2009.

- Crédit d'impôt résultant du redressement fiscal (exercice 2006 à 2009) pour un montant de 1 143 741 DT et d'une régularisation d'impôt payé sur plus-values sur fonds gérés d'un montant de 653 554 DT au titre de l'exercice 2010.

- Les plus-values sur fonds gérés réinvestis par la SIM SICAR pour un montant de 1 323 415 DT.

- Plus-value réalisée sur le contrat de liquidité conclu par la banque avec sa filiale ASSURANCE SALIM pour un montant de 679 118 DT.

4.4.4 Affectation des résultats

En dinars

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Bénéfice Net	53 258 932,592	32 592 498,284	14 231 911,372
Report à nouveau	22 325,465	6 183,780	6 016,325
Modifications comptables	774 925,723	-2 371 324,739	4 629 792,232
1^{er} reliquat	54 056 183,780	30 227 357,325	18 867 719,929
Dividende et super dividende	11 700 000,000	0,000	7 200 000,000
2^{ème} reliquat	42 356 183,780	30 227 357,325	11 667 719,929
Fonds social	850 000,000	850 000,000	850 000,000
3^{ème} reliquat	41 506 183,780	29 377 357,325	10 817 719,929
Réserves Extraordinaires	41 500 000,000	0,000	0,000
Réserves pour réinvestissements exonérés	0,000	16 951 341,000	6 350 000,000
Réserves pour risques bancaires généraux	0,000	12 420 000,000	2 667 719,929
4^{ème} reliquat	6 183,780	6 016,325	1 800 000,000
Report à nouveau	6 183,780	6 016,325	1 800 000,000

4.4.5 Evolutions des dividendes

	2009	2010	2011
Capital social en DT	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Nombre d'actions	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	11 700 000,000	0,000	7 200 000,000
Dividende par action en DT	0,650	0,000	0,400
% de la valeur nominale	13%	0%	8%
Date de détachement	18/06/2010	-	20/09/2012

4.4.6 Evolution du PNB et du Résultat d'exploitation

En dinars

	2009	2010	2011
Total des produits d'exploitation bancaire	306 401 206	322 613 667	317 688 615
PNB	186 506 696	194 627 572	188 238 526
Résultat d'exploitation	65 790 968	40 723 359	19 466 398
Capital social	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Nombre d'actions	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Produit d'exploitation / action	17,022	17,923	17,649
PNB / action	10,361	10,813	10,458
Résultat d'exploitation / action	3,655	2,262	1,081

4.4.7 Evolution des bénéfices nets

En dinars

	2009	2010	2011
Capital social	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Nombres d'actions	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Bénéfice avant impôt	65 787 549	40 568 433	18 385 674
Bénéfice net après modifications comptables	54 033 858	30 221 173	18 861 704
Bénéfice consolidé avant impôt	69 865 655	42 439 552	19 024 334
Bénéfice net consolidé après modifications comptables	56 205 496	38 259 478	8 117 894
Bénéfice avant impôt par action	3,655	2,254	1,021
Bénéfice net par action	3,002	1,679	1,048
Bénéfice net consolidé par action	3,123	2,126	0,451

4.4.8 Emprunts obligataires garantis par la BH

Dénomination de l'emprunt	Montant de l'émission (en DT)	Quote-part BH (en DT)	Echéance	Taux	Durée	En cours au 31/12/2011
STM 2007	14 000 000	1 500 000	21/09/2014	6,5%	7 ans dont 2 années de franchise	1017 000 DT dont 117 000 DT intérêts
PANOBOIS 2007	5 000 000	2 500 000	10/04/2015	6,5%	7 ans dont 2 années de franchise	2 325 000 DT dont 325 000 DT intérêts
MEUBLATEX 2008	10 000 000	1 500 000	28/08/2016	5,40%	7 ans dont 2 années de franchise	1 216 000 DT dont 216 000 DT intérêts
MEUBLATEX INDUSTRIES	10 000 000	1 000 000	26/04/2017	5,40%	7 ans dont 2 années de franchise	1 216 000 DT dont 216 000 DT intérêts

4.4.9 Emprunts obligataires émis par la BH

Dénomination	Montant en DT	Encours au 31/12/2011 en DT	Taux	Durée	Dernière Echéance
Emprunt Subordonné BH 2007	70 000 000	42 000 000	TMM + 1,2%	7 ans dont 2 années de franchise	07/12/2014
Emprunt Obligataire BH 2009	100 000 000	100 000 000	TMM+0,8% et 5,30%	15 ans dont 2 années de franchise	31/12/2024

4.4.10 Evolution de la marge brute d'autofinancement

En dinars

	2009	2010	2011
Bénéfice net	54 033 858	30 221 173	18 861 704
Dotation aux provisions nettes sur créances	55 590 681	72 781 808	74 918 775
Dotation aux provisions nettes sur PF	-1 057 215	10 474 418	7 063 761
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2 933 329	4 333 224	7 453 465
Marge Brute d'Autofinancement	111 500 653	117 810 623	108 297 705

4.4.11 Principaux indicateurs et ratios

En dinars

Principaux Indicateurs (en DT)	2011	2010	2009
Dépôts de la clientèle	3 332 312 209	3 364 495 224	3 255 530 481
Créances sur la clientèle	4 259 203 521	4 006 315 117	3 611 552 683
Capitaux propres avant résultat	427 101 977	397 795 060	357 989 995
Capitaux propres après résultat	441 333 888	430 387 558	411 248 927
Capital social	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Total Bilan	5 470 534 857	5 296 317 423	5 177 430 321
PNB	188 238 526	194 627 572	186 506 696
Commissions nettes	32 219 465	33 456 912	31 354 899
Frais de personnel	72 845 732	62 112 914	59 191 898
Charges générales d'exploitation	17 941 522	20 859 228	19 189 012
Frais généraux (frais de persl + chg d'exploit + dota aux Amort)	98 240 719	87 305 366	81 314 239
Total provisions sur créances	336 221 956	297 218 318	226 077 015
Agios réservés	102 247 894	82 109 678	69 705 454
Total Provisions & agios réservés	438 469 850	379 327 996	295 782 469
Créances classées (2, 3, 4 et 5)	672 448 000	550 287 000	422 625 000
Résultat d'exploitation	19 466 398	40 723 359	65 790 968
Résultat net après modifications comptables	18 861 704	30 221 174	54 033 858
Dividende	7 200 000	-	11 700 000
Nombre d'actions	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Effectif	2 045	1 844	1 855
Ratios de Structure	2011	2010	2009
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	8,07%	8,13%	7,94%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	77,86%	75,64%	69,76%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	60,91%	63,53%	62,88%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	78,24%	83,98%	90,14%
Ratios de Productivité	2011	2010	2009
Frais généraux / PNB	52,19%	44,86%	43,60%
Commissions nettes / Frais de personnel	44,23%	53,86%	52,97%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en DT)	1 629 493	1 824 564	1 755 003
Frais généraux / Effectif (en DT)	48 039	47 346	43 835
Frais de personnel / Effectif (en DT)	35 621	33 684	31 909
PNB / Effectif (en DT)	92 048	105 546	100 543
Ratios de Rentabilité	2011	2010	2009
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	4,42%	7,60%	15,09%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,34%	0,57%	1,04%
Bénéfice net / PNB	10,02%	15,53%	28,97%
PNB / Total Bilan	3,44%	3,67%	3,60%
Dividendes / Capital social	8,00%	0,00%	13,00%
Commissions nettes / PNB	17,12%	17,19%	16,81%
Ratios Réglementaires	2011	2010	2009
Ratio Cooke	9,12%	9,55%	10,16%
Ratio de liquidité	78,77%	111,94%	129,55%
Taux de couverture des créances classées	65,21%	68,93%	69,99%

4.5 Renseignements sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011

4.5.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011 (en dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT		121 120 749	217 674 166*
Créances sur les établissements bancaires et financiers		144 780 277	39 277 763*
Créances sur la clientèle	1	4 251 082 377	3 998 259 023
Portefeuille titres commercial	2	219 900 255	277 902 038
Portefeuille titres d'investissement		200 474 094	197 339 331
- Titres mis en équivalence		38 074 325	46 297 353
- Autres titres d'investissement		162 399 769	151 041 978
Valeurs immobilisées		153 785 428	154 695 172
Autres actifs		568 028 720	566 987 800*
TOTAL ACTIF		5 659 171 900	5 452 135 292
PASSIF			
Banque centrale de Tunisie, CCP		0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		331 167 719	98 303 221
Dépôts et avoirs de la clientèle		3 295 148 149	3 338 539 024*
Emprunts et ressources spéciales		772 108 112	832 406 348
Autres passifs		758 688 072	684 231 546
TOTAL PASSIF		5 157 112 052	4 953 480 139
CAPITAUX PROPRES			
Capital		89 802 000	89 766 000
Réserves consolidées	4	342 030 784	312 871 478
Résultats consolidés	5	12 285 221	40 630 803
Intérêts minoritaires	3	57 941 843	55 386 872
TOTAL CAPITAUX PROPRES		502 059 848	498 655 153
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 659 171 900	5 452 135 292

*Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

4.5.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011 (en dinars)

	31/12/2011	31/12/2010
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	350 483 182	359 836 280
<i>A- En faveur des établissements bancaires et financiers</i>	36 758 829	51 140 530
<i>B- En faveur de la clientèle</i>	313 724 353	308 695 750
Crédits documentaires	137 708 129	203 078 520
Actifs donnés en garantie	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	488 191 311	562 914 800

ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	1 146 916 743	1 281 761 959
<i>A- En faveur des établissements bancaires et financiers</i>	2 296 549	0
<i>B- En faveur de la clientèle</i>	1 144 620 194	1 281 761 959
Engagements sur titres	8 177 398	7 052 398
<i>A- Participations non libérées</i>	8 177 398	7 052 398
<i>B- Titres à recevoir</i>	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 155 094 141	1 288 814 357

ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement reçus	376 485 136	435 856 078
Garanties reçues	75 482 925	75 105 074
A- Garanties reçues de l'Etat	0	0
B- Garanties reçues d'autres étabts bancaires, fin. et d'assurances	0	0
C- Garanties reçues de la clientèle	75 482 925	75 105 074
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	451 968 061	510 961 152

4.5.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2011 (en dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés		252 330 631	255 108 782
Commissions (en produits)		40 891 610	43 667 857
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		25 672 280	26 828 505
Revenus du portefeuille d'investissement		3 330 660	1 099 046
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		322 225 181	326 704 190
CHARGES D'EXPLOITATION			
Intérêts encourus et charges assimilées		123 589 924	122 197 097
Commissions encourues		6 343 991	6 598 338
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		129 933 915	128 795 435
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE			
		192 291 266	197 908 755
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-88 399 650	-76 613 554
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement		-4 852 139	-964 598
Autres produits d'exploitation		67 951 618	66 244 905
Frais de personnel		-81 799 282	-65 980 814
Charges générales d'exploitation		-55 689 115	-69 792 995
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-8 214 535	-5 403 096
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 288 163	45 398 603
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		227 502	1 905 152
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	5	225 496	-180 126
Goodwill	5	0	1 224 504
Impôt sur les sociétés		-6 739 113	-1 808 749
Part des minoritaires	3	-2 716 827	-5 908 581
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		12 285 221	40 630 803
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5	12 285 221	40 630 803
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	6	-4 167 327	-2 371 325
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		8 117 894	38 259 478

4.5.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2011 (en dinars)

	31/12/2011	31/12/2010
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	378 013 224	318 988 565
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-126 158 599	-127 270 858
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	16 774 376	-1 022 615
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres étabts financiers	81 875 500	-51 884 463
Prêts et avances / retraits prêts et avances auprès de la clientèle	-347 123 412	-460 819 118
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle	-42 438 150	87 993 014*
Titres de placement	-38 255 511	13 618 179
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-261 781 930	-74 693 784*
Sommes reçues des débiteurs divers	-69 529 357	-64 648 334
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20 685 712	36 730 002
Impôts sur les bénéfices	-6 739 113	-1 808 749
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-394 677 260	-324 818 161
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 621 603	1 099 046
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-6 511 870	-32 000 766
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-6 353 555	8 918 230
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-10 243 822	-21 983 490
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	2 500 000	0
Emissions d'emprunts et ressources spéciales	-64 766 961	143 799 395
Dividendes versés	0	-11 572 743
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-62 266 961	132 226 652
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	9 631 286	10 335 404
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-457 556 757	-204 239 595*
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	558 780 746	763 020 341*
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	101 223 989	558 780 746*

*Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

4.5.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011

(Les chiffres sont exprimés en mDT : Milliers de Dinars Tunisiens)

1 - REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des éléments de l'actif :

Les chiffres de la rubrique AC1 au 31/12/2010 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement des comptes de prêts à la BCT de la rubrique AC2 d'un montant de 120 000 000 dinars et du compte ordinaire NOSTRI IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 3 568 688 dinars.

Egalement la rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 628 360 dinars à la rubrique AC7.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES :

Les états financiers du Groupe BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2011, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Relations commerciales, industrielles, Habitat, particuliers...

Pour les relations hors promotion immobilière, les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Promoteurs immobiliers

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, une procédure amiable ou une liquidation.

Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants:

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat de crédit de préfinancement de la date d'arrêt des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Mesures dérogatoires prévues par la Circulaire 2011-04

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ayant des engagements pour 162 319 KDT ont été classées en classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » ou classe 0 « Actifs courants » alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles, classées parmi les engagements douteux,
- Certaines relations ayant des engagements pour 117 381 KDT ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière (Classe 2 ou Classe 3) alors qu'elles auraient subi une aggravation de classe, en application des règles usuelles,
- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50mDT.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 21 400 MD.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

METHODES DE CONSOLIDATION

- **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur

comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

REGLES DE CONSOLIDATION

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. Les intérêts réservés s'élèvent à 4,3 MD.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les titres sont classés en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 11 sociétés au 31 décembre 2011 : 10 sociétés toutes consolidées par intégration globale et une nouvelle société l'UTB mise en équivalence :

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Ainsi, les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation
	2011	2010	
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	99,78%	99,74%	<i>Intégration globale</i>
<i>Modern Leasing</i>	45,16%	44,92%	<i>Intégration globale</i>
<i>SIM SICAR</i>	52,22%	51,99%	<i>Intégration globale</i>
<i>SICAF BHEI</i>	53,02%	52,47%	<i>Intégration globale</i>
<i>SIFIB</i>	61,93%	61,56%	<i>Intégration globale</i>
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	76,11%	75,80%	<i>Intégration globale</i>
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	35,43%	35,29%	<i>Intégration globale</i>
<i>SOPIVEL</i>	57,08%	79,37%	<i>Intégration globale</i>
<i>Assurances SALIM</i>	32,48%	31,30%	<i>Intégration globale</i>
<i>STIMEC</i>	42,55%	42,46%	<i>Intégration globale</i>
<i>UTB</i>	43,32%	43,41%	<i>Mise en équivalence</i>

Les états financiers consolidés ont été arrêtés au 31/12/2011 en tenant compte des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes audités, se présentent comme suit:

FILIALLES	ETATS FINANCIERS	RAPPORT C A C
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Modern Leasing</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SIM SICAR</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SICAF BHEI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SIFIB</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>
<i>SOPIVEL</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Assurances SALIM</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>STIMEC</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>UTB</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)

NOTE 1 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31/12/2011, les créances sur la clientèle totalisent 4251 082 mDT contre 3 998 259 mDT au 31/12/2010 soit une augmentation de 252 823 mDT.

A la date du 31/12/2011, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Immobilier (1)	520 353	473 602	132 484	112 468	652 837	586 070
Services (1)	819739	676 972	169 033	88 908	988 773	766 880
Industrie	737169	855 564	69 669	113 145	806 838	968 709
Tourisme	115029	117 343	145 658	141 750	260 687	259 093
Agriculture	14417	9 339	5 815	995	20 232	10 334
Total brut	2 206 707	2 150 245	522 660	423 430	2 729 367	2 590 087

(*) *Actifs Classés 0 & 1*

(**) *Actifs Classés 2, 3 & 4*

(1) L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières dont principalement la société EL FOULADH, la SNCFT, l'Office National de l'Huile, la Municipalité de Tunis et la Société des Transports de Tunis etc., s'avèrent liées aux discussions et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

NOTE 2– PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2011	31/12/2010
BANQUE DE L'HABITAT	145 990	201 632
S I F I B	2 852	3 807
MODERN LEASING	1 001	1
S I C A R	44 449	39 001
S I C A F	6 189	6 270
ASSURANCE SALIM	19 044	27 191
SMT	309	-
SOPIVEL	66	-
TOTAL	219 900	277 902

NOTE 3-INTERETS DES MINORITAIRES

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2011		31/12/2010		TOTAL	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL
	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES						
BANQUE DE L'HABITAT	5 907	19	5 926	-96	5 926		11	-85		
SIFIB	661	1 304	1 965	-64	1 965		1 013	949		
MODERN LEASING	-1 667	15 937	14 270	2 527	14 270		14 740	17 267		
SICAR	675	7 318	7 993	-508	7 993		7 022	6 514		
SICAF	-345	7 393	7 048	724	7 048		7 158	7 882		
SMT	-36	-263	-299	-16	-299		-236	-252		
SGRC	124	712	836	208	836		575	783		
ASSURANCE SALIM	-463	19 591	19 128	2 794	19 128		18 375	21 169		
SOPIVEL	-1 986	3 333	1 347	517	1 347		982	1 499		
STIMEC	-153	-119	-272	-177	-272		-162	-339		
TOTAL	2 717	55 225	57 942	5 909	57 942		49 478	55 387		

NOTE 4 - LES RESERVES CONSOLIDEES

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2011		31/12/2010		
	CAPITAUX ET RESERVE	INTERETS DES MINORITAIRES	VALEUR TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L'HABITAT	339 191	19	706	338 466	308 483
SIFIB	5 511	1 304	2 799	1 408	910
MODERN LEASING	31 790	15 937	10 841	5 012	3 728
SICAR	18 129	7 318	11 972	-1 161	-1 537
SICAF	16 636	7 393	8 421	822	504
SMT	-385	-263	225	-347	-333
SGRC	3 849	712	2 000	1 137	666
ASSURANCE SALIM	29 318	19 591	7 924	1 803	2 136
SOPIVEL	8 245	3 333	6 830	-1 918	1 104
STIMEC	263	-119	412	-30	-120
U T B	-3 161	-	-	-3 161	-2 670
* ECART DE CONVERSION	566	-	-	566	228
* GOODWILL	-	-	-	-	-2 898
* Réserves sur titres mis en équivalence	-3 727	-	-	-3 727	-
TOTAL	449 386	55 225	52 130	342 031	312 871

NOTE 5-RESULTATS CONSOLIDES

(en millier dinars)

SOCIETES	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTERETS DES MINORITAIRES	SOCIETE MISES EN EQUIVALENCE	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	4 737	5 907	-	-1 170
S I F I B	-247	661	-	-908
MODERN LEASING	-367	-1 667	-	1 300
S I C A R	-613	675	-	-1 288
S I C A F	-356	-345	-	-11
S M T	-22	-36	-	14
S G R C	686	124	-	562
ASSURANCE SALIM	7 301	-463	-	7 764
SOPIVEL	3 996	-1 986	-	5 982
S T I M E C	-338	-153	-	-185
U T B	-	-	225	225
* QUOTE PART	-	-	225	225
TOTAL	14 777	2 717	225	12 285

NOTE 6 –MODIFICATIONS COMPTABLES

Il s'agit d'un solde débiteur pour un montant de 4 167 327 DT détaillé comme suit :

- ✓ Un crédit d'impôt sur les fonds gérés « FCR 12: LES CIMENTS DE BIZERTE » pour un montant de 544 083 DT et un crédit d'impôt sur la constatation des agios réservés pour un montant de 285 881 DT qui, remontent à l'exercice 2009.
- ✓ Crédit d'impôt résultant du redressement fiscal (exercice 2006 à 2009) pour un montant de 1 143 741 DT et d'une régularisation d'impôt payé sur des plus values sur fonds gérés d'un montant de 653 554 DT au titre de l'exercice 2010.
- ✓ Les plus values sur fonds gérés réinvestis par la SIM SICAR pour un montant de 1 323 415 DT.
- ✓ La plus-value réalisée sur le contrat de liquidité conclu par la banque avec sa filiale ASSURANCE SALIM pour un montant de 679 119 DT.

Par ailleurs, la correction de la quote part du groupe BH dans le résultat de l'exercice 2010 de l'UTB a été déduite des capitaux propres d'ouverture du groupe à hauteur de 8 797 119 DT. Cet ajustement résulte des changements constatés entre le résultat provisoire de 2010 de l'UTB pris en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés de 2010 et le résultat définitif.

4.5.6 Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011 (en DT)

4.5.6.1 Note complémentaire relative à la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	CAISSE	24 102 225	17 842 185
	COMPTES ORDINAIRES	37 037 883	21 077 894
	COMPTES DE PRÊT	249 822	133 773 920
	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE	37 287 705	154 851 814
	CCP, COMPTES ORDINAIRES	59 730 819	44 980 167
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, ET TGT	121 120 749	217 674 166

4.5.6.2 Note complémentaire relative aux créances sur les établissements bancaires et financiers

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	COMPTES ORDINAIRES	91 239 760	9
	PRETS DU MARCHE INTERBANCAIRE	53 044 723	38 980 019
	CREANCES RATTACHEES	561 625	338 995
	PROVISIONS	-65 831	-41 260
AC2	CREANCES SUR ETAB, BANCIRES ET FINANCIERS	144 780 277	39 277 763

4.5.6.3 Note complémentaire relative aux créances sur la clientèle

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	PORTEFEUILLE ESCOMPTE	3 814 730 074	3 493 112 920
	CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALISES	407 160 743	405 321 767
	CREDITS ACCORDES A LA CLIENTELE	4 221 890 817	3 898 434 687
	COMPTES ORDINAIRES DE LA CLIENTELE	302 825 376	288 497 268
	AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE	9 605 894	13 726 648
	CREANCES RATTACHEES	16 258 465	27 030 567
	CREANCES DOUTEUSES	169 332 824	158 175 222
	INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	-109 390 632	-88 704 920
	PROVISIONS	-359 440 367	-298 900 449
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	4 251 082 377	3 998 259 023

4.5.6.4 Note complémentaire relative au portefeuille titres commercial

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	TITRES DE TRANSACTION	142 298 117	241 879 957
	TITRES DE PLACEMENT	77 602 138	39 346 627
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	-3 324 546
AC4	PORTEFEUILLE - TITRES COMMERCIAL	219 900 255	277 902 038

4.5.6.5 Note complémentaire relative au portefeuille titres d'investissement

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	233 059 626	226 547 756
	PROVISIONS	-32 585 532	-29 208 425
AC5	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	200 474 094	197 339 331

4.5.6.6 Note complémentaire relative aux valeurs immobilisées

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 312 254	7 734 878
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	198 891 947	193 486 349
	IMMOBILISATIONS EN COURS	316 240	945 659
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	-54 735 013	-47 471 714
AC6	VALEURS IMMOBOLISEES	153 785 428	154 695 172

4.5.6.7 Note complémentaire relative aux autres actifs

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	DEBITEURS DIVERS	358 666 006	441 975 317
	COMPTES DE STOCKS	22 324 401	25 531 666
	<i>CHARGE CONSTATEES D'AVANCE</i>	<i>504 413</i>	<i>763 729</i>
	<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>3 422 273</i>	<i>2 557 197</i>
	<i>DEBITS A REGULARISER ET DIVERS</i>	<i>-2 342 424</i>	<i>-1 234 987</i>
	<i>COMPENSATION RECU</i>	<i>73 803 095</i>	<i>79 419 792</i>
	<i>IMPOTS DIFFERES ACTIFS</i>	<i>12 980 357</i>	<i>16 378 153</i>
	COMPTES DE REREGULARISATION ACTIFS	88 367 714	97 883 884
	CHARGES REPORTEES	98 670 599	1 596 932
AC7	AUTRES ACTIFS	568 028 720	566 987 799

4.5.6.8 Note complémentaire relative aux dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	BANQUE CENTRALE & CCP		
	COMPTES ORDINAIRES	0	0
	EMPRUNTS DU MARCHE INTERBANCAIRE	328 933 293	98 303 221
	ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	2 234 426	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETAB, BANCAIRES ET FINANCIERS	331 167 719	98 303 221

4.5.6.9 Note complémentaire relative aux dépôts et avoirs de la clientèle

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	COMPTES ORDINAIRES DE LA CLIENTELE	792 536 673	772 619 466
	COMPTES D'EPARGNE	1 334 789 730	1 297 109 388
	COMPTES A ECHEANCE	912 712 974	1 074 586 495
	BONS A ECHEANCES ET VALEURS ASSIMILEES	139 658 447	108 679 506
	AUTRES SOMMES DUES	100 115 095	69 256 214
	DETTES RATTACHEES	15 335 230	16 287 955
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	3 295 148 149	3 338 539 024

4.5.6.10 Note complémentaire relative aux emprunts et ressources spéciales

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	LIGNES DE CREDIT ETRANGERES	388 104 185	444 139 045
	FONDS PUBLICS AFFECTES	350 158 497	190 332 160
	DETTES RATTACHEES	9 777 200	5 238 029
	RESSOURCSE SPECIALISES	748 039 882	639 709 234
	EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-22 468 036	17 671 013
	DETTES RATTACHEES	0	0
	EMPRUNTS MATERIALISES	-22 468 036	17 671 013
	EMPRUNTS BANCAIRES	46 150 535	174 569 924
	DETTES RATTACHEES	385 731	456 177
	EMPRUNTS ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	46 536 266	175 026 101
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	772 108 112	832 406 348

4.5.6.11 Note complémentaire relative aux autres passifs

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	SIEGES ET SUCCURSALES	338 252	14 233 681
	PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES	1 861 107	1 210 112
	CREDITEURS DIVERS	370 780 371	321 895 370
	PDTS CONSTATE D'AVANCE	74 606 194	16 405 677
	COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS	201 763 830	34 160 229
	COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER	90 262 685	248 931 922
	COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	10 145 375	10 398 530
	IMPOTS DIFFERES PASSIFS	8 930 258	36 996 025
PA5	AUTRES PASSIFS	758 688 072	684 231 546

4.5.6.12 Note complémentaire relative aux intérêts et revenus assimilés

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	INT ET PDTS ASSIMILES SUR CPTES ORDINAIRES BANQUES	-1 549 708	-2 122 458
	INT ET PDTS ASSIMILES SUR CPTES DE PRETS BQUE CENTRALE	267 014	270 822
	INT ET PDTS ASSIMILES SUR CPTES DE PRETS INTERBANCAIRES	3 688 920	4 072 965
	REPORT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	2 301 086	4 439 307
	INTERETS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	226 342 650	225 132 149
	INTERETS SUR CPTES ORDINAIRES DEBITEURS DE LA CLIENTELE	21 280 669	23 315 997
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	252 330 631	255 108 782

4.5.6.13 Note complémentaire relative aux commissions en produits

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	24 686 613	23 739 942
	COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	0	0
	AUTRES COMMISSIONS	16 204 997	19 927 915
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	40 891 610	43 667 857

4.5.6.14 Note complémentaire relative aux gains sur portefeuille titres commercial et opérations financière

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	INTERETS SUR TITRES DE TRANSACTION	16 040 994	16 493 101
	GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGES ET D'ARBITRAGE	9 631 286	10 335 404
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMM ET OPERAT FINANAC	25 672 280	26 828 505

4.5.6.15 Note complémentaire relative aux intérêts encourus et charges assimilées

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	INT ET CH ASSIMILEES SUR CPTÉ D'EMPR INTERBANCAIRES	8 713 344	3 743 419
	DEPART SUR OPER DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	724 884	313 959
	CH SUR OPER DE TRES ET OP INTERBANCAIRES	9 438 228	4 057 378
	INT SUR CPTES ORDIN CREDITEURS DE LA CLIENTELE	4 727 469	3 527 860
	INTERETS SUR COMPTES D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	35 905 874	34 933 438
	INT SUR COMPTES A ECHEANCE DE LA CLIENTELE	40 714 309	40 727 423
	INT SUR BON A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	6 826 939	8 908 354
	CHARGES SUR OPERAT AVEC LA CLIENTELE	88 174 591	88 097 075
	INT SUR RESSORCES SPECIALES ET EMPRUNTS	24 815 996	29 055 858
	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 161 109	986 786
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	123 589 924	122 197 097
	AUTRES COMMISSIONS	6 343 991	6 598 338
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	6 343 991	6 598 338

4.5.6.16 Note complémentaire relative aux dotations, provisions et résultat corrections sur créances hors bilan

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2005
	REP DE PROV SUR OPER AVEC LA CLIENTELE	0	0
	REPRISES DE PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET CHARGES	38 495 812	-14 146 495
PR5	TOTAL PRODUITS	38 495 812	-14 146 495
	DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR OPERAT AVEC LA CLIENTELE	126 895 462	62 467 059
	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR AUT PASSIFS ET CHARGES	0	0
CH4	TOTAL CHARGES	126 895 462	62 467 059
	DOT, PROVISION ET RESULTAT CORRECTION SUR CREANCES HORS BILAN	-88 399 650	-76 613 554

4.5.6.17 Note complémentaire relative aux dotations, provisions et résultat corrections sur portefeuille titre d'investissement

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2005
	REPRISES DE PROV SUR TITRES DE PARTICIPATION	3 275 155	7 713 029
PR6	TOTAL PRODUITS	3 275 155	7 713 029
	CHARGES SUR TITRES DE PLACEMENT		
	DOTATION AUX PROV SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	8 127 294	8 677 627
	DOT PROV SUR LES TITRES DE PARTICIPATIONS	0	0
CH5	TOTAL CHARGES	8 127 294	8 677 627
	DOT, PROV ET RESULTAT CORR, PORTEF, INVEST	-4 852 139	-964 598

4.5.6.18 Note complémentaire relative aux frais de personnel

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	SALAIRES ET TRAITEMENTS	56 046 841	51 312 239
	CHARGES SOCIALES	15 820 822	7 043 036
	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	9 931 619	7 625 539
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	81 799 282	65 980 814

4.5.6.19 Note complémentaire relative aux charges générales d'exploitation

NOTE	LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
	FOURNITURES ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	1 490 612	9 084 109
	SERVICES EXTERIEURS	24 171 200	23 387 645
	AUTRES SEVICES EXTERIEURS	3 862 285	5 670 061
	JETONS DE PRESENCES	184 710	306 162
	AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	25 432 605	22 374 596
	IMPOTES ET TAXES	547 703	8 970 422
	AUTRES CHG D'EXPL LIEES A DES MODIFIC COMPTABLE	0	0
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	55 689 115	69 792 995

4.5.6.20 Note complémentaire relative à l'état des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31/12/2011

L'état des flux de trésorerie consolidé est établi dans un but de faire ressortir les mouvements des liquidités du groupe BH à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie du groupe BH qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 558 780 746 dinars au 31/12/2010 à 101 223 989 dinars au 31/12/2011 enregistrant une baisse de 457 556 757 dinars. L'ensemble de ces liquidités et équivalents de liquidités provient des flux de trésorerie négatifs concernant les activités d'exploitation à hauteur de 69 859 099 dinars, des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 11 739 668 dinars et d'un flux négatif des activités de financement à hauteur de 194 493 613 dinars.

Le flux négatif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est inférieur au total des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Au 31/12/2011, le flux de trésorerie net d'exploitation négatif de 69 859 099 dinars provient de :

	En dinars	
	2 011	2 010
PRODUIT D'EXP BANC ENCAISSES	378 013 224	318 988 565
Prod exp bancaire	309 263 235	315 269 740
Prod perçu ou comp d'av	58 200 517	16 139 634
Créances rattachées	10 549 472	-12 420 809
CHARGES D'EXP BANC DECAISSE	-772 690 484	-643 806 726
Ch, d'expt banc	-129 933 915	-128 795 435
Ch payées d'avance	259 316	-374 206
Dettes rattachées	3 516 000	1 898 783
Prêts accord etab banc et fin	16 774 376	-1 022 615
Dépôt/retrait etab banc et fin	81 875 500	-51 884 463
Prêt et av accord à la clientèle	-347 123 412	-460 819 118
Dépôt clientèle	-42 438 150	87 993 014
Titres de Placement	-38 255 511	13 618 179
Som vers au pers et cred divers	-261 781 930	-74 693 784
Som reçues des débit divers	-69 529 357	-64 648 334
Autres flux de très activ exploi	20 685 712	36 730 002
Impôt sur les bénéfices	-6 739 113	-1 808 749
FLUX NET D'EXPLOITATION	-394 677 260	-324 818 161

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 11 739 668 dinars.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif de 194 493 613 dinars provient principalement de l'émission des emprunts et des ressources spéciales (208 566 356 dinars) compensé par le règlement des dividendes en faveur des actionnaires (11 572 743 dinars).

Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31/12/2011 à 101 223 989 dinars contre 558 780 746 dinars au 31/12/2010 proviennent essentiellement des postes suivants:

	En dinars
RUBRIQUES	
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE DE DEBUT DE PERIODE	558 780 746
CAISSE, CCP ET BCT	83 900 247
TITRES DE TRANSACTION	241 879 957
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	223 000 542
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE DE FIN DE PERIODE	101 223 989
CAISSE, CCP ET BCT	120 870 927
TITRES DE TRANSACTION	142 298 117
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	-161 945 055
VARIATION DE LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE	457 556 757

4.5.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2011



GROUPE BANQUE DE L'HABITAT RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

I – Rapport sur les états financiers consolidés

1. Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Responsabilité de la Direction

2. La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la « Banque Centrale de Tunisie ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

09, Place IBN FAHS
1002 Mutuelleville – Tunis
Tél. 71 288 259 –
Fax. 71 289 827

92, Avenue Abdelaziz THAALBI –
El Menzeh 9A – El Manar II – 1013 Tunis
Tél. 71 880 933 – 71 887 294 –
Fax. 71 872 115

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens inter-siège et monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont les dates d'acquisition remontent à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 5 447 529 Dinars, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.
- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La société mère ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel " à un montant de 14 435 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECD afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.
6. Contrairement aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas reçu les états financiers et les rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes de Société Moderne de Titrisation incluse dans le périmètre de consolidation.
7. La société mère a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Le montant réclamé par l'administration fiscale au titre de ce contrôle s'élève à 67,8 Millions de Dinars et pour lequel la Banque a constitué des réserves pour risques généraux à hauteur de 12,4 Millions de Dinars. Selon le PV de réconciliation provisoire, le montant payé par la Banque en Décembre 2011 s'élève à 8,5 Millions de Dinars et a été déduit des réserves pour risques généraux. Cette réconciliation ne couvre pas la taxation relative aux réinvestissements exonérés.

8. En dépit du contrôle de fait exercé sur les sociétés « SICAV BH obligataires » (BHO) et « BH Placement » (BHP), ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe « BH ».
9. Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » a été traduit uniquement par l'élimination des opérations réciproques. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC » ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés. Aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.

Opinion

10. A notre avis et compte tenu de ce qui précède et sous réserves des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Groupe de la « Banque de l'Habitat » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°1, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.
2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n° 7- Capitaux propres », la société mère a procédé au cours de l'exercice 2011 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une augmentation des capitaux propres à hauteur de 4 630 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant aux plus values réinvestis sur les fonds gérés pour le montant de 1 323 Mille Dinars, à la constatation des gains sur contrat de liquidité pour le montant de 679 Mille Dinars, à l'ajustement des crédits d'impôts suite au redressement fiscal pour un montant de 1 798 Mille Dinars et la constatation de l'effet d'impôts sur modifications comptables antérieures pour un montant de 830 Mille Dinars.

Par ailleurs, la correction de la quote part du groupe BH dans le résultat de l'exercice 2010 de l'UTB a été déduite des capitaux propres d'ouverture du groupe à hauteur de 8 797 Mille de Dinars. Cet ajustement résulte des changements constatés entre le résultat provisoire de 2010 de l'UTB pris en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés de 2010 et le résultat définitif.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2010, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

3. Au cours de l'exercice 2011, la société mère a procédé à un inventaire de ses garanties hypothécaires reçues des clients pour lesquels le montant des engagements hors crédit habitat est supérieur à 50 mDT, qui s'est traduit par la révision de certaines valeurs de garanties dont l'impact est une dotation aux provisions de 24 086 Mille dinars et une reprise de 4 068 Mille Dinars.

Par ailleurs, la société mère a procédé à la révision de la méthode d'estimation des garanties hypothécaires pour les crédits habitat. Selon cette nouvelle estimation, la Banque a enregistré une reprise de provisions pour un montant de 8 161 Mille Dinars sur les engagements habitat supérieurs à 50 Mille Dinars. Cet ajustement a pour effet une baisse du taux de provisionnement des crédits habitat applicable aux engagements habitat inférieurs à 50 Mille Dinars.

Ainsi, il en résulte de l'application du nouveau taux de provisionnement sur les engagements habitat inférieurs à 50 Mille Dinars, une reprise de provisions pour un montant de 17 948 Mille Dinars.

Ces dotations et reprises de provisions ont été intégrées dans le résultat imposable de l'exercice 2011.

4. Le risque encouru par le Groupe BH sur la relation SOTACIB (Crédits et participations) s'élève au 31 Décembre 2011 à 121 474 Mille Dinars. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2011, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.

5. En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés par la société mère aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans les notes aux états financiers consolidés « Règles d'évaluation des engagements » et « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés,

- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation,
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 400 KDT.

II- Vérification spécifique

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'autres incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe de la « Banque de l'Habitat » arrêtés au 31 Décembre 2011.

En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.

Par ailleurs, il est à signaler que le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit au 31 Décembre 2011 à 78,8% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 253,4 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élève à 316,2 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

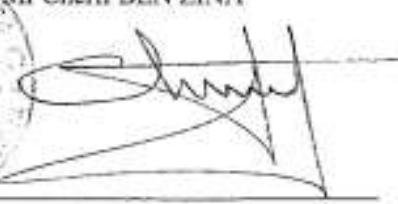
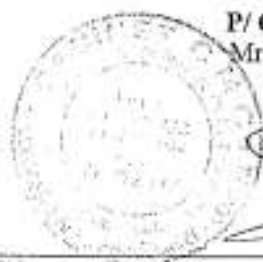
Tunis, le 24 Août 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GAC-CPA International
Mr Chihéh GHANMI



P/ CMC-DFK International
Mr Chérif BEN ZINA



4.6 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012

4.6.1 Bilan arrêté au 30/06/2012

(Unité : en Dinars)

	ACTIF	NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT (*)	1	206 529 356	222 841 773	213 654 269
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	278 468 073	80 463 226	123 812 932
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	4 311 679 994	4 175 567 934	4 259 203 520
AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	4	142 264 380	189 296 645	145 989 602
AC5	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	5	251 018 078	249 887 228	249 876 756
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	6	67 174 119	72 097 812	69 290 642
AC7	AUTRES ACTIFS (*)	7	561 688 935	353 429 323	408 707 135
TOTAL ACTIF			5 818 822 934	5 343 583 941	5 470 534 857
	PASSIF		30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PA1	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	326 090 551	281 660 684	331 198 282
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (*)	9	3 580 284 852	3 247 784 477	3 332 312 209
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	10	518 402 285	569 032 896	538 047 547
PA5	AUTRES PASSIFS	11	948 782 761	799 596 600	827 642 932
TOTAL PASSIF			5 373 560 449	4 898 074 657	5 029 200 969
	CAPITAUX PROPRES		30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CP1	CAPITAL		90 000 000	90 000 000	90 000 000
CP2	RESERVES		331 898 981	339 828 224	331 615 857
	<i>RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONORES</i>		<i>215 276 949</i>	<i>16 951 341</i>	<i>215 276 949</i>
	<i>AUTRES RESERVES</i>		<i>116 622 033</i>	<i>322 876 883</i>	<i>116 338 908</i>
CP3	ACTIONS PROPRES		0	0	0
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048	414 048
CP5	RESULTAT REPORTE		5 072 072	442 279	5 072 072
CP6	RESULTAT DE L'EXERCICE		3 645 473	14 824 733	14 231 911
CP6	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		14 231 911	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES			445 262 485	445 509 285	441 333 888
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			5 818 822 934	5 343 583 941	5 470 534 857

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.6.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2012

(Unité : en Dinars)

PASSIFS EVENTUELS		NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES		392 564 048	532 718 506	350 483 182
	A -EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		51 974 058	42 795 216	36 758 829
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		340 589 990	489 923 289	313 724 353
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES		241 147 599	168 828 834	137 708 129
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			633 711 647	701 547 340	488 191 311
ENGAGEMENTS DONNES		13	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		1 152 947 891	1 298 595 540	1 148 363 493
	A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		1 379 540	4 145 182	2 296 549
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES		7 837 398	6 677 398	8 177 398
	A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		7 837 398	6 677 398	8 177 398
	B- TITRES A RECEVOIR		0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			1 160 785 288	1 305 272 937	1 156 540 890
ENGAGEMENTS RECUS		14	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		384 338 607	399 271 089	382 075 861
HB7	GARANTIES RECUES		78 702 154	80 897 946	75 482 925
	A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		0	0	0
	B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0	0
	C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		78 702 154	80 897 946	75 482 925
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			463 040 761	480 169 034	457 558 786

4.6.3 Etat de résultat arrêté au 30/06/2012

(Unité : en Dinars)

	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	16	122 202 134	129 048 327	254 788 521
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	17	19 020 775	17 924 827	36 810 466
CH3 / PR3	GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	18	9 111 897	10 734 233	24 358 171
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	19	713 513	1 730 504	1 731 457
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			151 048 319	159 437 892	317 688 615
	CHARGES D'EXPLOITATION		30-06-2011	30-06-2011	30-06-2011
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	20	57 611 783	64 593 558	124 859 087
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	21	2 147 506	2 052 725	4 591 001
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			59 759 290	66 646 282	129 450 088
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE			91 289 030	92 791 610	188 238 526
CH4/PR5	DOTATION ET REPRISE DE PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	22	-39 463 501	-27 115 820	-74 918 775
CH5/PR6	DOTATION ET REPRISE DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	23	-3 000 000	-4 751 067	-7 063 761
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	6 217 194	5 855 784	11 451 126
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	25	-37 248 686	-34 110 273	-72 845 732
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26	-9 486 130	-9 446 926	-17 941 522
CH8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DE RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-3 562 662	-2 765 049	-7 453 465
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 745 244	20 458 259	19 466 398
CH9 / PR8	GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		78 327	-1 074 204	-1 080 724
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 178 098	4 559 322	4 153 763
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 645 473	14 824 733	14 231 911
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES			0	0	4 629 792
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			3 645 473	14 824 733	18 861 704

4.6.4 Etat des flux de trésorerie arrêté au 30/06/2012

(Unité : en Dinars)

	NOTE	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		145 960 546	155 889 150	311 035 940
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-62 847 906	-63 306 613	-125 115 453
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-39 943 426	42 111 420	19 806 140
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		429 300	186 348 900	-81 875 500
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-104 481 558	-190 451 443	-334 096 234
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE (*)		248 948 047	-115 921 378	-31 364 195
TITRES DE PLACEMENT		-500000	-	-833 450
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		73 463 455	-61 429 797	-81 100 974
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS (*)		-147 088 108	90 774 443	40 973 130
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		17 527 742	-4 355 607	7 228 790
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-4 153 763	-7 975 935	-7 975 935
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		127 314 329	31 683 140	-283 317 741
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		713 513	1 730 504	1 731 457
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-4 141 322	-5 625 658	-7 979 570
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-1 196 504	-5 323 531	-6 451 798
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-4 624 313	-9 218 685	-12 699 911
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
EMISSION D' ACTIONS		-	-	-
EMISSION D'EMPRUNTS		-15 672 817	-11 670 624	-35820638
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		-2 315 331	-7 564 673	-17146060
DIVIDENDES VERSES		-	-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-17 988 148	-19 235 297	-52 966 698
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		4 441 082	4 387 625	10 075 345
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE (*)		109 142 950	7 616 783	-338 909 005
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE (*)		90 556 412	429 465 417	429 465 417
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	27	199 699 362	437 082 200	90 556 412

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.6.5 Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire N° 2012 - 09 du 29 juin 2012.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des rubriques de l'actif :

Les chiffres de la rubrique AC1 au 30/06/2011 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement du compte ordinaire NOSTRI IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 6 089 717 dinars.

Egalement la rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 670 177 dinars à la rubrique AC7.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers annuels, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire N° 2012 - 09 du 29 juin 2012.

Relations commerciales, industrielles, Habitat, particuliers...

Pour les relations hors promotion immobilière, les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Promoteurs immobiliers

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, une procédure amiable ou une liquidation.

Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêté des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Mesures dérogatoires prévues par la Circulaire 2011-04

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

Les intérêts et agios du premier semestre 2012 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 1 076 MDT ont fait l'objet de réservation soit un encours au 30/06/2012 de 5 407 MDT.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50MDT.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat du premier semestre 2012, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 1 600 MDT pour atteindre un encours de 23 000 MDT au 30 juin 2012.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

2.3 - Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours au titre des créances classées sont portés en agios réservées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

Au 30 juin 2012, la provision sur les créances clients n'a pas été arrêtée sur la base d'une classification et d'une évaluation des engagements conformément aux dispositions de la circulaire n°91-24 de la BCT. En effet, la Banque a constaté une dotation aux provisions forfaitaire sur les risques de crédits pour un montant de 39 100 Mille Dinars dont 1 600 Mille Dinars au titre des provisions collectives.

2.4- Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique déterminée à partir des derniers états financiers disponibles.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Au 30 Juin 2012, la Banque n'a pas procédé à l'évaluation du portefeuille d'investissement et a comptabilisé une dotation aux provisions forfaitaire sur le portefeuille d'investissement de 3 000 Mille Dinars, en couverture des dépréciations des participations et fonds gérés.

2.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.6- Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.7- Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servi à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

3. NOTES EXPLICATIVES (CHIFFRES EXPRIMES EN DT)

3.1 - ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

AC 1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAISSE	19 525 441	16 949 024	18 684 797
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	140 266 486	141 141 990	135 238 653
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	105 979	68 759	90 969
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	46 631 450	64 682 000	59 639 850
TOTAL	206 529 356	222 841 773	213 654 269

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

AC 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	220 296 840	56 928 569	78 826 621
BCT	0	0	0
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-65 822	-41 251	-65 822
PRETS INTERBANCAIRES	220 362 663	56 969 820	78 892 443
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	58 171 232	23 534 657	44 986 311
TOTAL	278 468 073	80 463 226	123 812 932

Note 3 –Créances sur la clientèle

AC 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMPTES DEBITEURS	392 907 183	370 579 047	313 366 384
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	3 688 820 841	3 472 879 144	3 588 363 482
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1 807 613 783	1 593 087 767	1 693 475 023
IMMOBILIERS	1 881 207 058	1 879 791 377	1 894 888 459
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	475 335 888	470 064 956	482 605 076
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	1 405 871 171	1 409 726 421	1 412 283 383
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	324 209 514	315 154 064	399 159 342
AGRICOLE	9 518 904	8 719 464	18 022 408
CREDITS BAIL	9 022 911	11 890 382	10 684 886
AUTRES CREDITS	112 980 750	149 157 961	201 128 004
CREANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES	192 686 948	145 386 258	169 324 045
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	418 081 954	417 228 739	420 002 574
TOTAL	4 824 019 492	4 575 840 994	4 720 891 782
AGIOS RESERVES	-113 799 131	-89 604 980	-102 247 894
PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	-398 540 367	-310 668 081	-359 440 367
TOTAL NET DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	4 311 679 994	4 175 567 934	4 259 203 520

Note 4 – Portefeuille titres commercial

AC 4 - PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
TITRES DE TRANSACTIONS	130 530 747	177 174 486	134 961 450
TITRES DE PLACEMENT	11 733 632	12 122 158	11 028 152
TOTAL	142 264 380	189 296 645	145 989 602

Note 5 – Portefeuille titres d'investissement

AC 5 - PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
TITRES D'INVESTISSEMENT	139 019 301	137 017 627	136 610 644
TITRES DE PARTICIPATION	111 998 777	112 869 601	113 266 112
TITRES DE PARTICIPATIONS	120 919 280	119 514 077	120 686 615
PARTICIPATIONS EXONEREES	30 431 484	30 452 723	30 198 819
PARTICIPATIONS NON EXONEREES	90 487 796	89 061 353	90 487 796
CREANCES RATTACHEES	0	-111 092	0
PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATIONS	-8 920 503	-6 533 383	-7 420 503
TOTAL	251 018 078	249 887 228	249 876 756

Note 6 – Valeurs Immobilisées

AC 6 - VALEURS IMMOBILISEES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 144 438	1 442 192	1 426 427
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 122 319	7 685 775	8 098 782
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-6 977 881	-6 243 584	-6 672 355
IMMOBILISATION CORPORELLES	66 029 681	70 655 620	67 864 216
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	7 778 906	8 709 225	7 186 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	106 773 130	103 954 584	106 193 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 016 184	2 016 184	2 016 184
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-50 538 539	-44 024 372	-47 531 036
TOTAL	67 174 119	72 097 812	69 290 642

Note 7 – Autres actifs

AC 7 - AUTRES ACTIFS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	373 975 328	129 901 248	224 225 431
AUTRES	187 713 606	223 528 075	184 481 704
DEBITEURS DIVERS	105 463 791	98 550 151	110 529 616
FRAIS PRELIMINAIRES	15 149	21 962	19 775
FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	754 860	911 000	828 207
ETAT IMPOTS ET TAXES	2 640 948	4 076 544	8 787 366
AVANCES AU PERSONNEL	7 634 259	7 103 018	7 694 221
IND.SINISTRE CLTS A RECUP. ASSURANCES	5 904 153	5 416 099	5 729 981
ACTIONNAIRES	-162	-162	-162
OPERATION S/ FILIALE A REGUL.	90 645	3 502 024	89 015
ASSURANCE GROUPE (CTIS. PAT. ET PERS.)	-1 403 657	-21 298	-398 785
ECH. MUNICIPALITE. TUNIS CREDIT US AID	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	132 850	132 850	132 850
PRETS F.A.S	19 898 835	20 961 805	20 176 260
PRETS PERSONNEL BH	416	599	509
PRET ACHAT DE VOITURES	3 567 051	3 563 739	3 628 671
SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL F.A.S	78 121	76 222	74 385
AUTRES	66 150 323	52 805 750	63 767 324
COMPTES DE STOCKS	1 729 222	1 149 571	1 469 393
AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	80 520 593	123 828 353	72 482 695
PORTEFEUILLE VALEUR EN RECOUVREMENT	78 377 922	114 099 182	69 134 390
COMPENSATION	2 142 671	9 729 171	3 348 305
T O T A L	561 688 935	353 429 323	408 707 135

3.2 - PASSIFS

Note 8 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

PA 2 - DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	326 090 550	280 631 441	328 963 855
EMPRUNTS	326 090 550	280 631 441	328 963 855
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	0	1 029 243	2 234 426
ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	0	1 029 243	2 234 426
T O T A L	326 090 550	281 660 684	331 198 282

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

PA 3 - DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DEPOTS A VUE	973 545 700	857 740 499	829 957 972
COMPTES D'EPARGNE	1 374 543 472	1 302 248 204	1 334 789 230
COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	1 148 193 174	998 561 645	1 067 102 470
COMPTES A ECHEANCE	692 858 659	887 549 769	912 917 992
BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	441 965 399	96 447 337	139 658 447
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-4 410 713	-1 806 395	-1 513 189
DETTES RATTACHEES	17 779 829	16 370 934	16 039 220
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	84 002 507	89 234 129	100 462 537
TOTAL	3 580 284 852	3 247 784 477	3 332 312 209

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

PA 4 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
EMPRUNTS MATERIALISES	324 692 267	362 186 379	342 388 841
AUTRES FONDS EMPRUNTES	12 385 492	13 186 818	8 645 841
RESSOURCES SPECIALES	181 324 526	193 659 699	187 012 865
PROJETS SPECIAUX	81 333 020	73 534 342	82 800 166
FOPROLOS	99 991 507	120 125 357	104 212 699
TOTAL	518 402 285	569 032 896	538 047 547

Note 11 – Autres passifs

PA 5 - AUTRES PASSIFS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	3 663 672	3 872 589	3 663 939
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	428 176 250	286 080 561	303 511 795
COMPENSATION	-634	-638 149	-636
COMPTES D'ATTENTE	401 991 418	262 375 795	279 695 800
COMPTES DE REGULARISATION	26 185 466	24 342 915	23 816 631
AUTRES	516 942 840	509 643 451	520 467 198
* REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	10 617	8 210	34 492
* OPPOSITIONS SUR SALAIRE	11 564	13 819	12 678
* IMPOTS, TAXES ET COTISATION DUS	627 972	4 221 041	10 724 033
* 2EME PDU	463 073	440 588	446 943
* PNRLR	1 749 062	1 512 521	1 694 000
* RELIQUAT S/RSSE S/PL A RISQUE NEANT	23 218 493	22 185 849	22 706 752
* FRAIS ETUDES LOGT.MIN.EQUIPEMENT	6 000	6 000	6 000
* VERST CREANCES DOUTEUSES	221 700	121 054	148 679
* FOURNISSEURS	4 857 340	3 981 759	4 886 534
* FOURNISSEURS RETENUE DE GARANTIE	1 049 178	1 080 690	1 050 456
* COMMISSIONS DE GARANTIE ET DE CHANGE	939 991	816 604	1 259 913
* DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	131 018	131 018	131 018
* EFFETS EN ROUTE POUR RECVT	112 946 131	126 555 879	117 750 256
* AUTRES	68 810 009	59 768 961	64 217 613
* LES INTERETS S/PROJETS SPECIAUX ET FOPROLOS	301 900 690	288 799 460	295 397 832
TOTAL	948 782 761	799 596 600	827 642 932

3.3 - CAPITAUX PROPRES

Note 12 – Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAPITAL	90 000 000	90 000 000	90 000 000
CAPITAL SOUSCRIT	90 000 000	90 000 000	90 000 000
RESERVES	337 385 101	340 684 552	337 101 976
PRIMES LIEES AU CAPITAL	41 720 837	41 720 837	41 720 837
RESERVE LEGALE	9 000 000	9 000 000	9 000 000
AUTRES RESERVES	281 178 144	289 107 388	280 895 020
RESERVES EXTRAORDINAIRES	32 296 245	230 621 853	32 296 245
FONDS D'AIDE SOCIALE	29 699 295	29 114 194	29 416 171
RESERVE POUR RISQUE GENERAUX	3 905 656	12 420 000	3 905 656
RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONNERES (*)	215 276 949	16 951 341	215 276 949
ECARTS DE REEVALUATION	414 048	414 048	414 048
RESULTAT REPORTE	5 072 072	442 279	5 072 072
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION	14 231 911	0	0
TOTAL	445 262 485	445 509 285	441 333 888

(*) Ce reclassement a été fait selon la décision du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2012 et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

3.4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 - Passifs éventuels

HB - PASSIFS EVENTUELS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	392 564 048	532 718 506	350 483 182
A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	51 974 058	42 795 216	36 758 829
- AVALS AUX BANQUES	51 974 058	42 795 216	36 758 829
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	340 589 990	489 923 289	313 724 353
CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	42 390 874	33 002 383	37 002 095
- CAUTION FISCALES	0	0	0
- CAUTION DOUANIERES	25 991 543	24 573 940	26 488 109
- OBLIGATIONS CAUTIONNEES	16 399 332	8 428 443	10 513 986
CAUTIONS SUR MARCHES	181 694 966	336 133 417	163 595 371
- CAUTION PROVISoire	3 654 304	7 815 404	6 025 778
- CAUTION D'AVANCE	39 981 088	51 063 934	35 883 250
- CAUTION RETENU DE GARANTIE	57 645 631	85 505 952	53 503 474
- CAUTION DEFINITIVE	56 084 255	82 324 396	48 293 446
- CAUTION SOLIDAIRE	222 402	364 004	222 402
- CAUTION BANCAIRE	24 107 287	109 059 728	19 667 021
AVALS	99 922 649	104 040 489	89 277 387
AUTRES ENGAGEMENTS	16 581 500	16 747 000	23 849 500
- BONS DE TRESOR	0	682 000	964 000
- BILLETS DE TRESORERIE	15 000 000	15 000 000	15 000 000
- EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 581 500	1 065 000	7 885 500
CREDITS DOCUMENTAIRES	241 147 599	168 828 834	137 708 129
- ENGTS DONNES S/CDTS DOCUMENTAIRE IMPORT	241 147 599	168 828 834	137 708 129
ACTIFS DONNES EN GARANTIES	0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	633 711 647	701 547 340	488 191 311

Note 14 - Engagements donnés

HB - ENGAGEMENT DONNES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	1 152 947 891	1 298 595 540	1 148 363 493
A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 379 540	4 145 182	2 296 549
- AVALS AUX BANQUES	1 379 540	4 145 182	2 296 549
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CTELE	1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
- CDTs PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	207 392 262	287 539 403	190 066 249
- CDTs IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	4 050 703	4 771 180	4 545 168
- CDTs IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	4 213 371	4 687 024	4 416 836
- CDTs IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 486 264	1 476 840	1 494 040
- CDTs NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	393 325 475	459 192 450	393 028 733
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	541 100 276	536 783 461	552 515 919
ENGAGEMENTS SUR TITRES	7 837 398	6 677 398	8 177 398
- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	7 837 398	6 677 398	8 177 398
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 160 785 288	1 305 272 937	1 156 540 890

Note 15 – Garanties et Engagements de financement reçus

HB - ENGAGEMENT RECUS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	384 338 607	399 271 089	382 075 861
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS DES BANQUES	77 174 720	83 842 716	57 179 663
CONFIRMATIONS DES CDTs DOCUMENTAIRE IMPORT	48 094 900	54 762 896	28 099 843
LIGNES DE CREDITS IRRECOUV. RECUS DES BQUES	29 079 820	29 079 820	29 079 820
ENG.DE FINANCEMENT RECUS DE LA CLIENTELES/RSSE ORD.	2 697 400	3 238 074	3 028 741
BLOCAGE D'EPARGNE S/CDTS ANTICIPE	2 697 400	3 238 074	3 028 741
GARANTIES RECUS DE L'ETAT	304 466 486	312 190 299	321 867 456
GARANTIES RECUE DE L'ETAT S/ EP. LOGEMENT	304 466 486	312 190 299	321 867 456
GARANTIES RECUS	78 702 154	80 897 946	75 482 925
A - GARANTIES RECUS DE L'ETAT	0	0	0
B - GARANTIES RECUS D'AUTRES ETABL. BAN. FIN. ET D'ASS.	0	0	0
ENGAGEMENTS RECUS SUR TITRE	0	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DES BANQUES	0	0	0
C - GARANTIES RECUS DE LA CLIENTELE	78 702 154	80 897 946	75 482 925
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DE LA CLIENTELE	69 100 056	65 688 353	66 496 258
NANTISSEMENT LIVRET D'EPARGNE	24 752 353	27 724 352	24 889 118
NANTISSEMENTS BON DU TRESOR ET AUTRES PDTS	42 156 565	34 085 700	38 723 660
GARANTIES RECUE S/ CDTs DOCUMENTAIRE	2 191 138	3 878 300	2 883 480
MARGE SUR CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	2 682 014	5 101 918	3 666 073
MARGE SUR CAUTIONS SUR MARCHES	6 597 203	9 370 871	5 125 409
MARGE SUR AVALS	322 881	736 804	195 186
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	463 040 761	480 169 034	457 558 786

3.5 - ETAT DE RESULTAT

Note 16 - Intérêts & revenus assimilés

PR 1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2 679 604	1 787 797	3 936 465
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	113 360 499	121 934 591	239 765 665
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	37 937 870	32 856 363	78 404 639
IMMOBILIERS	50 612 650	58 092 984	113 160 433
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	10 352 891	13 601 199	24 883 784
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	40 021 293	44 237 571	87 699 999
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	238 466	254 214	576 650
AGRICILES	365 888	370 466	807 966
AUTRES CREDITS	4 511 412	10 459 686	9 109 262
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	6 371 874	5 544 514	8 551 262
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	3 184 299	1 883 984	4 772 654
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	10 364 118	12 722 111	24 951 258
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODFICATION COMPTABLE	12 388	4 482	8 190
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	6 162 032	5 325 939	11 086 391
INTERETS ASSIMILES SUR COMPT ORDINAIRE BCT, CCP ET TGT	0	0	3 148
INTERET ASSIMILES SUR COMPTES DE PRETS BCT	47 083	130 171	263 866
REPORT SUR OPERATION DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	981 619	1 282 221	2 301 086
COMMISSION A CARACTERE D'INTERET	5 133 330	3 913 548	8 518 291
TOTAL	122 202 134	129 048 327	254 788 521

Note 17 – Commissions

PR 2 - COMMISSIONS (EN PRODUITS)	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMMISSION FORFAITAIRE	18 340 282	17 612 066	36 012 763
** EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	10 967 238	9 704 493	20 380 740
** COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	1 344 965	1 109 713	2 285 668
** COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	630 629	614 295	1 480 874
** AUTRES COMMISSIONS	5 397 450	6 183 564	11 865 480
COMMISSION SUR AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	680 493	312 762	797 703
TOTAL	19 020 775	17 924 827	36 810 466

Note 18 - Revenus du portefeuille titres commercial

PR 3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	4 428 986	6 107 433	11 547 167
* BONS DE TRESOR ASSIMILES (BTA)	4 364 429	6 021 098	11 401 633
* BONS DE TRESOR COURT TERME	61 400	79 640	134 951
* EMPRUNT NATIONAL "PRET SNCFT"	3 157	6 695	10 583
GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	241 828	239 175	2 735 659
GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	4 441 082	4 387 625	10 075 345
TOTAL	9 111 897	10 734 233	24 358 171

Note 19 - Revenus du portefeuille d'investissement

PR 4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	713 513	1 730 504	1 731 457
DIV.ET REV. ASSI./PARTS DANS LES ENTREP.ASSOC.ET CO-ENTREPS.	0	0	0
DIV.ET REV.ASSI./LES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0	0
TOTAL	713 513	1 730 504	1 731 457

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

CH 1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	5 805 559	5 105 112	11 202 140
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	39 257 537	45 880 003	86 911 093
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	2 595 994	2 214 528	4 726 494
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	15 425 096	19 257 610	35 905 874
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	20 971 406	24 228 174	45 890 799
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODIFICATION COMPTABLE	265 041	179 691	387 927
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	11 285 330	12 888 034	24 887 706
EMPRUNTS EXTERIEURS	1 824 269	1 828 844	3 679 188
EMPRUNT (SOTACIB, BONA,NAFZAOUA)	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRES	2 402 195	2 670 615	5 127 076
EMPRUNT MAE	137 123	136 370	275 000
EMPRUNT B E I	2 742 373	2 979 103	5 825 872
EMPRUNT B A D	3 138 326	3 643 312	6 998 127
EMPRUNT SUBORDONNE	1 041 043	1 629 790	2 982 444
AUTRES INTERETS ET CHARGES	1 263 358	720 408	1 858 148
INT.ET CHARGES ASSIMILES/CPTE ORD.BCT, CCP ET TGT	15 773	9 184	31 062
DEPOT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	438 503	247 489	724 884
AUTRES CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE ASSIMILEES A DES INTERETS	809 082	463 734	1 102 202
TOTAL	57 611 783	64 593 558	124 859 087

Note 21 - Commissions encourus

CH 2 - COMMISSIONS ENCOURUES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMMISSIONS SUR OPERATION DE CHANGE	38 073	24 680	326 609
COMMISSION S/AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	2 109 433	2 028 045	4 264 392
COMMISSION BOURSIERE (SIFIB)	207 435	246 835	446 793
COMMISSION SUR OPERATION MONETIQUE	257 402	209 217	589 492
COMMISSION SUR TRANS. FOND	1 919	9 708	12 502
COMMISSION VERSE A STICODIVAN	0	1 957	3 984
COMMISSION S/OP TELECOMPENSATION (SIBTEL)	90 000	100 000	172 744
COMMISSION SUR OPERATION IBS	1 250 000	1 200 000	2 298 961
COMMISSION SUR OPERATION SIC IMPRIMES	70 464	14 000	145 786
COMMISSION S/REGISTRE ACTION BH	29 500	29 500	57 428
COMMISSION S/FONDS COMMUN DE CREANCE "FCC"	190 000	150 000	335 654
COMMISSION S/REM SOPIVEL FSGET	12 712	66 828	52 150
AUTRES COMMISSIONS	0	0	148 899
TOTAL	2 147 506	2 052 725	4 591 001

Note 22 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

CH 4/ PR5 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	39 495 343	42 400 797	136 663 060
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	37 500 000	27 000 000	100 270 769
DOTAT. AUX CPTES PROVISION (COLLECTIVE)	1 600 000	0	21 400 000
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	395 343	180 623	660 000
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	15 220 174	14 332 291
CH 4/ PR5 -DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
REPRISES DES PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	31 841	15 284 977	61 744 285
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	0	15 220 174	61 327 058
REPRISES DES PROV POUR RISQUES ET CHARGES	31 841	64 803	417 226
SOLDE NET	-39 463 501	-27 115 820	-74 918 775

Note 23 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	3 000 000	5 007 736	8 326 811
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	1 500 000	4 000 000	3 124 811
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	1 500 000	1 000 000	5 136 605
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0	65 395
MOINS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	7 736	0
CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	0	256 669	1 263 050
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	647 547
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	0	256 669	506 155
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0	109 348
SOLDE NET	-3 000 000	-4 751 067	-7 063 761

Note 24 - Autres produits d'exploitation

PR 7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	39 372	11 310	351 929
AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	6 177 822	5 844 474	11 099 197
PROD./OPERATIONS D'ASSURANCES	2 107 766	2 167 542	3 872 822
CHARGES NON IMPUTABLES	1 251 108	1 062 482	2 013 997
AUTRES PRODUIT ACCESSOIRES	2 818 949	2 614 449	5 212 378
TOTAL	6 217 194	5 855 784	11 451 126

Note 25 - Charges de personnel

CH 6 - FRAIS DE PERSONNEL	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
SALAIRES ET TRAITEMENTS	26 125 680	23 471 015	50 055 989
SALAIRES DE BASE (y compris ceux du 13^{ème} & p.rendement)	17 904 402	16 503 054	34 940 438
HEURES SUPPLEMENTAIRES	57 883	25 379	105 797
INDEMNITES	2 860 647	2 738 930	5 599 116
INDEMNITE DE REPRESENTATION	790 746	776 063	1 546 956
INDEMNITE DE TRANSPORT	1 132 579	1 110 674	2 236 727
INDEMNITE DE FONCTION	192 397	156 317	361 096
AUTRES INDEMNITES SERVIES	744 924	695 876	1 454 336
PRIMES	2 784 870	2 736 694	5 411 762
PRIME DE TECHNICITE	133 178	127 020	260 379
PRIME DE BILAN A PAYER	2 301 692	2 259 674	4 537 793
PRIME DE SCOLARITE	350 000	350 000	613 590
ALLOCATION SALAIRE UNIQUE & ALLOC.FAMILIALE	81 472	83 087	165 266
BONS D'ESSENCE	517 383	494 859	1 002 204
ENVELOPPE	937 871	800 158	1 875 826
REMUNERATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL	981 152	88 853	955 580
CHARGES SOCIALES	6 840 498	6 225 213	13 368 587
CHARGE DE PERSONNEL LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	44 635	40 546	307 738
AUTRES CHARGES AU PERSONNEL (y COMPRIS AVANTAGE EN NATURE, F.MEDICA.F.F.BANCAIRES)	3 370 519	3 535 250	7 415 832
IMPOTS ET TAXE LIEES AUX PERSONNELS	867 354	838 249	1 697 585
TOTAL	37 248 686	34 110 273	72 845 732

Note 26 - Charges générales d'exploitation

CH 7 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	668 620	574 617	825 432
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	8 817 510	8 872 309	17 116 090
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	1 427 501	1 345 000	2 656 140
FOURNITURE ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	501 850	575 246	1 000 546
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 754 462	3 628 426	7 981 439
JETONS DE PRESENCE	0	0	68 750
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIONS	2 802 051	3 190 543	5 204 111
IMPOTS ET TAXES	331 647	133 092	205 104
TOTAL	9 486 130	9 446 926	17 941 522

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 27 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
Caisse, BCT et CCP.	102 259 834	116 179 462	121 117 007
Créances sur établissement bancaire	-30 318 543	148 692 077	-161 645 046
Titres de transaction	127 758 071	172 210 661	131 084 451
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	199 699 362	437 082 200	90 556 412

4.6.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2012



BANQUE DE L'HABITAT
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES
CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETAT FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012

1. En application de l'article 21 bis nouveau de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat arrêtés au 30 juin 2012.
2. L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.
3. Les états financiers au 30 juin 2012, font apparaître un total net de bilan de 5 818 822 Mille Dinars et un bénéfice net d'impôt de 3 645 Mille Dinars. Ce résultat est arrêté compte tenu :
 - D'une dotation aux amortissements de 3 562 Mille Dinars ;
 - D'une dotation forfaitaire pour la couverture du risque de crédit de 39 100 Mille Dinars.
 - D'une dotation aux provisions nette forfaitaire sur portefeuille d'investissement de 3 000 Mille Dinars ;
 - D'un impôt sur les sociétés de 1 178 Mille Dinars. La charge d'impôt sur les sociétés, au 30 juin 2012, a été estimée en tenant compte d'un réinvestissement exonéré de 1 800 Mille Dinars, non encore réalisé.
4. Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la banque. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

09, Place IBN FAHS
1002 Mutuelleville - Tunis
Tél. 71 288 259 -
Fax. 71 289 827

1/4

92, Avenue Abdelaziz THAALBI -
El Menzeh 9A - El Manar II - 1013 Tunis
Tél. 71 880 933 - 71 887 294 -
Fax. 71 872 115

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la Banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

5. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements, l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constituées au titre des créances classées, portefeuille titres ou au titre des d'autres actifs de la Banque au 30 juin 2012, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.
6. Dans le cadre de notre intervention, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont la date d'acquisition remontent à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 7 778 906 DT, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.

- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur le résultat et les capitaux propres ainsi que les autres éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

7. La Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel " à un montant de 14 765 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECT afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.
8. Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des points 5 à 7, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

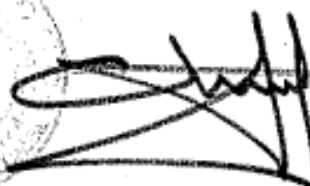
- Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève, au 30 juin 2012, à 113 574 Mille Dinars dont 54 667 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2012, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.
- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :
 - Des relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés. Toutefois, certaines de ces relations n'ont pas encore fait l'objet de mise en place de leurs décisions de rééchelonnement.
 - Une provision collective forfaitaire sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 1 600 KDT.
- Le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit, au 30 juin 2012, à 77,1% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 313,5 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élèvent à 313 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

Nous estimons que ces événements pourraient avoir une incidence sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé.

Tunis, le 19 novembre 2012
LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GAC
 Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC
 Mr Chérif BEN ZINA

09, Place IBN FAHS
 1002 Mutuelleville – Tunis
 Tél. 71 288 259 –
 Fax. 71 289 827

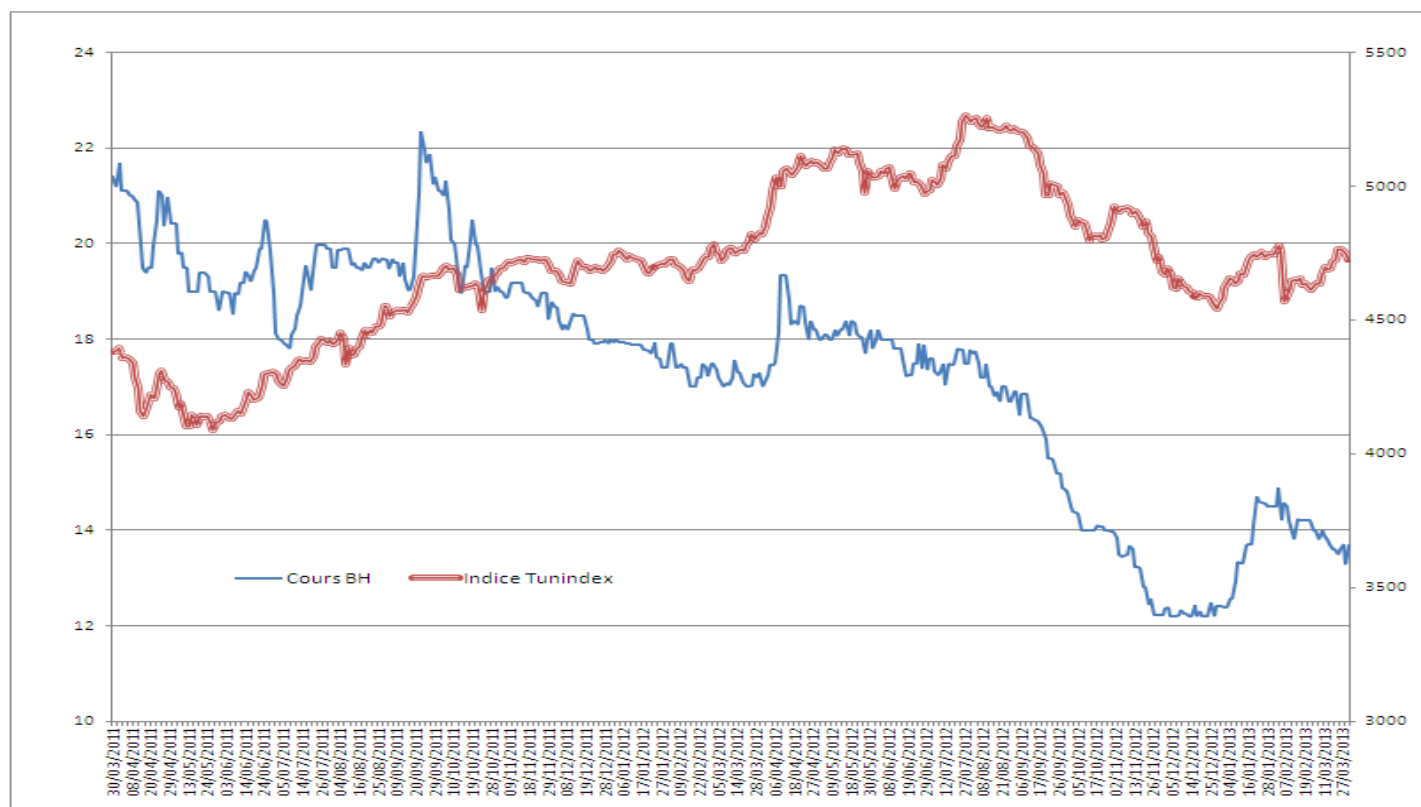
4/4

92, Avenue Abdelaziz THAALBI –
 El Menzeh 9A – El Manar II – 1013 Tunis
 Tél. 71 880 933 – 71 887 294 –
 Fax. 71 872 115

4.7 Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	30/06/2012
Bénéfice net global après modifications comptables (en DT)	54 033 858	30 221 173	18 861 704	3 645 473
Bénéfice par actions (en DT)	3,002	1,679	1,048	0,203
Dividende par action (en DT)	0,650	0	0,400	-
Taux de distribution des bénéfices (Pay out)	21,65%	0,00%	38,17%	-
Date de détachement	18/06/2010	-	20/09/2012	-
Nombre d'actions	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Valeur nominale (en DT)	5	5	5	5
Cours le plus haut (en DT)	29,310	34,100	30,000	19,350
Cours le plus bas (en DT)	23,290	26,300	17,500	17,000
Cours fin de période (en DT)	27,650	29,460	18,000	17,350
Capitalisation fin de période (en MD)	497,70	530,28	324,00	312,30
Rendement dividende (dividende / cours fin de période)	2,35%	0,00%	2,22%	-
PER (cours fin de période / bénéfice par action)	9,21	17,55	17,18	-
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	1,210	1,232	0,734	0,702

Evolution du cours de l'action BH et de l'indice TUNINDEX durant les deux derniers exercices



Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des comptes.

5.1 Conseil d'Administration

5.1.1 Membres des organes d'administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Mr Brahim Hajji	Président	Lui-même		Tunis
Etat Tunisien	Membre	Mr Jalel Chouih ⁽¹⁾	2011-2013	Tunis
		Mr Abdelaziz Mahfoudhi ⁽²⁾		
		Mr Mohamed Riadh Nakouri ⁽¹⁾		
		Mme Faouzia Said Moussa ⁽¹⁾		
Mr Néjib Marzougui ⁽¹⁾	Membre	Lui-même	2011-2013	Tunis
Mr Mohamed Sadok Driss ⁽¹⁾	Membre	Lui-même	2011-2013	Tunis
Mr Ahmed Trabelsi ⁽³⁾	Membre	Lui-même	2010-2012	Tunis
Mr Rached Horchani ⁽⁴⁾	Membre	Lui-même	2012-2014	Tunis
Mr Habib Miled ⁽⁵⁾	Membre	Lui-même	2012-2014	Tunis
Mr Samir Rgaieg ⁽⁶⁾	Membre	Lui-même	2012-2014	Tunis
Mr Nabil Skhiri dit Noura ⁽⁶⁾	Membre	Lui-même	2012-2014	Tunis

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 29/06/2011.

(2) Nommé par l'AGO du 29/06/2011 en remplacement de Madame Souhir Taktak.

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 15/06/2010.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 12/09/2012

(5) Membre représentant les petits porteurs nommé par l'AGO du 12/09/2012.

(6) Membres indépendants nommés par l'AGO du 12/09/2012.

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque

5.1.2.1 Membres des organes d'administration

Membre	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Brahim Hajji	Président	12/09/2008	Tunis

Il est à signaler que Monsieur Brahim Hajji, Monsieur Rached Horchani et Madame Faouzia Said Moussa sont membres du comité exécutif de crédit.

Par ailleurs, Monsieur Nabil Skhiri dit Noura, Monsieur Ahmed Trabelsi et Monsieur Abdelaziz Mahfoudhi sont membres du comité permanent d'audit interne.

De même, Monsieur Samir Regaieg, Monsieur Mohamed Sadok Driss et Monsieur Mohamed Riadh Nakouri sont membres du comité des risques.

Enfin, Monsieur Brahim Hajji, Monsieur Ahmed Trabelsi et Monsieur Abdelaziz Mahfoudhi sont membres du comité de nomination et rémunération.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la banque.

5.1.2.2 Membres des organes de direction

Membre	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Brahim Hajji	PDG	12/09/2008	Tunis
Mme Dalila Koubaa	DGA chargé du développement et de la production	02/06/2011	Tunis
Poste vacant	DGA chargé des moyens généraux	-	-

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années
Mr Brahim Hajji	- Néant
Mme Dalila Koubaa	- Néant
Mr Néjib Marzougui	PDG de: - la Sté ETATHMEER Holding - la Sté de Promotion "DOUIRET" - la SOGEMBAL Et il est gérant de: - la Sté N2M Company
Mr Mohamed Sadok Driss	PDG de: - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - la Sté Huilerie d'Olives du Nord
Mr Ahmed Trabelsi	PDG de: - la Sté ETTAYSSIR - la Sté ESSANIA - la Sté PLATOTECHNICA Et il est gérant de: - la Sté TRABELSI Service
Mr Rached Horchani	PDG de : - la Sté ODYSSEE PALACE Et gérant de : - MEDIBOIS - HORCHANI DATTES - MEDIMETAL - MEDITOM - HORCHANI PECHE - IMMOBILIERE HORCHANI - MEDICAR
Mr Habib Miled	- PDG de la Sté Vêtements de travail et de loisirs. Et il est gérant de : - la Sté Jumeaux Immobilière
Mr Samir Rgaieg	Directeur Fondateur de « Elite communications Tunisie »
Mr Nabil Skhiri dit Nouira	Directeur Centrale du Groupe « LACERAMIC »

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mr Brahim Hajji	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la Sté SIM-SICAR - Administrateur représentant la BH à la TFB - Administrateur représentant la BH à BEATL (Bureau d'Etudes Arabe Tuniso Libyen) - Administrateur représentant la BH à la Banque Congolaise de l'Habitat - Administrateur représentant la BH à la BH Burkina Faso
Mr Néjib Marzougui	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM - Administrateur à la SIFIB-BH - Administrateur à la Sté ETATHMEER Holding - Administrateur à la Sté de Promotion "DOUIRET" - Administrateur à la SOGEMBAL
Mr Mohamed Sadok Driss	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Huileries de Bletech - Administrateur à la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - Administrateur à la Sté Huilerie d'Olives du Nord
Mr Ahmed Trabelsi	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM - Administrateur à la BHP - Administrateur à la Sté Modern Leasing - Administrateur à la Sté ETTAYSSIR - Administrateur à la Sté ESSANIA - Administrateur à la Sté PLATOTECHNICA
Mr Rached Horchani	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Horchani BIO DATTES SA
Mme Dalila Koubaa	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à SIM-SICAR - Présidente du Conseil d'Administration de Modern Leasing - Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV BHO
Mr Habib Miled	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Vêtements de travail et de loisirs.
Mr Samir Rgaieg	<ul style="list-style-type: none"> - Néant
Mr Nabil Skhiri dit Noura	<ul style="list-style-type: none"> - Néant

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Etat Tunisien	Mr Jalel Chouih	Fonctionnaire au Premier Ministère
	Mme Abdelaziz Mahfoudh	Fonctionnaire au Ministère des Finances
	Mr Mohamed Riadh Nakouri	Fonctionnaire au Ministère de l'Equipement
	Mme Faouzia Said Moussa	Fonctionnaire au Ministère des Finances

5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2011

5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2011

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2011, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 68 750 DT au titre de la « Banque de l'Habitat » et 9 300 DT au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Premier Ministère et du Ministère des Finances. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 82 440 DT ;
 2. des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 7 575 DT et qui comprennent :
 - une voiture de fonction,
 - un quota mensuel de carburant de 450 litres.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des moyens a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 34 831 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 9 083 DT et comprennent :
 - une voiture de fonction : 1100 DT,
 - un quota mensuel de carburant de 360 litres soit 5 918 DT,
 - d'autres avantages en nature (restauration, scolarité, etc.) : 2 064 DT,
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 29 826 DT.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé du Développement et de la Production a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 29 857 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 7 886 DT et comprennent :
 - une voiture de fonction : 1 065 DT,
 - un quota mensuel de carburant de 360 litres soit 4 548 DT,
 - d'autres avantages en nature (restauration, scolarité, etc.) : 2 273 DT
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 20 352 DT.

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2011

En dinars

Désignations	Crédits	Engagement par signature	Portage	Total
Président Directeur Général	11 394	0	0	11 394
Mr Brahim Hajji	11 394	0	0	11 394
Les DGA	33 032	0	0	33 032
Mr Taoufik Driss*	5 085	0	0	5 085
Mme Dalila Koubaa	27 947	0	0	27 947
Les membres du Conseil d'Administration	224 207	0	0	224 207
Mr Adel Zarrouk**	170 251	0	0	170 251
Mr Néjib Marzougui	0	0	0	0
Mr Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0
Mr Ahmed Trabelsi	0	0	0	0
Mr Rached Horchani	0	0	0	0
Mr Habib Miled	0	0	0	0
Mr Samir Rgaieg	0	0	0	0
Mr Nabil Skhiri dit Nouira	0	0	0	0
Mr Chouih Jalel (représentant l'Etat Tunisien)	53 956	0	0	53 956
Mr Abdelaziz Mahfoudhi (représentant l'Etat Tunisien)	0	0	0	0
Mr Mohamed Riadh Nakouri (représentant l'Etat Tunisien)	0	0	0	0
Mme Faouzia Said Moussa (représentant l'Etat Tunisien)	0	0	0	0
Total Général	268 633	0	0	268 633

* : Retraité

** : Administrateur démissionnaire lors de l'AGO du 12/09/2012

5.3 Contrôle

5.3.1 Contrôleur d'Etat

Mr Mohamed Lassad Mrabet

5.3.2 Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes	Adresses	Mandats
La Générale d'Audit & Conseil (GAC), Membre de CPA International société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr Chiheb Ghanmi	9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis Tel : 71 288 259 Fax : 71 289 827 e-mail : gac.audit@gnet.tn	2010-2011-2012*
Le Cabinet Commissariat-Management-Conseil (CMC)- Membre de DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr Chérif Ben Zina	92, Avenue Abdelaziz Thaalbi, El Menzah 9 A, El Manar 2 – 1013 Tunis Tel : 71 880 933 / 71 887 294 Fax : 71 872 115 e-mail : cmc@hexabyte.tn	2010-2011-2012*

* : Mandats approuvés par l'AGO du 15/06/2010

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à **1 431 274 dinars** détaillé comme suit:

En Dinars	
Désignations	31/12/2011
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 382 295
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	32 025
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	13 874
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	1 607
Rémunération sur gestion : convention pour la réhabilitation d'EL Hafsia	773
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	260
Rémunération sur gestion : convention PRLSI	440
Total	1 431 274

Le chiffre d'affaires réalisé par la BH avec les sociétés en relation avec les administrateurs (autres que l'Etat) et membres de direction s'élève à 145 140 dinars.

Chapitre 6. Renseignements Concernant l'Evolution Récente et les Perspectives d'Avenir

6.1 Evolution récente et orientations

6.1.1 Evolution récente

L'activité de la Banque durant l'année 2012, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation du produit net bancaire de 4 millions de dinars soit 2%, provenant essentiellement de l'évolution positive des commissions de l'ordre de 3 millions de dinars.

- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 423 millions de dinars, provenant essentiellement de l'évolution positive :

- des dépôts de l'épargne à raison de 86 millions de dinars.
- des dépôts à vue à raison de 199 millions de dinars.
- des dépôts à échéance à raison de 144 millions de dinars.

- Un léger accroissement de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 6 millions de dinars.

- Une diminution des produits d'exploitation bancaire de 1 million de dinars soit 0,31%, résultant du repli des intérêts et revenus du portefeuille titre commercial atténué par la reprise du niveau des commissions.

- Une baisse importante des charges d'exploitation bancaire de l'ordre de 5 millions de dinars occasionnée par la conjugaison de plusieurs facteurs essentiellement la baisse du TMM durant les trois premiers trimestres 2012 et la fixation du TRE à 2%.

- Une augmentation des frais de personnel de 4,8 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires conjuguée à une maîtrise totale des charges générales d'exploitation.

- Une diminution des emprunts de 11,52%, provenant principalement du remboursement :

- * de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,
- * de l'emprunt BAD pour un montant de 15 millions de dinars
- * de l'emprunt BEI pour un montant de 6 millions de dinars.
- * de l'emprunt obligataire pour un montant de 8 millions de dinars.

et de la baisse des ressources budgétaires de 13 millions de dinars.

En dinars

	4EME TRIMESTRE		CUMUL A LA FIN DU 4EME TRIMESTRE	
	2012	2011	2012	2011
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	84 646 739	79 068 830	316 710 627	317 688 615
INTERETS	65 515 780	61 037 132	253 683 370	254 788 521
COMMISSIONS EN PRODUITS	10 568 982	9 942 727	39 778 866	36 810 466
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	8 561 977	8 088 971	23 246 391	26 089 628
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	32 709 862	30 495 040	124 649 240	129 450 088
INTERETS ENCOURUS	31 477 931	29 180 962	120 022 263	124 859 087
COMMISSIONS ENCOURUES	1 231 931	1 314 078	4 626 977	4 591 001
AUTRES CHARGES	0	0	0	0
3- PRODUITS NETS BANCAIRES	51 936 877	48 573 790	192 061 387	188 238 527
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 077 491	2 868 666	12 319 245	11 451 126
5- CHARGES OPERATOIRES DONT (*):	21 924 592	24 953 077	95 653 433	90 787 254
FRAIS DE PERSONNEL	18 302 885	20 024 669	77 646 592	72 845 732
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 621 707	4 928 408	18 006 841	17 941 522
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	0	0	398 608 866	395 866 358
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	0	0	150 684 367	145 989 602
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	247 924 499	249 876 756
7- ENCOURS DES CREDITS			4 264 982 855	4 259 203 520
8- ENCOURS DES DEPOTS DONT:			3 754 926 728	3 332 312 209
DEPOTS A VUE	0	0	1 028 487 014	829 957 972
DEPOTS D'EPARGNE	0	0	1 420 459 487	1 334 789 230
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	0	0	476 042 334	538 047 547
10- CAPITAUX PROPRES	0	0	446 896 001	441 333 888

(*) Les charges opérationnelles ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

6.1.2 Orientations stratégiques

La période post-révolutionnaire 2012-2016 sera marquée, pour la Banque de l'Habitat, par la nécessité de répondre aux changements qui s'opèrent sur les plans politique, social et économique.

En effet, la Banque, acteur majeur dans le secteur bancaire tunisien, devra accompagner ces changements, continuer à concourir à l'économie et à répondre aux besoins de la clientèle pour offrir les produits et services les mieux adaptés; tout cela, en garantissant à la banque une solidité financière basée sur des équilibres assurant la rentabilité de son activité et sa pérennité.

Pour le plan de développement de la période 2012-2016, les objectifs stratégiques de la banque se présentent comme suit :

- Une meilleure adéquation entre les emplois et les ressources.
- L'amélioration de la qualité d'actifs par la maîtrise des risques et l'intensification des efforts de recouvrement.
- L'amélioration du rendement des crédits et la maîtrise du coût des ressources.
- La maîtrise de frais généraux et l'amélioration de la productivité.
- La réalisation d'un résultat brut d'exploitation satisfaisant pour consolider davantage les capitaux propres et assurer une meilleure rémunération du capital.
- L'amélioration du positionnement concurrentiel sur les segments d'activités cibles de la banque.
- La conformité aux règles prudentielles de contrôle interne, de maîtrise de risque et de bonne gouvernance notamment par :
 - ⊕ La mise en place d'une structure organique chargée de la gestion et du suivi des différents risques.
 - ⊕ La prise en charge de la couverture du risque opérationnel.
- La conformité aux ratios et indicateurs réglementaires et ce, à travers :
 - ⊕ La maîtrise du niveau des créances improductives pour atteindre un NPL avoisinant 10%.
 - ⊕ La poursuite d'une politique de provisionnement assurant une meilleure couverture des créances classées pour atteindre un taux supérieur à 70%.
 - ⊕ La consolidation des fonds propres de la banque par le recours à des augmentations de capital et / ou à des emprunts subordonnés afin de préserver un minimum de ratio Cooke respectant les normes.

Afin d'atteindre ces objectifs, la banque poursuivra son processus de développement au cours de cette période à travers la consolidation de son positionnement, la réalisation de projets ayant trait au système d'information et aux ressources humaines lesquels seront précisément définis à la lumière des recommandations de la mission de full-audit, à l'extension du réseau et à l'enrichissement de la gamme des produits et services offerts à la clientèle dont les produits islamiques et les produits basés sur les TIC.

De même, il a été pris en considération la segmentation suivante :

- ⊕ Le développement des dépôts de la clientèle en favorisant les dépôts les moins coûteux (dépasser 35% dans la structure des dépôts).
- ⊕ La diversification du portefeuille des dépôts à terme afin de garder une indépendance vis-à-vis des grandes relations.

- ⊕ Le renforcement du cœur de métier de la banque, le crédit immobilier (acquéreurs et promoteurs).
- ⊕ La structuration des marchés en préservant l'orientation vers la clientèle des particuliers (60% particulier et 40% commercial) et le secteur immobilier.
- ⊕ La diversification du portefeuille crédits par secteur d'activité, par région et par segments de clients pour une meilleure division du risque.
- ⊕ Le développement et la diversification des services à valeur ajoutée afin d'assurer une meilleure rentabilité et augmenter la part des commissions dans les revenus de la banque.

6.2 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions publiées au niveau le document de référence « BH 2009 »

La confrontation des réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions publiées au niveau le document de référence « BH 2009 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

En MDT

Désignation	Prévision 2011	Réalisation 2011	Ecart	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts clientèle	3 407,073	3 332,312	-74,761	97,81%	Concurrence en matière de collecte de dépôts suite aux événements post révolution
Créances sur la clientèle	4 151,216	4 259,204	107,987	102,60%	Développement du portefeuille escompte et des crédits aux particuliers.
Emprunts & ressources spéciales	549,768	538,048	-11,720	97,87%	Pas d'émission en 2011 d'emprunt obligataire et subordonné prévu dans le DR « BH 2009 »
Immobilisations	84,422	69,291	-15,132	82,08%	Retard au niveau la concrétisation de certains investissements
Intérêts et revenus assimilés	284,050	254,789	-29,261	89,70%	Baisse importante des taux d'intérêts
Commissions reçues	37,630	36,810	-0,820	97,82%	Décalage au niveau de la réalisation de certains produits de commissions
Intérêts encourus et charges assimilées	122,000	124,859	2,859	102,34%	L'écart trouve son origine essentiellement au niveau la baisse des dépôts
PNB	217,556	188,239	-29,318	86,52%	Ecart expliqué essentiellement par une évolution moins marquée de la marge d'intermédiation suite à la baisse des taux
Dotations provisions sur créances	58,000	74,919	16,919	129,17%	Créances classées plus importantes que les prévisions nécessitant ainsi un effort supplémentaire de provisionnement
Frais de personnel	67,303	72,846	5,543	108,24%	Augmentation de certaines primes pour le personnel
Charges générales d'exploitation	19,547	17,942	-1,605	91,79%	Baisse de certaines charges comme le loyer et les charges locatives après la construction du nouveau siège
Résultat net	71,193	18,862	-52,331	26,49%	Compte tenu des différents écarts présentés ci-dessus.

6.3 Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2012-2016 par rapport aux informations prévisionnelles 2009-2013 publiées au niveau du document de référence « BH 2009 »

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « BH 2009 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes :

Actif

Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	25,738	21,380	L'écart est expliqué notamment par les avoirs auprès de la BCT sous forme de réserves obligatoires.
Nouveau BP	252,475	421,609	
Ecart	226,736	400,228	

Créances sur les établissements bancaires et financières

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	127,447	122,985	Ajustement tenant compte des réalisations au 30/06/2012.
Nouveau BP	168,317	281,073	
Ecart	40,869	158,087	

Créances sur la clientèle

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	4 349,645	4 546,022	L'écart de 2012 et de 2013 est expliqué par l'actualisation selon les réalisations au 30/06/2012.
Nouveau BP	4 366,005	4 558,270	
Ecart	16,360	12,247	

Portefeuille titres commercial

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	233,614	238,614	L'encours des BTA a été révisé à la baisse en tenant en considération les prochaines émissions de l'Etat et les placements en bons de trésors.
Nouveau BP	152,490	190,616	
Ecart	-81,125	-47,998	

Portefeuille d'investissement

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	273,442	303,640	Ecart 2012 : actualisation par rapport aux réalisations au juin 2012.
Nouveau BP	282,217	286,572	
Ecart	8,775	-17,067	Ecart 2013 : révision à la baisse des participations de la banque.

Valeurs immobilisées

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	84,591	84,759	Achèvement des travaux du nouveau siège de la banque et constatation de l'amortissement.
Nouveau BP	70,972	73,282	
Ecart	-13,619	-11,477	

Passif

Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	29,972	23,610	Actualisation à la hausse afin de contracter des emprunts à terme sur le marché monétaire.
Nouveau BP	347,758	382,534	
Ecart	317,786	358,924	

Dépôts et avoirs de la clientèle

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	3 602,003	3 795,157	Mise à jour des données en tenant en considération les réalisations au juin 2012 et les objectifs de la banque d'accroître sa part de marché en terme de dépôt ce qui explique la hausse du taux annuel moyen de l'ancien BP de 7,39% à 9,17% pour le nouveau BP.
Nouveau BP	3 621,012	3 972,512	
Ecart	19,009	177,355	

Emprunts et ressources spéciales

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	503,119	455,977	L'écart positif de 2013 est expliqué par la mise à jour des nouvelles émissions de la banque essentiellement en 2013 par l'émission de l'emprunt subordonné d'un montant de 80 MDT.
Nouveau BP	486,241	588,097	
Ecart	-16,878	132,119	

Compte de résultat

Intérêts et revenus assimilés

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	296,830	311,131	Actualisation selon les réalisations au 30/06/2012 et en corrélation avec la baisse de la progression des crédits.
Nouveau BP	250,103	258,382	
Ecart	-46,727	-52,749	

Commissions reçues

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	39,630	41,630	Changement du taux de croissance annuel moyen de 3,51% au niveau l'ancien BP à 12,28% au niveau le nouveau BP.
Nouveau BP	39,887	43,679	
Ecart	0,257	2,049	

Intérêts encourus et charges assimilées

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	122,556	122,914	Actualisation en fonction de l'évolution des dépôts.
Nouveau BP	118,516	121,967	
Ecart	-4,040	-0,947	

Commissions encourues

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	3,949	3,999	Ajustement des commissions sur les autres opérations bancaires.
Nouveau BP	5,295	6,108	
Ecart	1,346	2,109	

PNB

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	233,246	250,442	Résultante des changements opérés au niveau des produits et des charges d'exploitation.
Nouveau BP	188,685	199,659	
Ecart	-44,560	-50,783	

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilans et passif

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	58,000	58,000	Effort de provisionnement supplémentaire suite au niveau des créances classées. A partir de 2014, cette rubrique commence à baisser pour atteindre un niveau de 45,000 MDT en 2016.
Nouveau BP	69,000	65,000	
Ecart	11,000	7,000	

Frais de personnel

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	72,303	77,303	Ajustement par rapport aux augmentations salariales réalisées en 2011 et ce qui a été prévu en 2012.
Nouveau BP	79,183	86,072	
Ecart	6,881	8,770	

Charges générales d'exploitation

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	20,047	20,547	Actualisation selon les réalisations au 30/06/2012.
Nouveau BP	19,018	20,159	
Ecart	-1,029	-0,388	

Résultat net

En MDT

Désignation	2012	2013	Commentaires
Ancien BP	77,778	87,535	Conséquence des différents changements présentés ci-dessus.
Nouveau BP	14,414	19,979	
Ecart	-63,364	-67,556	

6.4. Analyse des performances réalisées au 31/12/2012 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2012

La confrontation des réalisations au 31/12/2012 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2012 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivants :

Désignation	Indicateurs d'activité au 31/12/2012	Prévisions année 2012	Taux de réalisation
Intérêts et revenus assimilés	253,685	250,103	101,43%
Commissions en produits	39,779	39,887	99,73%
Revenus PF titres cial et invest	23,246	22,506	103,29%
Intérêts encourus	120,022	118,516	101,27%
Commissions encourues	4,627	5,295	87,38%
PNB	192,061	188,685	101,79%
Frais de personnel	77,647	79,183	98,06%
Charges générales d'exploitation	18,007	19,018	94,68%
PF titres commerciales	150,684	152,490	98,82%
PF titres d'investissement	247,924	282,217	87,85%
Encours crédits	4 264, 983	4 366,005	97,69%
Encours dépôts	3 754,927	3 621,012	103,70%
Emprunts et ressources spéciales	476,042	486,241	97,90%
Capitaux propres	446,896	448,548	99,63%

On constate que les principaux indicateurs d'activité réalisés au 31 décembre 2012 sont en phase avec les prévisions fin 2012 telles que prévues au niveau du Business Plan 2012-2016.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.5 Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la BH pour la période 2012-2016 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2012-2016 ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 21/03/2013.

6.5.1 Les hypothèses des prévisions retenues

Il a été retenu pour chaque exercice un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général mais aussi en tenant compte des besoins de la banque. Ainsi, chacun des 5 exercices du Business Plan est caractérisé par un contexte économique spécifique:

Exercice 2012 :

- ⊕ Situation économique marquée par la persistance de la crise tant sur le plan national qu'international ;
- ⊕ Persistance du resserrement de la liquidité ;
- ⊕ Les prévisions tiennent compte des réalisations arrêtées au 30/06/2012 et du cadre réglementaire aménagé de la BCT.

Exercice 2013 :

- ⊕ Amélioration probable de la croissance économique (taux de croissance 4,5%) et développement de l'activité du secteur bancaire avec une reprise des exportations et un meilleur comportement de la mobilisation des ressources extérieures ;
- ⊕ Lancement d'un emprunt obligataire de 70 MD au 1^{er} semestre pour améliorer la liquidité de la Banque ;
- ⊕ Réalisation d'un emprunt subordonné de 80 MD au 2^{ème} semestre pour renforcer les fonds propres de la Banque ;
- ⊕ Réalisation d'une augmentation de capital 30 MD courant le 2^{ème} semestre avec maintien de la participation de l'état tunisien ;
- ⊕ Démarrage de la mise en place des produits islamiques.

Exercice 2014 :

- ⊕ Situation économique favorable à la relance du développement de l'activité de la banque ;
- ⊕ Lancement d'un emprunt obligataire en soutien au développement de l'activité de la banque ;
- ⊕ Démarrage des plans de restructuration avec la mise en place de projets (ressource humaines, système d'informations, stratégies commerciales, ressources financières).

Exercices 2015 et 2016

- ⊕ Relance de l'activité de la banque marquée par des taux de croissance en évolution sur les plans aussi bien du particulier que du commercial.
- ⊕ Augmentation de capital de 50 MD en 2015.

Dans ce qui suit, le taux de croissance annuel moyen utilisé est $t = (X_n/X_0)^{1/n} - 1$
avec:

n = période de calcul

X_n = valeur de la période finale

X_0 = valeur de la période initiale

De même, le taux de croissance annuel $t' = (X_1/X_0) - 1$

avec:

X_0 = valeur de la période 0

X_1 = valeur de la période 1 c'est-à-dire juste la période qui suit

6.5.1.1 Les Ressources

6.5.1.1.1 Les dépôts de la clientèle

■ Les dépôts à vue

Dans un souci de rentabilité, la banque continuera à orienter davantage le réseau vers les dépôts à vue, afin de réduire le coût de ses ressources et à améliorer la part de ces dépôts dans le total des ressources de la clientèle. Le taux d'évolution annuel moyen de la période 2011-2016 est de l'ordre de 17,98%.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Dépôts à vue en dinars	684 333	857 486	1 043 007	1 225 534	1 409 364	1 564 394
Dépôts à vue en dinars convertible	145 625	182 472	221 951	260 792	299 911	332 901
Dépôts à vue	829 958	1 039 958	1 264 958	1 486 326	1 709 275	1 897 295
Taux de croissance annuel	-	25,30%	21,64%	17,50%	15,00%	11,00%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

■ Les dépôts d'épargne

La banque vise la collecte de ressources à caractère durable, stable et à moindre coût à savoir les dépôts d'épargne El Jadid et les comptes spéciaux d'épargne tout en assurant un certain niveau d'accroissement des dépôts d'épargne logement. L'encours des dépôts d'épargne a été projeté pour la période 2011-2016 sur la base :

- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne logement de 0,05% ;
- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne El Jadid de 3,41% ;
- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne libre de 11,56% ;
- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne étude de 14,61%

En effet, le taux d'accroissement annuel moyen du total dépôt d'épargne pour la période d'étude est de l'ordre de 5,93%.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Epargne logement	559 273	549 273	544 273	546 994	552 464	560 751
Epargne El Jadid	224 701	226 701	231 701	240 969	253 017	265 668
Epargne libre	540 698	615 698	695 698	772 225	841 725	934 315
Epargne étude	10 118	11 218	12 718	14 812	17 181	20 010
Total dépôts d'épargne	1 334 789	1 402 890	1 484 390	1 575 000	1 664 387	1 780 744
Taux de croissance annuel	-	5,10%	5,81%	6,10%	5,68%	6,99%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

■ Les dépôts à échéance

Les prévisions de dépôts à échéance ont été tracées dans le but de réduire la dépendance envers les institutionnels, de rendre ces placements plus stables et à une durée plus longue. Ces dépôts évolueront à raison de 4,71% en moyenne annuelle pour atteindre 1 343,328 MD en 2016.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Dépôts à terme & bons de caisse	760 080	774 397	802 889	835 807	885 955	956 832
Certificats de dépôts	96 000	97 808	101 407	105 564	111 898	120 850
Placements en devises	196 496	200 197	207 563	216 073	229 037	247 360
Dettes rattachées	14 526	14 800	15 344	15 973	16 932	18 286
Dépôts à échéance	1 067 102	1 087 202	1 127 203	1 173 417	1 243 822	1 343 328
Taux de croissance annuel	-	1,88%	3,68%	4,10%	6,00%	8,00%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.1.2 Les Ressources d'emprunts

Durant la période 2012-2016, la banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours à trois emprunts :

- ⊕ Un emprunt obligataire de 70 MD durant le 1^{er} semestre 2013. La banque a prévu de collecter ce montant en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

Tranche A

Montant : 35 MDT

Durée : 7 ans

Taux : 6,35%

Tranche B

Montant : 35 MDT

Durée : 7 ans

Taux : TMM + 1,80%

TMM retenu : 4,3% soit un taux d'intérêt de l'ordre de 6,10%

Il importe à signaler à ce niveau que le business plan de la banque pour la période 2012-2016 a été établi avant la fixation des caractéristiques définitives de l'emprunt obligataire par le Conseil d'Administration de la BH du 21/03/2013 et par la Direction Générale.

- ⊕ Un emprunt subordonné de 80 MD durant le 2^{ème} semestre 2013. La banque a prévu de collecter ce montant en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

Tranche A

Montant : 40 MDT

Durée : 7 ans

Taux : 6,50%

Tranche B

Montant : 40 MDT

Durée : 7 ans

Taux : TMM + 2,00%

TMM retenu : 4,3% soit un taux d'intérêt de l'ordre de 6,30%

- ⊕ Un emprunt obligataire de 70 MD courant l'année 2014. La banque a prévu de collecter ce montant en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

Tranche A

Montant : 35 MDT

Durée : 7 ans

Taux : 6,35%

Tranche B

Montant : 35 MDT

Durée : 7 ans

Taux : TMM + 1,80%

TMM retenu : 4,3% soit un taux d'intérêt de l'ordre de 6,10%

Les ressources d'emprunts passeront de 358,047 MD en 2011 à 252,041 MD en 2016 soit un taux d'accroissement annuel moyen pour la période 2011-2012 de -14,07%.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Emprunt obligataire	105 101	92 300	154 600	196 915	169 223	141 531
Emprunts extérieurs	191 720	166 399	139 913	112 837	85 143	56 886
Emprunt subordonné	42 000	28 000	94 000	68 571	57 143	45 714
Autres emprunts	198 987	8 028	7 650	2 271	1 893	1 514
Dettes rattachées	239	7 674	10 323	9 909	8 160	6 396
Ressources d'emprunts	538 047	302 401	406 486	390 504	321 562	252 041
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	-43,80%	34,42%	-3,93%	-17,65%	-21,62%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.1.3 Consolidation des fonds propres

En vue de renforcer ses fonds propres et consolider ses ressources longues pour mieux assurer le développement de son activité, la banque procédera à l'augmentation de son capital en deux temps :

- ⊕ 30 MD en 2013 pour atteindre un montant de 120 MD.
- ⊕ 50 MD en 2015 pour atteindre un niveau de 170 MD.

Les caractéristiques des augmentations de capital sont comme suit :

Augmentation en 2013 :

Une souscription en numéraire de 20 MDT.

Une incorporation de réserves de 10 MDT.

Un prix d'émission de 13 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 8 dinars de prime d'émission d'un montant de 32 MDT.

Augmentation en 2015 :

Une souscription en numéraire de 30 MDT.

Une incorporation de réserves de 20 MDT.

Un prix d'émission de 13 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 8 dinars de prime d'émission d'un montant de 48 MDT.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Capital	90 000	90 000	120 000	120 000	170 000	170 000
Réserves	331 616	341 484	370 691	379 864	426 531	451 555
Autres capitaux propres	414	414	414	414	414	414
Résultat reporté	5 072	2 236	2 242	2 248	2 254	2 260
Résultat de l'exercice	14 232	14 414	19 979	29 473	40 330	55 441
Capitaux propres	441 334	448 548	513 326	531 999	639 529	679 670

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.2 Les Emplois

6.5.1.2.1 Evolution des engagements

La structure cible des crédits sera préservée à son niveau escompté à savoir 40% en crédits aux entreprises (entreprises, professionnels et promoteurs) et 60% en crédits aux particuliers (personnels et acquéreurs).

La banque prévoit un taux de croissance annuel moyen des crédits de l'ordre de 5,38% pour la période 2011-2016.

Ces crédits évolueront comme suit :

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
CREDITS / RESSOURCES PROPRES*	4 295 743	4 497 613	4 742 324	5 036 156	5 356 951	5 701 952
COMPTES DEBITEURS CLIENTELE*	313 367	338 366	355 366	376 688	399 290	423 247
CREDITS AUX PARTICULIERS*	553 262	586 263	636 263	687 164	738 701	790 410
CREDITS COMMERCIAUX *	1 241 987	1 288 587	1 353 598	1 456 055	1 566 299	1 692 271
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS*	480 799	497 899	556 199	606 257	660 820	720 294
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS*	1 343 645	1 322 515	1 320 315	1 349 312	1 399 263	1 463 414
IMPAYES	362 683	463 983	520 583	560 682	592 579	612 317
CREDITS / RESSOURCES SPECIALES*	420 003	419 203	428 763	427 891	427 027	426 173
TOTAL DES CREDITS A LA CLIENTELE*	4 715 746	4 916 816	5 171 087	5 464 047	5 783 979	6 128 125

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

* Montants bruts

■ Les Crédits commerciaux

Les crédits commerciaux augmenteront au cours de la période 2011-2016 avec un rythme de 6,38% relativement orientés vers les secteurs PME et PMI pour atteindre un montant de 1 692,271 MD en 2016.

Les crédits commerciaux à court terme évolueront à rythme de 5,06% pour atteindre 721,743 MD en 2016 et les crédits commerciaux à moyen terme évolueront à un taux de croissance annuel moyen de 7,44% atteignant ainsi 970,528 MD à la fin de période du business plan.

Ces crédits commerciaux évolueront comme suit :

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Crédits commerciaux à CT*	563 962	568 162	583 162	623 983	667 662	721 743
Crédits commerciaux à MT*	678 025	720 426	770 437	832 071	898 637	970 528
Total des crédits commerciaux*	1 241 987	1 288 587	1 353 598	1 456 055	1 566 299	1 692 271
Taux de croissance annuel		3,75%	5,05%	7,57%	7,57%	8,04%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

* Montants bruts

■ Les Crédits immobiliers promoteurs

La banque continuera à développer les crédits de préfinancement afin de consolider sa position dans le secteur et préserver sa politique d'octroi de crédit Habitat.

En effet, l'encours des crédits immobiliers promoteurs atteindront 720,294 MD en 2016 contre 480,799 MD en 2011 soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 8,42%

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Crédits de préfinancement *	427 223	442 417	494 221	538 701	587 184	640 030
Autres crédits immobiliers*	53 576	55 481	61 978	67 556	73 636	80 263
Crédits immobiliers promoteurs*	480 799	497 899	556 199	606 257	660 820	720 294
<i>Taux de croissance annuel</i>		3,56%	11,71%	9,00%	9,00%	9,00%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

* Montants bruts

■ Les Crédits immobiliers Acquéreurs (Crédits habitat)

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'encours des crédits acquéreurs (habitat) évolueront à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 1,72% pour la période 2011-2016.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Crédits épargne logement contractuelle*	328 624	303 924	288 824	291 712	294 629	299 049
Crédits épargne El Jadid*	56 874	58 374	60 874	67 570	75 003	83 253
Crédits sur ressources propres*	946 207	948 251	958 522	977 692	1 016 800	1 067 640
Crédits sur rééch Arrng LT*	11 146	11 170	11 291	11 517	11 978	12 576
Crédits rattachés / crédits immobiliers acqué *	794	795	804	820	853	896
Total crédits immobiliers acquéreurs	1 343 645	1 322 515	1 320 315	1 349 312	1 399 263	1 463 414
<i>Taux de croissance annuel</i>		-1,57%	-0,17%	2,20%	3,70%	4,58%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

* Montants bruts

■ Tableau récapitulatif de l'évolution des créances à la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle augmenteront à un rythme annuel moyen de 4,71% pour la période 2011-2016 comme l'indique le tableau suivant :

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Total Crédits à la clientèle*	4 595 426	4 765 646	5 003 810	5 282 121	5 587 634	5 918 355
Provisions sur clientèle**	336 222	399 641	445 540	486 440	523 041	556 841
Créances nettes sur la clientèle	4 259 204	4 366 005	4 558 270	4 795 681	5 064 593	5 361 514
<i>Taux de croissance annuel</i>		2,51%	4,40%	5,21%	5,61%	5,86%

(E) : Estimé

P: Prévisionnel

*: Nets des agios réservés

** : Nets des provisions collectives

6.5.1.2.2 Evolution du portefeuille titres

L'accroissement du portefeuille titres provient essentiellement de l'évolution du portefeuille titres commercial et plus particulièrement des placements en BTA. Cette éventualité donnera la possibilité à la banque de se refinancer auprès du marché monétaire en cas de besoins de liquidité. Ce portefeuille évoluera pour la période 2011-2016 à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 10,14%.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2 011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
PF titres Commercial	145 990	152 490	190 616	238 274	287 846	339 812
PF titres d'investissement	249 877	282 217	286 572	291 301	296 416	301 932
Total PF titres	395 866	434 707	477 188	529 575	584 262	641 744
<i>Taux de croissance annuel</i>		9,81%	9,77%	10,98%	10,33%	9,84%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.2.3 Evolution des immobilisations

Les immobilisations Brutes connaîtront une croissance sur toute la période grâce notamment au programme d'extension du réseau, la poursuite de la modernisation des points de vente et la rénovation des infrastructures informatiques et la modernisation du système d'information.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2 011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Immobilisations brutes	123 494	132 836	142 879	153 675	165 281	177 757
Amortissement sur Immobilisations	54 203	61 864	69 597	78 297	88 084	99 095
Immobilisations nettes	69 291	70 972	73 282	75 378	77 196	78 662
<i>Taux de croissance annuel</i>		2,43%	3,25%	2,86%	2,41%	1,90%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.2.4 Evolution des créances classées

La banque adoptera durant la période 2012-2016 une politique de financement prudentielle et ce dans le but de mieux maîtriser l'évolution des créances classées et afin de se conformer aux normes prudentielles en vigueur.

Le calcul des créances classées prévisionnelles a été basé sur une évolution de 75 MDT en 2012 par rapport à 2011 puis de 50 MDT en 2013 par rapport à 2012 et de 45 MDT en 2014 par rapport à 2013. Cette évolution sera stable en 2015 et en 2016 et qui sera de l'ordre de 40 MDT.

L'encours des provisions sur la clientèle évolueront à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 10,62% pour la période 2011-2016 pour atteindre 556,841 MD en 2016.

Le taux de couverture passera de 65,20% en 2011 à 79,36% en 2016.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2 011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Créances classées	672 448	747 448	797 448	842 448	882 448	922 448
Evolution des créances classées	122 161	75 000	50 000	45 000	40 000	40 000
Encours des provisions sur la clientèle*	336 222	399 641	445 540	486 440	523 041	556 841
Agios réservés	102 248	122 370	136 377	149 925	162 945	175 170
Encours provisions et agios réservés*	438 470	522 011	581 917	636 365	685 986	732 011
<i>Taux de couverture</i>	<i>65,21%</i>	<i>69,84%</i>	<i>72,97%</i>	<i>75,54%</i>	<i>77,74%</i>	<i>79,36%</i>

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

* : Nets des provisions collectives

6.5.1.3 Les Résultats d'exploitation

6.5.1.3.1 Le produit net bancaire

Le PNB évoluera à un rythme annuel moyen de l'ordre de 6,73% pour atteindre 260,758 MDT en 2016.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2 011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
PNB	188 239	188 685	199 659	215 116	234 221	260 758
<i>Taux de croissance annuel</i>		<i>0,24%</i>	<i>5,82%</i>	<i>7,74%</i>	<i>8,88%</i>	<i>11,33%</i>

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

■ La marge d'intérêt

La marge d'intérêt atteindra 163,158 MDT en 2016 soit un taux d'évolution annuel moyen de 4,66% pour la période 2011-2016.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2 011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Intérêts et revenus assimilés	254 789	250 103	258 382	275 639	285 335	301 909
Intérêts encourus et charges assimilées	124 859	118 516	121 967	134 084	136 275	138 751
Marge d'intérêts	129 929	131 587	136 415	141 554	149 060	163 158
<i>Taux de croissance annuel</i>		<i>1,28%</i>	<i>3,67%</i>	<i>3,77%</i>	<i>5,30%</i>	<i>9,46%</i>

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

■ Les commissions nettes

La banque veillera toujours à la progression des commissions par la diversification des produits de services bancaires (produits monétiques, bancaires étrangers, canaux de communications,...). En effet, les commissions nettes progresseront à un taux d'évolution moyen annuel de 10,04% pour la période 2011-2016 atteignant ainsi 51,993 MDT en 2016.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2 011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Commissions perçues	36 810	39 887	43 679	48 921	54 791	61 366
Commissions encourues	4 591	5 295	6 108	7 045	8 126	9 373
Commissions nettes	32 219	34 592	37 571	41 876	46 665	51 993
<i>Taux de croissance annuel</i>		<i>7,36%</i>	<i>8,61%</i>	<i>11,46%</i>	<i>11,44%</i>	<i>11,42%</i>

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

■ Gains nets sur portefeuilles titres

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2 011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Gains sur PF	26 090	22 506	25 672	31 686	38 496	45 607
Pertes sur PF	0	0	0	0	0	0
gains nets	26 090	22 506	25 672	31 686	38 496	45 607
Taux de croissance annuel		-13,74%	14,07%	23,43%	21,49%	18,47%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.3.2 Les frais d'exploitation

Les frais généraux atteindront 139,914 MDT à la fin de l'année 2016 contre 90,787 MDT en 2011 soit une hausse annuelle moyenne de 9,04%.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Frais de personnel	72 846	79 183	86 072	94 561	104 787	115 904
Charges générales d'exploitation	17 942	19 018	20 159	21 369	22 651	24 010
Total Frais généraux	90 787	98 201	106 231	115 929	127 438	139 914
Dot aux amort et aux provisions sur immo	7 453	7 661	7 733	8 700	9 787	11 011
Total frais d'exploitation	98 241	105 862	113 964	124 629	137 225	150 924
Taux de croissances annuel		7,76%	7,65%	9,36%	10,11%	9,98%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.3.3 Le résultat brut d'exploitation

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
PNB	188 239	188 685	199 659	215 116	234 221	260 758
Autres produits d'exploitation	11 451	11 680	11 914	12 152	12 395	12 643
Frais généraux	90 787	98 201	106 231	115 929	127 438	139 914
RBE	108 902	102 164	105 341	111 339	119 178	133 487
Taux de croissances annuel		-6,19%	3,11%	5,69%	7,04%	12,01%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.3.4 Le résultat net

Le résultat net de la banque évoluera à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 24,07% pour atteindre 55,441 MDT en 2016.

Unité en Milliers de dinars

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Résultat net	18 862	14 414	19 979	29 473	40 330	55 441
Taux de croissance annuel		-23,58%	38,61%	47,52%	36,84%	37,47%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.1.3.5 Politique de distribution des dividendes

Désignation	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Dividende global en mDT	7 200	7 200	10 800	10 800	15 300	17 000
Dividende par action en DT	0,400	0,400	0,450	0,450	0,450	0,500
Résultat net en mDT	18 862	14 414	19 979	29 473	40 330	55 441
Taux de distribution	38,17%	49,95%	54,06%	36,64%	37,94%	30,66%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

6.5.2 Les états financiers prévisionnels

6.5.2.1 Bilans prévisionnels

	31-déc-2011	31/12/2012 (E)	31/12/2013 (P)	31/12/2014 (P)	31/12/2015 (P)	31/12/2016 (P)	En dinars
ACTIF							
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	213 654 269	252 474 816	421 608 865	465 716 843	528 383 861	574 768 193	
AC2 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	123 812 932	168 316 544	281 072 577	310 477 895	352 255 908	383 178 795	
AC3 CREANCES SUR LA CLIENTELE	4 259 203 521	4 366 005 172	4 558 269 632	4 795 681 564	5 064 593 371	5 361 514 267	
AC4 PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIAL	145 989 602	152 489 602	190 615 955	238 273 896	287 846 323	339 811 856	
AC5 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	249 876 756	282 217 404	286 572 464	291 300 795	296 416 015	301 932 251	
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	69 290 642	70 971 816	73 281 540	75 377 842	77 196 383	78 661 958	
AC7 AUTRES ACTIFS	408 707 135	449 577 849	494 535 633	543 989 197	598 388 116	658 226 928	
TOTAL ACTIF	5 470 534 857	5 742 053 202	6 305 956 667	6 720 818 032	7 205 079 978	7 698 094 248	
PASSIF							
PA1 BANQUE CENTRALE, CCP	0	0	0	0	0	0	
PA2 DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	331 198 282	347 758 196	382 534 015	413 136 737	450 319 043	540 382 851	
PA3 DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	3 332 312 209	3 621 012 209	3 972 512 209	4 345 099 296	4 744 395 202	5 167 313 700	
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	538 047 547	486 241 123	588 096 692	569 958 124	498 928 125	427 387 822	
PA5 AUTRES PASSIFS	827 642 932	838 493 991	849 487 317	860 624 773	871 908 251	883 339 664	
TOTAL PASSIF	5 029 200 969	5 293 505 519	5 792 630 233	6 188 818 930	6 565 550 621	7 018 424 037	
CAPITAUX PROPRES							
CP1 CAPITAL	90 000 000	90 000 000	120 000 000	120 000 000	170 000 000	170 000 000	
CP2 RESERVES	331 615 857	341 483 577	370 691 372	379 864 123	426 530 792	451 555 046	
CP3 ACTIONS PROPRES	0	0	0	0	0	0	
CP4 AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	
CP5 RESULTATS REPORTES	5 072 072	2 236 263	2 242 263	2 248 263	2 254 263	2 260 263	
CP6 RESULTAT DE L'EXERCICE	14 231 911	14 413 795	19 978 751	29 472 668	40 330 255	55 440 854	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	441 333 888	448 547 683	513 326 434	531 999 103	639 529 357	679 670 212	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 470 534 857	5 742 053 202	6 305 956 667	6 720 818 032	7 205 079 978	7 698 094 248	

(E): Estimé

(P): Prévisionnel

6.5.2.2 Etats de résultats prévisionnels

	ESTIMATIONS				PREVISIONS				PREVISIONS				En Dinars	
	ANNEE 2011	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	317 688 615	312 496 484	327 733 340	356 245 288	378 621 907	408 881 835								
PR1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	254 788 521	250 103 132	258 381 887	275 638 514	285 334 842	301 908 888								
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	3 936 465	6 089 176	9 089 176	12 089 176	9 089 176	6 089 176								
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	239 765 665	230 929 818	235 197 105	248 364 073	259 886 505	278 195 907								
Crédits commerciaux et industriels	88 906 708	91 385 485	95 202 344	102 357 856	107 399 681	116 250 800								
Crédits immobiliers promoteurs	24 883 784	21 755 141	22 630 597	28 146 134	28 146 134	31 189 170								
Crédits immobiliers acquéreurs	87 695 999	81 163 642	80 055 893	81 054 441	82 288 653	85 957 445								
Intérêts / comptes débiteurs de la clientèle	24 951 258	22 961 381	23 294 684	25 171 969	27 311 086	29 679 061								
Intérêts de retard	4 856 370	4 772 584	4 941 554	5 028 231	5 116 923	5 206 759								
Intérêts de courtoisie	4 772 584	4 772 584	4 941 554	5 028 231	5 116 923	5 206 759								
C/ AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	11 086 391	13 084 138	14 099 906	15 185 266	16 359 162	17 623 805								
PR2 - COMMISSIONS (PRODUITS)	36 810 466	39 887 199	43 679 303	48 920 819	54 791 317	61 366 276								
CH3/PR3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	24 358 171	20 694 919	23 789 067	29 736 881	36 478 304	43 518 392								
A/ GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	11 547 167	9 874 173	11 350 485	14 188 367	17 404 905	20 763 944								
B/ GAINS SUR TITRES DE PLACEMENT	2 735 659	2 216 873	2 548 324	3 185 463	3 907 615	4 661 761								
C/ GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE	10 075 345	8 603 872	9 890 258	12 363 051	15 165 784	18 092 687								
PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	1 731 457	1 811 235	1 883 083	1 949 074	2 017 443	2 088 279								
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	129 450 088	123 811 136	128 074 665	141 129 570	144 401 097	148 123 957								
CH11 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	124 859 087	118 515 675	121 966 647	134 084 314	136 274 790	138 750 719								
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENT BANCAIRES ET FINANCIERS	11 202 140	11 702 140	10 702 140	10 202 140	11 202 140	10 202 140								
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	86 911 093	82 938 207	86 806 581	91 545 827	97 064 982	103 926 742								
Int/ Comptes d'Epargne Logement	16 697 432	15 929 400	15 929 400	13 800 583	15 929 400	18 189 939								
Comptes d'Epargne Et Livret	1 691 542	1 942 684	1 729 300	1 990 583	1 729 300	1 990 583								
Int/ Comptes d'Epargne Et Livret	5 245 991	4 376 596	4 444 465	4 582 801	4 769 477	5 028 560								
Int/ Comptes d'Epargne Etude	225 853	207 917	233 254	268 273	311 769	362 424								
Int/ Comptes Ordinaires Créditeurs de la Clientèle	4 726 494	5 150 530	6 348 702	7 578 185	8 802 019	9 933 999								
Int/ Compte d'Échéance de la Clientèle	46 278 726	47 134 568	48 449 501	50 335 826	52 887 391	56 604 913								
C/ EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	24 887 706	21 679 243	21 862 446	29 268 836	24 382 277	20 337 707								
D/ AUTRES INTERETS ET CHARGES	1 858 148	2 196 084	2 595 479	3 067 512	3 625 391	4 284 730								
CH2 - COMMISSIONS ENCOURUES	4 591 001	5 295 462	6 108 018	7 045 255	8 126 306	9 373 238								
PRODUIT NET BANCAIRE	188 238 526	188 685 348	199 658 675	215 115 718	234 220 811	260 757 878								
CH4/PR5 DOTATION AUX PROV.ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VAL.SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	74 918 775	69 000 000	65 000 000	58 000 000	51 000 000	45 000 000								
CH5/PR6 DOT.AUX PROV.ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	7 063 761	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000								
PR7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	11 451 126	11 680 149	11 913 752	12 152 027	12 395 067	12 642 969								
CH6 : FRAIS DE PERSONNEL	72 845 732	79 183 310	86 072 258	94 560 545	104 787 312	115 903 808								
CH7 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	17 941 522	19 018 013	20 159 094	21 368 640	22 650 758	24 009 803								
CH8 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	7 453 465	7 660 933	7 733 041	8 699 671	9 787 130	11 010 521								
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	108 902 399	102 164 173	105 341 075	111 338 561	119 177 808	133 487 235								
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 466 398	19 503 240	26 608 034	38 638 890	52 390 678	71 476 714								
PR8: GAIN PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	125 683	138 251	152 076	167 284	184 013	202 414								
CH9: PERTE PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	1 206 407	1 327 048	1 459 753	1 605 728	1 766 301	1 942 931								
CH11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 153 763	3 900 648	5 321 607	7 277 778	10 478 136	14 295 343								
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	14 231 911	14 413 795	19 978 751	29 472 668	40 330 255	55 440 854								
PR9 - SOLDE EN GAIN PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	0	0	0	0	0	0								
CH10.SOLDE EN PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	0	0	0	0	0	0								
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	4 629 792	0	0	0	0	0								
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	18 861 704	14 413 795	19 978 751	29 472 668	40 330 255	55 440 854								

6.5.2.3 Etats de flux de trésorerie prévisionnels

	En Dinars					
	2011	2012 (E)	2013 (P)	2014 (P)	2015 (P)	2016 (P)
Activités d'exploitation						
Produits d'exploitation bancaire encaissés	311 035 940	302 081 377	315 959 998	341 933 164	361 438 679	388 700 869
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-125 115 453	-123 811 136	-128 074 664	-141 129 570	-144 401 097	-148 123 957
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	19 806 140	20 004 201	20 202 263	20 400 324	20 598 386	20 796 447
Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-81 875 500	-83 513 010	-84 331 765	-85 150 520	-85 969 275	-86 788 030
Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle	-334 096 234	-201 870 000	-244 711 000	-293 832 166	-320 795 102	-345 000 519
Retrait des dépôts de la clientèle & Somme reçues des débiteurs divers	9 608 935	288 700 000	351 500 000	372 587 088	399 295 906	422 918 498
Titres de placements	-833 450	0	0	0	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-81 100 974	-87 709 971	-95 625 277	-105 215 601	-116 625 291	-129 011 160
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 228 790	20 122 329	14 006 540	13 548 274	13 020 135	12 225 157
Impôt sur le bénéfice	-7 975 935	-4 153 763	-3 900 648	-5 321 607	-7 727 778	-10 478 136
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	-283 317 741	129 850 027	145 025 447	117 819 384	118 834 564	125 239 169
Activités d'investissement						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 731 457	1 811 235	1 883 083	1 949 074	2 017 443	2 088 279
Acquisition sur portefeuille d'investissement	-7 979 570	-12 600 000	-10 355 060	-10 728 330	-11 115 221	-11 516 236
Acquisition sur immobilisations	-6 451 798	-9 342 107	-10 042 765	-10 795 972	-11 605 670	-12 476 096
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-12 699 911	-20 130 872	-18 514 742	-19 575 229	-20 703 448	-21 904 052
Activités de financement						
Emission d'actions	0	0	62 000 000	0	98 000 000	0
Emission d'emprunts	0	0	150 000 000	70 000 000	0	0
Remboursement d'emprunts	-35 820 638	-48 634 108	-45 915 180	-85 981 068	-68 942 442	-69 520 929
Augmentation et diminution des ressources spéciales	-17 146 060	-3 102 861	7 330 749	-3 029 460	-2 950 716	-2 873 841
Dividendes versés	0	-7 200 000	-7 200 000	-10 800 000	-10 800 000	-15 300 000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-52 966 698	-58 936 968	166 215 568	-29 810 529	15 306 842	-87 694 769
Incidence des variations des taux de change/liquidités et équivalents de liquidités	10 075 345	8 603 872	9 890 258	12 363 051	15 165 784	18 092 687
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-338 909 005	59 386 059	302 616 532	80 796 677	128 603 742	33 733 035
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	429 465 417	90 556 412	149 942 471	452 559 003	533 355 680	661 959 422
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	90 556 412	149 942 471	452 559 003	533 355 680	661 959 422	695 692 457
E: Estimé						
P: Prévisionnel						



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS
COUVRANT LA PERIODE 2012-2016**

Messieurs les Actionnaires de la Banque de l'Habitat

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles couvrant la période 2012-2016, telles qu'elles sont jointes au présent rapport. Ces informations financières prévisionnelles ont été établies sous la responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration de la banque à partir des hypothèses traduisant la situation future estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Nous avons examinés les projections financières de la Banque de l'Habitat couvrant la période 2012-2016, telles qu'annexés au présent rapport selon les normes internationales de missions d'assurance applicables à l'examen des informations financières prévisionnelles.

Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des états financiers prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces états, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers états financiers annuels de la banque.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ces projections ont été préparées pour émettre un emprunt obligataire de 70 millions de dinars. Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comportant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Sur la base des éléments corroborant les hypothèses retenues rien ne nous est apparu qui nous conduise à conclure que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les projections, étant toutefois rappelés qu'elles reposent sur des hypothèses théoriques.

Toutefois, les états financiers prévisionnels doivent être lus en tenant compte de l'avis formulé par les commissaires aux comptes au niveau du rapport général de l'exercice clos au 31 Décembre 2011.

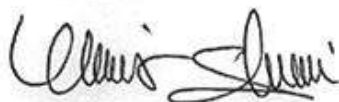
A notre avis, ces projections sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et les états financiers prévisionnels sont présentés conformément au système comptable des entreprises.

Même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer des projections de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

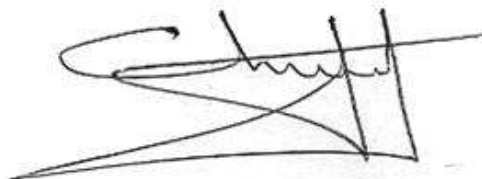
Tunis, le 02 Avril 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI



P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA



6.5.3 Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels

En Dinars

Principaux Indicateurs (en DT)	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Dépôts de la clientèle	3 332 312 209	3 621 012 209	3 972 512 209	4 345 099 296	4 744 395 202	5 167 313 700
Créances sur la clientèle	4 259 203 521	4 366 005 172	4 558 269 632	4 795 681 564	5 064 593 371	5 361 514 267
Capitaux propres avant résultat	427 101 977	434 133 888	493 347 683	502 526 434	599 199 103	624 229 357
Capitaux propres après résultat	441 333 888	448 547 683	513 326 434	531 999 103	639 529 357	679 670 212
Capital social	90 000 000	90 000 000	120 000 000	120 000 000	170 000 000	170 000 000
Total Bilan	5 470 534 857	5 742 053 202	6 305 956 667	6 720 818 032	7 205 079 978	7 698 094 248
PNB	188 238 526	188 685 348	199 658 675	215 115 718	234 220 811	260 757 878
Commissions nettes	32 219 465	34 591 737	37 571 285	41 875 564	46 665 011	51 993 037
Frais de personnel	72 845 732	79 183 310	86 072 258	94 560 545	104 787 312	115 903 808
Charges générales d'exploitation	17 941 522	19 018 013	20 159 094	21 368 640	22 650 758	24 009 803
Frais généraux (frais de persl + chg d'explo + dota aux Amort)	98 240 719	105 862 257	113 964 393	124 628 855	137 225 200	150 924 132
Total provisions sur créances clientèles*	336 221 956	399 641 000	445 540 000	486 440 000	523 041 000	556 841 000
Agios réservés	102 247 894	122 370 223	136 376 763	149 925 037	162 945 172	175 170 329
Total Provisions & agios réservés	438 469 850	522 011 223	581 916 763	636 365 037	685 986 172	732 011 329
Total des créances classées (2,3,4 et 5)	672 448 000	747 448 000	797 448 000	842 448 000	882 448 000	922 448 000
Résultat d'exploitation	19 466 398	19 503 240	26 608 034	38 638 890	52 390 678	71 476 714
Résultat net après modifications comptables	18 861 704	14 413 795	19 978 751	29 472 668	40 330 255	55 440 854
Dividendes	7 200 000	7 200 000	10 800 000	10 800 000	15 300 000	17 000 000
Nombre d'actions	18 000 000	18 000 000	24 000 000	24 000 000	34 000 000	34 000 000
Ratios de Structure	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	8,07%	7,81%	8,14%	7,92%	8,88%	8,83%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	77,86%	76,04%	72,29%	71,36%	70,29%	69,65%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	60,91%	63,06%	63,00%	64,65%	65,85%	67,12%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	78,24%	82,94%	87,15%	90,60%	93,68%	96,38%
Ratios de Productivité	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Frais généraux / PNB	52,19%	56,11%	57,08%	57,94%	58,59%	57,88%
Commissions nettes / Frais de personnel	44,23%	43,69%	43,65%	44,28%	44,53%	44,86%
Ratios de Rentabilité	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	4,42%	3,32%	4,05%	5,86%	6,73%	8,88%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,34%	0,25%	0,32%	0,44%	0,56%	0,72%
Bénéfice net / PNB	10,02%	7,64%	10,01%	13,70%	17,22%	21,26%
PNB / Total Bilan	3,44%	3,29%	3,17%	3,20%	3,25%	3,39%
Dividendes / Bénéfices net (taux de distribution)	38,17%	49,95%	54,06%	36,64%	37,94%	30,66%
Dividendes / Capital social	8,00%	8,00%	9,00%	9,00%	9,00%	10,00%
Commissions nettes / PNB	17,12%	18,33%	18,82%	19,47%	19,92%	19,94%
Ratios Réglementaires	2011	2012(E)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	2016(P)
Ratio Cooke	9,12%	9,12%	10,85%	10,20%	11,03%	10,84%
Taux de couverture des créances classées	65,21%	69,84%	72,97%	75,54%	77,74%	79,36%

(E) : Estimé

(P) : Prévisionnel

* : Nets des provisions collectives